

RAPPORT SUR LES

# LGBTIPHOBIES

2024



SOShomophobie



Vous êtes victime ou témoin d'insultes, de violences, de menaces ou de discriminations liées à votre orientation sexuelle et/ou amoureuse ou votre identité de genre par votre entourage, sur votre lieu de travail, dans un lieu public...

### **VOUS AVEZ BESOIN D'ÊTRE ÉCOUTÉ-E, VOUS CHERCHEZ DES INFORMATIONS, VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS...**

---

SOShomophobie   
Ligne d'écoute anonyme **01 48 06 42 41**

#### **APPELEZ OU TÉMOIGNEZ**

Du lundi au jeudi : 18 h – 22 h  
Vendredi : 18 h – 20 h  
Samedi : 14 h – 16 h  
Dimanche : 18 h – 20 h  
(Hors jours fériés)



#### **CHAT'ÉCOUTE**

[sos-homophobie.org/chat](https://sos-homophobie.org/chat)  
Jeudi : 21 h – 22 h 30  
Dimanche : 18 h – 19 h 30  
(Hors jours fériés)



**FORMULAIRE  
DE TÉMOIGNAGE**  
[sos-homophobie.org/temoigner](https://sos-homophobie.org/temoigner)



**AIDE EN LIGNE**  
[sos-homophobie.org/aide-en-ligne](https://sos-homophobie.org/aide-en-ligne)  
Tous les jours  
24 heures sur 24



#### **COMPRENDRE ET S'INFORMER SUR LA CULTURE LGBTI**

[cestcommeça.net](https://cestcommeça.net)

Un site destiné aux adolescent·es sur l'orientation amoureuse et/ou sexuelle et l'identité de genre



**TÉMOIGNER, C'EST AGIR  
ADHÉRER, C'EST AGIR**  
Adhésion possible en ligne sur notre site  
(paiement sécurisé par CB)  
[sos-homophobie.org/faire-un-don](https://sos-homophobie.org/faire-un-don)



**VOUS SOUHAITEZ  
DEVENIR BÉNÉVOLE?**  
Contactez-nous :  
[nousrejoindre@sos-homophobie.org](mailto:nousrejoindre@sos-homophobie.org)  
[sos-homophobie.org/devenir-benevole](https://sos-homophobie.org/devenir-benevole)

## HOMMAGE

---

Nous dédions ce rapport à toutes les personnes en proie à une détresse psychique.

Nous dédions ce rapport à toutes les personnes ayant subi ou été témoins de LGBTIphobies en 2023. ▲

---

# SOMMAIRE

---

ÉDITORIAL .....	6
L'ASSOCIATION SOS HOMOPHOBIE .....	8
DÉFINITIONS .....	10
PLUS DE 25 ANS D'ÉVOLUTION .....	12
ÉLABORATION DU RAPPORT 2024.....	16
PLATEFORME D'AIDE EN LIGNE.....	22

---

## **ANALYSES ET TÉMOIGNAGES**

SYNTHÈSE GÉNÉRALE .....	24
AGRESSIONS PHYSIQUES .....	28
LESBOPHOBIE .....	34
GAYPHOBIE .....	40
BIPHOBIE ET PANPHOBIE.....	46
TRANSPHOBIE .....	52
COMMERCES, SERVICES .....	58
FAMILLE ET ENTOURAGE PROCHE.....	66
HAINE EN LIGNE.....	72
LIEUX PUBLICS .....	80
MAL DE VIVRE .....	88
MÉDIAS .....	94
MILIEU SCOLAIRE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR .....	100
POLICE, JUSTICE, GENDARMERIE .....	104
POLITIQUE .....	110
RELIGIONS .....	114
SANTÉ .....	120
SPORT.....	128
TRAVAIL .....	134
VOISINAGE .....	140
INTERNATIONAL .....	148
DISCRIMINATIONS CROISÉES .....	156
UN REGARD SUR LES FAMILLES LGBTI .....	162
UN REGARD SUR LA PRÉCARITÉ .....	166

---

## **ANNEXES**

LE DROIT FRANÇAIS .....	172
REMERCIEMENTS .....	174

---

# ÉDITORIAL

## LA RÉPUBLIQUE DES FAUX-SEMBLANTS

Une nouvelle année encore, nous constatons la persistance et l'ancrage de l'exclusion, des discriminations et de la haine à l'encontre des personnes lesbiennes, gays, bies, trans et intersexes (LGBTI), malgré l'évolution des lois et des mentalités.

SOS homophobie recense, pour l'année 2023, 2 377 cas de LGBTIphobies reçus par l'association via ses dispositifs d'écoute et de soutien aux victimes : ligne téléphonique anonyme, chat d'écoute et formulaire de témoignage en ligne.

Si notre méthodologie de traitement des témoignages reçus a évolué depuis le précédent *Rapport*, qui recensait 1 506 témoignages, nous constatons que les violences et la haine anti-LGBTI ne faiblissent pas.

Le nombre de témoignages reçus en 2023 est supérieur à celui des années précédentes. Nous comptons 1 506 témoignages pour l'année 2022, et 1 515 témoignages pour l'année 2021. En 2023 encore, notre *Rapport* souligne un environnement qui se dégrade pour les personnes LGBTI, dans une multitude de contextes et avec des manifestations variées.

Derrière les 2 377 cas de LGBTIphobies, il y a autant de vies et de personnes qui, dans leur quotidien, au travail, dans la rue, sur Internet, à l'école, chez le médecin, dans un commerce, ont été confrontées aux moqueries, aux insultes, à des agressions physiques, à de la discrimination, du harcèlement, en raison de leur orientation sexuelle et/ou amoureuse ou de leur identité de genre. Ce sont 2 377 cas de trop.

Et combien d'actes sont tus, invisibilisés ? Combien d'actes de LGBTIphobies vécus, de vies brisées, n'ont pas fait l'objet de témoignages auprès de notre association ?

Combien de Quentin, Fadhila, Julie, Anh, Julien ou Andrea n'ont ni témoigné, ni porté plainte, ni brisé le silence, face à des violences inacceptables, non seulement pour les victimes, mais aussi leur entourage (parent-es, familles, ami-es) ? Notre société dans son ensemble, tentée par l'indifférence et la secondarisation des enjeux LGBTI, des violences LGBTIphobes et des combats pour les droits des personnes LGBTI, considère souvent que ceux-ci sont derrière nous.

« En France, ça va mieux, il n'y a plus d'homophobie et de transphobie ! Depuis le mariage pour tous, vous avez eu ce que vous souhaitez, non ? », entend-on encore beaucoup trop fréquemment lors de discussions entre ami-es, en famille, dans les médias.

Si tel était le cas, les personnes écoutantes de notre association n'auraient pas reçu autant de témoignages de cas de LGBTIphobies en 2023, et notre association n'aurait plus de raison d'exister, alors qu'elle fête cette année ses 30 ans.

Dans le débat public et dans la sphère politique et médiatique, les discours LGBTIphobes persistent et se traduisent par des passages à l'acte dans la vie quotidienne, par du harcèlement en ligne.

S'il nous faut saluer la nomination d'un Premier ministre qui se présente comme un homme gay, nous pouvons nous interroger sur cette annonce, si elle n'est pas accompagnée d'une politique ambitieuse portée par ce dernier. Les victimes n'ont que faire des symboles.

Cela étant dit, que les choses soient claires : le symbole de la nomination de Gabriel Attal ne représente rien s'il n'est pas accompagné d'une politique ambitieuse. La nomination de membres du gouvernement qui se sont activement opposés à l'égalité des droits (mariage pour toutes et tous, PMA, etc.), même si certain-es sont revenu-es sur leur position – mais pas tous-tes –, constitue un très mauvais signal envoyé. Il est le signe de la banalisation des discours et positionnements anti-égalité.

Si l'on fait le bilan, aucune annonce en matière de lutte contre les violences anti-LGBTI ou pour les droits des personnes LGBTI n'a été faite, ni lors du discours de politique générale de Gabriel Attal, ni par la ministre chargée de la Lutte contre les discriminations, Aurore Bergé, qui n'a jamais, depuis sa nomination, et à l'heure où nous rédigeons ces lignes, pris la parole pour condamner une agression homophobe ou transphobe, pour s'exprimer sur les sujets d'égalité LGBTI.

Face à cette République des faux-semblants, ne nous y trompons pas : en 2024, être un-e responsable politique LGBTI, y compris de premier plan, est insuffisant si cette situation ne s'accompagne pas d'actions politiques concrètes.

Nous faisons face à un silence gouvernemental abyssal sur les enjeux LGBTI, un silence coupable qui contribue à banaliser les violences LGBTIphobes.

Face à la réalité des LGBTIphobies et aux menaces sur les droits, en France, dans l'Union européenne et dans le monde, plus que jamais, nos bénévoles continueront, sur l'ensemble du territoire national, à aider et soutenir les victimes, prévenir les LGBTIphobies en milieu scolaire et professionnel, militer pour l'égalité des droits.

C'est notre raison d'être et notre engagement depuis le 11 avril 1994. Alors que SOS homophobie a 30 ans, l'association continue son action pour que chacune et chacun puisse vivre et aimer librement, dans un environnement respectueux, quelle que soit son orientation sexuelle ou amoureuse, son genre ou son identité de genre. ▲

---

*Les coprésident-es/président-es  
de SOS homophobie*

# L'ASSOCIATION SOS HOMOPHOBIE



SOS homophobie



## SOUTENIR LES VICTIMES D'ACTES LGBTIPHOBES

### ÉCOUTER

Une ligne téléphonique animée par des bénévoles formé-es recueille les témoignages et apporte aux victimes attention, réconfort et pistes de solutions dans le plus strict anonymat. Les coordonnées de structures ou de personnes aux compétences spécifiques (associations locales, avocat·es, etc.) peuvent être communiquées.

### RÉPONDRE

Les courriels et témoignages déposés sur notre site internet bénéficient d'un suivi attentif et leurs auteurs et autrices reçoivent une réponse. Nous accompagnons également les personnes *via* notre chat'écoute.

### INFORMER

Notre site internet comporte une interface d'aide en ligne regroupant une quarantaine de fiches informatives. Accessibles 24 heures sur 24, ces éléments permettent d'apporter les premières réponses aux personnes.

### SOUTENIR ET ACCOMPAGNER

Sous certaines conditions, et à la demande de l'appelant·e, l'anonymat peut être levé pour un soutien personnalisé. Si nécessaire, l'association peut intervenir concrètement auprès des victimes qui sollicitent son appui : lettres de soutien, accompagnements, interpellations d'employeur·ses, de voisin·es ou d'autres personnes commettant des actes LGBTIphobes.

### AGIR EN JUSTICE

L'association SOS homophobie ayant plus de cinq ans d'existence, elle est habilitée à se porter partie civile auprès de victimes d'actes LGBTIphobes.



## PRÉVENIR LES LGBTIPHOBES

### INTERVENIR EN MILIEU SCOLAIRE

L'association propose des rencontres-débats aux élèves des collèges et lycées, animées par des bénévoles formé-es. Objectif : déconstruire les stéréotypes et les idées reçues qui forment le terreau des LGBTIphobies, particulièrement à l'école. Pour ces actions, SOS homophobie est agréée par le ministère de l'Éducation nationale au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, et par les académies de Paris, Strasbourg et Aix-Marseille.

### FORMER LES PROFESSIONNEL·LES

La formation pour adultes sensibilise les professionnel·les des domaines de l'éducation, de la santé, du sanitaire et social, de la justice, de la police, de la gendarmerie, les différents acteurs sociaux (syndicats, associations, etc.), ainsi que les entreprises à la prise en compte des phénomènes de discriminations LGBTIphobes.

D'une façon plus générale, il s'agit d'inciter à réfléchir sur les clichés, la banalisation de l'injure homophobe, les préjugés, les stéréotypes, et ainsi d'intégrer la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et/ou amoureuse ou l'identité de genre aux différentes pratiques professionnelles.



## INFORMER LES ADOLESCENT-ES

Le site internet C'est comme ça (cestcommeca.net) propose aux adolescent-es LGBTI un soutien spécifique et met à disposition des internautes de nombreuses informations, des témoignages, des ressources culturelles, etc. Il offre également un suivi personnalisé dans des situations scolaires ou familiales difficiles (en écrivant à [temoignage@sos-homophobie.org](mailto:temoignage@sos-homophobie.org)).



## MILITER POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS

## RECENSER ET ANALYSER

À travers le *Rapport sur les LGBTIphobies*, publié tous les ans depuis 1997.

## MANIFESTER

Chaque année, SOS homophobie participe à diverses manifestations partout en France : Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie (Idahot), Marches des fiertés, forums des associations, Solidays et autres salons associatifs ou institutionnels. Elle coorganise également des soirées de promotion et de soutien de l'association.

## LUTTER SPÉCIFIQUEMENT CONTRE LA LESBOPHOBIE, LA BIPHOBIE/PANPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

Des commissions et groupes de SOS homophobie travaillent sur ces axes particuliers. Elles et ils coopèrent avec les associations spécialisées, publient du matériel d'information (*Guide pour l'accueil des personnes trans destiné aux médecins*, *Manuel des IST pour les personnes ayant une vulve*, enquête sur la visibilité des lesbiennes, enquête à venir sur la biphobie, etc.), et participent à des débats, manifestations et animations.

## PRENDRE POSITION

SOS homophobie intervient auprès des pouvoirs publics français et européens, du Défenseur des droits et des médias pour porter son combat pour l'égalité des droits, quelles que soient l'orientation sexuelle et/ou amoureuse et l'identité de genre. ▲



## Fonds SOS homophobie

Aide aux victimes et prévention des LGBTIphobies

En avril 2019, 25 ans après sa création, SOS homophobie crée un fonds de soutien pour financer des actions d'aide et d'accompagnement des victimes de violences et de discriminations LGBTIphobes. Le Fonds SOS homophobie permet notamment de prendre en charge des frais de justice ou médicaux à la suite de situations de violences LGBTIphobes.

Il apporte également une aide financière aux victimes dans le besoin et auxquelles l'État ou les dispositifs de solidarité nationale n'apportent pas une réponse suffisamment rapide ou adaptée – par exemple, en participant à des dépenses de la vie courante ou pour une aide au logement, dans l'urgence ou de façon plus pérenne.

Habilité à recevoir des donations et des legs, le Fonds SOS homophobie permet à toutes et à tous, personnes privées, entreprises et associations, administrations et collectivités locales ou territoriales, d'exprimer leur solidarité envers les victimes de LGBTIphobies.

# DÉFINITIONS

## ASEXUEL-LE

Qui ne ressent d'attraction sexuelle pour quiconque.

L'asexualité se décline sur tout un spectre. On appelle « ace » une personne qui se situe sur le spectre de l'asexualité.

## BIPHOBIE

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes ou comportements associées à la bisexualité.

Si la biphobie a bien ses spécificités, les personnes bies avec des partenaires du même genre sont souvent perçues comme homos et subissent aussi de la gayphobie ou de la lesbophobie.

## BISEXUEL-LE

Qui peut avoir du désir ou éprouver des sentiments amoureux pour des personnes de toute identité de genre.

On emploie souvent l'abréviation bi-e.

## CIS(GENRE)

Qui adhère au genre assigné à la naissance. C'est le pendant du terme trans.

## COMING OUT

Fait d'annoncer que l'on est LGBTI.

Il revient aux personnes LGBTI de faire leur coming out si, quand et comme elles le souhaitent, en fonction des circonstances et des risques. Une fois son coming out effectué, un individu est dit « out ». À ne pas confondre avec « outing ».

## DEADNAME

Prénom assigné à la naissance et abandonné par la personne.

## DISCRIMINATION

Attitude, action ou loi qui visent à distinguer un groupe humain d'un autre à son désavantage.

La lutte contre les discriminations est avant tout une démarche pour obtenir l'égalité en droit et en considération.

## DYADIQUE

Qualifie une personne non intersexe.

## DYSPHORIE DE GENRE

Émotions négatives ressenties à propos de son corps ou de son apparence.

Cet état de mal-être profond résulte d'une insatisfaction vis-à-vis de son propre corps et/ou vis-à-vis de la manière dont son corps est perçu par les autres.

## EXPRESSION DE GENRE

Choix personnels permettant à une personne d'expérimenter et exprimer son genre et sa personnalité.

Cela peut passer par la tenue vestimentaire, du maquillage, un langage corporel, le choix d'un pronom, etc. L'expression de genre ne s'aligne pas toujours avec l'identité de genre.

## FSF

Femmes ayant des rapports sexuels avec des femmes.

Ce terme utilisé en épidémiologie s'en tient pragmatiquement aux pratiques sexuelles. Les FSF peuvent se déclarer lesbiennes, bies ou hétéros.

## GAYPHOBIE

Forme d'homophobie touchant spécifiquement les hommes.

Elle vise aussi bien les hommes gays et bis que les hétéros.

## HOMOPHOBIE

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes ou comportements associées à l'homosexualité.

L'homophobie ne touche pas que les gays et les lesbiennes, mais affecte aussi les personnes bisexuelles et hétérosexuelles.

## HÉTÉROCENTRISME

Système de représentations et de valeurs plaçant l'hétérosexualité comme la norme évidente, unique et supérieure sur les plans symbolique, sexuel et affectif.

Il traduit et renforce les privilèges des per-

sonnes hétérosexuelles aux dépens des lesbiennes, gays et bi-es.

### HSH

Hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes.

Ce terme utilisé en épidémiologie s'en tient pragmatiquement aux pratiques sexuelles. Les HSH peuvent se déclarer gays, bis ou hétéros.

### IDENTITÉ DE GENRE

Expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par chacun-e.

Cette identité peut coïncider ou non avec le genre assigné à la naissance ou avec le système binaire du genre, en vigueur dans la plupart des pays, dont la France.

### INTERSEXE

Qui présente des caractéristiques sexuelles (génitales, gonadiques ou chromosomiques) ne correspondant pas aux définitions binaires typiquement «mâle» ou typiquement «femelle», que ces caractéristiques soient visibles à la naissance ou apparaissent plus tard au cours de la vie.

### INTERSEXOPHOBIE

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes intersexes ou supposées intersexes.

### LESBOPHOBIE

Forme d'homophobie touchant spécifiquement les femmes.

Ces femmes peuvent être lesbiennes, bies ou hétéros. L'homophobie s'ajoute alors au sexisme.

### LGBTIPHOBIES

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes perçues comme LGBTI (lesbiennes, gays, bies, trans ou intersexes) et tout ce qui est supposé s'y rattacher.

### MÉGENRER

Utiliser un pronom ou des accords qui ne sont pas ceux utilisés par la personne.

Si le mégenrage est volontaire, il s'agit d'un acte transphobe.

### NON-BINAIRE

Qui ne se reconnaît pas dans un ou plusieurs des systèmes binaires femme-homme, féminin-masculin, hétéro-homo.

Les personnes non binaires peuvent rejeter ces catégories, contester leur caractère figé ou exclusif, transcender l'idée de norme ou se reconnaître dans des catégories différentes.

### OUTING

Révéléation de l'orientation sexuelle et/ou amoureuse ou de l'identité de genre d'une personne LGBTI à l'insu de cette dernière ou contre son gré.

### PANSEXUEL-LE

Qui peut éprouver du désir ou des sentiments amoureux pour une personne sans considération pour son sexe ou son genre.

Cette notion se distingue de la bisexualité, en ceci qu'elle transcende complètement la notion de genre.

### RACISÉ-E

Qui est assigné-e à une « race » du fait de certaines caractéristiques subjectives, et qui subit les oppressions qui viennent avec ces caractéristiques.

### SEXISME

Croyances ou attitudes discriminatoires fondées sur le genre, très généralement au détriment des femmes.

### TRANS

Qui ne se reconnaît pas, ou pas exclusivement, dans le genre assigné à la naissance. Les transidentités désignent les nombreux parcours qui vont à l'encontre des normes régissant le corps et le genre.

### TRANSPHOBIE

Sentiment ou manifestation de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes ou comportements associé-es aux transidentités.

Toute personne cis ou trans qui exprime, ponctuellement ou non, un genre perçu comme non conforme peut être victime de manifestations transphobes et/ou homophobes. ▲

# PLUS DE 25 ANS D'ÉVOLUTION



En 1997, trois ans après le début de son action d'écoute des victimes d'homophobie, l'association décide de devenir un observatoire de ces discriminations en France et de publier, chaque année, un *Rapport sur l'homophobie* fondé sur les témoignages de plus en plus nombreux qu'elle reçoit.

Nous sommes en 2024 et la 28<sup>e</sup> édition vient de paraître. Plus de vingt-cinq ans d'évolution d'un document devenu de plus en plus central et militant, pour porter la voix des victimes de LGBTIphobies auprès des pouvoirs publics, des établissements scolaires où nous intervenons, de tous les adultes que nous sensibilisons, des médias, du grand public, etc. De grandes étapes ont fait changer notre *Rapport* : dans la forme, la structure, les sources d'information, les thématiques abordées. Mais ces étapes ne signifient cependant pas de réelles ruptures : il y a un continuum, que l'analyse qui suit ne doit pas gommer.

## 1997-1998 : LES DÉBUTS

Les deux premiers numéros se distinguent par leur forme : un format A4, incluant des illustrations « humoristiques », et une impression en noir et blanc peu soignée par manque de

moyens. Des graphiques sont déjà présents. Dans l'édition 1998, la plupart des articles sont signés.

Le contenu de ces deux premiers *Rapports* se veut pédagogique et informatif sur l'association encore jeune : qui sommes-nous ? Qu'est-ce que l'homophobie (en particulier en France) ? Qu'est-ce que ce rapport ? Qu'est-ce que la ligne d'écoute ?

Les sources sont diverses : un sondage est réalisé auprès de 500 personnes, des informations sont amenées par d'autres associations. Les actions concrètes menées par SOS homophobie sont aussi présentées : les projets, une revue de presse, les communiqués de presse.

L'analyse des appels reçus occupe une place très modeste : six pages sur 62 en 1997. Pour la première édition, cela s'explique notamment par la quantité d'appels reçus à la ligne d'écoute les premières années d'existence de l'association : 555 témoignages sont comptabilisés de 1994 à 1996. 365 appels sont reçus en 1997, plus des courriers. Cette analyse ne comporte que peu de chapitres : le profil des appelant-es, les agressions, les



discriminations, le vécu, les demandes d'informations. Et jusqu'en 2010, la distinction entre le nombre d'appels/témoignages et le nombre de cas n'est pas faite (voir Élaboration du *Rapport 2024*).

D'un point de vue thématique, les deux premiers *Rapports sur l'homophobie* abordent ce qui faisait l'actualité d'alors : les définitions (homosexuel, lesbienne) – souvent très problématiques – trouvées dans les dictionnaires les plus courants, un écho des problèmes rencontrés avec l'association des polytransfusés<sup>1</sup> et des difficultés avec la mairie de Paris<sup>2</sup>, les débats sur le CUC (contrat d'union civile, ancêtre du pacs). À partir de la deuxième édition, les réalités vécues par les personnes bies et trans commencent à être abordées, souvent de manière très perfectible – par manque de connaissances au sein de l'association.

## 1999-2000 : UNE MEILLEURE MISE EN PAGE ET UN RAPPORT MIEUX STRUCTURÉ

Dès 1999, le *Rapport sur l'homophobie* prend son format actuel (15 x 12 cm) et reçoit des soutiens financiers (dont celui de la fondation Yves Saint Laurent) qui permettent une impression plus soignée. La féminisation des noms communs apparaît de manière non systématique. Le terme « lesbophobie » apparaît en 2000.

Le plan devient plus clair : une présentation de l'association, un portrait d'ensemble de l'homophobie, puis un bilan des témoignages reçus *via* la ligne d'écoute, une revue de presse, les actions menées par SOS homophobie et d'autres associations, et enfin des informations pratiques.

L'analyse des appels reçus s'étoffe. Des « témoignages anonymes » sont intégrés dans l'édition 2000, on y trouve les rubriques suivantes : Fonctionnement de la ligne d'écoute, Agressions physiques (et verbales), Travail, Discriminations au quotidien, Mal de vivre, Questions diverses et Analyse du courrier. Les thèmes d'actualité abordés sont principalement le pacs et la pénalisation de l'homophobie.

## 2001-2010 : DES ANALYSES D'APPELS DE PLUS EN PLUS FINES

À partir de 2001, les dessins humoristiques sont supprimés, et les graphiques moins nombreux. Dès 2004, SOS homophobie propose ses propres définitions pour remplacer celles, controversées, des dictionnaires. Les termes « gayphobie » et « biphobie » apparaissent cette année-là aussi. La « transphobie » est définie en 2006 de façon très maladroite, l'association n'étant pas experte du sujet. De 2004 à 2009, un panorama des années écoulées depuis le début de la parution du *Rapport* est aussi présent. Le langage inclusif devient de plus en plus systématique (2006 : adolescent(e)s ; 2008 : homosexuel-le-s ; le point médian devient la norme choisie à partir de 2018).

Le *Rapport* comptera désormais quatre parties principales : un portrait d'ensemble de l'association et de l'homophobie (jusqu'en 2003), ensuite l'analyse des témoignages (appels, Internet, courrier), puis une partie au contenu variable (actualité, actions de SOS homophobie, demandes de formation des policiers, un plaidoyer pour des actions



1. Cette association accusait les hommes gays d'être à l'origine de l'épidémie du sida, et donc responsables de la contamination et de la mort de personnes transfusées.
2. À la demande d'une association d'habitantes du IV<sup>e</sup> arrondissement, la mairie de Paris et le maire, Jean Tiberi, avaient interdit aux établissements LGBTI d'accrocher le drapeau arc-en-ciel à leur devanture. Prétexte invoqué : la loi n'autorise que le drapeau français aux fenêtres de particuliers.

en milieu scolaire, puis la charte des IMS), le droit français et, pour finir, les annexes (informations pratiques, remerciements).

L'analyse des témoignages prend de plus en plus d'importance, pour constituer finalement l'essentiel du *Rapport*, passant de sept chapitres en 2001 à vingt-trois en 2018 : Lesbophobie est ajouté en 2003 ; Internet, Milieu scolaire, Politique, Religions en 2004 ; Commerces et services, Banlieues (supprimé en 2007), Sport, Santé-médecine, Voisinage en 2005 ; Transphobie, International en 2010.



### 2010-2018 : UN DOCUMENT TOUJOURS PLUS MILITANT

Le *Rapport 2010* voit l'apparition des « Focus » : un récit anonymisé d'un cas emblématique reçu par nos pôles d'écoute des victimes. Des contributions de personnes physiques ou morales extérieures à SOS homophobie sont aussi ajoutées dans certains chapitres sous la mention « Le point de vue de... », qui devient « La parole à... » à partir de 2011.

Le *Rapport sur l'homophobie* est aussi une tribune pour les victimes de LGBTIphobies : y est publiée en 2006 la lettre des parents de François Chenu<sup>3</sup> à ses assassins. Il rend aussi hommage à des victimes médiatisées : Sébastien Nouchet, brûlé vif dans son jardin en 2004, ou Vanesa Campos, assassinée au cœur du bois de Boulogne en 2018.

Au cours des deux dernières décennies, les bénévoles rédigeant ce *Rapport annuel* ont abordé les grandes actualités qui ont marqué la communauté LGBTI : les débats sur le pacs, la problématique des pacsés-es ayant une double nationalité, la lutte pour obtenir le mariage pour tous-tes, le don du sang, le combat en faveur de la PMA pour tous-tes, les difficultés rencontrées par les personnes trans et intersexes (refus de changement d'état civil, opérations de réassignation dès la naissance, etc.), les thérapies de conversion, et bien d'autres choses encore.

### 2018-2023 : UNE MÉTHODOLOGIE QUI S'AFFINE

À mesure que les prises de contacts auprès de notre association augmentent, les données qui en ressortent se précisent et demandent une méthodologie de plus en plus rigoureuse pour être analysées. Des bénévoles ayant une expertise en analyse de données ont ainsi affiné la vision statistique sur les témoignages que nous recevons chaque année. C'est ainsi que la partie Élaboration du *Rapport* devient centrale à partir de 2018.

Le *Rapport* de cette année-là innove aussi par les soins apportés à la mise en page, l'impression en couleur, la clarté et la lisibilité des graphiques, et l'apparition de la



rubrique « Un regard sur... », consacrée à des situations particulières : discriminations intersectionnelles, les LGBTIphobies en Outre-mer, chez les seniors, les personnes LGBTI racisées, celles en situation de handicap, la sérophobie, l'intersexophobie, etc. Afin de mettre en lumière ces thématiques multiples de manière pérenne, un chapitre dédié à l'analyse des Discriminations croisées est instauré à partir du *Rapport 2019*.

En 2023, le *Rapport* est complété une nouvelle fois par l'analyse des données issues de la plateforme d'aide en ligne de SOS homophobie, accessible toute l'année, 24 heures sur 24.

En 2024, avec l'arrivée d'une nouvelle plateforme de traitement des témoignages, une nouvelle méthodologie de décompte des cas est mise en place : les notions de « cas principaux » et « cas secondaires » sont abandonnées. Chaque situation est désormais comptée comme un seul et unique « cas ». Cette nouvelle méthode permet ainsi d'éviter de sous-évaluer les cas dans certains chapitres.

### 27 ANS D'ANALYSE, DE RÉDACTION ET DE VALORISATION PAR LES BÉNÉVOLES

Comme expliqué en introduction, l'une des premières missions de SOS homophobie a été d'être un observatoire de l'homophobie en France. Au fil des années, l'association a développé ses expertises à d'autres formes de discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle et/ou amoureuse. C'est ainsi qu'en 2020, dans le but de mieux représenter la diversité des victimes, qui nous contactent ou non, le *Rapport sur l'homophobie* change de nom et devient le *Rapport sur les LGBTIphobies*. La 28<sup>e</sup> édition de cet observatoire vient de paraître. Fidèle à ses origines, il est et reste, à travers les analyses, les témoignages, cette fenêtre sur la réalité des LGBTIphobies dans notre pays.

Mais ce document est aussi un reflet de l'association elle-même, de son évolution, de la rigueur des actions menées, de son importance au niveau national. Une chose

est constante : en dehors de la conception graphique et de la relecture réalisées par des professionnel·les, le *Rapport sur les LGBTIphobies* a toujours été et reste l'œuvre de militant·es bénévoles. ▲

3. Dans la nuit du 13 au 14 septembre 2002, François Chenu, 29 ans, est agressé avec une extrême violence à Reims par trois hommes skinheads. François sera jeté agonisant dans un étang où il meurt noyé. Ses agresseurs ont été condamnés en 2004 à vingt ans de prison (quinze pour l'un d'eux, mineur au moment des faits).

# ÉLABORATION DU RAPPORT SUR LES LGBTIPHOBIES 2024

## SOURCES

Les données chiffrées du *Rapport sur les LGBTIphobies 2024* proviennent exclusivement des 2 085 témoignages reçus par SOS homophobie du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 sur sa ligne d'écoute, par courriel via un formulaire en ligne, ou par chat. Les données sont également complétées par celles de la plateforme d'aide en ligne de SOS homophobie, accessible toute l'année, 24 heures sur 24.

L'année 2023 marque une évolution importante dans la méthodologie de recensement des cas à partir des témoignages. Nous avons abandonné les notions de cas « principaux » et « secondaires » (voir Illustration du changement méthodologique), afin qu'il n'y ait plus que des cas considérés à égalité. L'effet sur le décompte des cas est détaillé dans les sections suivantes.

L'interprétation de ces chiffres et le contenu des chapitres s'appuient en outre sur :

- le suivi de l'actualité, notamment politique ;
- l'analyse des médias ;
- le travail et l'expertise des différent-es groupes et commissions de l'association ;
- l'expertise de contributeurs et contributrices invité-es (sections La parole à...).

## APPROCHE ET BIAIS

### Profils de données variables

Le présent document n'est pas le recensement exhaustif des manifestations d'homophobie, de biphobie et de transphobie survenues en 2023, mais le reflet d'une partie de ces LGBTIphobies, perçues à travers les outils de l'association et sa connaissance du terrain. Aujourd'hui encore, de nombreuses victimes ne témoignent pas et passent sous silence les discriminations et les violences dont elles font l'objet. Contrairement à une enquête sur échantillon représentatif, notre

échantillon varie d'une année à l'autre, ce qui impose une grande prudence dans les comparaisons entre les éditions du *Rapport*.

En outre, le niveau de détail permettant de caractériser les victimes et les situations fluctue fortement d'un témoignage à l'autre. Seuls les thèmes correspondant à plus de trente témoignages donnent lieu à des analyses chiffrées et des graphiques. Tous les pourcentages sont arrondis à l'unité, si bien que le total des proportions correspond parfois à 99 % ou 101 %.

### Interprétation

Nos services étant centrés sur l'écoute, nous ne remettons pas en cause la parole des victimes. Quelques rares témoignages sont écartés de l'analyse, en raison d'affabulations manifestes ou de propos très incohérents.

Les priorités de l'écoute ne permettent pas toujours de demander des informations précises aux appelant-es, et les détails peuvent manquer dans les courriels. En cas de doute, nous ne précisons pas le genre de la victime. Toutefois, dans une certaine mesure, nous procédons à des interprétations raisonnables de l'identité de genre, voire de l'orientation sexuelle et/ou amoureuse à partir d'indices (pronoms utilisés, termes du récit, etc.). Ainsi, ne sont considérées comme trans que les personnes qui nous en font mention explicitement, les autres étant présumées cis, ce qui peut induire une sous-représentation.

### Témoignages internationaux

Les témoignages recensés à l'étranger sont réservés au chapitre International et n'alimentent pas les statistiques générales du *Rapport*. En effet, SOS homophobie est active sur le territoire français et axe sa communication sur les LGBTIphobies en France. De plus, il est difficile de comparer les situations internationales et françaises en raison du faible nombre d'actes recensés hors de France, ainsi que de la variabilité des situations politiques,



de l'acceptation et des droits des personnes LGBTI dans le reste du monde.

### GRILLE DE LECTURE

Ce *Rapport* prend appui sur les témoignages et demandes de soutien reçues par l'association. Ce sont ces récits qui alimentent les analyses thématiques et servent à élaborer les statistiques présentées dans les différents chapitres.

Notre grille de lecture caractérise la victime et catégorise les cas en fonction de la nature des violences et de leur contexte. Certaines dimensions concernant les victimes (parents ou futur-es parents, personnes racisées, en situation de précarité, etc.) alimentent notamment le chapitre Discriminations croisées.

#### Nature des violences

Les récits sont caractérisés selon la nature générale et les manifestations précises des LGBTIphobies signalées. Par « nature générale », on entend : lesbophobie, gayphobie, biphobie, transphobie et LGBTIphobie générale, qu'elles soient ciblées ou non. Les manifestations précises incluent : menaces, agressions physiques et sexuelles, viols (au sens légal), dégradations de biens et vols, licenciements et :

- **insultes** : propos à caractère injurieux ;
- **rejet et ignorance** : moqueries, brimades, appels à la haine, dénigrement et préjugés véhiculés sur les personnes LGBTI ;
- **diffamation** : imputation d'un fait, par écrit ou oralement, à l'encontre d'une personne LGBTI, de nature à porter atteinte à sa dignité ;
- **discrimination** : traitement particulier et défavorable des personnes homosexuelles, bisexuelles, trans ou intersexes par rapport aux personnes non LGBTI ;
- **harcèlement** : agissements malveillants et répétés en vue d'affaiblir et de déstabiliser la personne qui en est victime ;
- **outing** : révélation de l'orientation sexuelle et/ou de l'identité de genre d'une personne LGBTI à l'insu de cette dernière ou contre son gré ;
- **traquenard** : pour les situations où des

personnes LGBTI sont piégées par leurs agresseur-ses ;

- **sexualisation** : en cas de proposition/ remarque non sollicitée réduisant la victime à un objet sexuel ou à sa sexualité. *Exemple* : « Salut les lesbiennes, allez, embrassez-vous ! » ;
- **invisibilisation** : lorsqu'une dimension LGBTI est omise dans une situation où elle existe. *Exemple* : un reportage sur le thème de l'homophobie qui ne présenterait que des cas de gayphobie ;
- **amalgame avec pédocriminalité** : dans les situations où des orientations sexuelles et/ ou des identités de genre sont associées à des comportements pédocriminels ;
- **inaction** : dans les situations où une LGBTIphobie est patente et les témoins ne réagissent pas ;
- **contrôle des déplacements** : pour les situations dans lesquelles un ou des individus restreignent la liberté de circuler de la victime.

Dans certains chapitres, cette caractérisation repose sur des critères particuliers plus pertinents. Par exemple les refus de plainte ou la culpabilisation dans le chapitre Police, gendarmerie, justice.

Cinq chapitres sont consacrés à l'analyse de types de violence spécifiques : Agressions physiques, Lesbophobie, Gayphobie, Biphobie et Transphobie. Le chapitre Discriminations croisées examine des questions intersectionnelles différentes d'une année à l'autre, à l'instar des sections Un regard sur...

#### Contexte des violences

Les contextes des LGBTIphobies retenus sont : Commerces, services et administration ; Famille et entourage proche ; Haine en ligne ; Police, justice et gendarmerie ; Lieux publics ; Mal de vivre ; Médias et communication ; Milieu scolaire et enseignement supérieur ; Politique ; Religions ; Santé et médecine ; Sport ; Travail ; Voisinage ; International.

**Ces contextes sont non transversaux : un cas ne peut appartenir qu'à un seul d'entre eux.**

## TRAITEMENT STATISTIQUE

### Nombre de cas

Les témoignages peuvent rapporter une même situation (témoignages doublons). Le nombre de situations uniques correspond au nombre de cas. Chaque cas fournit des informations qui sont analysées : profil des victimes, identification du contexte non transversal, des contextes transversaux et des diverses manifestations de LGBTIphobies. Ces données permettent de quantifier et d'étudier les faits signalés à SOS homophobie.

TÉMOIGNAGES TOTAUX	2 085
TÉMOIGNAGES DOUBLONS (FRANCE)	256
TÉMOIGNAGES INTERNATIONAUX	147
TÉMOIGNAGES SANS LGBTIPHOBIES	235
CAS TOTAUX (FRANCE)	2 377

En France et en 2023, 2 085 témoignages ont été reçus par l'association via les canaux d'écoute : le formulaire de témoignage en ligne, la ligne d'écoute et le chat'écoute. Parmi ces 2 085 témoignages, 256 sont des doublons : il y a au moins un autre témoignage qui décrit la même situation, sans apporter d'éléments supplémentaires. Nous avons reçu de l'étranger, par les mêmes canaux d'écoute, 147 témoignages.

Dans un témoignage, il peut y avoir zéro à plusieurs cas, si la victime est agressée dans des situations distinctes. Parmi les 2 085 témoignages reçus, 235 ne comportent pas de situation de LGBTIphobie. C'est, par exemple, le cas lorsque nous recevons un message de remerciement adressé via le formulaire de témoignage. En France, 2 377 cas de LGBTIphobies ont été recensés à partir des témoignages reçus.

### Cas par contexte

Un même cas peut concerner plusieurs types de violences, mais ne concerne qu'un seul et unique contexte non transversal. Un cas peut, en revanche, concerner plusieurs contextes transversaux : il peut montrer une situation de Transphobie et de Lesbophobie, entaché d'Agressions physiques. C'est le contexte non transversal qui donne son « type » au cas. Ainsi, en analy-

sant les types de cas coexistant au sein d'un même témoignage, nous pouvons faire ressortir des convergences pertinentes.

Nous remarquons, par exemple, que sur la totalité des cas Lieux publics, 10 % coexistent avec un cas Police, justice et gendarmerie. Cela montre donc que dans 1 cas sur 10, après des actes LGBTIphobes subis dans les lieux publics, les victimes sont également agressées par les forces de l'ordre.

### LGBTIphobies générales et spécifiques

Les manifestations de lesbophobie, gayphobie, biphobie et transphobie sont cumulables. La catégorie **LGBTIphobie générale** concerne les actes reflétant un rejet général de tout ce qui dévie de l'hétérosexualité et des normes de genre. Ces cas ont la particularité de ne pas cibler de victimes spécifiques, mais l'ensemble des personnes LGBTI. Il s'agit notamment des attaques contre le « lobby LGBT » ou les droits LGBTI. À cet égard, nous avons adopté une approche plus inclusive, les personnes bies ou trans étant par exemple très souvent concernées par des propos ciblant les homosexuel·les ou leurs droits, même implicitement.

Les lesbiennes, gays, bi·es, trans sont évidemment touché·es par les LGBTIphobies générales, dont le total complète les cas spécifiquement lesbophobes, gayphobes, biphobes et transphobes dans les chapitres concernés. En revanche, en vue d'affiner l'étude, **les LGBTIphobies générales ne sont pas intégrées dans l'analyse statistique des chapitres Lesbophobie, Gayphobie, Biphobie et Transphobie**, ce qui permet de mieux dégager les spécificités des différents groupes. À titre d'illustration, les statistiques de la transphobie sont calculées à partir des cas spécifiquement transphobes, sur l'ensemble des cas qui rapportent des manifestations transphobes. Les cas de LGBTIphobie générale sont bien pris en compte dans l'analyse des autres contextes. **Lesbophobie, Gayphobie, Biphobie, Transphobie et LGBTIphobie globale constituent ainsi des contextes transversaux, puisqu'un cas peut relever de plusieurs de ces catégories, contrairement aux contextes de LGBTIphobie qui ne partagent pas leurs cas.**

**ILLUSTRATION DU CHANGEMENT MÉTHODOLOGIQUE**

Afin d'illustrer l'effet du changement méthodologique sur le décompte des cas, penchons-nous sur l'exemple ci-dessous, en l'analysant avec l'ancienne méthode, puis avec la nouvelle.

**Ancienne méthode : cas principal et cas secondaires**

*Une femme a été agressée verbalement et **physiquement** par l'un de ses voisins. Il lui crie : « **Sale lesbienne, [1p]** va brûler en enfer. [1s] » La police, qu'elle a ensuite appelée, ne s'est pas déplacée et s'est moquée d'elle avec des **insultes transphobes et lesbophobes**. [2s] Depuis ces événements, qui datent d'il y a plusieurs mois, elle n'ose plus sortir de chez elle et fait des crises d'anxiété. [3s]*

Avec l'ancienne méthode, on décompte ici un cas principal (indiqué par le « 1p » et caractérisé en magenta), ainsi que trois cas secondaires (indiqués en « 1s », « 2s » et « 3s » en bleu cobalt). Les parties en gras indiquent les contextes non transversaux : Lesbophobie, Transphobie et Agressions physiques.

N°	SITUATION	CAS PRINCIPAL	CAS SECONDAIRES	CONTEXTES TRANS-VERSAUX
1	« sale lesbienne » adressé dans la rue, suivi d'une agression physique	Voisinage [1p]	Religions [1s], Police, justice, gendarmerie [2s], Mal de vivre [3s]	Lesbophobie, Transphobie, Agressions physiques

Le bilan de ce témoignage était donc le suivant :

- un cas dans les statistiques globales ;
- un cas Lesbophobie ;
- un cas Transphobie ;
- un cas Agressions physiques ;
- un cas Voisinage.

Les cas Religions [1s], Police, justice, gendarmerie [2s] et Mal de vivre [3s] n'étaient

comptés que comme des cas secondaires : ils n'entraient pas dans les statistiques de leurs chapitres respectifs, dans les chapitres transversaux ou dans les statistiques globales. **Seule la situation principale de LGBTiphobie était prise en compte.**

**Nouvelle méthode : des cas uniformisés**

*Une femme a été agressée verbalement et **physiquement** par l'un de ses voisins. Il lui crie : « **Sale lesbienne [1]**, va brûler en enfer. [2] » La police, qu'elle a ensuite appelée, ne s'est pas déplacée et s'est moquée d'elle avec **des insultes transphobes et lesbophobes**. [3] Depuis ces événements, qui datent d'il y a plusieurs mois, elle n'ose plus sortir de chez elle et fait des crises d'anxiété. [4]*

Dans ce récit, on comptabilise désormais quatre cas, qui seront tous pris en compte dans le Rapport annuel.

N°	SITUATION	CONTEXTE NON TRANSVERSAL/ CAS	CONTEXTES TRANS-VERSAUX
1	« sale lesbienne » adressé dans la rue, suivi d'une agression physique	Voisinage [1]	Lesbophobie, Agressions physiques
2	« va brûler en enfer », la victime étant perçue comme lesbienne, suivi d'une agression physique	Religions [2]	Lesbophobie, Agressions physiques
3	Inaction et moqueries lesbophobes et transphobes de la police	Police [3]	Lesbophobie, Transphobie
4	Crises d'anxiété de la victime à cause des événements : l'agression et l'inaction de la police	Mal de vivre [4]	Lesbophobie, Transphobie, Agressions physiques

Le bilan est le suivant :

- quatre cas dans les statistiques globales ;
- quatre cas Lesbophobie ;
- deux cas Transphobie ;
- trois cas Agressions physiques ;
- un cas Voisinage ;
- un cas Religions ;
- un cas Police, justice, gendarmerie.

Chaque contexte non transversal a son cas, les contextes transversaux sont comptés autant de fois qu'ils apparaissent, et on se retrouve donc avec quatre cas pour les statistiques globales : **les quatre situations de LGBTIphobies sont bien prises en compte.** Cette nouvelle méthode permet d'éviter de sous-évaluer les cas dans certains chapitres, comme cela pouvait être le cas avec la méthodologie que nous utilisons jusqu'à présent. Une analyse croisée des contextes est possible en analysant les contextes des cas qui se produisent dans un seul et même témoignage. Les données montrent que 22 % des cas de Haine en ligne coexistent avec un cas Religions.

### FORME

Pour aller plus loin dans l'égalité des représentations entre les femmes, les hommes et les personnes non binaires, le *Rapport* privilégie la grammaire égalitaire, qui accorde adjectifs et participes passés avec le genre du terme le plus proche. De plus, des pronoms neutres (iels, ceux, etc.) sont utilisés dans ce *Rapport*, de même que certains mots-valises contractant les formes masculines et féminines d'un mot (par exemple, « lecteurices »).

Ce *Rapport*, comme les précédents, est entièrement rédigé par les bénévoles de l'association : les différences d'approche et de style en font toute la richesse. Les prénoms utilisés dans les extraits de témoignages sont fictifs, afin de préserver l'anonymat des victimes. ▲

---



# PLATEFORME D'AIDE EN LIGNE

## DES INFORMATIONS SUR LES LGBTIPHOBIES ACCESSIBLES 24 HEURES/24

Lancé officiellement en juin 2021, le dispositif d'aide en ligne de SOS homophobie a été accessible 24 heures sur 24, tout au long de l'année 2023, aux victimes de LGBTIphobies et aux personnes en questionnement. Il vient compléter la ligne d'écoute anonyme historique, le chat'écoute et le formulaire de témoignage. Ce dispositif permet d'apporter des premières réponses aux utilisateurs et utilisatrices, en leur proposant une série de questions les menant à une fiche d'information à propos de leur besoin spécifique, ainsi que des contacts d'organisations pouvant leur apporter le soutien nécessaire. Ainsi, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023, ce sont 8 151 personnes qui ont accédé à cette plateforme et entamé le parcours de réponses aux questions : 1 085 parce qu'elles avaient besoin d'aide, 7 066 car elles se questionnaient.

À l'issue du parcours, une quarantaine de fiches informatives sont accessibles. Ces dernières ont été consultées par 1 363 personnes au total. 18 % d'entre elles sont consultées par des personnes qui ont suivi le parcours de questions de la plateforme. La majorité (79 %) est consultée à la suite d'un clic dans un moteur de recherche. C'est l'une des raisons pour lesquelles la fiche sur le don du sang a été la plus consultée en 2023 (644 vues uniques), ainsi que chaque année depuis 2021. L'ouverture de ce droit sans condition aux hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes le 16 mars 2022 a suscité un intérêt certain. En complément de la source par laquelle les visiteur-ses ont accédé à la plateforme, des informations sur leur origine géographique ont pu être récoltées pour 40 % d'entre eux. 27 % des visites provenaient de connexions en Île-de-France, un tiers des régions de l'Hexagone. Le pourcentage restant concerne les lectures de fiches depuis l'étranger. Des données sur le genre et l'âge des visiteur-ses étaient récoltées lorsqu'ils acceptaient les cookies sur la plateforme, mais ces informations sont trop peu nombreuses pour être exploitées.

### EN FINIR AVEC LE HARCELÈMENT SCOLAIRE

Bien que les consultations soient moins nombreuses à l'arrivée que les dernières années, le triptyque de fiches autour des discriminations au travail (174 vues), des agressions physiques (42 vues) et de la diffamation (27 vues) reste en tête des consultations en 2023 du côté des personnes ayant cliqué sur le bouton « J'ai besoin d'aide ».

Les violences LGBTIphobes au travail, notamment les cas de harcèlement, préoccupent fortement SOS homophobie. C'est ainsi qu'en complément de ses interventions et sensibilisations pour adultes, l'association a lancé un module de formation en *e-learning* fin 2022.

Le milieu scolaire a également fait l'objet d'un intérêt tout particulier l'année dernière.

Plusieurs dizaines de personnes ont lu les fiches concernant le harcèlement et les discriminations dans ce contexte. Cela résonne avec les trop nombreux cas de violences envers des enfants qui ont marqué l'actualité en 2023. La mort de Lucas et l'inaction de la justice face au harcèlement dont il avait été victime en sont les plus amères illustrations.

### LES ORIENTATIONS SEXUELLES ET/OU AMOUREUSES EN QUESTION

Du côté des personnes qui se sont tournées vers la partie « Je me questionne » de l'interface, ce sont les pages autour de l'orientation sexuelle et/ou amoureuse qui ont été les plus consultées (hormis la page relative au don du

sang). Et, contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce sont les adultes qui semblent s'interroger le plus à ce sujet. La visibilité et les droits acquis au fur et à mesure des années pourraient expliquer le fait que davantage de personnes se questionnent sur leur identité. Les fiches sur l'identité de genre et les droits des personnes trans ont également été très consultées. Les personnes qui les lisent peuvent être concernées par ces situations, mais aussi, et nous l'espérons, des parents soucieux d'en savoir plus sur ces questions pour soutenir leurs enfants.

Un autre sujet sur lequel le public LGBTI ou allié semble moins informé est celui du dépôt de plainte. Une trentaine de personnes ont voulu savoir pourquoi, quand et comment porter plainte, quand une dizaine ont semblé rencontrer des difficultés dans ce processus. On ne peut cependant pas déterminer si ces problèmes émanaient d'une procédure trop complexe ou d'un refus de plainte de la part des forces de l'ordre *[sur ce sujet, voir le chapitre « Police, justice, gendarmerie »]*.

## COMPLÉMENTARITÉ AVEC NOS ACTIONS D'ÉCOUTE

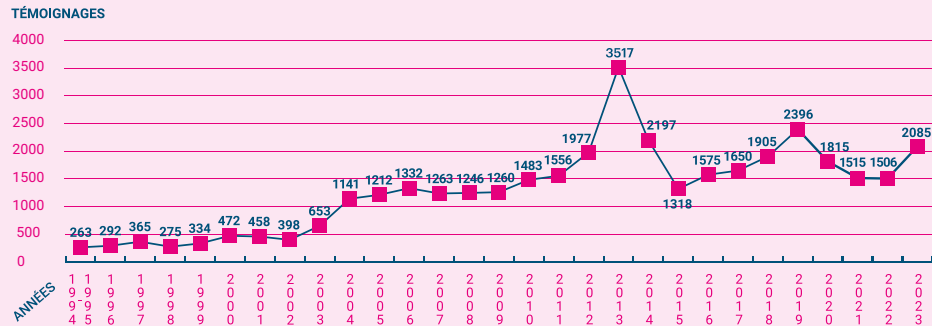
Les dispositifs d'écoute de SOS homophobie restent primordiaux pour recueillir la parole des victimes qui ressentent le besoin d'exprimer leur mal-être ou leur situation à nos bénévoles. C'est ainsi que 2 % des personnes qui ont entamé un parcours sur notre plateforme d'aide en ligne en 2023 se sont réorientées vers nos bénévoles formés à l'écoute. D'autres préfèrent accéder à l'information par leurs propres moyens, rendant cette plateforme désormais indispensable, après trois ans d'activité. Ce dispositif reste unique en France pour informer en toute transparence les témoins ou victimes de LGBTIphobies. ▲



# SYNTHÈSE GÉNÉRALE

## LGBTIPHOBIES: MATIN, MIDI ET SOIR

### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TÉMOIGNAGES



À NOTER : La partie Élaboration du *Rapport 2024* détaille la production et l'analyse des données 2023, ainsi que les évolutions méthodologiques par rapport à l'édition précédente, qui limitent certaines comparaisons.

SOS homophobie recense, pour l'année 2023, 2 377 cas de LGBTIphobies en France. Ce chiffre est issu du traitement des 2 085 témoignages reçus par l'association via ses dispositifs d'écoute et de soutien aux victimes : ligne téléphonique anonyme, chat'écoute et formulaire de témoignage en ligne. Nous comptons également 147 témoignages transmis par des personnes ne résidant pas en France, et qui nous permettent d'élargir notre constat des LGBTIphobies. Le dispositif de l'association est complété par sa plateforme d'aide en ligne, lancée en 2022, et qui a reçu la visite de 8 151 personnes souhaitant recevoir de l'aide ou se questionnant sur divers sujets. Ces 2 377 cas de LGBTIphobies nous renseignent sur les réalités vécues par les personnes LGBTI et ceux qui les entourent, sans toutefois être un recensement exhaustif de l'ensemble des cas de LGBTIphobies en France en 2023. Le nombre de témoignages reçus en 2023 est supérieur à celui des années précédentes : nous comptons 1 506 témoignages

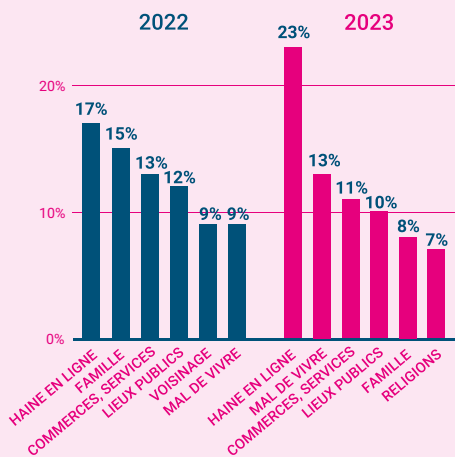
pour l'année 2022, et 1 515 témoignages pour l'année 2021. Peut-on parler d'une augmentation des LGBTIphobies sur l'année 2023 ? Malgré cette augmentation que nous constatons, il reste encore difficile d'espérer avoir des chiffres représentatifs de la réalité, compte tenu des difficultés à porter plainte, à sortir du secret des expériences de rejet et de discrimination ou à mettre des mots sur des situations complexes. En 2023 encore, notre *Rapport* souligne un environnement qui se dégrade pour les personnes LGBTI dans une multitude de contextes, et avec des manifestations variées. Le climat est délétère, avec en particulier une libération de la parole LGBTIphobe, singulièrement sur Internet. La notion de « wokisme » est devenue l'étendard de ceux qui rejettent la visibilité, encore relative, des personnes LGBTI et entendent censurer toute voix combattant les discriminations.

### LES CONTEXTES PRINCIPAUX DES LGBTIPHOBIES

Les cas de LGBTIphobies que nous recensons pour l'année 2023 proviennent de contextes divers, mais recouvrant toutes les strates de la vie quotidienne des personnes LGBTI : école, famille, lieux publics, Internet,

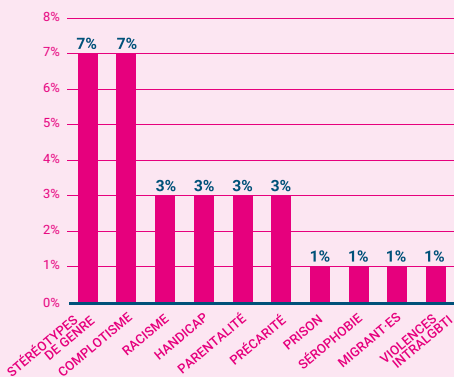


travail, sphère politique, religions, etc. Il nous paraît encore aujourd’hui difficile d’affirmer qu’il existe des lieux, des espaces, où les personnes LGBTI peuvent ne pas subir de LGBTIphobies.



ÉVOLUTION DES CONTEXTES PRINCIPAUX DE LGBTIPHOBIES ENTRE 2022 ET 2023

En 2023, le contexte qui attire le plus notre attention, pour la troisième année consécutive, est celui de la haine en ligne (23%). Alors que l’on pouvait auparavant considérer l’espace numérique comme relativement sécurisé pour les personnes LGBTI, Internet est aujourd’hui utilisé comme un relais de messages LGBTIphobes et une prolongation du harcèlement et des discriminations vécues dans le monde réel. Cette importance de la Haine en ligne pourrait s’expliquer par la facilité de signalement de messages ou d’articles, qui peuvent être partagés en deux clics et visibles sans difficulté – mais il faut aussi que soient visibilisés ces contenus, dont la modération reste encore inexistante aujourd’hui, malgré les dispositifs existants et des condamnations prononcées<sup>1</sup>. L’expérience des personnes LGBTI est aussi marquée par un mal de vivre latent dans 13% des cas. Il se conjugue avec toutes ces agressions quotidiennes dans les lieux publics (10%), les commerces et services (11%), dans la sphère privée (8%) ou professionnelle (6%), qui font du simple fait d’être une personne LGBTI une épreuve.



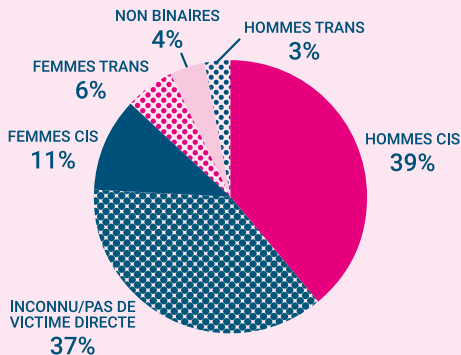
AUTRES CONTEXTES DES LGBTIPHOBIES

Outre le contexte de l’expérience LGBTIphobe subie, des mécanismes particuliers reviennent régulièrement, révélant la multiplicité des formes que prennent les LGBTIphobies : des stéréotypes de genre (7%) au racisme ou à l’handiphobie (3% respectivement), en passant par le complotisme (7%).

En complément des analyses des contextes, les rédacteurices du *Rapport* ont décidé de s’intéresser à la parentalité et à la multitude de schémas familiaux qu’expérimentent les personnes LGBTI. 2023 était, entre autres, l’année du dixième anniversaire de la loi ouvrant le mariage et l’adoption aux personnes de même genre, promulguée le 17 mai 2013. Une autre expérience, celle de la précarité, est étudiée dans ce *Rapport* : les personnes LGBTI peuvent être imbriquées dans des situations complexes et spécifiques de pauvreté et de marginalisation, qui ne sont que peu étudiées. Les témoignages liés à la précarité ou à la parentalité cumulent chacun 3% des cas de l’année 2023.

1. *Le Monde* (2023). « Twitter définitivement condamné pour n’avoir pas fourni des informations sur ses pratiques de modération », 24 mars. Disponible [en ligne](#).

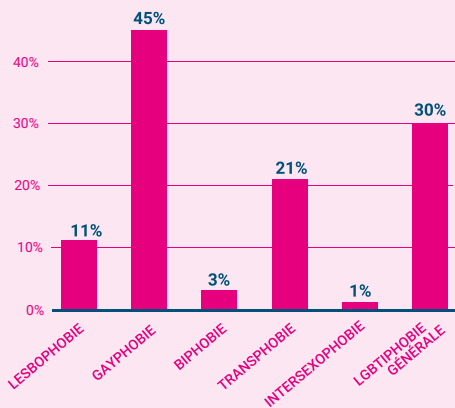
## GENRE DES VICTIMES ET SPÉCIFICITÉ DES



GENRE DES VICTIMES

## LGBTIPHOBIES

Sur l'année 2023, dans plus d'un tiers des cas, le genre des victimes n'est pas connu (4 %) ou aucune victime n'est caractérisée (33 %). Du point de vue des LGBTIphobies, 30 % des cas renvoient à des LGBTIphobies globales. La hausse des contextes liés à la haine en ligne et au complotisme peut être expliquée par une tendance plus générale de vision uniformisante des personnes LGBTI comme nuisibles et/ou dangereuses au sein des milieux conservateurs et LGBTIphobes. Il peut également s'agir d'une différence qualitative dans les témoignages reçus, avec beaucoup de signalements émis en lien avec les réseaux sociaux ou les médias.

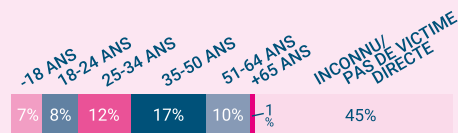


FORMES DE LGBTIPHOBIES

Les hommes cis restent la population qui témoigne le plus : ils représentent 39 % des victimes. Si 45 % des cas recensés sont liés à de la gayphobie, 67 % des cas d'agressions physiques ciblent des hommes cis. Le nombre de femmes cis et de femmes trans à avoir témoigné en 2023 reste plus faible : 11 % de femmes cis et 6 % de femmes trans. La transphobie continue d'être un sujet majeur, puisqu'elle représente 21 % des cas de ce *Rapport*. La libération et la violence de la parole transphobe, que l'on observe depuis quelques années, continuent d'avoir des effets délétères sur les personnes trans en France. Les mouvements conservateurs persistent à user de transphobie, dans une volonté toujours plus affichée de contrôler les corps et de ne pas respecter l'intégrité et la dignité des personnes, en particulier des enfants. La transphobie est, dans un quart des cas recensés sur l'année 2023, liée à la haine en ligne.

Enfin, les stéréotypes de genre restent associés aux LGBTIphobies en ce que le rejet homophobe, lesbophobe, biphobe ou transphobe tient souvent à une image conservatrice et binaire de ce que doit être une femme ou un homme. SOS homophobie tient à réaffirmer la liberté de disposer de son propre corps et de son identité.

## ÂGE DES VICTIMES

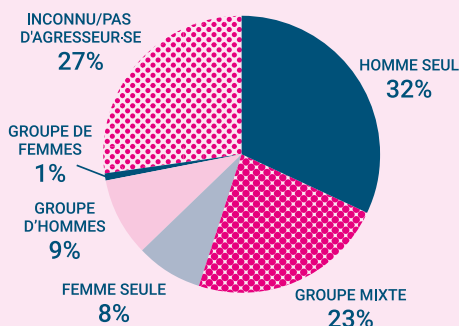


Dans près de la moitié des cas (45 %), l'âge des victimes n'est pas connu. Comme pour le genre, les témoins ou victimes ne sont pas obligé-es de communiquer cette information. Dans les cas où l'âge est connu, une majorité a entre 25 et 50 ans, dont 12 % de 25-34 ans et 17 % de 35-50 ans. Les personnes de moins de 25 ans sont principalement touchées par des LGBTIphobies dans le cadre de la famille et de l'entourage proche (19 %).

Les personnes de plus de 50 ans constituent une importante part des personnes témoignant d'un mal de vivre (21 %). Aussi, la

tranche d'âge de 51 à 64 ans représente 29 % des cas liés au voisinage. Nous observons une plus forte part de personnes âgées de plus de 50 ans dans les témoignages reçus via nos dispositifs d'écoute. Les discriminations et situations LGBTIphobes vécues par ces personnes sont généralement passées sous silence et moins visibles, parce qu'il s'agit moins d'agressions physiques.

### MANIFESTATIONS DES LGBTIPHOBIES



Rejet et ignorance sont le lot quotidien des personnes LGBTI en France : 67 % des cas de LGBTIphobies sont marqués par cette manifestation. Sans surprise, les personnes trans sont surreprésentées ici, un rejet étant identifié dans 79 % des cas de transphobie. Dans 36 % des cas, des insultes fusent, blessent et marquent parfois à vie. Le harcèlement et les menaces, à hauteur de 15 % respectivement, sont aussi des manifestations qui rythment la vie et le quotidien des personnes LGBTI. En bref, le droit de vivre et d'aimer librement, d'être soi, sans violence et sans discrimination totale, n'est pas encore garanti pour les personnes LGBTI. ▲

# AGRESSIONS PHYSIQUES

## NOS DROITS N'AUGMENTENT PAS, LA VIOLENCE SI!

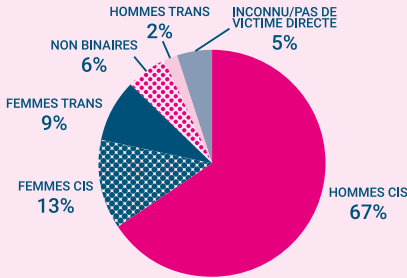
### NOMBRE DE CAS RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

266

### ÂGE DES VICTIMES



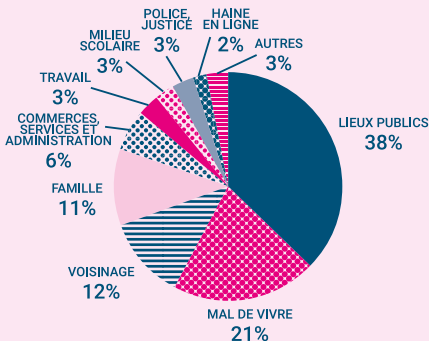
### GENRE DES VICTIMES



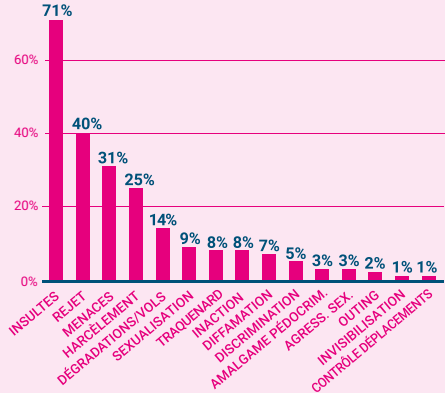
### % DES CAS RELATANT UNE AGRESSION PHYSIQUE

Genre	Pourcentage
FEMMES CIS	13%
FEMMES TRANS	17%
HOMMES CIS	19%
HOMMES TRANS	6%
NON BINAIRES	17%

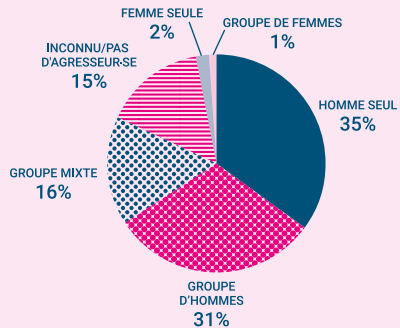
### CONTEXTE



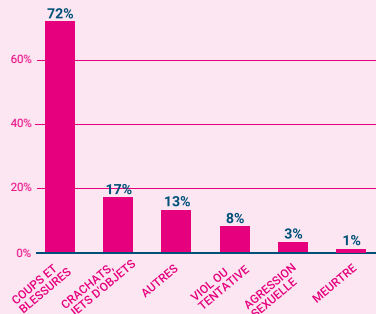
### MANIFESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES



### AGRESSEUR-SES



### TYPES D'AGRESSIONS



**E**n 2023, 266 témoignages d'agressions physiques ont été recensés par SOS homophobie, soit 11 % des cas de LGBTIphobies rapportées à SOS homophobie. Elles se manifestent principalement par des coups et blessures, dans 72 % des cas. En revanche, ce ne sont pas les seules manifestations de violence. Par exemple, les crachats et/ou jets d'objets nous sont rapportés à hauteur de 17 % des cas d'agressions physiques.

Ces agressions ont lieu, pour 38 % des cas, dans l'espace public, où la haine se déverse maintenant sans honte. Elles sont aussi très représentées dans les contextes du voisinage (12 %) et de la famille (11 %).

### PROTÉGÉ-ES NULLE PART

Les agressions physiques représentent 25 % des manifestations de LGBTIphobies parmi tous les cas rapportés à SOS homophobie dans le contexte « Voisinage ». Les situations qui en résultent sont souvent insolubles. Alex pensait être en sécurité chez lui, jusqu'à ce qu'une famille de son immeuble l'insulte de « pédé » à travers la porte et la casse à coups de marteau. Il se trouve bloqué dans cette situation, car la famille qui l'a agressé refuse d'être relogée. Alex se voit donc contraint de croiser ses agresseur·ses au quotidien. Heureusement pour lui, il est très bien entouré – ce qui n'est pas toujours le cas. Il arrive, en effet, que la famille soit à l'origine des violences. 15 % des LGBTIphobies en famille sont des agressions physiques. Avant d'être mis à la porte, Mathieu a longtemps subi les insultes et les coups de sa mère, qui n'acceptait pas son orientation sexuelle et amoureuse. Il n'a pas pu récupérer ses affaires, n'est pas aidé par la police et doit se tourner vers des associations pour ne pas se retrouver à la rue.

Ces violences corporelles s'intègrent dans un cercle vicieux impactant durablement la vie des personnes. Elles résultent des stéréotypes et de la haine des agresseur·ses véhiculés dans l'espace public et médiatique, ainsi que des lacunes dans le traitement et les sanctions des LGBTIphobies. Tout cela participe d'un sentiment d'impunité, qui ouvre la porte à cette escalade de la violence.

**« IL M'A MIS DES COUPS DE POING DANS LA FIGURE, J'AI CRU QUE J'ÉTAIS MORTE. »**

### PAS UNE MINUTE DE RÉPIT POUR LES FEMMES

Les femmes, cis ou trans, n'échappent pas aux agressions physiques. Elles représentent 22 % des victimes dans les cas d'agressions nous ayant été rapportés. Comme Julia, femme trans, qui n'a fait que reprendre deux hommes après qu'ils l'ont mégenrée. Les coups de poing et de pied pleuvent sur la jeune femme après que ses deux agresseurs se sont octroyé le droit de remettre en question son genre.

Les stéréotypes sont souvent le point de départ de l'agression. L'exemple, en 2023, de deux femmes se promenant ensemble, est parlant. Deux personnes leur jettent des pierres en voyant l'une mettre son bras autour de l'épaule de l'autre. Les deux femmes sont hétérosexuelles, mais agressées en raison d'une orientation sexuelle supposée. Qu'il se manifeste envers des personnes lesbiennes ou non, trans ou cis-genre, le sexisme a encore de beaux jours devant lui.

Autre exemple : celui de Sophie, femme trans harcelée, agressée et intimidée quotidiennement dans son quartier et qui ne peut en partir, étant en situation de précarité et ne bénéficiant d'aucune aide.

L'inaction publique face à ces situations trop récurrentes tue. Il est essentiel que notre société évolue vers plus de respect et de protection pour toutes les femmes !

### FACE AUX AGRESSIONS, L'INACTION

La minimisation des faits et l'inaction des forces de l'ordre sont trop souvent relevées en cas d'agression physique. Nous avons

reçu beaucoup d'exemples. Comme celui de cet homme gay, agressé par son voisinage depuis des années. Son premier dépôt de plainte a été refusé. Le deuxième a été accepté après de nombreuses négociations et un comportement discriminant de la part du commissariat. Dans un autre cas de violences corporelles, lors du dépôt de plainte, les policiers n'ont pas retenu le caractère homophobe et ont répondu à la victime que l'agresseur pourrait même porter plainte lui aussi pour coups et blessures car elle s'est défendue. Ces comportements de la part des forces

de police, censées protéger l'ensemble des citoyen·nes, dissuadent finalement bon nombre de victimes de déposer plainte. Cette femme trans raconte : « Je souhaite partager mon témoignage ici plutôt que dans un commissariat, car maintenant, c'est trop tard pour le faire et on m'aurait dit quoi ? Que je le mérite ? Ou on m'aurait ri au nez ? » Cette tendance ancre le sentiment d'impunité des agresseur·ses et nous conforte dans le sentiment que le nombre d'agressions physiques que nous constatons chaque année est bien plus important en réalité. ▲

### POUR EN FINIR AVEC LES AGRESSIONS SEXUELLES ET LES VIOLS!

En 2023, SOS homophobie a recensé une trentaine de personnes ayant subi des agressions sexuelles ou des viols. Cela représente environ une agression physique rapportée à notre association sur dix. Dans le détail, les agressions sexuelles et les viols/tentatives de viol représentent respectivement 3 % et 8 % des cas d'agressions recensées.

N'importe quelle personne LGBTI+, quelle que soit son identité, est concernée. Et les agresseur·ses ne sont pas, comme beaucoup le pensent, uniquement des inconnu·es croisé·es dans la rue. C'est le cas de John, qui demande de l'aide à SOS homophobie parce qu'il subit de nombreuses agressions et viols dans le cadre familial. C'est aussi le cas de Marion, femme trans, agressée sexuellement par son beau-père pendant son enfance. En plus de ce traumatisme, sa mère ne l'a pas aidée, puisqu'elle a tenu sa fille pour responsable lorsqu'elle a découvert la situation.

Nous avons aussi recensé le cas d'un homme violé en descendant d'un bus ; celui d'une femme bisexuelle ; violée une dizaine de fois, qui a appelé la ligne pour nous faire part de son traumatisme constant depuis ; ou encore celui de cette mère qui nous raconte que son fils lui a

fait son coming out gay, en lui confiant avoir été violé après une rencontre sur un site internet. Les cas sont trop nombreux, et les moyens alloués par les pouvoirs publics pour enrayer cette situation presque inexistant. L'accueil adapté des victimes de violences et la prévention sur le sujet ne peuvent pas être le seul fait du tissu associatif.

Et l'année 2023 n'a pas marqué de grande avancée sur la question, puisqu'en décembre, la France, accompagnée de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Hongrie, de la République tchèque et de la Slovaquie, s'est prononcée contre une définition commune européenne du viol basée sur l'absence de consentement.

En refusant de prendre ce problème à bras-le-corps, de légiférer sur la protection effective des victimes d'agressions sexuelles et de viols, que ce soit à l'échelle européenne ou nationale, la France nie la reconnaissance des traumatismes et empêche les personnes ayant subi tant de violences de pouvoir se reconstruire. Cela maintient donc un *statu quo*, qui ne présage aucun changement pour les années à venir. Des années pendant lesquelles les victimes seront encore stigmatisées, car « elles devraient faire plus attention à elles », « ne pas s'habiller comme cela » ou « ne pas sortir seules la nuit ». Ces phrases ne sont plus entendables, et il est temps qu'elles disparaissent enfin du vocabulaire collectif. ▲

# TÉMOIGNAGES

**Chloé et Magali** ont été agressées à deux reprises, cette année, dans le Nord de la France. Une première fois, dans les transports en commun, un homme les insulte et menace de les frapper. Une autre fois, alors qu'elles étaient dans un centre commercial, un homme les bouscule avant de les menacer de violences physiques et de tenter de les frapper avec son sac. Cette scène a eu lieu devant la sécurité du centre commercial, qui n'a rien fait, pour « ne pas prendre parti ».

**Morgane** a envoyé un e-mail à SOS homophobie pour signaler l'agression subie par son frère et son petit copain alors qu'ils étaient en boîte de nuit. Les videurs ont attrapé l'un par la gorge tout en tapant sur l'autre, en les insultant tous deux de « sales pédés ». Cela parce que des gens s'étaient d'abord plaints de les avoir vus s'embrasser. Après leur expulsion violente de la discothèque, ils ont appelé la police, qui n'est pas intervenue, et qui leur a conseillé de ne pas porter plainte, mais plutôt de partir pour ne pas se faire tabasser.

**Marc** se baladait dans la rue quand il a subi une agression verbale et physique de la part d'un homme qui passait par là. Cet homme est allé jusqu'à lui cracher dessus, avant qu'un groupe de policiers arrive et stoppe l'agression, puis fasse passer un contrôle d'identité à la victime.

**Benjamin** et son petit copain se promenaient tranquillement en ville. Ils ont été ciblés par un homme, qui s'est mis à leur crier des insultes homophobes et à cracher à leurs pieds en leur disant de dégager. Ils n'ont pas déposé plainte à cause de l'expérience passée de Benjamin, qui avait voulu porter plainte en 2019 après un passage à tabac homophobe. La police n'avait pas pris sa plainte et lui avait posé beaucoup de ques-

tions indiscretes. Lorsqu'il a dit aux policiers que tout cela était inutile et qu'il voyait bien qu'ils n'allaient pas l'aider, ils l'ont placé en cellule de dégrisement pour la nuit, prétextant qu'il « était bourré », alors même qu'il était sobre. Cette expérience a vraiment détruit la confiance qu'il pouvait avoir dans les forces de l'ordre.

**Charles**, alors en vacances dans le Sud, a été victime d'un guet-apens homophobe. Il pensait avoir rendez-vous avec un homme après une discussion sur le site coco.fr, mais il s'est retrouvé face à quatre personnes mineures qui l'ont tabassé.

**Jeanne** a été victime de transphobie en milieu hospitalier. Lors de son passage à l'hôpital, elle remarque que sa fiche est classée avec celles des hommes. Lorsqu'elle en parle à la personne de l'accueil, celle-ci la mégenre encore une fois et devient agressive. Elle essaie de la frapper avant d'en être empêchée par ses collègues et par la sécurité.

Parmi les témoignages de guets-apens reçus en 2023 par SOS homophobie, celui de **Jonathan** est particulièrement violent. Tabassé par cinq hommes avec des battes de base-ball, il a aussi été roué de coups de poing et de pied une fois au sol. Ses agresseurs l'ont laissé pour mort. Ils lui ont ensuite volé sa voiture, les clés de son domicile et celles du commerce dont il est propriétaire, puis ont tenté de lui rouler dessus. Il a réussi à éviter la voiture de justesse, mais souffre de beaucoup de séquelles. Il ne voit presque plus, ne dort plus, souffre d'acouphènes, de douleurs physiques, et est très fragile psychologiquement. Jonathan nous a d'abord écrit un e-mail, puis a appelé la ligne d'écoute de SOS homophobie pour préciser qu'il a été aidé lorsqu'il a fui à pied et que les gendarmes qui ont pris sa plainte l'ont très bien accueilli. Le bénévole qui a pris son appel l'a aussi orienté vers la commission Soutien juridique de l'association, afin de l'aider dans son parcours judiciaire à la suite de l'agression.

**E**va est une femme lesbienne dont la vie est devenue source de violences permanentes depuis un an. Avant tous les événements qui ont fait tourner sa vie au cauchemar, elle vivait dans un village avec un homme auquel elle était mariée, ainsi qu'avec leur fille. Parallèlement, elle avait des rapports cachés avec une femme, ce que tout son voisinage a su après qu'Eva a été outée par une autre femme du village. À partir de là, son quotidien n'a plus été le même et son existence est devenue invivable. Des gens du village ont commencé à l'insulter : « On va te

faire exploser » ; « Elle, c'est une pute. » Ils s'en sont aussi pris à sa fille. Le cauchemar a continué avec de multiples agressions qu'Eva a subies de la part d'un homme du village, qui l'a droguée et violée à trois reprises. À la suite de ces multiples viols, elle a contracté le VIH. Bien qu'Eva ait déposé une plainte pour viol et lesbophobie, l'homme a été relâché faute de preuves, malgré des examens effectués à l'hôpital. Sans aide sur laquelle compter, elle est désormais sous traitement médical et isolée dans ce village. ▲

**Bertrand** et son copain vont fumer une cigarette dans le fumoir d'un bar au cours d'une soirée. Un groupe d'hommes découvre qu'ils sont en couple et commence à les frapper. Les videurs du bar leur demandent de partir, malgré le fait qu'ils soient blessés, car ils ne veulent pas que la police vienne. Le couple contacte tout de même la police, qui arrêtera les agresseurs. Bertrand a été mis en relation avec notre commission Soutien juridique pour être accompagné lors du procès.

**« TOI, LA TRAVELOTE,  
ON VA TE FAIRE  
LA MISÈRE! »**

hostile envers lui (harcèlement, intimidation), a sorti son sexe devant lui et d'autres témoins, dont le patron, qui ne réagit pas à ces agressions.

**Myriam** et son fils ont déposé plainte à la suite de l'agression homophobe subie par ce dernier. Malgré l'ajout d'un certificat médical et de photos au dossier, la plainte a été classée sans suite. L'agresseur continue d'intimider son fils, et Myriam est désespérée.

**Clément** était salarié d'une association médico-sociale, qui vient notamment en aide aux victimes de violences sexistes et sexuelles. C'est sa collègue qui a pris contact avec SOS homophobie pour signaler les viols subis par Clément et commis par le responsable de la structure. Ce dernier essaie d'étouffer l'affaire, en faisant pression sur Clément et sur le conseil d'administration. Sa collègue l'a accompagné pour qu'il dépose plainte. Le dossier avance lentement, et en attendant, son violeur n'est pas inquiet – celui-ci est même président d'une autre association.

**Gino**, un homme trans, marchait dans la rue, quand trois hommes l'ont passé à tabac. Il n'avait pas répondu à la question : « Est-ce que t'es une fille ou un garçon ? »

**Romain** nous appelle depuis le téléphone d'une maison d'arrêt. Il nous raconte qu'il y est sans cesse harcelé, insulté, et même agressé physiquement, depuis qu'un détenu a découvert des photos de son copain et lui. Il est aussi menacé et insulté par des surveillants de l'institution. Il a notamment été agressé dans les douches, et depuis, il n'ose plus se laver, ce qui lui occasionne des problèmes de peau. Ce dernier a tenté de se

**Mickaël** travaille dans une entreprise de menuiserie. Il a été victime d'une agression sexuelle sur son lieu de travail. L'un de ses collègues, qui est déjà habituellement très



suicider, avant d'être mis à l'isolement pendant un mois. Les tentatives d'alerte n'ont pas abouti, car l'affaire est étouffée par le personnel de la maison d'arrêt.

Depuis six ans, dont quatre avec sa compagne **Kelly, Sophie** vit dans un appartement attenant à celui de son propriétaire. La situation avec celui-ci est quotidiennement compliquée : il a refusé de réaliser un nouveau bail après avoir commis une faute sur le nom de famille de Sophie, de prendre en charge un problème de nuisibles dans l'appartement du couple, et en vient même à couper l'eau quand il juge qu'elles invitent trop de monde chez elles. Sophie a tenté à plusieurs reprises de discuter de cette situation avec lui, sans succès, allant même jusqu'à cesser de payer ses loyers avant de reprendre les versements pour le faire réagir. Un jour, alors qu'elle va le voir pour s'entretenir avec lui au sujet de cette situation, il se montre violent et la frappe. Kelly appelle la police, mais devient également la cible du propriétaire, qui se met à la pousser et la frapper au visage en proférant des insultes lesbophobes : « C'est pas une femme, c'est un homme ! », lorsque Sophie lui intime de ne pas frapper une femme. Le couple finit par trouver refuge chez une voisine, qui les a entendues crier. La police arrive entre-temps, mais ne trouve pas l'agresseur. Lorsqu'elles se rendent au commissariat pour déposer plainte, elles attendent de nombreuses heures, et l'officier finit par refuser de prendre la plainte, leur expliquant que l'affaire est classée.

**Karl et Marco** ont été agressés alors qu'ils se promenaient. Trois jeunes ont brandi une matraque en les injuriant. Ils ont pu fuir jusqu'à leur voiture, que les agresseurs ont caillassée, avant de les suivre en voiture eux aussi. Karl et Marco ont pu appeler la police, qui a procédé à l'interpellation des trois jeunes. Ces trois personnes ont été relaxées à l'audience, le caractère homophobe de l'agression n'ayant pas été retenu.

**Camille** sort d'un bar et s'arrête sur le chemin pour discuter avec un homme SDF qu'elle connaît. C'est à ce moment-là que trois hommes arrivent et commencent à l'insulter. Elle leur demande de la laisser tranquille, mais deux d'entre eux commencent à la frapper. Elle se défend. Les hommes l'insultent de « sale gouine », de « salope », et la tapent jusqu'à ce qu'elle tombe à terre devant l'homme à qui elle parlait. Celui-ci n'intervient pas. Malgré une prise en charge rapide par la police, qui qualifie directement la plainte d'agression lesbophobe, Camille contacte SOS homophobie deux mois plus tard, car sa plainte n'a pas donné de suite. ▲

**« ILS M'ONT INSULTÉ  
À TRAVERS LA PORTE  
ET L'ONT CASSÉE  
À COUPS DE MARTEAU. »**

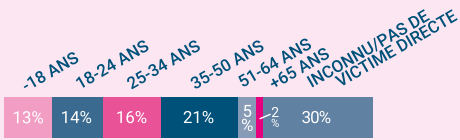
# LESBOPHOBIE

## AU BÛCHER, LES LESBIENNES!

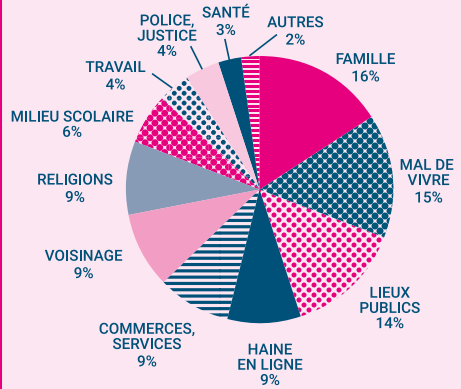
### NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

268

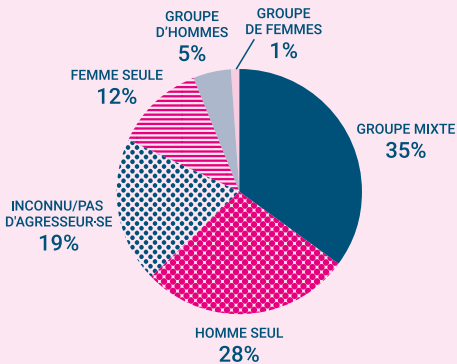
### ÂGE DES VICTIMES



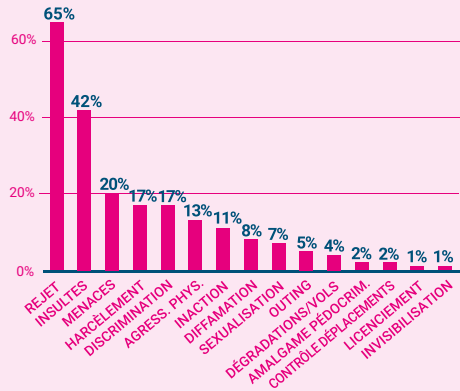
### CONTEXTE



### AGRESSEUR-SES



### MANIFESTATIONS



La vigilance et la peur sont deux compagnes de route pour qui se dit lesbienne. 268, c'est le nombre de cas lesbophobes dénombrés en 2023, soit 11 % de l'ensemble des cas de LGBTIphobies rapportés à SOS homophobie. La famille et l'entourage proche (16 %) et les lieux publics (14 %) se révèlent être les théâtres privilégiés de la violence lesbophobe. Celle-ci tend à se manifester principalement par du rejet (dans 65 % des cas), des insultes (42 %) et des menaces (20 %). Fait inquiétant : 15 % des victimes disent se trouver dans un état de mal-être.

## LYNCHAGE SUR LA PLACE PUBLIQUE

« Pour être heureuses, vivons cachées. » Comment ne pas tirer encore et toujours la même conclusion, quand un risque d'agression est encouru à peine le pied posé dehors, quand il faut apprendre à vivre avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête, quand il faut composer à chaque coin de rue avec le rejet et la violence ?

Une chose est certaine : dans l'espace public, et partout ailleurs, les personnes lesbiennes dérangent. À leur vue, les cœurs se soulèvent, les visages des passant-es se parent de dégoût, les regards désapprobateurs se font jour. Dans le Nord, Stéphanie et Ambre se tiennent la main dans la rue, lorsque des jeunes hommes à proximité émettent des bruits de vomissement. Ailleurs, Laura et Nolwenn se tiennent la main dans le métro, quand elles sont insultées de « sales gouines » par un homme accompagné de sa femme. Les deux ajoutent qu'elles iront en enfer. Le témoin d'une scène similaire dans les rues de Paris relate l'agression lesbophobe que subissent deux femmes. Les mêmes *gimmicks* sont repris : l'homme les insulte de « gouines », puis leur crie qu'elles devraient « brûler en enfer », qu'elles sont « dégueulasses » et « contre nature ».

À ces situations flagrantes de lesbophobie, s'ajoutent aussi toutes celles où les gestes se joignent à la parole. Les corps sont alors marqués au fer rouge. Il est 16 heures, sur une portion très fréquentée de la ligne 1 du métro parisien, quand une femme agresse physiquement Elsa, alors simplement accompagnée de sa copine. Coups au visage, tirage de cheveux, griffures sous l'œil, dégradation des lunettes, tout y passe. Viennent ensuite les insultes lesbophobes, qui ne sont interrompues que lorsqu'un homme gay présent dans la rame intervient. C'est la seule personne qui leur vient en aide. Elsa raconte : « Ce n'était pas ma première agression verbale, mais ma première agression physique. Je m'en souviendrai toute ma vie. »

Pour Camille, le passage à tabac se fait aussi dans les règles. À la sortie d'un bar, en ren-

trant chez elle, trois hommes l'interpellent et commencent à l'insulter. Elle leur demande de la laisser tranquille, mais l'un des agresseurs lui porte un premier coup auquel elle répond par un autre coup. Aussitôt, un deuxième s'en prend à elle. Les coups continuent, y compris quand elle tombe à terre, et s'accompagnent d'insultes : « Pédé », « Sale gouine », « Salope », « T'aimes ça ? », « Tu fais moins la maligne ! » Camille s'en sort avec trois jours d'ITT, cinq points de suture et des pertes de mémoire. Le motif d'agression à caractère homophobe est retenu pour la plainte qu'elle dépose deux jours après son agression.

## ÊTRE LESBIENNE, OU COMMENT APPRENDRE À ÉVOLUER EN MILIEU HOSTILE

Le rejet se vit aussi dans les cercles intimes, dans les sphères du quotidien, avec celles et ceux que nous côtoyons chaque jour, que nous considérons comme nos confident-es, nos ami-es, nos boussoles.

Il n'est pas rare, pourtant, qu'iels deviennent, une fois le coming out passé, nos détracteur-rices, nos censeur-es, nos bourreaux. C'est le cas d'Anissa, qui a été mise à la porte à tout juste

20 ans, après avoir annoncé à ses parents être lesbienne. Ailleurs, Hortense explique que ses parents ont mal accueilli l'annonce de son homosexualité et que leurs relations se sont tendues depuis. Malgré le soutien de ses ami-es, elle a le sentiment de décevoir ses proches et souffre de la situation.

La question se pose légitimement : existe-t-il des endroits, des occasions, où l'on peut être soi, où se dire lesbienne n'expose pas aux pires ignominies ? Car force est de constater qu'à tout moment, le rejet se révèle, les coups s'abattent, les insultes pleuvent, le harcèlement s'installe. Tous les jours, Béthany entend sous ses fenêtres : « Sale lesbienne. » Au lycée, Emma et sa copine subissent le harcèlement de certain-es de leurs camarades. Au départ, il s'agissait de bruits d'écœurement et de regards de dégoût. Un jour, une

**« TU SENS TRÈS BON POUR UNE LESBIENNE. »**

partie des gens de leur classe et d'autres élèves surprennent un geste de tendresse entre elles. Et là, tout dérape. Prises à partie, elles réussissent à trouver refuge dans une salle de l'établissement. L'événement a traumatisé Emma, qui se scarifie depuis. Caractéristique de la lesbophobie, la sexualisation accompagne régulièrement le harcèlement. Comme pour Tiphaine, questionnée sur ses pratiques sexuelles par ses collègues de travail après avoir indiqué être lesbienne. Ces dernières n'ont pas hésité à lui demander si elle avait déjà eu des rapports intimes avec un homme ou si elle était adepte des godes. Tiphaine, alors en période d'essai, n'a pas osé en parler à sa direction, ne voulant pas « compliquer les choses ». Au bout de quatre mois, l'entreprise a mis fin à sa période d'essai. Même chose pour Paloma. Après avoir été outée en soirée par une amie, on lui demande si elle pratique les ciseaux et des détails sur ce qui diffère avec les pratiques hétéros. Moquée, car n'ayant pas la « répartition adéquate », Paloma se dit très gênée. Au moment de partir, l'un d'entre eux lui fait la bise et lui glisse : « Tu sens très bon pour une lesbienne. »

### L'ABSENCE DE SOUTIEN : UN FLÉAU MORTIFÈRE

À la violence, aux menaces, aux insultes, au harcèlement, s'ajoute un immuable manque de soutien, véritable sentence de la double peine. Voir les lesbiennes discriminées, rejetées, agressées ne suffit donc pas : il est primordial qu'elles sachent qu'elles ne seront ni soutenues, ni comprises, ni protégées. Le coup fatal est porté.

Cette insensibilité se retrouve dans des situations du quotidien. Nombreux sont les témoignages qui décrivent des scènes de lesbophobie flagrante, lors desquelles aucun témoin ne daigne lever le petit doigt, agir, défendre, calmer le jeu. Elie et sa partenaire sont dans les transports en commun, lorsqu'un couple les voit passer main dans la main. Les insultes homophobes pleuvent (« Pédés », « Des gouines, c'est pas la nature ») sous les rires du couple. Elie essaie de leur répondre calmement qu'elles ont le

droit de se tenir la main, mais l'homme s'approche et essaie de les séparer. Les deux femmes finiront par s'enfuir en courant pour mettre un terme à cette agression, qu'aucun des témoins n'a cherché à interrompre. Dans un centre commercial, Chloé et sa copine se font bousculer par un homme, qui les menace physiquement et tente de les frapper à l'aide de son sac. La sécurité n'intervient pas, ne voulant pas « prendre parti ». Pour parachever la pyramide du rejet, les lesbiennes se trouvent confrontées à l'inaction des pouvoirs publics et des personnes dépositaires de l'autorité publique. Alice est régulièrement frappée par l'un de ses voisins, qui est allé jusqu'à la menacer de se rendre à son domicile avec un fusil. Les plaintes déposées à la gendarmerie n'ont pour l'instant rien donné. Dans le Var, Christiane, policière municipale, subit du harcèlement à son travail : propos lesbophobes, inscription « Gouinasse » sur sa voiture de fonction, menaces de mort par lettre anonyme, etc. Bien que l'un des agresseurs ait reconnu les faits et que le maire ait été informé de la situation, l'édile de la République a sciemment décidé de ne pas agir, prétextant « qu'elle l'avait bien cherché en étant lesbienne ». Difficile de croire en des lendemains heureux, quand les lesbiennes se savent esseulées, noyées dans le tumulte de l'indifférence et condamnées à ne pas être entendues. ▲

**« C'EST INTERDIT  
D'AVOIR  
DEUX MAMANS. »**

# TÉMOIGNAGES

**Nina** et sa compagne sont au restaurant et échangent un baiser à la fin du repas. Une tablée s'insurge : « C'est du propre », « Vous n'avez pas honte ? » Les deux femmes répliquent et la situation dégénère. Pour autant, Nina et sa compagne n'osent pas se rendre au commissariat pour porter plainte. Nina rapporte être en hypervigilance dans la rue et ne plus se sentir en sécurité depuis l'agression.

Depuis que ses parents ont appris son homosexualité, **Joséphine**, 16 ans, subit des privations : plus de téléphone, plus de sortie, plus de carte bancaire.

**Sara** est inquiète pour sa copine : celle-ci subit le harcèlement (menaces et insultes, notamment par messages) de ses parents, qui ne supportent pas qu'elle soit en couple avec une fille. À chaque fois qu'elle voit Sara, elle se retrouve punie et privée de téléphone. Malgré le soutien infailible qu'elle apporte, Sara décrit son impuissance face à cette situation et se dit attristée. Elle sait que sa copine redoute à chaque fois de rentrer chez elle, de peur que ses parents la violentent davantage. Pour tenter d'apaiser la situation et ouvrir le dialogue, nous lui parlons de l'association Contact, qui offre un cadre pour fluidifier les échanges au sein d'une famille.

**Marion** est une bénévoles de SOS homophobie, qui réalise des interventions en milieu scolaire. Sa famille, très catholique et hétéronormée, n'accepte pas son homosexualité. Au cours d'une discussion, son frère et sa belle-sœur, anciens-nes participant-es de la Manif pour tous, lui reprochent de faire ces interventions dans les établissements scolaires. Marion exprime son mal-être aux

bénévoles écoutant-es, elle se sent « dans le brouillard et enfermée dans un placard ».

Dans **un lycée privé de l'Oise**, le professeur a interdit aux professeur-es d'amener leurs classes voir un film sur une romance lesbienne au Kenya, prétextant que le film « banalise l'homosexualité ».

**Virginie**, femme bisexuelle, est mère d'une petite fille scolarisée dans une école maternelle publique à Versailles. L'écolière est fréquemment confrontée aux propos homophobes de ses camarades de classe : « C'est interdit d'avoir deux mamans », « Deux garçons amoureux, c'est beurk. » Sa fille en vient à les répéter à la maison : « Tu n'as pas le droit d'avoir un amoureux, ce n'est pas normal. Tu dois avoir une amoureuse », lâche-t-elle à son ongle gay, le frère de Virginie. Cela inquiète cette dernière, qui s'attache, avec son mari, à éduquer sa fille avec des valeurs inclusives et respectueuses des lois. Elle hésite à signaler ces incidents à la directrice d'école, de peur que cela ne retombe sur sa fille.

**Solène**, 33 ans, vit dans le Nord avec sa femme et travaille dans le milieu de la culture. Elle a quitté son ancien poste à la suite de faits de harcèlement, qu'elle ne pensait jusqu'alors pas liés à son orientation sexuelle. Son ancienne déléguée du personnel vient néanmoins de lui rapporter des propos tenus par son ancien directeur : « Si on n'arrive pas à travailler ensemble, c'est parce qu'elle est lesbienne et qu'elle n'aime pas les hommes. » Solène n'a pas porté plainte pour les faits de harcèlement, et ne souhaite pas le faire à ce jour, ne s'en sentant pas la force. Elle sait aussi que deux autres personnes ont déjà porté plainte contre cet ancien directeur pour des faits de harcèlement, ce que celui-ci tente de requalifier en « incompatibilité d'humeur ». En revanche, elle souhaiterait faire quelque chose pour les propos lesbophobes tenus à son encontre, qui remettent en

**« JE VAIS TE FAIRE MANGER DE LA BITE. »**

**D**ans la banlieue lyonnaise, **Sharon** et sa compagne subissent depuis quatre ans des agressions lesbophobes et antisémites, tant physiques que verbales, par un couple de voisin-es retraité-es. Sharon précise qu'elle a fait une tentative de suicide à cause de cet acharnement constant. Depuis, elle est suivie par un psychiatre, mais se sent toujours très seule, traumatisée et fragilisée. Les deux femmes sont insultées (« Sales gouines », « Femmes sales », allusions à la pénétration), leur étiquette de boîte aux lettres est arrachée, des croix gammées sont dessinées sur leurs biens, leur cave a été cambriolée. Sharon a même pris ses voisin-es sur le fait et a la preuve (photos et vidéos) de l'altercation qui s'est ensuivie. Malheureusement, aucune autre personne du voisinage n'était présente à ce moment-là. Pire encore, les deux femmes sont convoquées par le procureur de la Répu-

blique au premier trimestre 2024, car leurs agresseuses ont porté plainte après cette dernière altercation. Sharon se dit profondément ébranlée, car elle pense déjà être condamnée, malgré les différentes preuves en sa possession. Elle précise aussi avoir fait des dépôts de plainte successifs pour ces faits. Jusqu'ici, aucune suite n'a été donnée, et ce malgré une saisine du procureur de la République par SOS homophobie. Le jour où Sharon appelle la ligne d'écoute de l'association, elle a retrouvé une nouvelle croix gammée, accompagnée du mot « gouine ». Face à cette menace lesbophobe, la gendarmerie ne souhaiterait pas se déplacer, ayant d'autres interventions plus urgentes. Sharon est particulièrement angoissée à l'idée de retourner à son domicile. ▲

cause son intégrité au travail, ce qu'elle juge inacceptable, d'autant plus que c'est la deuxième fois que cela lui arrive dans le cadre professionnel. Nous évoquons avec elle les possibilités suivantes : demander à son ancienne déléguée du personnel si elle serait prête à témoigner, saisir les prud'hommes, déposer plainte.

**Sixtine** se pose des questions sur la manière de faire son coming out auprès de sa famille, traditionnelle et catholique, car elle fait face à de plus en plus de questions pressantes sur d'éventuels « petits copains » ou sur le fait de présenter quelqu'un. « J'ai juste envie qu'on me laisse tranquille », explique-t-elle, tout en indiquant tenir à sa relation familiale. Sixtine craint le « clash » avec sa famille, qui « n'imagine pas un autre type de relation que le mariage hétéro ». Ce contexte a eu des répercussions sur sa vie sentimentale et sexuelle : autosabotage de relations passées ou impression de mener une double vie. Sixtine envisage de faire son coming out par lettre, car elle saurait

se « protéger de la violence physique, mais pas verbale ». Sa sœur, dont elle très proche, pourrait également être « une porte d'entrée » si leurs parents venaient à apprendre son homosexualité.

Alors qu'elle était dans la rue, **Maëva** a été victime d'insultes lesbophobes par un homme : « Espèce de sale lesbienne », « Je vais te faire manger de la bite. » Celui-ci voulait même sortir de son véhicule pour la violenter physiquement. Après des recherches, Maëva s'aperçoit que son agresseur est un voisin de sa mère, qui semble avoir appris son homosexualité. Elle fait un dépôt de plainte dans la foulée et le caractère homophobe de l'agression est reconnu. Elle précise qu'elle a, par le passé, porté plainte plusieurs fois pour des propos homophobes et haineux, et que cela n'a jusqu'ici jamais abouti. ▲



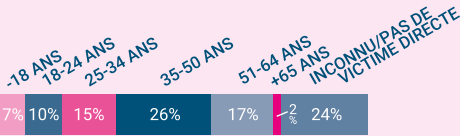
# GAYPHOBIE

## GAYPHOBIE PARTOUT, TRANQUILLITÉ NULLE PART

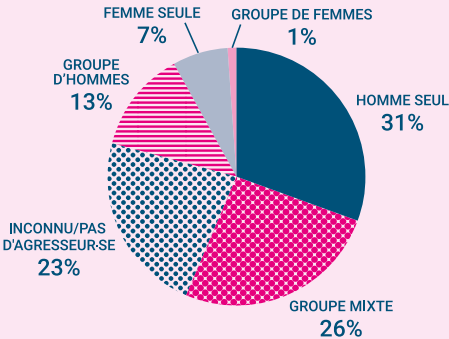
### NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

1 079

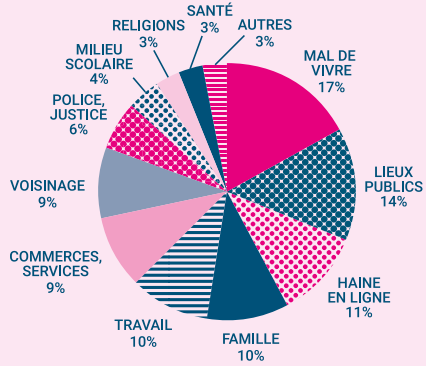
### ÂGE DES VICTIMES



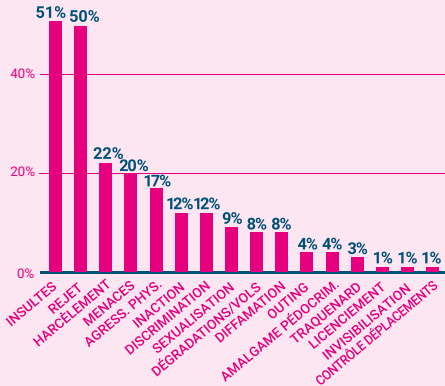
### AGRESSEUR-SES



### CONTEXTE



### MANIFESTATIONS



En 2023, 1 079 cas de gayphobie ont été rapportés à SOS homophobie. Ils représentent 45 % du nombre total de cas recensés en France. Les manifestations de gayphobie restent multiples. Elles impliquent des insultes et du rejet dans respectivement 51 % et 50 % des cas, mais le harcèlement (22 %), les menaces (20 %) et les agressions physiques (11 %) n'en demeurent pas moins importantes. Les victimes sont de tous âges. Elles sont le plus souvent agressées par un homme seul (31 %) ou un groupe mixte (26 %). Malgré des évolutions symboliques, l'inclusion des personnes gays demeure fragile, et ces dernières doivent toujours lutter au quotidien pour l'égalité des droits.



## UNE GAYPHOBIE OMNIPRÉSENTE

Les cas de gayphobies rapportés en 2023 nous montrent que ces manifestations ont lieu partout. On constate que 9 % des violences ont eu lieu dans des commerces, administrations et services, 14 % dans des lieux publics et 10 % au travail. Comme pour Erwan qui, après son coming out sur son lieu de travail, se fait traiter de « fiotte » ou de « pédale » par un collègue.

La famille ou l'entourage proche n'est pas non plus un abri, puisque 10 % des cas sont aussi issus de ce contexte. Des témoignages nous rapportent, par exemple, qu'un père, une mère ou encore une tante ont pu tenir des propos injurieux, voire menacer de mort les victimes. La gayphobie n'épargne pas les réseaux sociaux et Internet, avec 11 % de cas de haine en ligne. On se rend compte que le domicile, qui devrait pourtant demeurer le dernier refuge des personnes gays, peut même être visé. La boîte aux lettres de Renaud et Guillaume a été bourrée de tracts du Syndicat de la famille (ex-Manif pour tous) et taguée de l'inscription « Pédé ». Leur porte d'appartement a subi le même sort, avec l'inscription d'un : « Sale pédé, à mort. » On ne s'étonnera donc guère de voir que 9 % des actes gayphobes proviennent du voisinage.

## UN SENTIMENT EXACÉRBE D'IMPUNITÉ

Comme souvent, chez les personnes LGBTI, la crainte est double. À celle de l'agression, s'ajoute la crainte de porter plainte, d'un refus de plainte, d'une absence de conséquences de la plainte. L'ambivalence est ici très forte : les victimes veulent porter plainte pour que « cela ne se reproduise pas », mais beaucoup hésitent et ne franchissent pas la porte du commissariat ou de la gendarmerie à cause de ce sentiment d'impunité de leurs agresseuses. Un sentiment justifié : plusieurs personnes nous rapportent des refus de plainte dans des commissariats et gendarme-

ries, parce que « ce sera de toute façon classé sans suite », ou parce que « ça ne se fait pas à ce stade ». La crainte d'un mauvais accueil au commissariat est encore trop souvent justifiée avec des policiers et policières ou gendarmes, qui reçoivent mal les victimes et minimisent ou mettent en doute le caractère homophobe de l'agression. D'autres victimes restent dans le désarroi lorsque leur plainte est classée sans suite : la difficulté à prouver et caractériser un acte gayphobe face à la justice laisse alors entrevoir que l'impunité des agresseuses n'est plus une impression, mais un fait.

## EN 2023, ON A ENCORE HONTE OU PEUR D'ÊTRE GAY

Une gayphobie omniprésente, doublée d'une absence de sanction des bourreaux, conduit les personnes gays à avoir honte ou peur de

**« T'ES UN HOMME ET UNE FEMME EN MÊME TEMPS. »**

qui elles sont. Ces sentiments redoublent d'intensité après une agression. Comme pour ce couple d'hommes, qui a eu très peur lors de l'altercation qu'il a subie et qui « n'oublie pas, ça reste pré-

sent ». Une autre victime a « eu la peur de sa vie » après s'être rendu compte qu'elle était en train de tomber dans un guet-apens.

Mais la honte et la peur sont également présentes avant toute agression, et la moindre manifestation de gayphobie latente chaque jour. De nombreuses personnes nous confient hésiter à faire leur coming out par peur de la réaction de leur entourage, ou encore « vivre avec l'appréhension de se faire insulter gratuitement » à tout moment. Ce quotidien des insultes, de l'ignorance, des agressions physiques, mais plus globalement, de toute forme de gayphobie pour les personnes gays ou considérées comme telles ne pourra disparaître qu'avec une lutte acharnée contre toute forme de LGBTIphobie et une remise en question profonde de tout un chacun·e sur le respect des personnes et de leur identité. ▲

# TÉMOIGNAGES

**Joseph** appelle la ligne d'écoute de SOS homophobie, alors qu'il se pose des questions sur son orientation sexuelle et amoureuse depuis deux ans. Il nous explique qu'alors qu'il discutait avec une amie et collègue, une connaissance de cette dernière l'a interpellé après le départ de son amie et l'a traité de « pédé qui mérite la psychiatrie »

**Paul** appelle la ligne d'écoute, pour rapporter des insultes homophobes reçues sur Internet, en public et en privé, sur Discord. Il s'en est plaint auprès de la plateforme en ligne, qui a finalement banni Paul pour « chantage à la plainte ». Lors de son passage au commissariat pour porter plainte, les policiers l'ont renvoyé chez lui à cause du

trop grand nombre de personnes présentes. Il devra s'y rendre à nouveau.

Alors que **Rachid** passe une soirée d'été sur son téléphone, il reçoit une note vocale d'un ancien groupe de connaissances du collège, lui disant : « Viens me sucer la bite, gros pédé. Tu es bon à faire ça, petite tantouze. » S'ensuivent des rires en fond sonore. Il craint maintenant de les recroiser dans sa ville.

**Michael**, personne non binaire, est en couple avec Valentin, homme cis. Ils sont en boîte de nuit avec quatre amis, ont déposé leurs affaires au vestiaire, et consomment des boissons à l'intérieur. Les deux partenaires dansent ensemble et s'embrassent. Le videur ne les laisse pas entrer dans l'espace fumeur et leur demande de quitter la boîte de nuit. Aucune explication ne leur est donnée, personne n'ose les regarder dans les yeux.

**Romain** est locataire depuis deux ans dans une résidence sociale d'une grande ville de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et appelle la ligne d'écoute de SOS homophobie pour témoigner de nombreuses situations de gayphobie, dont des insultes (« sale pédé » ; « t'es un homme et une femme en même temps »), des dégradations (détérioration de sa boîte aux lettres, jets d'objets, dont des excréments, dans son jardin, etc.) et des intimidations. Romain a essayé, en vain, de trouver des solutions, en sollicitant son bailleur ou en proposant une médiation aux voisin-es.

Un jour, alors que ses voisin-es adoptent un comportement menaçant sur le pas de sa porte, il tente de faire intervenir la police, qui ne se déplace pas, « faute d'agents disponibles ». Tandis que les actes de gayphobie persistent, il décide finalement d'aller porter plainte au commissariat. Le premier policier ayant recueilli son

témoignage lui déconseille de déposer cette plainte, « le dossier n'étant pas assez sensible ». Romain a dû insister auprès d'un second policier pour que sa plainte soit reçue. Depuis, il a souhaité verser de nouveaux éléments au dossier auprès du commissariat, qui lui a indiqué qu'il fallait désormais attendre d'être officiellement convoqué pour cela. Romain redoute de ne pas disposer de suffisamment de preuves tangibles pour que la gayphobie des actes de ses voisin-es soit reconnue. Si les injures ou agressions ne se sont pas reproduites depuis quelque temps, Romain se pose tout de même la question de l'opportunité de déménager pour retrouver un calme dans son quotidien et ne pas « risquer sa vie ». S'il exprime être « dégoûté d'habiter dans un pays où cela ne devrait pas exister », il est rassuré par l'écoutant-e qui « a contribué à lui donner beaucoup de courage ». ▲

**José**, touriste sur la Côte d'Azur, ne fait rien d'autre que de se promener tranquillement en pleine ville. Il remarque alors un groupe de forces de l'ordre faisant signe de la tête en sa direction, en disant : « Regarde, une pédale. »

Alors qu'il embrassait un autre homme dans la nuit parisienne, **Qualid** a subi une agression verbale et physique. Les pompiers sont intervenus. Il est blessé et arrêté pendant six semaines.

**Joséphine** est en plein entraînement de course à pied. Son coach sportif se met alors à crier à une personne du groupe : « C'est pas la peine de courir comme une lopette. »

**Yoanis** sort d'un centre commercial et se fait interpeller par un passant, qui lui demande pourquoi il porte du vernis sur les ongles. Il n'a pas le temps de répondre qu'il se fait insulter de « sale pédé ». Il est bouche bée et ne réagit pas, il est décontenancé.

**Loïc** passe une soirée avec des ami-es. Le « jeu des dilemmes » est lancé : il faut choisir, entre deux situations, celle que l'on préfère. Un-e de ses très bon-nes ami-es propose, avec un rire gêné, le dilemme suivant : « Imaginez que vous dormez avec un gay, vous préférez dormir dos à lui ou vous mettre directement en cuillère contre lui ? » Alors que Loïc attire l'attention sur l'homophobie de ses propos, son ami-e lui reproche de « casser l'ambiance ». Personne d'autre ne réagit.

**Jules** discute de sujets d'actualité avec sa mère. La conversation dégénère, sa mère se met à l'insulter, le roue de coups de pied et de poing, l'étrangle. Son frère rejoint sa mère dans ce passage à tabac. Il entend sa mère lui dire : « Je ne veux pas de pédé chez moi. » ▲

**« TU MÉRITES  
LA PSYCHIATRIE. »**

**LA GAYPHOBIE:  
UN MAL QUI TUE  
ENCORE TROP JEUNE**

Le 14 janvier 2023, un article publié sur le site internet de *Libération* s'intéressait à « des moqueries et insultes à caractère homophobe mentionnées aux enquêteurs ». Survenu le 7 janvier 2023, le suicide de Lucas, 13 ans, a été au cœur de l'actualité cette année, et a suscité une importante vague d'émotions. Lucas a mis fin à ses jours après avoir écrit un mot pour expliquer son acte. Il souhaitait mettre fin à ce qu'il décrivait comme des faits de harcèlement, des insultes et moqueries à caractère homophobe de la part d'élèves de son collège.

En première instance, le tribunal pour enfants d'Épinal a reconnu les quatre enfants agresseurs coupables de harcèlement, sans pour autant retenir de lien de causalité entre ces faits et le suicide de l'adolescent. En deuxième instance, la Cour d'appel de Nancy a, quant à elle, relaxé les agresseurs. Tout en relevant le caractère « odieux » des propos tenus « entre le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et début octobre 2022 », elle a considéré qu'ils n'avaient pas eu d'effet « sur la santé mentale de Lucas » et n'a pas retenu de lien de causalité avec le suicide du collégien. La famille du jeune garçon s'est pourvue en cassation.

En attendant la décision de la Cour de cassation sur ce dossier qui nous émeut toutes et tous, parce qu'à l'intersection entre les différentes manifestations rapportées à SOS homophobie (harcèlement, insultes, mal de vivre, etc.), on ne peut que se rappeler le pire pour ne pas oublier. Oui, les LGBTIphobies tuent encore, de nos jours. Non, les jeunes personnes LGBTI ne sont pas épargnées. Non, on ne peut pas oublier. Non, il ne faut pas oublier. D'abord, la gayphobie et toutes les autres formes de discriminations spécifiques aux personnes LGBTI sont partout, même à l'école, dès le plus jeune âge. Ensuite, même si elles devraient être plus facilement caractérisées, les LGBTIphobies sont encore minimisées par la justice, et les personnes concernées doivent se battre pour faire entendre leur voix et respecter leurs droits. Enfin, ce sont ces sentiments de honte et de peur qui conduisent les personnes LGBTI aux actes les plus tragiques.

Il faut donc lutter, partout et tout le temps, contre la gayphobie, et plus largement contre toute forme de LGBTIphobie : ne pas oublier, parler encore et toujours plus, pour que le pire ne se reproduise pas et que l'égalité des droits ne soit pas qu'un idéal à atteindre, mais une réalité pour toutes et tous. ▲

**« ON VA  
T'ARRACHER  
LA TÊTE. »**

# LA PAROLE À... MATHIAS CHAILLOT

Journaliste, auteur et photographe

**Fin 2023, tu as publié 4 %, en théorie... une enquête qui plonge dans les différentes théories et études sur les origines de l'homosexualité et tente de répondre à la question : « Pourquoi je suis gay ? » Dans le prolongement, aurais-tu des hypothèses qui expliquent la gayphobie, toujours marquée en 2023 ?**

Il y a des avancées, des reculs, mais je crois qu'on ne peut pas considérer qu'un jour, la gayphobie, comme l'homophobie en général, disparaîtra de cette société. Quel que soit l'environnement dans lequel on a grandi, nous avons évolué avec l'idée qu'il existe un modèle supérieur, car majoritaire, et supposément « naturel », « inné » : la relation hétérosexuelle. Tant que cette possibilité restera considérée comme « un modèle », l'homophobie perdurera.

Dans le cas particulier de la gayphobie, il y a, je crois, l'idée qu'être gay, quelque part, c'est trahir sa cause. Il a l'opportunité d'être au plus haut de la chaîne alimentaire humaine, le mâle cis hétérosexuel, et il brade ça pour une position jugée inférieure, car supposément plus féminine, comme dans la série *La Servante écarlate*, où les personnes LGBTI sont appelées « traîtres au genre » : en ne reproduisant pas des positions jugées intangibles, on les considère comme des traîtres capables d'ébranler la société. C'est central pour comprendre la gayphobie : dans notre société, gay = pénétré = féminin = inférieur. Si on est l'un, on est forcément un peu l'autre. Et finalement, on est forcément un peu « moins », car la gayphobie est aussi de la misogynie.

Pour qu'on arrête de penser comme ça – même si, souvent, on le fait inconsciemment –, il faudrait sortir d'une société hétéropatriarcale et imaginer une société où masculin et féminin seraient non seulement égaux, mais aussi interchangeables, déposés des définitions qu'on leur prête, ce qui semble être un horizon assez lointain.

**Comment imagines-tu l'évolution de la gayphobie dans les années à venir ?**

Il n'est pas rare de voir des vingtenaires – probablement hétérosexuel·les, d'ailleurs – refuser de s'identifier comme tels, car ils voient ces étiquettes comme des dangers. Ils préfèrent se dire pans ou bi·es, voire refusent simplement toute étiquette. Ils veulent qu'on laisse la possibilité, qu'aucune expérience ne soit jugée plus dégradante qu'une autre. Cela donne envie d'y croire, mais je pense aussi malheureusement qu'ils ne sont pas majoritaires, et que chaque avancée cristallise les réactions. On l'a vu lors du mariage pour tous·tes : une avancée dans le droit s'est accompagnée d'une violente crispation, que l'on paie encore aujourd'hui. Car c'est tout un système qu'on a ébranlé. Dire que « deux personnes qui s'aiment peuvent se tenir la main dans la rue » remet en cause beaucoup de choses pour beaucoup de gens, des croyances profondes comme ce qu'est un homme ou une femme, ou quelle place chacun·e doit occuper. Ces croyances dessinent notre regard sur le monde, et elles ne changeront pas sans lutte.

**Quels sont, pour toi, les meilleurs leviers actuels afin de lutter contre la gayphobie ?**

D'abord, parler, parler, parler. Sans juger, sans que la personne en face se sente offensée, blessée – ça demande donc parfois de prendre sur soi et, souvent, on n'a pas envie face à des homophobes –, mais c'est petit à petit, individu par individu, qu'on pourra faire basculer les points de vue. Les interventions dans les écoles sont primordiales, mais il faut aussi montrer plus de modèles, plus variés, faire la chasse aux clichés, sortir du placard autant que possible pour montrer que ça concerne tout le monde, jusqu'à ce qu'on arrive à l'unique question à laquelle la personne doit se confronter réellement : finalement, à part un jugement moral, qu'est-ce qui te dérange dans l'homosexualité ? ▲

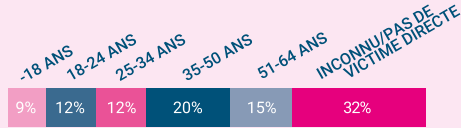
# BIPHOBIE ET PANPHOBIE

**PAS BESOIN DE CAPE D'INVISIBILITÉ, MERCI!**

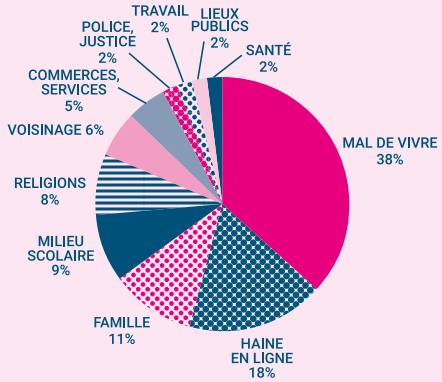
## NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

**66**

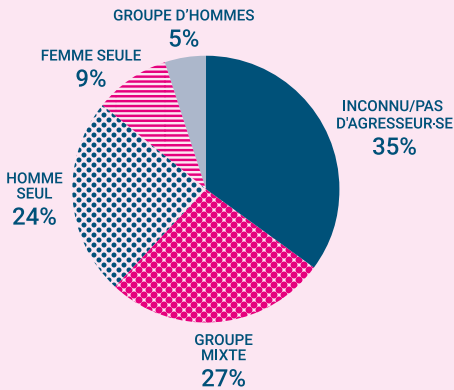
## ÂGE DES VICTIMES



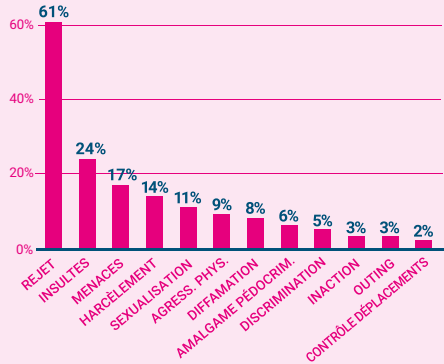
## CONTEXTE



## AGRESSEUR-SES



## MANIFESTATIONS



**E**n 2023, 66 cas de biphobies et de panphobies ont été recensés par SOS homophobie. Cela représente 3 % des cas de LGBTIphobies. La tranche d'âge la plus affectée par ces violences est celle des 35-50 ans. Le mal de vivre est le premier contexte évoqué, avec 38 % des cas, suivi par la haine en ligne (18 %), puis la famille et l'entourage proche (11 %), anciennement premier contexte du chapitre. Le changement méthodologique que nous avons opéré cette année a fait remonter le mal de vivre prégnant des victimes. Au-delà du rejet qu'elles subissent, les victimes sont insultées dans un cas sur quatre, menacées dans 17 % des cas et harcelées dans 14 %.

## AIMER PLUS D'UN GENRE: LA DOUBLE PEINE

Pour les personnes bies et pans, le fait d'être attirées émotionnellement, physiquement et/ou sexuellement par des personnes indépendamment de leur genre a malheureusement tendance à les exposer à du rejet de la part des personnes monosexuelles, qui ne comprennent pas leur orientation et les rejettent à cause de divers préjugés qu'elles peuvent avoir, créant ainsi une « double peine ». C'est le cas par exemple pour Rajeesh, qui est ignoré sur les applications de rencontres dès que l'on apprend sa bisexualité.

Les témoignages recueillis mettent en lumière les difficultés rencontrées par les personnes bies et pans, qui sont souvent confrontées à des clichés et à des attitudes spécifiquement biphobes. Ces préjugés peuvent se manifester sous diverses formes, notamment par la négation de l'existence même de la bisexualité ou par des accusations d'indécision. On leur reproche d'être infidèles, de ne pas savoir s'engager dans des relations stables, voire de verser systématiquement dans la polygamie... Ces idées reçues peuvent avoir des conséquences néfastes sur la santé mentale des personnes bies et pans, qui deviennent alors sujettes à l'anxiété, à la dépression et à d'autres problèmes de santé mentale. Il est donc crucial de déconstruire ces clichés et de promouvoir les identités bies et pans pour réduire la stigmatisation et les violences associées.

## UNE ORIENTATION INVISIBILISÉE ET PRÉSUMÉE INSTABLE

La bisexualité et la pansexualité sont aussi invisibilisées. Les personnes concernées sont bien souvent perçues comme monosexuelles si elles sont avec un·e partenaire du même genre qu'elles, ce qui a pour conséquence de les exposer à de l'homophobie. Inversement, lorsqu'elles sont avec une personne du genre opposée, elles passent pour

hétéros. Cette invisibilisation est renforcée par le manque de représentations dans les médias et la culture populaire, même si la situation évolue [voir encadré plus loin].

Cela amène souvent à interioriser ces préjugés, et conduit à un mal-être profond et à une incertitude quant à sa propre orientation sexuelle et/ou amoureuse. Nous constatons ainsi dans les témoignages de multiples situations où les personnes ont manifestement un intérêt pour plus d'un genre, mais préfèrent se dire homosexuelles ou hétérosexuelles. Iels peuvent craindre d'être outés·es ou encore de ne pas être dans la norme. De plus, iels peuvent être confronté·es à des réactions négatives lorsqu'iels révèlent leur orientation, que ce soit dans leur entourage

**« JE N'ARRIVE PAS  
À TROUVER MA PLACE  
DANS CETTE SOCIÉTÉ. »**

personnel, professionnel ou médical. Héloïse, par exemple, est harcelée par ses camarades de classe depuis qu'iels ont appris qu'elle est bie : iels ne

veulent pas qu'elle soit LGBTI.

La double peine éprouvée par les personnes bies et pans ne se limite pas au fait d'être victimes de préjugés d'instabilité et d'infidélité. Elle affecte également la façon dont iels sont perçus·es par la société dans le cadre de leurs relations avec des personnes de même genre, faisant des personnes bies et pans les victimes de préjugés homophobes revisités. Les femmes bisexuelles sont ainsi particulièrement touchées par l'invisibilisation, comme les femmes lesbiennes peuvent l'être, et sont moins susceptibles de signaler les actes biphobes. Elles sont aussi fréquemment sexualisées à outrance pour le plaisir du regard masculin, dans la société patriarcale au sein de laquelle nous vivons. Christina, encore mineure, ne manque pas d'être sexualisée par ses camarades de classe, qui lui assènent : « Ça veut dire qu'elle peut coucher avec un garçon et une fille en même temps », en apprenant son orientation. À l'inverse, la bisexualité des hommes est encore parfois perçue, à l'instar de l'homosexualité masculine, comme un signe de faiblesse, d'une masculinité moindre. Anton se dit malheureux et ne pas trouver sa place dans ce monde qui rejette son statut d'homme bisexuel. ▲

# TÉMOIGNAGES

**Simon** est en couple avec une femme et a des relations avec des hommes, qu'il rencontre via Grindr. Il a été victime d'une agression, et pense avoir été repéré par des personnes malveillantes sur l'application. Un jour, alors qu'il se promène dans la rue, il est insulté de « pédé » par un groupe de jeunes qui menacent de le dénoncer à sa femme, et plus généralement à sa famille. Ils l'ont également pris en chasse et menacé avec un couteau. Simon est inquiet de la situation et craint d'être outé.

Une mère nous appelle pour son fils, **Pedro**, qui est incarcéré à cause de faits supposés de harcèlement sexuel sur un groupe d'hommes. D'après les plaignants, Pedro les aurait agressés sexuellement. Les plaignants sont guidés dans leur démarche par deux autres hommes, qui profèrent des propos gayphobes à l'encontre de Pedro et le tournent en dérision pendant les procès. La juge et l'avocat de la partie civile le rejettent également à cause de sa bisexualité, et n'hésitent pas à le qualifier de dégoûtant.

**« IL FAUT CHOISIR [...].  
JE NE SORS PAS AVEC  
DES INSTABLES. »**

**Samantha**, jeune femme d'une vingtaine d'années, nous contacte car elle se questionne sur son orientation sexuelle et amoureuse. Elle nous explique avoir des attirances cycliques envers les hommes et les femmes. Cela l'empêche de se reconnaître dans la bisexualité, à cause des représentations qu'elle a intégrées : une personne bie serait attirée par tous les genres

**Miguel**, la quarantaine et en couple avec sa compagne, sent que ses sentiments pour elle ne sont plus présents. Il se remémore son attirance pour les hommes lorsqu'il était adolescent et en parle à l'une de ses ami-es, qui lui rétorque qu'il s'agit très probablement d'une passade et qu'il a sûrement juste envie de faire un plan à trois. Les écoutant-es bénévoles de SOS homophobie lui conseillent de sortir de la solitude, en trouvant des personnes qui sauront être plus à l'écoute de ses questionnements.

**Yoann**, jeune lycéen trans, est victime de cyberharcèlement de la part d'un camarade de classe, qui le menace de mort par messages privés sur les réseaux sociaux. Pour ne plus avoir à supporter ces agissements, Yoann a supprimé son compte. Soutenu par ses ami-es, sa famille et son copain, il évite le plus possible les interactions avec son harceleur. La direction du lycée promet de ne pas les mettre dans la même classe à la rentrée, mais ne prend pas plus de mesures à l'encontre de l'agresseur.

**Marie**, jeune femme d'une vingtaine d'années, nous dit avoir subi de multiples viols. Elle évite à tout prix le sujet de son orientation sexuelle, à cause notamment de tous les sous-entendus et remarques déplacées qu'elle a pu entendre jusqu'à maintenant. Marie est totalement isolée, vit dans la peur et a du mal à faire confiance aux gens.

tout le temps, alors qu'elle n'est attirée que par un genre pendant un certain temps, puis par un autre uniquement ensuite. Elle nous confie avoir effectué un long travail de documentation sur la bisexualité, afin de pouvoir s'approprier son orientation. Jusq'à maintenant, elle ne se sentait pas légitime de se définir comme bie lorsqu'elle était dans une relation avec un homme. ▲



**Karim**, la quarantaine, est divorcé de son ex-femme, avec laquelle il a eu quatre enfants. Il vit mal les aventures sexuelles qu'il a avec des hommes rencontrés dans des lieux de drague ou sur des applications. Il s'interroge sur une déviance de sa part, il craint de ne pas être dans la norme. Il affirme ne pas être attiré par les hommes et ne pas se projeter dans une relation avec un homme, donc ne se considère pas comme bisexuel. Il n'est pas facile pour lui de définir son identité, d'autant que des psychologues peu scrupuleux-ses lui ont plusieurs fois dit que son attirance pour les hommes serait le résultat de la maltraitance qu'il a subie de la part de son père. Il reconnaît que discuter avec les bénévoles de SOS homophobie lui a apporté du réconfort.

---

**Lee**, 18 ans, vit quotidiennement le rejet de ses camarades de classe, qui l'évitent, refusent de travailler avec lui ou même de s'asseoir à côté de lui, à cause de sa bisexualité. Lee a des ami-es pour le soutenir, mais il ne peut pas en parler à ses parents, qui ont aussi des attitudes LGBTIphobes. Ses professeur-es n'agissent pas pour l'aider. Certain-es pensent même qu'il est le problème, puisque les autres élèves l'évitent.

---

Habitant dans un logement social, **Conrad** est harcelé depuis plusieurs années par ses voisin-es, à cause des hommes qu'il fait venir dans sa chambre. Ses voisin-es font du tapage, colportent des ragots à son égard et l'ignorent quand iels le croisent. Conrad, stressé et anxieux du fait de cette situation, souhaite quitter ce logement et se sent coupable. Sa mère lui indique qu'il n'aurait pas tous ces problèmes s'il avait une compagne, au lieu d'entretenir des relations avec des hommes. ▲

---

**« DEPUIS QUE MON ENTOURAGE  
A DÉCOUVERT QUE JE SUIS BISEXUEL,  
JE SUIS HARCELÉ 7 JOURS SUR 7,  
ET MÊME MENACÉ DE MORT. »**

## PLUS DE TEMPS D'ÉCRAN POUR LES BI-ES ET LES PANS!

La biphobie et la panphobie restent des sujets peu abordés dans le débat public, malgré une visibilité croissante des questions LGBTI. Dans les médias et la fiction, la représentation des personnes bies et pans est cruciale pour combattre les stéréotypes et promouvoir une meilleure compréhension de ces orientations sexuelles et/ou amoureuses.

L'épisode sur la pansexualité de la mini-série *Papi, mamie, et leur famille arc-en-ciel* a été réalisé par les bénévoles de SOS homophobie pour expliquer les différentes identités qui composent la communauté LGBTI. Il montre l'importance de l'éducation et de la sensibilisation pour combattre l'ignorance et les préjugés. La distinction entre bisexualité et pansexualité est souvent mal comprise, et des ressources éducatives, à l'image de cette vidéo, peuvent aider à clarifier ces concepts.

Toujours dans la fiction, des personnages comme Nick, de la bande dessinée en ligne – qui a ensuite été adaptée en série – *Heartstopper*, contribuent à une représentation positive et nuancée de la bisexualité. Cependant, les personnages bis ou pansexuels restent sous-représentés, et souvent cantonnés à des stéréotypes réducteurs. Eleanor Shellstrop, dans *The Good Place*, ne cache pas son attirance pour sa meilleure ennemie Tahani. De même, dans *Crazy Ex-Girlfriend*, Darryl met en chanson son orientation dans « Gettin' Bi ». On peut également citer Adam Groff dans la série *Sex Education*, dont la bisexualité est traitée avec justesse, sans pour autant

que cela soit un long fleuve tranquille pour le personnage, qui est en proie, au début de la série, à de l'homophobie intériorisée. Dans cette même série, d'autres personnages incarnent la bisexualité ou la pansexualité avec des parcours divers, assurant ainsi une représentation plurielle.

En 2022, Disney promettait que 50 % des personnages de l'univers du groupe seraient LGBTI ou racisés, ce qui pourrait indiquer une volonté d'inclure davantage de personnages bis ou pans. Cependant, il est important que ces représentations soient authentiques et évitent de perpétuer des clichés nuisibles. Des études, comme celle menée par Ipsos sur la représentation LGBTI dans la publicité, montrent que les médias ont un rôle fondamental à jouer dans la visibilité et l'acceptation des personnes LGBTI<sup>1</sup>.

Cela vaut dans la fiction, comme dans la réalité. L'outing de la chanteuse belge Angèle par Cyril Hanouna dans l'émission *Touche pas à mon poste* souligne la pression médiatique et la curiosité parfois intrusive autour de la vie privée des célébrités, ainsi que l'importance du respect de l'autonomie individuelle dans la révélation de son orientation sexuelle, amoureuse ou de son identité de genre. Rappelons que l'outing est une atteinte à la vie privée, et que les victimes ont donc la possibilité de porter plainte ou de saisir la justice. ▲

1. Eskenazi, N., Bastide, C., Bardon, Y. (2023). *Insight Tank / Inclusion et LGBT+, rien n'est acquis*, 30 juin, Ipsos. Disponible [en ligne](#).



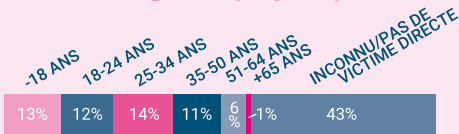
# TRANSPHOBIE

## LA FRANCE, UN PAYS TRANSPHOBES ?

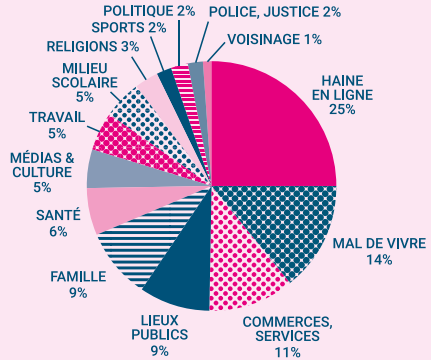
### NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

500

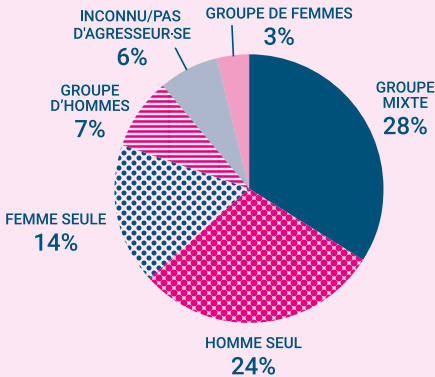
### ÂGE DES VICTIMES



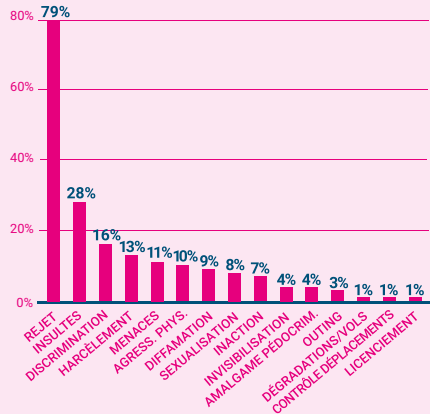
### CONTEXTE



### AGRESSEUR-SSES



### MANIFESTATIONS



**E**n 2023, ce sont 500 cas de transphobie qui ont été rapportés à SOS homophobie. Ces derniers émanent principalement de jeunes victimes (13 % ont moins de 18 ans, et plus d'un quart ont entre 18 ans et 34 ans). Si le rejet reste la manifestation la plus courante de cette transphobie (79 %), il ne doit pas éclipser les autres manifestations : les insultes à 28 %, les discriminations à 16 %, le harcèlement à 13 %, les menaces à 11 % et les agressions physiques à 10 %.

Un quart des cas de transphobie ont lieu sur Internet, et 5 % des cas relèvent du complotisme. Enfin, notons que près d'une personne sur dix est victime de transphobie dans le milieu familial ou l'entourage proche. Les femmes trans sont les plus touchées, à 27 %, suivies par les personnes non binaires (13 %). Dans 59 % des agressions, un homme est impliqué en tant qu'agresseur.

## ÇA DÉBORDE DE TOUS CÔTÉS!

La transphobie est omniprésente : du regard réprobateur des voisin·es et des inconnu·es dans la rue au mégenrage et au *deadnaming*<sup>1</sup> dans le cercle familial, à l'école ou au travail, dans les commerces et les établissements publics, en passant par les menaces et agressions physiques et sexuelles. La haine est sans mesure sur Internet, à travers les posts et commentaires sur les réseaux sociaux ou les publications d'opinion pseudo-politiques émanant de mouvements conservateurs, religieux, féministes anti-trans ou politiques d'extrême et d'ultra-droite, sur fond de désinformation et de complotisme. X (ex-Twitter) et YouTube sont les principaux vecteurs de cette haine en ligne, contexte en tête duquel se trouve la transphobie à 25 % en 2023.

Cette violence, banalisée et non réprimée dans les moyens de communication actuels, sous couvert de liberté d'expression, alimente l'aversion envers les personnes trans. Cela conduit à des agressions physiques, toujours plus nombreuses, graves et cruelles. Sur la totalité des témoignages répartis selon le genre des victimes, 17 % des femmes trans et autant de personnes non binaires font état d'agressions physiques, très majoritairement des coups et blessures – contre 13 % des femmes cis et 6 % des hommes trans. À titre d'exemple, Melody habite en Normandie. Alors qu'elle sortait d'un supermarché, elle a été apostrophée par deux jeunes hommes qui lui ont lancé : « Toi, la travelote, on va te faire la misère ! » S'ensuivent de violents coups de poing dans la tête et des coups de pied.

## L'EXPRESSION DE GENRE AU CŒUR DES DISCRIMINATIONS

Les premières cibles de cette violence sont les personnes dont l'expression de genre<sup>2</sup> interroge les normes : 15 % des agressions transphobes résultent des stéréotypes de genre, encore très ancrés. Au premier plan,

se trouvent les personnes non binaires, qui surfent sur le genre et qui déconstruisent volontairement l'image de la masculinité et de la féminité, soit en les superposant, soit en les rejetant. Lou et Sam ont été agressé·es par un automobiliste, qui les a insulté·es et menacé·es pendant plusieurs minutes. Lou est traumatisé·e par cet événement et hésite désormais à remettre la salopette qu'il portait ce jour-là, de peur de subir une autre agression.

Par ailleurs, c'est en début de transition que les hommes, mais surtout les femmes sont les plus vulnérables. Les femmes trans restent les principales cibles des actes de transphobie (27 % des cas). Les hommes regardent Chloé avec dégoût dès qu'ils entendent sa voix. On lui refuse l'accès à des toilettes publiques et, lors d'une soirée en discothèque, une jeune femme lui a palpé les seins en lui demandant s'ils étaient vrais !

**« TOI, LA TRAVELOTE, ON VA TE FAIRE LA MISÈRE ! »**

## L'EXISTENCE DE LA TRANSIDENTITÉ REMISE EN QUESTION

Au cœur des transphobies, persiste la théorie que la transidentité n'existe pas. Pour cela, des arguments de la doctrine essentialiste<sup>3</sup> sont véhiculés, principalement par les personnes conservatrices et les TERF<sup>4</sup>. Dans le même but, d'autres affirmeront que les personnes trans ne sont que des personnes homosexuelles refoulées, effaçant ainsi la notion d'identité de genre – Qui suis-je ? – au profit de la seule orientation sexuelle/amoureuse – Qui m'attire ? D'ailleurs, les témoignages que nous avons reçus montrent souvent que les agressions verbales à l'encontre des personnes trans sont avant tout des insultes homophobes.

1. Voir Définitions.

2. Voir Définitions.

3. La doctrine essentialiste considère que les hommes et les femmes sont différents par essence, ce qui conditionne non seulement leur physiologie, mais aussi leur façon d'être et d'agir. Pour les essentialistes, il n'y a pas de distinctions entre sexe et genre, puisque le sexe d'une personne détermine son genre (voir illustration).

4. TERF (*Trans-Exclusionary Radical Feminists*) : « féministes » excluant les femmes trans des luttes féministes, puisqu'iels ne les reconnaissent pas comme de « vraies » femmes, par essentialisme.

En outre, la croyance selon laquelle la transidentité relève d'un trouble mental est toujours d'actualité, et les thérapies de conversion, à peine déguisées, sévissent toujours. C'est le cas de Camille, 15 ans, qui a été placée dans un centre de soins pour adolescent·es peu de temps après son coming out auprès de sa famille, ouvertement transphobe.

### LA TRANSPHOBIE EXISTE AUSSI DANS LA COMMUNAUTÉ LGBTI!

La transphobie n'est pas réservée aux personnes cisgenres et hétérosexuelles. Ce fléau frappe aussi à l'intérieur même de la communauté LGBTI. Vincent nous écrit : « Nous, les homos, on ne prendra jamais parti dans vos conneries de non-binaires ou de trans. » Quant à Marc, 24 ans, il a été injecté (« Qu'est-ce que tu as, sale trans ? Tu ne devrais pas vivre ! ») et roué de coups par un groupe de femmes lesbiennes lors d'une soirée chez des ami·es dans le sud-ouest de la France.

### DE LA TRANSPHOBIE SUBIE À LA TRANSPHOBIE INTÉRIORISÉE

L'éducation, les normes et les stéréotypes de genre inculqués depuis la naissance, dans une société binaire et cis-hétérocentrée, conditionnent les individus et génèrent une transphobie intériorisée chez les personnes concernées. Celle-ci s'exprime par un sentiment de honte, de dégoût de soi. Elle se manifeste soit par un refoulement de sa propre transidentité, soit par une prise de conscience tardive, accompagnée ou non d'un coming out.

Ainsi, ce ne sont pas toutes les personnes trans qui assument leur transidentité. Annie, 49 ans, s'interroge sur son identité de genre et pense qu'il lui aurait été plus simple « de vivre ses sentiments pour les femmes si elle avait été un homme », mais elle est évangéliste et évolue dans ce milieu, fermé aux questions LGBTI, ce qui l'entrave pour faire son coming out.

### S'INVISIBILISER POUR SE PROTÉGER

Rejet, invalidation, exclusion, agression, toutes ces formes de violence ont des conséquences sur la santé mentale des personnes trans, et le suicide est encore malheureusement une réponse pour certaines d'entre elles. Le mal de vivre est le second motif pour lequel la ligne d'écoute de SOS homophobie est contactée, juste après les déclarations de haine en ligne.

Dans le contexte social actuel, les personnes trans développent des stratégies pour se prémunir des comportements transphobes, et l'invisibilisation est, sans nul doute, la réponse la plus commune. Les conduites d'évitement ou le repli sur soi en sont les principales illustrations. Ces mécanismes de protection, généralement conscients, ne doivent pas occulter d'autres stratégies peut-être moins intelligibles, dont le *cis-passing*<sup>5</sup> est l'expression la plus représentative. Si ce Graal garantit, dans la majorité des cas, une protection contre la transphobie (voir ci-dessous, le témoignage de Nicole), il n'est pas accessible à tout le monde et n'est pas sans risque.

Par ailleurs, même si le facteur premier de discrimination chez les personnes trans est le fait d'être visible et identifié comme telles, l'invisibilisation va à l'encontre des libertés individuelles et des droits. ▲

5. *Cis-passing* : capacité d'une personne transgenre à être perçue comme une personne cisgenre, sans que sa transidentité soit identifiable.

**« NOUS, LES HOMOS,  
ON NE PRENDRA  
JAMAIS PARTI DANS  
VOS CONNERIES  
DE NON-BINAIRES  
OU DE TRANS. »**

# TÉMOIGNAGES

**Selma**, 42 ans, a vécu dans les Pyrénées-Orientales pendant sept ans avec un homme très violent, qui la maltraitait verbalement (« T'es qu'un travelo », « Tu seras jamais une femme »), mais aussi physiquement. Un jour, en pleine rue, il lui a mis « des coups de poing dans la figure », et Selma a « cru qu'elle était morte ». Quand des passant-es ont souhaité lui porter assistance, l'homme leur a répliqué : « Ne vous occupez pas d'elle, c'est un travelo ! » Les passant-es lui ont rétorqué : « C'est un être humain comme les autres ! » Selma a porté plainte contre lui et s'est réfugiée chez une amie. Elle a peur qu'il la retrouve et qu'il la tue. Aujourd'hui, elle regrette de ne pas avoir dénoncé les propos transphobes de son conjoint lors du dépôt de plainte, par peur de la réaction de l'officier de police.

**Mélusine**, 35 ans, est enseignante en sciences de la vie et de la terre dans le Puy-de-Dôme. Alors qu'elle était en stage dans le cadre de la formation continue sur le thème de la sexualité, une collègue manifeste son désaccord sur le concept de genre et dit : « Je suis une TERF. » Lors de la pause déjeuner, Mélusine propose à cette enseignante de rediscuter de la notion de genre. Cette dernière dit à Mélusine : « Quand je te regarde, je vois une femme. Comment tu te définis ? » Même si Mélusine a trouvé la question intrusive, elle lui a répondu : « Je me définis comme une femme cis. » L'après-midi, lors de la reprise des ateliers, cette même enseignante a refusé de se mettre en binôme avec Mélusine, sous prétexte qu'elle n'avait pas de *feeling* avec elle. Mélusine écrira un courrier aux formateurs et au rectorat pour dénoncer la discrimination de sa collègue, ainsi que son opinion transphobe.

**Nicolas** a 34 ans. Il est assistant maternel, employé par une mairie de l'Indre-et-Loire. Il vient d'être licencié à la suite de la plainte d'une famille. Alors qu'il était chargé d'une petite fille, celle-ci lui a confié souhaiter elle aussi être un garçon. Nicolas lui a alors conseillé d'en parler avec sa maman. Cette dernière a jugé qu'il était allé trop loin et a alerté la direction de l'école, qui s'en est remise à la mairie qui l'emploie. Nicolas, outre son licenciement, a l'interdiction de s'approcher du périmètre de l'école, ce qu'il trouve humiliant : « Comme si j'étais un pervers. »

**« QU'EST-CE QUE TU AS, SALE TRANS ? TU NE DEVRAIS PAS VIVRE ! »**

Soutenu par sa famille et par sa psychiatre, il est décidé à contester cette mesure discriminatoire et à saisir la Défenseure des droits. Se définissant comme très timide, et alors qu'il occupait son premier poste après son coming out, il reste stressé et marqué par un sentiment d'injustice face à la transphobie de cette mère et de son employeur.

**Françoise** est la mère d'Alex, jeune non-binaire de 24 ans, revenu-e vivre chez ses parents dans l'Aveyron. Cependant, Françoise a du mal à nommer son enfant Alex et à utiliser le pronom iel. « Ça nous résiste encore », confie-t-elle. D'ailleurs, tout au long de son appel, celle-ci genre son enfant au féminin et n'emploie jamais le prénom Alex, mais son prénom de naissance. La famille a entamé une thérapie familiale, mais Françoise a le sentiment que « ce n'est pas la vérité » et qu'elle doit « jouer la comédie » lorsqu'elle doit utiliser ce prénom et le pronom iel. Selon elle, son enfant a été influencé par un milieu non binaire qui l'aurait accueilli-e : « Pour moi, elle est quand même une fille, j'ai l'impression qu'elle s'est laissée embobiner. » Une récente dispute au sujet du pronom et du prénom aurait pu être dramatique si le père n'était pas intervenu pour reconforter Alex. Ce-tte dernière est en dépression depuis plusieurs années et nourrit toujours « des pensées morbides ».

**S**andra, 62 ans, est détenue dans un centre pénitentiaire du sud de la France. Elle a entamé sa transition en 2020 et a obtenu son certificat de dysphorie de genre<sup>6</sup> en 2022. Aujourd'hui, elle est confrontée à de nombreuses entraves de la part de la direction et du service médical de la prison pour poursuivre son parcours de transition. Cela passe par des refus de lui transmettre ses seringues d'hormones et les courriers qu'elle reçoit au nom de « madame », car sa civilité ne correspond pas à son genre administratif. Ses achats de barrettes et chouchous sont systématiquement bloqués, alors qu'ils sont autorisés pour les autres détenues non trans. On lui refuse aussi des permissions de sortie pour aller voir l'endocrinologue, ainsi que sa demande de consultation avec la psychiatre, ou simplement de passer certains coups de fil nécessaires pour un rendez-vous avec un chirurgien pour la féminisation de son visage. Afin d'arriver à débloquer une permission de sortie pour certains rendez-vous, il a fallu qu'elle se plaigne à tous les échelons, jusqu'au ministère de la Justice et à la direction médicale des établissements

pénitentiaires. Face à ces nombreuses difficultés, la détenue fait montre d'une grande pugnacité, puisqu'elle a déjà fait appel à un avocat, l'Observatoire international des prisons (OIP), la Défenseure des droits, la contrôleuse générale des lieux de privation de liberté, pour interpeller la directrice de la prison sur sa situation. En vain. La direction ne répond pas aux sollicitations, et la soupçonne même d'avoir engagé sa transition uniquement afin de pouvoir sortir de prison plus tôt. Sandra est épuisée de devoir remuer ciel et terre pour faire respecter ses droits et avancer dans son parcours de transition. Elle a pensé à « se foutre en l'air », et a récemment passé trois semaines en hôpital psychiatrique. Elle se dit en réflexion pour consulter l'OIP sur l'intérêt de se lancer dans une grève de la faim médiatisée et alerter sur sa situation, tellement elle est à bout. ▲

6. Dysphorie de genre : qualification médicale utilisée pour décrire la détresse d'une personne transgenre face à un sentiment d'inadéquation entre son genre assigné et son identité de genre. Avec la dépathologisation de la transidentité, le certificat de dysphorie de genre ne doit plus être exigé et, depuis 2022, il n'est plus nécessaire pour bénéficier d'une affection de longue durée (ALD).

**Isabelle** a 50 ans et vit dans le sud-est de la France. Elle est membre de la plateforme Airbnb depuis longtemps, bien avant son changement d'identité. Elle a de très bons commentaires en tant qu'hôtesse, mais aussi en tant que voyageuse. Naturellement, elle a demandé à la plateforme de modifier son prénom de naissance et l'utilisation du masculin au profit de son prénom actuel et du féminin dans les commentaires. Sa demande a été refusée sous prétexte qu'Airbnb ne modifie aucun avis d'utilisateur-rices. Insistant sur ses droits, elle finit par être contactée par un agent, qui l'appelle « monsieur » et la genre au masculin pendant toute la conversation. Isabelle a demandé des excuses à la compagnie et le changement effectif de son prénom et de ses pronoms. Elle n'a jamais eu gain de cause.

**Stéphanie** était proviseure dans le sud de la France. Elle était très appréciée par ses supérieur-es, comme en témoignent toutes ses évaluations et les palmes académiques auxquelles elle a été promue, pour services rendus à l'Éducation nationale. Or, quand elle a entamé sa transition, on lui a conseillé de prendre un congé maladie plutôt que de l'accompagner dans sa démarche, en la maintenant dans son lycée ou en lui confiant une mission académique. Stéphanie n'était pas malade et s'est sentie mise à l'écart, alors que ses compétences pouvaient être utiles à son institution. Elle s'est donc rapprochée de son nouveau IA-DASEN<sup>7</sup> pour lui proposer de prendre en charge le dossier « harcèlement et discriminations LGBTI », et ce dernier s'est engagé à en parler au recteur

7. IA-DASEN : inspecteur d'Académie – directeur académique des services de l'Éducation nationale.



de l'Académie. Lors de l'entretien, il l'a genrée au masculin et lui a dit que « ce n'était pas grave » avec un rire nerveux, quand elle lui en a fait la remarque. Stéphanie n'a jamais eu de retour et a été mise en retraite pour invalidité.

**Nicole**, 40 ans, travaillait dans un bar à la Réunion, d'abord comme extra. Donnant satisfaction à son employeur, elle a obtenu un CDD. Cependant, son ex-patron a révélé qu'elle était trans aux autres membres de l'équipe, en divulguant sa carte Vitale. Cet *outing*<sup>8</sup> a eu des conséquences sur sa vie professionnelle, puisque son contrat n'a pas été poursuivi. Sa vie privée a aussi été impactée : elle n'avait pas parlé de sa transidentité à son compagnon, avec qui elle vivait depuis un an et demi. Cette révélation a mis fin à leur relation et sa belle-famille lui a demandé de quitter l'île pour sa sécurité, alors qu'elle avait quitté l'Hexagone pour le suivre. Nicole a décidé de porter plainte contre son ex-employeur.

**Sophie**, 58 ans, circulait en Vélib' dans la capitale, lorsqu'un agent de la police municipale l'a interpellée en l'appelant « monsieur » pour lui demander ses papiers d'identité. Elle l'a repris immédiatement, en pointant qu'il s'agissait d'un acte transphobe, et lui a demandé s'il avait reçu une formation sur la prise en charge des personnes trans. Sans lui répondre, l'officier réitéra ce mégenrage à trois reprises, avant que son collègue présente des excuses à Sophie en voyant que ses papiers d'identité sont en adéquation avec son identité actuelle. Elle se demande encore ce qu'il se serait passé si elle n'avait pas déjà effectué son changement d'état civil.

**Frédéric** est le papa de Loan, 10 ans. Ils vivent à Melun. Depuis plusieurs années, Loan s'identifie en tant que fille. Elle se laisse d'ailleurs pousser les cheveux et a déjà choisi son prénom, Jade. Elle s'habille en fille à la maison et en garçon quand elle doit sortir. Frédéric et son épouse la soutiennent totalement. L'enfant était suivie par une psychologue, mais celle-ci a déménagé et elle n'est toujours pas remplacée. Or, Jade est très perturbée depuis que son voisin Yacine la traite de « tapette » quand il la croise. ▲

8. Voir Définitions.

Tu peux te raccourcir le zizi autant de fois que tu le veux, bouffer des tonnes d'hormones pour te faire pousser les seins ou la barbe, quand les futurs archéologues trouveront le squelette d'un trans, voici la conclusion qu'ils en tireront.  
D'autres questions ?

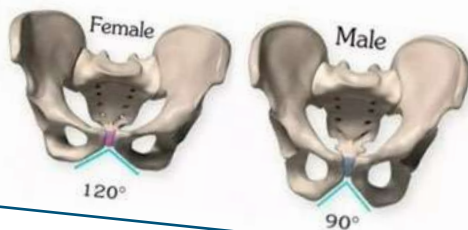


Illustration des arguments essentialistes.

# COMMERCES ET SERVICES

## QUAND L'HOSPITALITÉ N'EST QUE VITRINE

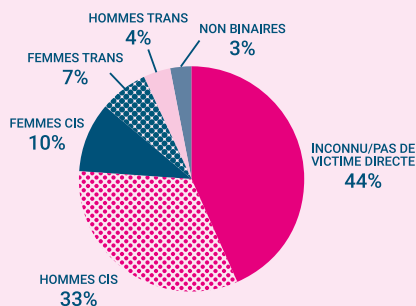
### NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

**261**

### ÂGE DES VICTIMES



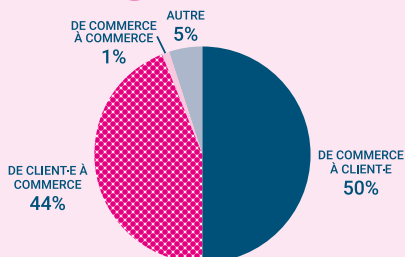
### GENRE DES VICTIMES



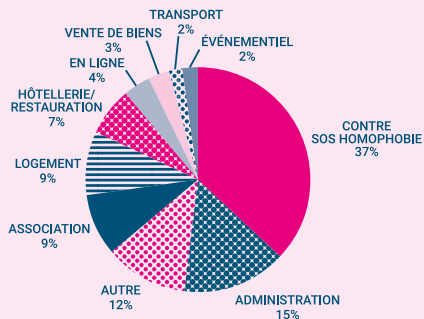
### % DU CONTEXTE PAR GENRE

Genre	FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
Contexte	10%	13%	9%	15%	8%

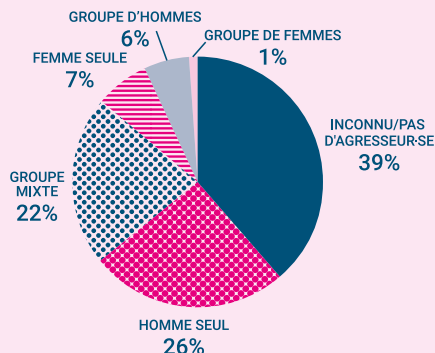
### CADRE



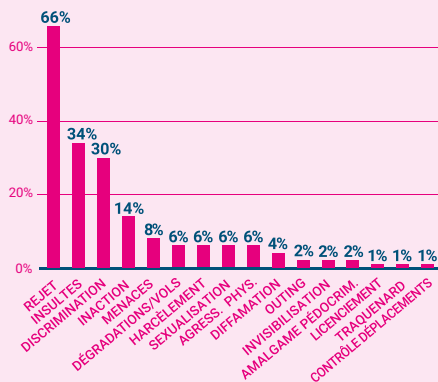
### SECTEURS CONCERNÉS



### AGRESSEUR-SES



### MANIFESTATIONS



**E**n 2023, 261 cas de discriminations et d'agressions LGBTIphobes dans les commerces, les services, les associations et les administrations ont été recensés. Avec 11 % de l'ensemble des faits enregistrés par l'association, ce contexte se maintient parmi ceux étant les plus représentés dans les LGBTIphobies signalées. Les rejets sont les manifestations LGBTIphobes les plus fréquentes (66 % des cas), suivis par les insultes (34 %) et les discriminations (30 %). Les femmes et hommes trans sont particulièrement exposé·es, avec respectivement 13 % et 15 % des témoignages de transphobies liés à ce contexte. Nous constatons une distribution des violences et discriminations de plus en plus égalisée entre prestataires et usagers ou usagères (50 % de prestataires à usager·ères, 44 % d'usager·ères à prestataires). Enfin, 37 % des témoignages rapportés dans ce contexte sont des messages de haine contre notre association – un chiffre record.

## LGBTIPHOBIES CONTRE ET PAR DES ASSOCIATIONS

Depuis plusieurs années, les associations sont très représentées dans cette analyse, avec 9 % des témoignages, auxquels s'ajoute le chiffre record de 37 % des témoignages dirigés contre notre association (contre 23 % en moyenne, ces deux dernières années).

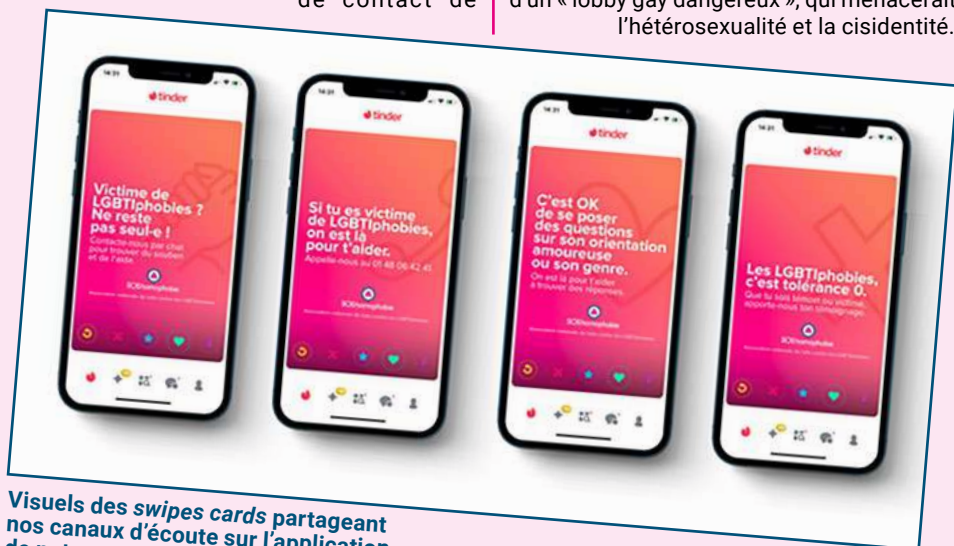
Concernant l'explosion de messages de haine envers SOS homophobie, depuis 2021, des personnes s'emparent de nos différents dispositifs d'écoute – ligne d'écoute, chat, courriel jeunes, formulaires de contact de

notre site internet – pour provoquer et injurier nos bénévoles et nos actions, ou répandre des discours de haine. Cela s'est renforcé lors de notre campagne de sensibilisation aux LGBTIphobies sur l'application de rencontres Tinder, de mai à septembre 2023, puisque des *swipe cards*<sup>1</sup> présentées aux utilisateurs et utili-

**« SI ON VOUS FAIT RENTRER, ON VA ATTIRER TOUS LES GAYS DE LA VILLE. »**

satrices renvoyaient vers nos dispositifs d'écoute. Aussi, nous pouvions régulièrement lire que des utilisatriceuses se sentaient

« agressé·es dans leur intimité » par notre campagne, nous accusant d'être un « danger pour la société », en reprenant le fantasme d'un « lobby gay dangereux », qui menacerait l'hétérosexualité et la cisidentité.



Visuels des *swipes cards* partageant nos canaux d'écoute sur l'application de notre partenaire Tinder. (©Tinder & SOS homophobie).

1. Cartes à faire glisser à droite ou à gauche (voir illustration).

Cette violence se traduit physiquement ou verbalement dans la vie de personnes LGBTI, qui nous rapportent des vandalismes de centres associatifs, à l'instar de la vitrine du Planning familial des Hautes-Alpes, qui a été détériorée à l'endroit où figurait le drapeau LGBTI, ou de l'agression d'un de nos bénévoles qui militait à une Marche des fiertés. En ce sens, le 31 mai 2023, SOS homophobie signalait une tribune inter-associative<sup>2</sup> pour appeler le gouvernement à agir face aux actes croissants de violences visant les centres LGBTI, à la suite notamment de l'attaque à la bombe du centre LGBTI de Tours<sup>3</sup>, sixième attaque contre ce centre en 2023.

Enfin, les témoignages reçus attestent également de LGBTIphobies émanant d'associations, comme nous rapporte cet homme gay violenté par son ex-compagnon, qui n'a pas été écouté par une association de victimes de violences conjugales, car « il n'est pas une femme ».

## DES LGBTIPHOBIES INSIDIEUSES, EXCLUANTES ET PRÉCARISANTES

À la lecture des témoignages rapportés dans un contexte administratif (15 %) ou de logement (9 %), nous constatons des similitudes. Les personnes LGBTI voient, par exemple, leur dossier bloqué ou ralenti par l'administration, comme ce couple gay en Gironde, qui a dû menacer le maire homophobe de saisir la préfecture pour enfin obtenir une date de mariage, ou encore cette femme trans, qui se présente au service d'état civil de la mairie pour un changement de prénom et à qui l'on demande des preuves de « transformations médicales » – plus obligatoires depuis 2016. De la même façon, les demandes et procédures des personnes LGBTI souhaitant louer ou acheter un bien immobilier sont entravées. Ainsi, un jeune homme trans redoute de ne pas trouver de logement, car, systématiquement, il n'obtient plus aucune réponse à ses demandes dès l'envoi de certains papiers comportant son

*deadname*. Dans le cas précis des demandes de logement, les discriminations sont parfois insidieuses et se manifestent sous la forme de rejet de dossier, d'absence de réponse à des sollicitations ou à des dépôts de dossier. Cela fait souvent suite à la découverte par

**« ON NE SAIT PAS  
CE QUE VOUS FAITES NI  
CÉ QUE VOUS ÊTES. »**

les agences ou les propriétaires de l'existence d'un-e partenaire de même genre ou de l'état civil des demandeuses et demandeurs trans.

Tous ces cas bloquent des procédures et des situations de vie, conduisant à précariser les personnes LGBTI et à renforcer leur sentiment d'exclusion de la société. Ces discriminations vont de phrases non inclusives sur des formulaires, qui ne tiennent pas compte de l'identité de genre ou sexuelle des personnes LGBTI, à des agressions physiques et/ou verbales, comme pour cet homme gay qui sortait de sa résidence en voiture, quand son propriétaire lui est rentré délibérément dedans avec son camion en l'insultant de « sale pédé ».

## PARTOUT, LA VIOLENCE, LES INSULTES, L'HUMILIATION

En 2023, les LGBTIphobies se produisent dans tous les commerces et lieux de services de France. Les témoignages reçus montrent qu'elles précarisent, fragilisent, malmènent et tuent.

Dans un centre commercial, un homme gay est insulté par un couple et se fait molester par le service de sécurité ; un couple de femmes lesbiennes est méprisé par un vendeur de voitures ; un groupe d'amis gays se voit refuser l'accès à un bar, car cela « attirerait tous les gays de la ville » ; etc. Les témoignages liés à ce contexte concernent de nombreux espaces du quotidien, allant de l'hôtellerie et la restauration (7 % des cas) à la vente de bien (3 %), en pas-

2. Collectif (2023). « Tribune : Soutien à tous les centres LGBTI, essentiels à la communauté ». Dans *Télu*, 31 mai. Disponible [en ligne](#).

3. Quentin Martinez (2023). « Bouteille explosive au centre LGBTI de Touraine : "On ne baissera pas les bras" ». Dans *Télu*, 23 mai. Disponible [en ligne](#).

sant par les services en ligne (4 %).

Ces LGBTIphobies se produisent dans les deux sens, entre prestataires et usager·ères, avec une évolution tendant de plus en plus vers « l'équilibre » (50 % de prestataire·s à usager·ères et 44 % d'usager·ères à prestataire·s) en comparaison aux deux années précédentes, dont en moyenne la répartition était respectivement de 65 % et 35 %. Ainsi, une factrice lesbienne nous écrit pour nous faire part d'injures lesbophobes et d'*outing*

sur son lieu de travail par un habitant du quartier, quand un jeune homme nous rapporte un comportement humiliant et homophobe de la part d'un vendeur en pharmacie.

Enfin, nous déplorons le nombre de commerçant·es victimes d'injures et d'actes LGBTIphobes, à l'instar de ce couple gay, qui a été obligé de fermer son café, ouvert quelques mois plus tôt, dans le Finistère. ▲

# TÉMOIGNAGES

## ASSOCIATIONS

**Dimitri** est un homme gay des Hauts-de-France, qui appelle SOS homophobie à la suite d'une nouvelle agression à son domicile par son ex-conjoint alcoolisé, avec lequel il vit encore actuellement. Dimitri doit se rendre au commissariat le lendemain, mais se sent démuni car ses plaintes passées n'ont pas abouti. Il a appelé plusieurs numéros pour les victimes de violences conjugales, mais dit s'être fait recalier, car « il n'est pas une femme ».

La vitrine du **Planning familial** des Hautes-Alpes a été cassée par jets de pierres à l'endroit précis où figurait le drapeau arc-en-ciel. Par le passé, la vitrine et la porte du centre ont été régulièrement la cible de crachats.

**Emmanuel** nous écrit vingt lignes pour se plaindre de notre campagne de prévention sur Tinder, car « la sexualité doit rester confidentielle et ne pas se retrouver sur la place publique, encore moins sur Tinder ». Il s'est plaint « d'intrusion dans sa sphère personnelle », et nous accuse d'être un « mouvement dangereux pour la société, voire sectaire », de « pousser les adolescents à la transidentité », ou encore de « dénigrer systématiquement les hétéros ».

## SERVICES PUBLICS

**Geoffroy et Loris** se marient dans une mairie du Nord en présence de leur famille. Lors de la lecture des formulations officielles par le représentant du conseil municipal, ils ont été très mal à l'aise en entendant : « Le mariage est l'union d'un homme et d'une femme [...] ».

Lors de sa tournée habituelle de factrice, dans un quartier où elle réside par ailleurs, **Estella** laisse un avis de passage dans la boîte aux lettres de l'un de ses voisins pour une deuxième présentation le lendemain, car il n'y a pas de sonnette. Le lendemain, un collègue guichetier, qui ignore son orientation sexuelle et amoureuse, lui demande si elle « connaît une factrice lesbienne qui fait sa tournée dans cette rue », car un client en colère est venu hier se plaindre à son guichet devant tous les clients que son recommandé aurait été avisé d'office et qu'il n'était pas étonné, car « la factrice est lesbienne, vous comprenez comment sont ces gens-là, et en plus c'est ma voisine ». Estella nous rapporte avoir été malade de savoir sa vie privée mentionnée et son travail dénigré devant tout le monde.

En Isère, **Adèle** se présente en mairie pour déposer son dossier de changement de prénom et est abasourdie quand l'officière de l'état civil lui demande un certificat médical qui atteste de « transformations médicales ». Adèle exprime son désaccord, mais l'officière évoque la loi et la jurisprudence pour argumenter, et dit vouloir transmettre son dossier au procureur de la République, alors que rien de cela n'est nécessaire depuis la révision de 2016<sup>4</sup>.

## LOGEMENT

**Sara et Ambre** sont harcelées de reproches par leurs propriétaires, qui sont également leurs voisin·es. Un soir, iels les insultent et menacent de les virer, puis ajoutent : « De toute façon, on ne sait pas ce que vous faites, ni ce que vous êtes. » Iels parlent de Sara comme de « la collègue » d'Ambre, alors que celle-ci leur a rappelé qu'il s'agissait de sa compagne. Depuis, les menaces n'ont fait qu'augmenter, et les deux femmes envisagent de porter plainte.

**Charlie** est un jeune homme transgenre, qui recherche un nouveau logement

à la suite d'une séparation. Certains de ses papiers comportent encore son *deadname* et son état civil n'a toujours pas été changé. Son profil est apprécié, mais lorsqu'il fournit ses papiers d'identité, il n'obtient plus aucune réponse, malgré ses relances.

En Haute-Garonne, **Vladimir** sort de sa résidence en voiture, quand son propriétaire lui rentre délibérément dedans avec son camion pour le pousser, endommageant un feu et une partie de l'aile. En le voyant reculer son camion, Vladimir sort de sa voiture, de peur qu'il ne recommence. L'homme l'insulte de « sale pédé », et menace de lui faire la peau avant de partir. Vladimir demande à un voisin témoin de la scène s'il peut l'accompagner au commissariat de police, pour attester de ce qu'il s'est produit, mais ce dernier refuse. Vladimir a ensuite porté plainte, et le caractère homophobe de l'agression a été retenu. Il a accepté le soutien juridique de SOS homophobie pour ses démarches.

**«VIOLEUR D'ENFANTS!»**

### HÔTELLERIE ET RESTAURATION

Dans le Finistère, huit mois après l'ouverture de leur bar-épicerie, **Gwen** et **Olivier** ont fermé leur établissement – pourtant unique commerce du village. Ils ont été la cible de commentaires homophobes, d'un canular en ligne, et l'arrivée d'eau de leur établissement a été bétonnée.

En Seine-Maritime, **Pierre** se présente avec son compagnon et deux couples d'amis gays dans un bar voisin de celui qu'ils viennent de quitter, et qui appartient au même propriétaire. Le personnel à l'entrée leur refuse l'entrée, car « le patron a demandé de faire rentrer des couples mixtes ». Il ajoute : « Si on vous fait rentrer, on va attirer tous les gays de la ville. »

**Amine** est un homme bisexuel d'une cinquantaine d'années, habitant dans une petite ville de l'Indre. Alors qu'il échange avec la caissière au moment de payer son café, le gérant l'insulte de « violeur d'enfants » et de « sidaïque ». Il le pousse au sol, le passe à tabac et essaie de l'étrangler pendant quinze minutes, sans que personne ne réagisse,

**S**andrine se rend dans une agence immobilière pour demander à visiter des appartements. Compte tenu des bons revenus et garants de son couple, dont elle ne précise pas qu'il est lesbien, on lui fait visiter immédiatement un appartement qui lui semble idéal. Elle revient le visiter avec sa compagne, le soir même. En fin de visite, elles indiquent à l'agente qu'elles sont intéressées. Elles déposent un dossier dès le lendemain matin, mais l'agente présente la veille leur répond que le bien n'est plus disponible, malgré le fait qu'il soit toujours disponible en ligne, et affirme que la loi dit : « Seuls les couples pacésés ou mariés ont le droit de louer un bien

ensemble, sans quoi il est impossible de tenir compte du cumul des revenus. » Sandrine vient questionner sur place l'agente, qui prétexte, mal à l'aise, qu'il leur manque des garants suffisamment aisés, alors que leurs revenus sont supérieurs à trois fois le loyer et que le profil financier de leurs garants est très bon (médecins et cadres). Sandrine demande alors à visiter des biens moins chers, mais l'agente ne lui propose que des biens soit impossibles à visiter, soit visitables uniquement sur ses heures de travail. L'agente n'avait clairement pas compris qu'elles étaient en couple et l'a découvert en lisant leur dossier. Depuis, elle freine leur recherche. ▲

alors même que le café est sur une place fréquentée. À la suite de cette agression, Amine a eu de multiples fractures et six jours d'ITT. Il a porté plainte, en précisant le caractère homophobe de l'agression, et doit se présenter au tribunal.

### COMMERCES

Dans une pharmacie de l'agglomération lyonnaise, au moment du paiement, **Sohan** est humilié quand le caissier, cynique, imite le ton de sa voix de façon très aiguë en lui souhaitant une bonne journée. Sohan hausse la voix devant la clientèle pour dénoncer ce comportement inacceptable et homophobe, mais le caissier ironise : « Oh là, là, oui, j'ai été vraiment méchant ! » Sa collègue s'est excusée pour deux, mais n'a pas répondu quand Sohan leur a demandé s'ils reconnaissent que ce comportement était homophobe.

**Félix** souhaite émettre un avis positif sur le bar gay qu'il fréquente depuis plusieurs décennies. Sur Google, son commentaire, qui comporte le mot « gay », est systématiquement refusé sous prétexte qu'il utiliserait un discours haineux. Il a signalé à la plateforme que ce refus était homophobe, mais n'a obtenu aucune réponse à ce jour.

Dans un centre commercial de l'Hérault, alors que **Léo** fait ses courses, il est insulté de « vieille tante » et de « pédé » par un couple. Au moment où il appelle la police, le couple s'esquive et Léo se met à leur poursuite pour relever leur numéro d'immatriculation, mais des agents de sécurité le bloquent, lui font une clé de bras et le rouent de coups en l'injuriant : « Ça ne m'étonne pas qu'il ait des problèmes, ce pédé. » Léo a fait constater médicalement ses lésions et a porté plainte contre le centre commercial, les agents de sécurité et le couple en fuite. SOS homophobie se constitue partie civile dans ce dossier.

### AUTRES SERVICES

**Noah** est un quarantenaire habitant les Alpes-Maritimes. Il fréquente régulièrement une salle de sport. Un jour, un hôte d'accueil se montre désagréable et lui interdit de façon arbitraire l'accès à la salle. Quelques jours après son signalement à la direction, qui dit l'avoir pris en compte, Noah est insulté de « pédé » par ce même hôte d'accueil. Noah a signalé à nouveau ce comportement et hésite à porter plainte, d'autant qu'il sait que d'autres adhérents sont aussi concernés.

**Clara** se rend avec sa compagne chez un concessionnaire de voitures pour un achat. Elles ont été reçues froidement par un vendeur, qui s'est ensuite révélé méprisant. Quelques jours avant la réception de leur voiture, Clara appelle le vendeur pour connaître les démarches. Ce dernier s'est montré à nouveau impoli et dédaigneux. La jeune femme a renoncé à son achat, quitte à perdre son acompte, et s'est plainte au patron, qui lui a répondu « qu'il n'a jamais eu de souci avec ce vendeur » et qu'elle était « la première à s'en plaindre ».

Lors de son passage au contrôle de sûreté de l'aéroport, **William** dépose ses produits liquides dans les bannettes prévues à cet effet. Un personnel de la sécurité lui dit qu'il a « trop de produits de beauté pour un homme » et lui demande d'en jeter. William lui rétorque qu'il voyage souvent et que c'est la première fois qu'on lui dit cela. Le contrôleur devient agressif et crie : « Il doit sûrement être une femme dans la peau d'un homme pour avoir autant de cosmétiques. » William a signalé ce comportement à sa hiérarchie, qui est venue atténuer la situation, et souhaite poursuivre l'aéroport en justice. ▲

**« LE MARIAGE EST  
L'UNION D'UN HOMME  
ET D'UNE FEMME. »**





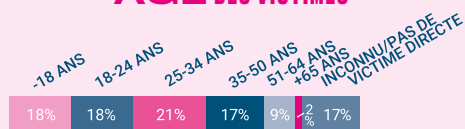
# FAMILLE ET ENTOURAGE PROCHE

## UN AMOUR CONDITIONNEL

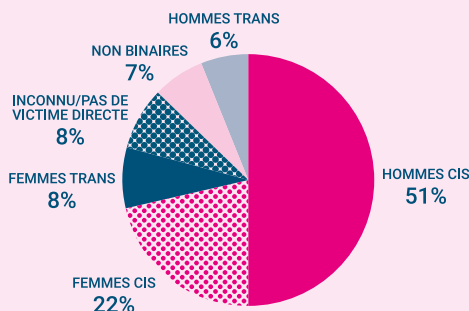
**NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE**

# 200

### ÂGE DES VICTIMES



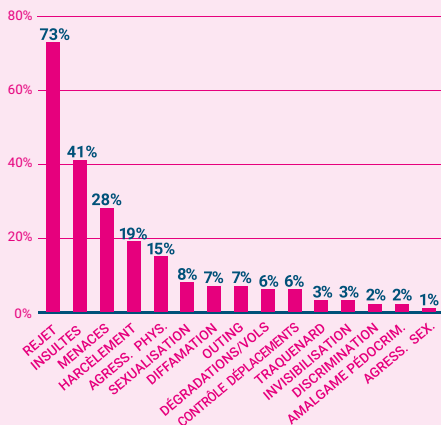
### GENRE DES VICTIMES



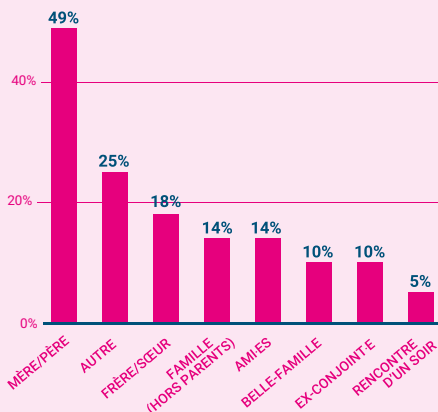
### % DU CONTEXTE PAR GENRE

FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
16%	11%	11%	17%	15%

### MANIFESTATIONS



### AGRESSEUR-SES



Les LGBTiphobies causées dans le milieu familial et l'entourage proche représentent 8% des cas recensés par l'association en 2023. Les cas signalés sont très largement le fait de la famille proche : le père ou la mère (49% des cas), ou un frère ou une sœur (18%). Dans trois quarts des cas, les victimes ont subi du rejet et de l'ignorance, et dans près de la moitié des cas des insultes. L'orientation sexuelle/amoureuse et l'identité de genre restent des sujets difficilement acceptés par bon nombre de familles. Conséquence : plus d'une personne LGBTI sur trois indique être en proie à du mal-être dans un contexte de LGBTIphobie familiale.

## UN (TRÈS) MAUVAIS DÉPART

Les personnes âgées de moins de 18 ans représentent près de 20 % des victimes de LGBTIphobies familiales. Cette période de la vie d'un-e individu-e représente une phase de développement de son orientation amoureuse et/ou sexuelle ou de son identité de genre, mais aussi de construction de soi. Les attaques et les insultes, allant du rejet à l'hostilité ouverte, freinent ces personnes dans leur développement personnel et peuvent avoir des conséquences désastreuses à long terme. Les victimes se retrouvent démunies, confrontées à la peur et à la confusion, et se sentent souvent très seules. C'est le cas de Maxence, isolé par sa famille depuis son coming out. Ces émotions peuvent, par ailleurs, persister jusqu'à l'âge adulte. Un grand nombre d'adultes victimes de LGBTIphobies qui témoignent font état de situations de rejet passées auxquelles iels ont dû faire face. Éric a un stress post-traumatique à la suite du harcèlement moral et économique de ses parents dans sa jeunesse. Ces expériences traumatiques, comme pour Léna, renvoyée de chez elle après son coming out, laissent des séquelles psychologiques durables, influençant la confiance en soi de la victime, mais aussi sa perception individuelle et les relations qu'il bâtira. Le coming out est un processus compliqué, qui s'accompagne de peur et de stress face à l'appréhension de la réaction de son entourage. C'est d'autant plus un défi quand celui-ci n'est ni compréhensif ni soutenant. L'individu-e qui subit de plein fouet le rejet au moment de son coming out, alors qu'il redoutait déjà ce moment, sera marqué-e à vie. Lorsque les LGBTIphobies sont le fait de la famille, pilier fondateur et central pour un-e individu-e, les victimes n'en sont que plus traumatisées et brisées.

## LES TRADITIONS, ET C'EST TOUT

Une orientation sexuelle et/ou amoureuse ou une identité de genre différente de la norme

peut être un sujet sensible pour certain-es, et peut parfois donner lieu à de l'incompréhension. On aperçoit, de nos jours, une plus grande libération de la parole sur l'orientation ou le genre, mais l'ignorance demeure. Les grands-parents d'Emma trouvent que cette communauté n'est pas un « milieu convenable ». Plus que de la violence forcément volontaire, beaucoup de victimes ne sont en fait pas comprises par leur entourage. Elles se retrouvent isolées par leur famille, qui ne cherche pas à les entendre. Le mégenrage involontaire et persistant dû à un manque de sensibilisation en est un exemple parfait.

**« JE NE PEUX PAS RESTER CHEZ MES PARENTS. »**

Les proches des victimes ne sont pas toujours conscient-es des enjeux de telles remarques, insultes et ignorances. Ainsi, Nathan continue d'être appelé par son *deadname* féminin par sa mère. On retrouve aussi beaucoup de phrases telles que : « C'est une phase », ou encore : « Ça passera », qui ne font qu'aggraver le désarroi des victimes, en quête de soutien dans leur famille. Le respect de la tradition a un poids considérable dans notre société et la vision d'une orientation sexuelle et/ou amoureuse ou d'une identité de genre différente de la norme remet en cause ces traditions. Les victimes se retrouvent en désaccord direct avec la vision du couple et de la famille de leurs proches. Alors que les personnes LGBTI souhaitent simplement pouvoir exprimer leur amour ou affirmer leur genre, l'appartenance à cette communauté devient un sujet politique, moral ou religieux pour de nombreuses familles. Pour celle d'Eva, par exemple, une relation hétérosexuelle est le seul modèle possible.

**« À FORCE DE  
LES ÉCOUTER,  
JE ME METS  
À PENSER QUE  
JE SUIS UN  
PROBLÈME. »**

### LA PRESSION ET LA PEUR: LE POIDS DE LA DÉPENDANCE

La famille et l'entourage proche ont un poids considérable sur l'individu·e, surtout à un plus jeune âge, car beaucoup sont dépendant·es des finances et du foyer de leurs parents. Julie, âgée de 16 ans, est menacée de se faire expulser de chez elle par sa mère si elle ne se « soigne » pas. Certain·es cachent leur orientation ou bien leur genre. Dans l'incapacité de répondre ou de s'affirmer, certain·es personnes LGBTI préfèrent cacher leur identité et se taire pour pouvoir faire face à leurs bourreaux au quotidien. Le cousin d'Agathe la menace de l'envoyer en thérapie de conversion – pratique illégale depuis 2022. Les menaces sont aussi

physiques, comme dans le cas d'Alice, dont la tante menace de la tuer. Les climats de peur ambiante font vivre un véritable enfer aux victimes. Ainsi, Pierre est épuisé par sa situation familiale et a tenté de se suicider. Quand certain·es s'expriment, les conséquences peuvent être redoutables. Axel vit dans la rue depuis que ses parents l'ont expulsé après son coming out. De plus, les entourages proches qui ne sont pas ouverts d'esprit profèrent des remarques ou des « blagues » LGBTIphobes et oppressives, qui ne rendent pas l'environnement familial propice à la confession, au partage et à la conversation. Elles peuvent même freiner l'envie de s'assumer et de s'accepter. Le mari d'Anna, bisexuelle, confie qu'il trouve les relations homosexuelles « dégueulasses », alors même qu'elle allait lui faire son coming out. ▲

**« HONTE POUR  
LA FAMILLE! »**

# TÉMOIGNAGES

**Juliette**, lesbienne, n'a jamais osé faire son coming out à cause des remarques homophobes de son entourage.

L'entourage de **Caroline** a découvert sa bisexualité. Elle est maintenant harcelée en permanence et menacée de mort.

« Je ne peux pas rester chez mes parents. » Les parents de **Lucien**, homme transgenre, lui font vivre un enfer depuis plusieurs années. Entre mégenrage et manipulation, Lucien est désespéré et souffre de stress post-traumatique.

**Thibault** habite dans les Hauts-de-France. À la fin d'une conversation téléphonique avec son père, ce dernier lui demande d'oublier son numéro de téléphone. Le lendemain, accompagné de son compagnon, il aide sa sœur à déménager. Celle-ci reçoit un appel de leur frère, qui s'en prend alors gratuitement à Thibault et son compagnon : « Qu'ils niquent leur race, ces pédés. » L'appel se termine, mais les insultes continuent par une note vocale, dans lequel le frère les menace également de « leur arracher la tête ».

**Alexia** tombe des nues. Son frère l'a insultée de « lesbienne, fille de pute », et affirme qu'elle est une « honte pour la famille ».

L'ancien mari de **Fatia**, future mère lesbienne complètement démunie, allègue que l'homosexualité est une maladie et une perversion dans le Coran. Après l'avoir manipulée et isolée de tout son entourage, son ex-mari est, selon elle, une menace dans l'éducation de sa future fille. Son mari l'a menacée de la frapper et insultée de meurtrière après son avortement.

Dans les Yvelines, **Jeanne**, 16 ans, s'est fait menacer d'expulsion par sa mère si elle « ne se soigne pas ».

**Cléo** est terrorisé-e par sa famille. Transgenre et non binaire, iel se fait constamment harceler et insulter par sa famille et a été contraint-e de suivre une thérapie de conversion par son cousin. Après avoir quitté sa famille, iel craint que celle-ci retrouve sa trace et se venge.

Dans les Alpes françaises, **Sam**, jeune trans de 22 ans, « ne se sent pas en sécurité chez ses parents ». Iel se retrouve en incapacité de poursuivre sa transition, car sa famille l'en empêche. Dépendant-e financièrement de ses parents qui la-e freinent dans ses études et son travail, Sam s'est retrouvé-e à la rue pendant plusieurs mois.

Quand **Olivier**, homme gay de 41 ans, a déposé plainte après avoir été harcelé et menacé au travail, rien ne s'est passé comme prévu. Entre insultes et menaces de mort, il est terrifié et « n'ose plus sortir » de chez lui. À la suite de son coming out des années auparavant, sa famille a coupé les ponts avec lui. Il est seul, désespéré et exprime son « souhait d'en finir ».

Transfem [femme trans] non binaire de 16 ans, **Alix** est tout le temps insulté-e par ses camarades et redoute le moment de s'outter à ses parents, qui ne comprendraient pas. Alix n'arrive pas à s'assumer, chez luielle ou dans la rue, car iel redoute les attaques qu'il pourrait subir.

**Yves** souffre de stress post-traumatique à la suite de son adolescence compliquée avec sa famille. Anti-LGBTI, racistes et antisémites, les membres de sa famille l'ont harcelé psychologiquement et économiquement. Après cela, il est tombé gravement malade. Invalide par sa maladie, il a tout de même été harcelé par ses parents, alors qu'il était en état de paralysie.

**Flyn** est un homme transgenre de 24 ans en très grande détresse. Il a plusieurs fois tenté de se suicider, car son quotidien « est un calvaire ». Il se sent « inutile » et a du mal à continuer sa vie, qui est de plus en plus compliquée. Flyn a des relations désastreuses avec sa famille, chez qui il vit avec sa copine. Ses neveux se moquent de sa transidentité et son frère ne prend jamais sa défense. Il a été rejeté par sa mère lors de son adolescence, qui lui dit souvent qu'il ne fait « qu'apporter des problèmes ». La colocation avec son frère n'est plus possible, mais il n'a pas d'autres choix. Sa transition a provoqué un rejet

familial violent. En plus de cela, Flyn a une mobilité réduite qui l'empêche de travailler et de gagner sa vie correctement. À cause de ce manque de revenus, Flyn a du mal à poursuivre le financement de sa transition. Il est complètement isolé et n'arrive pas à former de liens forts avec d'autres personnes qui ne font pas partie de son entourage proche. Les seules personnes qui lui donnent envie de « rester ici » sont sa copine et son fils. Il ne veut pas que celui-ci connaisse la même misère que celle dans laquelle il se trouve. ▲

**Laurent** vit avec son compagnon. Bien que son père l'accepte, le reste de sa famille recomposée n'est pas du même avis. Sa belle-mère l'intimide continuellement et l'empêche de parler régulièrement à son père. Des insultes et des mots, tels que : « On ne veut pas de toi ici », rendent la vie de Laurent très difficile.

**Victor**, 22 ans, porte des joggings par-dessus ses tenues jugées trop féminines, car son père lui reproche de « se faire remarquer ». Celui-ci a beaucoup de mal avec le coming out de son fils. Il lui pose des questions intrusives, qui intensifient son mal-être.

La mère de **Nathanaël** lui fait du chantage et le menace vis-à-vis de son homosexualité à chaque dispute. Elle lui extorquait de l'argent, alors qu'il était âgé d'à peine 16 ans, sous peine de le dénoncer pour pédocriminalité, car il était en couple avec un autre homme. Il ne peut plus voir ses frères et sœurs, et n'arrive plus à vivre dans cette situation.

**« ON PARLE PAS AVEC LES PÉDALES. »**

Le coming out d'**Emma** à ses grands-parents s'est bien passé, dans un premier temps. Mais après quelques jours, les remarques insultantes ont commencé.

Si celle-ci se mariait, ses grands-parents ne viendraient pas au mariage, car il n'est pas à confondre avec le « vrai mariage ». Ses grands-parents lui expliquent qu'elle doit continuer sa vie et s'accepter, mais « en silence ».

La tante de **Naël** l'a menacé de mort et l'a insulté violemment pendant ses vacances. Celui-ci a déposé plainte, mais il n'a reçu aucune réponse quant à l'avancement de l'enquête.

**Mathis** a 20 ans, et habite en région parisienne. Il vit un véritable enfer à cause de sa mère, qui l'insulte et le menace d'expulsion. Mathis souhaite quitter le foyer familial, mais n'a pas de revenus et est encore étudiant.

Jusqu'au moment où **Cécile** a annoncé qu'elle était lesbienne à sa meilleure amie, leur relation était parfaite. Mais les conversations sont devenues de plus en plus rares : « Ce n'est plus pareil. » Le silence est difficile à accepter.

Dans les années 2000, **Rayan** a été victime d'un mariage forcé avec une femme en Algérie. Sa mère le menaçait de dévoiler son homosexualité s'il ne le faisait pas.

Après son divorce, vingt ans plus tard, il a été *outé* par sa mère devant son ex-femme et ses enfants. Il est traumatisé par les événements et cherche du soutien.

**Harry** est rejeté par sa famille, qui l'insulte continuellement. Ne se sentant plus en sécurité en France et n'étant pas soutenu par ses ami-es, qui rejettent son homosexualité, il voulait quitter le territoire, mais son projet a été compromis. Il ne s'alimente plus depuis plusieurs jours et décrit un fort sentiment de peur.

À la suite du décès de son compagnon atteint du VIH, **Mathias** est confronté à une situation terrible. Sa belle-famille est homophobe et sérophobe. Elle ne l'a même pas prévenu qu'il y aurait des obsèques, et il n'a touché aucun héritage après sept ans de vie commune. Il souhaite aujourd'hui poursuivre en justice sa belle-famille. ▲

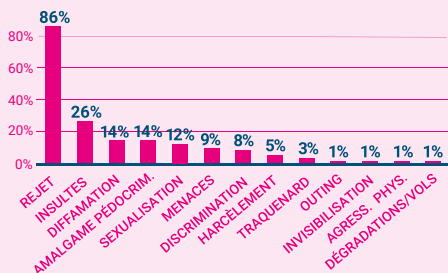
# HAINES EN LIGNE

## ON PEUT VRAIMENT TOUT DIRE...

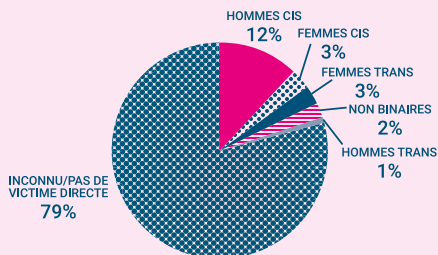
### NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

**544**

### MANIFESTATIONS



### GENRE DES VICTIMES



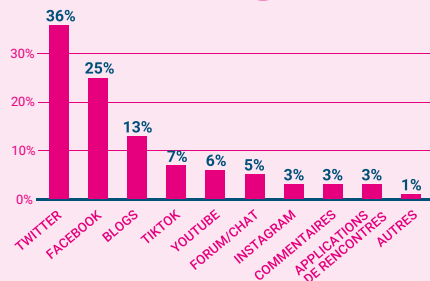
### % DU CONTEXTE PAR GENRE

Genre	FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
Pourcentage	5%	13%	7%	9%	13%

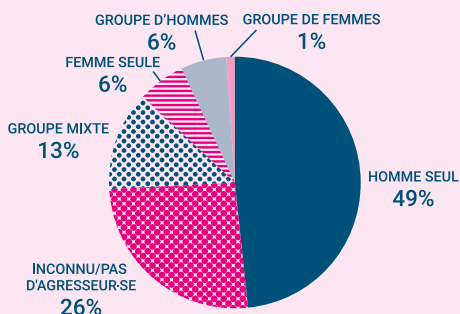
### VISIBILITÉ



### PLATEFORME



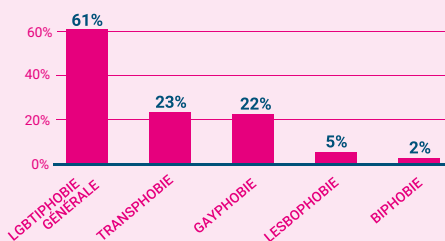
### AGRESSEUR-SES



### IDENTIFICATION DES AGRESSEUR-SES



### LGBTIPHOBIES





C'est la haine en ligne qui est à l'origine du plus grand nombre de cas signalés à SOS homophobie en 2023, avec pas moins de 544 cas (23 % des signalements) recensés. Les supports sont nombreux : X (anciennement Twitter), Facebook, YouTube, forums et applications de rencontres, etc. Outre les discours de haine, dont nous avons l'habitude, nous assistons à l'émergence de discours complotistes. Les discours de haine en ligne relèvent de LGBTIphobies globales (61 %), mais aussi spécifiquement de transphobie ou d'homophobie dans respectivement 23 % et 22 % des cas. On note également qu'une majorité de ces discours (85 %) sont publics et que, dans 55 % des cas, le ou la responsable est identifié-e.

## RÉSEAUX SOCIAUX ET MODÉRATION

Les réseaux sociaux, au fil des années, participent à la propagation des discours de haine. Nous revenons régulièrement sur le manque de modération de ces réseaux et sur leur responsabilité dans les violences que subissent, entre autres, les personnes LGBTI. Le cas de Twitter, devenu X à la suite du rachat de la plateforme par Elon Musk, est assez emblématique : les effectifs dédiés à la modération des contenus ont massivement chuté depuis l'arrivée de Musk, les utilisatrices bannies sont invitées à revenir sur la plateforme, etc.<sup>1</sup> Cela peut expliquer le grand nombre de tweets qui nous parviennent cette année – et nous remercions toutes les personnes qui nous envoient systématiquement les messages de haine qu'elles voient.

Outre les caricatures homophobes et transphobes et l'utilisation de bandes dessinées ou montages pour contourner les filtres de modération, on remarque que ce sont très souvent des comptes Twitter très influents qui propagent des contre-vérités et des messages de haine, repris ensuite par un grand nombre de personnes. Sous un tweet de Marguerite Stern, figure de proue du mouvement TERF<sup>2</sup> en France, on retrouve par exemple une personne expliquant qu'être LGBTI, c'est mener une « propagande visant à instaurer la pédophilie et le transhumanisme ». Les personnes LGBTI sont aussi régulièrement la cible de personnalités médiatiques, comme Greg Toussaint, qui a

utilisé la suppression de sa chaîne YouTube pour devenir un héros de la lutte contre la censure, mais aussi Philippe de Villiers, Francis Lalanne ou Dora Moutot. Quand on connaît la proximité de ces personnes avec le monde politique, on a de quoi s'inquiéter.

On observe qu'une grande majorité des tweets ou posts Facebook LGBTIphobes sont encore publics au moment de la rédaction de ce chapitre, soit plus d'un an après leur signalement à notre association. Néanmoins, on observe que de nombreuses vidéos YouTube ne sont plus accessibles.

Au niveau européen, le Règlement sur les services numériques (RSN, ou DSA en anglais), voté en 2022, est entré en vigueur en août 2023 pour les très grosses plateformes comme Google ou Facebook<sup>3</sup>. Partant du principe que ce qui est illégal hors ligne l'est aussi en ligne, ce règlement vise à obliger les plateformes à se saisir des enjeux relatifs aux discours de haine et aux incitations à la violence. En France, c'est l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) qui est chargée de sa mise en œuvre, avec un observatoire de la haine en ligne, dont est membre SOS homophobie.

**« QUE DES GENS PUISSENT PUBLIER DE TELS CONTENUS, AVEC LEUR LOT DE COMMENTAIRES AUSSI GRATINÉS LES UNS QUE LES AUTRES, MÉRITE SELON MOI D'ÊTRE SIGNALÉ. »**

1. AFP (2023). « Elon Musk présente une nouvelle politique de modération sur Twitter ». Dans *La Presse*, 18 avril. Disponible [en ligne](#).

2. TERF (*Trans-Exclusionary Radical Feminists*) : « féministes » excluant les femmes trans des luttes féministes, puisqu'iels ne les reconnaissent pas comme de « vraies » femmes, par essentialisme.

3. Vie-publique.fr (2024). « Le règlement européen sur les services numériques (DSA) vise une responsabilisation des plateformes », 14 février. Disponible [en ligne](#).

## LE HARCÈLEMENT CIBLÉ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Bien souvent, les réseaux sociaux sont le théâtre du harcèlement, qui y trouve une caisse de résonance de choix. Pour les jeunes, à l'école, le harcèlement physique se poursuit souvent sur les réseaux sociaux. C'est le cas pour Florian, qui est interpellé publiquement sur Instagram, où on lui demande de s'exprimer sur la véracité des rumeurs concernant sa prétendue homosexualité. Les réseaux deviennent un outil pour intensifier le harcèlement, retirant parfois le dernier espace de tranquillité des personnes qui le subissent déjà dans leur quotidien hors ligne.

La nomination de Gabriel Attal en tant que ministre de l'Éducation nationale, en juillet 2023, est suivie d'une déferlante homophobe, menée en particulier par Philippe de Villiers, qui tweete qu'il s'agit de « la catastrophe de l'été [et du] passage du woke au LGBT<sup>4</sup> ». Là encore, c'est par l'intermédiaire de personnalités publiques très suivies que se fait la diffusion de discours de haine. Un concert de Bilal Hassani dans une église désacralisée de Metz provoque le scandale et conduit des militant·es d'extrême droite à monter un attentat contre le chanteur par l'intermédiaire de la plateforme Telegram<sup>5</sup>. Visiblement, en France, contrairement à ce que disent certaines, on peut encore dire beaucoup de choses sans être inquiété·e par la justice, ni même avoir honte.

## L'AUGMENTATION DES GUETS-APENS

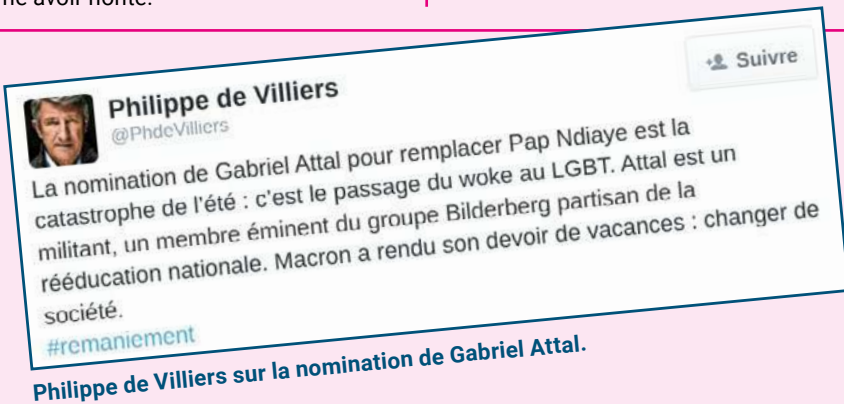
En avril 2023, paraît le documentaire *Guet-apens, des crimes invisibles*, réalisé par *Mediapart*, auquel a participé SOS homophobie<sup>6</sup>. Ce documentaire vise à faire la lumière sur des crimes très peu médiatisés, et qui sont pourtant encore légion. Par « guet-apens », on entend l'utilisation des sites et applications de drague, comme coco.fr ou Grindr, pour attirer des personnes homosexuelles et les passer à tabac. Si *Mediapart* dénombre trois cents victimes sur cinq ans, ce nombre est très probablement sous-estimé. En effet, la plupart des victimes, en majorité des hommes gays, ne portent pas plainte et gardent secrets les traumatismes que ces actes engendrent. S'ensuit un certain sentiment d'impunité pour les agresseur·ses.

SOS homophobie tient à faire de la prévention à ce sujet : vous pouvez proposer une rencontre en public, indiquer à des proches l'endroit où vous vous rendez et garder des traces des échanges et des comptes. ▲

4. Dinah Cohen (2023). « Attal à l'Éducation nationale : "C'est le passage du woke au LGBT", déclare de Villiers, qui s'attire les foudres de la classe politique ». Dans *Le Figaro*, 21 juillet. Disponible [en ligne](#).

5. Julien Rieffel (2023). « Des militants d'extrême droite discutaient d'un projet d'attentat contre Bilal Hassani ». Dans *Streetpress*, 7 avril. Disponible [en ligne](#).

6. Sarah Brethes, Mathieu Magnaudeix, David Perrotin (2023). *Guet-apens, des crimes invisibles*. Dans *Mediapart*, 19 avril. Disponible [en ligne](#).



# TÉMOIGNAGES

**Florian**, en classe de troisième, nous appelle pour parler du harcèlement qu'il subit dans son collège. Des rumeurs sur son homosexualité se sont répandues parmi les élèves et se sont déplacées en ligne : sur Instagram, il est interpellé publiquement par d'autres élèves lors d'un *live* (direct), où ces dernières lui demandent de s'expliquer sur la véracité de ces dires. Aidé par ses ami·es, il a aussi contacté la direction de son école : si le CPE de l'établissement dit ne rien pouvoir faire sans preuve, le principal semble vouloir sensibiliser les élèves au harcèlement en ligne.

**Lucas** est affaibli par le harcèlement transphobe dont il est victime, et à cause duquel son meilleur ami entre en contact avec SOS homophobie. Au départ, du harcèlement sexuel – des envois de photos dénudées sans son consentement –, puis des menaces, insultes et discours homophobes et transphobes ont suivi, jusqu'à devenir publics. Il vit avec un poids constant sur les épaules.

C'est sur Instagram et Snapchat que le collègue de **Jean** profère des insultes homophobes publiquement à son encontre. Sa hiérarchie s'étant contentée d'un avertissement, sans que son collègue voie son poste remis en question, il a choisi de se mettre en arrêt de travail et souhaite porter plainte pour ces propos discriminatoires.

**Frédéric** nous signale une vidéo hébergée sur la plateforme CrowdBunker, qui héberge des contenus sans aucune censure ou modération, car il est choqué de la haine diffusée sur celle-ci. Les commentaires sont également très insultants à l'encontre de la communauté LGBTI dans son ensemble (voir capture d'écran ci-dessous).

**Marie** est régulièrement confrontée à du harcèlement transphobe sur Tinder, l'application ne la protégeant pas : son compte est régulièrement bloqué, car signalé comme anormal.

Même s'il indique n'être pas directement concerné, **Marc** nous partage son indignation devant des vidéos de violence homophobe en réunion diffusées sur les réseaux sociaux. Il est d'autant plus scandalisé qu'un des auteurs des violences est un rappeur célèbre, dont le concert à l'Accor Arena est reporté mais maintenu.

**«CE SONT DES GENS QUI SONT GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS À LA NAISSANCE.»**

Alors qu'elle regarde sur Facebook une vidéo d'un mariage lesbien, probablement postée par l'organisateur·rice du mariage, **Anne** est choquée par les nombreux commentaires lesbophobes sous la vidéo, visiblement non modérée : « Qu'elles brûlent en enfer », « Ce sont des gens qui sont génétiquement modifiés à la naissance. »

**Éric** nous partage, indigné, une *mailing list* (un mail transféré à de nombreuses personnes) où sont développées des accusations de pédophilie, des métaphores néonazies et des appels à la haine LGBTI-phobes. Il transmet en même temps le mail à la police nationale.

**Sébastien** pense se rendre à un rendez-vous tard dans la nuit, mais manque de peu de tomber dans un guet-apens. Se sentant en danger après qu'une fille lui dit être la personne qui l'a abordé sur Grindr, il s'enfuit et rentre chez lui sain et sauf. Le profil qui l'a contacté est immédiatement supprimé. Après cet événement, en plus de la peur, il éprouve beaucoup d'émotions. Il a du mal à comprendre l'organisation développée pour « se faire du pédé ».

Victime de nombreuses agressions homophobes et de harcèlement, à l'école, à l'hôpital ou lorsqu'il sort de chez lui, **Antoine** est à bout. La veille de son appel, il reçoit au milieu de la nuit un appel masqué qui le menace de mort, lui et sa mère. Sur les réseaux sociaux, les insultes sont quotidiennes, et son numéro est public. Heureusement, certaines personnes de sa famille le soutiennent.

**Laure** tombe devant une caricature homophobe sur Facebook. Alors qu'elle signale directement la publication, Facebook refuse de la supprimer à deux reprises : « La publication a été examinée et, bien qu'elle n'enfreigne aucun de nos standards de la communauté spécifiques, nous comprenons qu'elle puisse être offensante pour vous et pour certaines personnes. Personne ne devrait être confronté à des publications incitant à la haine sur Facebook. Nous aimerions vous aider à ne plus voir ce type de contenus à l'avenir. » Un mail qui se termine par une invitation à utiliser un « contre-argumentaire appuyé » pour « créer un environnement plus sûr et plus respectueux ».

**Adam** est cyberharcelé à la suite d'une vidéo TikTok partagée sur X (Twitter) et republiée par plusieurs comptes très suivis, notamment ceux d'un député RN et d'un avocat parisien. Avec son partenaire, ils souhaitent porter plainte contre les nombreux propos LGBTIphobes dont il est victime.

**François** est insulté à plusieurs reprises, et reçoit également des menaces homophobes sur un site qui met en relation des célibataires pour partir en voyage. Alors qu'il s'en plaint à la direction du site, c'est son compte qui est banni, et non celui de la personne qui l'a insulté. Il est dans l'incompréhension et cherche à ce que justice soit faite.

**Hervé** est victime d'un guet-apens par l'intermédiaire du site de rencontres coco.fr. Le garçon qui l'attend n'est manifestement pas majeur et, alors qu'il s'apprête à partir, plusieurs adolescents débarquent. Il reconnaît un des jeunes, parvient à prendre le dessus et à sermonner la bande, mais reste choqué de ce qu'il pense être « une forme de mimétisme d'adultes délinquants, mais porté par de jeunes ados ».

**Roland** est victime de harcèlement homophobe de la part de son frère sur Facebook. Une plainte, déposée il y a deux ans, n'a pas abouti, et il souhaite aujourd'hui porter plainte de nouveau. Malgré ses nombreux efforts, il ne parvient pas à bloquer son frère, qui crée systématiquement d'autres comptes pour l'insulter. De plus, comme les publications sont rapidement supprimées, il ne peut pas les signaler à Facebook.

**Sylvie**, choquée par un profil sur X (Twitter) qui lance une polémique sur l'utilisation des toilettes par les personnes trans, tente de répondre, mais est mégenrée et insultée. Alors qu'elle répond violemment, elle est bannie pendant une semaine. Elle est dérangée par cette différence de traitement, et a effectué plusieurs signalements à Pharos (la plateforme de signalement des comportements et contenus illicites du gouvernement) au moment où elle nous contacte. ▲

**« A PRIORI, COMPARER DEUX PERSONNES DU MÊME SEXE [ENSEMBLE] À DES ANIMAUX N'EST PAS HORS DES STANDARDS FACEBOOK. »**

## COMLOTISME RÉACTIONNAIRE ET TRANSPHOBIE

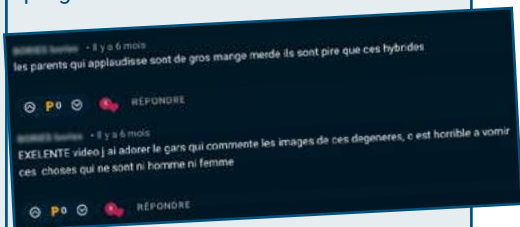
Nous alertions déjà à ce sujet les années précédentes, mais le discours sur le prétendu « lobby LGBT » devient de plus en plus lié à une forme de complotisme réactionnaire. Nous pouvons, par exemple, citer ce tweet, qui témoigne d'une tendance inquiétante : « Macron + UE + LRem + NUPES + trop de LR œuvrent pour : instaurer dictature + censure ; piller nos institutions françaises ; priver les Français de liberté d'expression ; imposer leurs idéologies minoritaires wokisme, LG bêtisme, islamisme... But : nous détruire, détruire la France. »

## LES SITES DE « RÉINFORMATION » ET AUTRES PLATEFORMES ÉCHAPPANT À LA MODÉRATION

Si les réseaux sociaux traditionnels ont leur part de responsabilité dans la diffusion de messages complotistes, le développement de nouvelles plateformes qui échappent à toute modération et censure est tout aussi, sinon plus, inquiétant. Ces sites font de la « riposte », de la « réinformation » ou de la « rééducation » leurs fers de lance. Parmi les signalements qu'a reçus SOS homophobie, on note ainsi les noms suivants : Boulevard Voltaire, Égalité et réconciliation, Riposte laïque et Riposte catholique, ou encore Le Salon beige. S'y mêlent transphobie, association de l'homosexualité à la pédocriminalité, paniques morales, antisémitisme et racisme, révisionnisme historique et résistance face au vaccin du Covid-19.

Par exemple, cet article de Riposte laïque compare le « wokisme généralisé », l'éducation sexuelle et l'intervention d'associations LGBTI à l'école au retour du nazisme : « Croyez-moi, mes amis non-injectés, nous sommes dans la

situation dans laquelle se trouvaient les Juifs en Allemagne à partir des années 1930 et en France à partir de 1940<sup>7</sup>. » Un autre article considère que les personnes LGBTI font du « lavage de cerveaux » pour faire accepter l'existence de personnes trans<sup>8</sup>. Le Salon beige choisit, quant à lui, de récupérer le suicide de Lucas, enfant de 13 ans : « Comment un gamin de 13 ans peut-il se déclarer homosexuel<sup>9</sup>? » Ces sites font ainsi l'apologie de discours de haine, avec des rédacteurices qui ne prennent parfois pas la peine de cacher leur vrai nom, et ne modèrent évidemment pas leurs propres commentaires. Une mention spéciale pour cette vidéo du site CrowdBunker, « L'Hypothèse parasite », laquelle est « protégée contre la censure », qui nous raconte que les personnes gays le sont parce qu'elles auraient été parasitées lors d'une sodomie dans leur enfance<sup>10</sup>... Tout un programme !



Commentaires sur la plateforme CrowdBunker.

## LES « PARENTS VIGILANTS », D'INTERNET À LA RÉALITÉ

Ce mouvement de pensée qui surfe sur la panique morale de l'éducation sexuelle à l'école et sur la transphobie a sa propre déclinaison politique, les « parents vigilants », issue de Reconquête et inspirée des mouvements de parents d'élèves conservateurs aux États-Unis. Encore une fois, plusieurs sites développent les thèses LGBTIphobes de ces « défenseurs des enfants » : Touche pas à mon gosse, Juristes pour l'enfance, Protégeons nos

enfants, ou encore Parents vigilants. Le flyer de cette association, ci-dessous, mentionne ainsi, comme pour évoquer une relation de cause à effet : « Effondrement du niveau scolaire », « Propagande LGBT », « Détestation de la France. » On y retrouve les propos complotistes évoqués précédemment.

Cinq organisations syndicales ont alerté en novembre Gabriel Attal, alors ministre de l'Éducation nationale, sur leur mode opératoire, dans lequel les réseaux sociaux sont un moyen de faire pression sur toute personne qui ne ferait qu'aborder l'existence des personnes LGBTI<sup>11</sup>.

Les plateformes publiques, les réseaux sociaux et les pouvoirs publics doivent s'intéresser au plus vite à ces problèmes de complotisme, qui instaurent peu à peu un climat de haine et de violence en France. ▲

7. Pierre Lefevre (2023). « Le nazisme n'a pas commencé avec l'ouverture des chambres à gaz... ». Dans *Riposte laïque*, 20 juin. Disponible [en ligne](#).

8. Lucien Samir Oulahbib (2023). « De Fontenay a raison : une femme à pénis est "contre-nature" ». Dans *Riposte laïque*, 24 juin. Disponible [en ligne](#).

9. Michel Janva (2023). « Comment un gamin de 13 ans peut-il se déclarer homosexuel ? ». Dans *Le Salon beige*, 19 janvier. Disponible [en ligne](#).

10. Prune de Prune (2023). « L'hypothèse parasite ». Dans *CrowdBunker*. Disponible [en ligne](#).

11. Voir l'article de *Mediapart* qui développe la genèse de ce mouvement : Mathilde Goanec, Youmni Kezzouf (2023). « "Parents vigilants", les zemmouristes à l'assaut de l'Éducation nationale ». Dans *Mediapart*, 11 décembre. Disponible [en ligne](#).



Le flyer du mouvement des Parents vigilants.



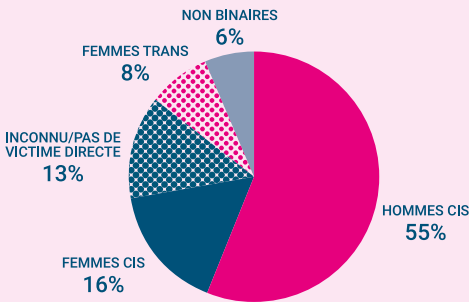
# LIEUX PUBLICS

## DES LIEUX PUBLICS, MAIS PAS POUR TOUS-TES

**NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE**

# 241

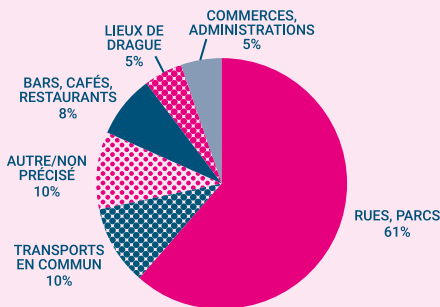
### GENRE DES VICTIMES



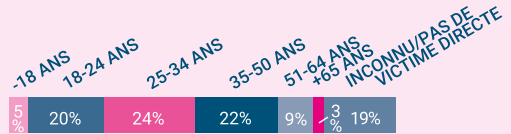
### % DU CONTEXTE PAR GENRE

FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
14%	15%	14%	5%	17%

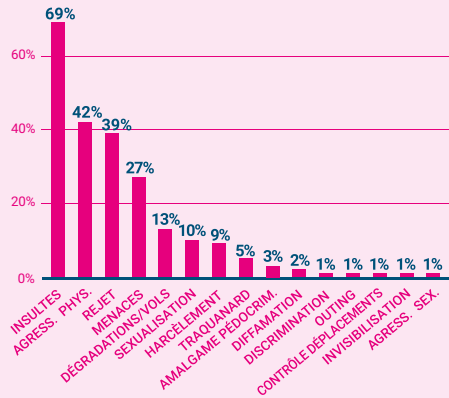
### TYPE DE LIEUX



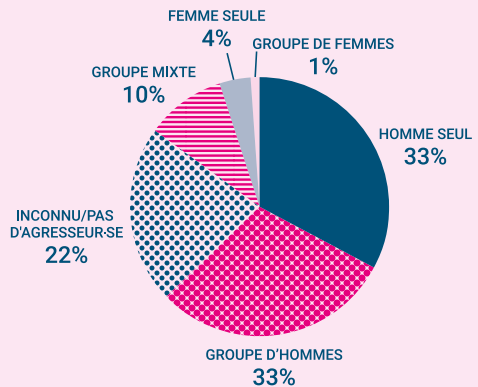
### ÂGE DES VICTIMES



### MANIFESTATIONS



### AGRESSEUR-SES





Les témoignages reçus cette année pour les LGBTIphobies dans les lieux publics représentent 241 cas, soit 10 % de l'ensemble de ceux recensés. Ils se déroulent dans 61 % des cas dans la rue, suivie par les transports (10 %). Le profil des victimes évolue et vise l'ensemble des identités de genre, les hommes cis restant encore les plus visés (55 % des cas). Ces statistiques nous confirment que les lieux publics demeurent des espaces d'agressions pour les personnes LGBTI, prenant notamment la forme d'insultes (69 %), de violences physiques (42 %) et/ou de rejet (39 %). Dans 10 % des cas rangés dans Lieux publics, les victimes sont ensuite confrontées à des LGBTIphobies de la part des forces de l'ordre, renforçant ainsi leur sentiment d'insécurité.

### COUVREZ CES ARCS-EN-CIEL QUE JE NE SAURAI VOIR

Les lieux publics sont par nature des lieux accessibles à tous·tes, des lieux où se rencontrent toutes les formes d'identité. Nous avons tous·tes individuellement le droit de nous sentir libres de nous déplacer, de discuter, de rire, de s'aimer, et réciproquement le devoir de permettre aux personnes rencontrées ou simplement croisées au détour d'une rue d'en faire autant. Pourtant, de nombreux témoignages illustrent une volonté de faire disparaître toute forme d'expression LGBTI de l'espace commun, souvent manifestée dans un déversoir de haine et de violence. Cela s'observe par exemple sur de simples peintures aux couleurs vives sur les pavés du trottoir de Lannion, qui ont été recouvertes d'inscriptions homophobes. Cela touche également directement les personnes LGBTI, comme Lucie et sa copine, à qui l'on demande : « Vous pouvez pas faire ça ailleurs ? », alors qu'elles s'embrassent dans le tramway de Montpellier. Enfin, c'est aussi Nina et sa compagne, au restaurant, contre qui toute une table s'est insurgée à la suite d'un baiser échangé : « Mais vous n'avez pas honte ? » Qui pourrait penser que des gestes d'affection aussi anodins peuvent être si insupportables à la vue de certain·es ? Que ce soit à travers une marque de tendresse, un regard complice, un code vestimentaire, ou des paillettes sur les paupières, les personnes LGBTI ne peuvent pas continuer à souffrir de discrimi-

**« COMME JE ME MAQUILLE, JE NE PEUX MÊME PLUS SORTIR DE CHEZ MOI SANS ME FAIRE INSULTER. »**

nations du fait qu'ils sortent dans la rue ou prennent les transports en commun. Il est grand temps, en 2024, que nos lieux publics deviennent vraiment publics, pour tous·tes.

### DES SILENCES AUSSI VIOLENTS QUE LES COUPS ET INSULTES REÇUES

Les agressions subies par les victimes de LGBTIphobies dans les lieux publics se déroulent souvent devant de nombreux·ses témoins. Bien que l'on puisse penser que cela dissuade les agresseurs et agresseuses de passer à l'acte, le poids des témoignages recensés chaque année par l'association nous montre bien le contraire. Il s'agit probablement d'une démonstration de l'effet du témoin, où une certaine forme de « dilution de responsabilité » s'opère lorsque de nombreux·ses acteurs et actrices assistent à une même scène, si bien que personne ne ressent la responsabilité personnelle d'agir. La conséquence est un sentiment d'impunité chez les agresseur·ses, qui constatent qu'ils ne rencontrent aucune résistance, même dans des lieux fréquentés. Les victimes se retrouvent alors paradoxalement très seules face aux propos ou aux gestes LGBTIphobes. « Notre voyage a dû durer un quart d'heure, sans aucun moment de silence, sans intervention d'un·e autre passager·ère », explique Laura quand elle est confrontée à un homme l'insultant en continu de propos lesbophobes, misogynes et transphobes dans un bus. Il est, par ailleurs,

important de noter l'impact psychologique et symbolique que cette inaction, voire indifférence, peut avoir auprès des victimes, accentuant d'autant plus la dureté de la situation subie. « Je me sens humilié, mal et en insécurité dans mon propre pays, tant par les remarques de cette personne que par les regards des passant-es, qui me regardaient sans rien dire ni faire », témoigne Patrick après des insultes homophobes dans la rue à Paris. À l'inverse, le soutien reçu par une personne extérieure peut souvent permettre de désamorcer une situation dangereuse ou interrompre un flot d'insultes. Cela a été le cas de Lucie, à qui un jeune homme est venu en aide, en interpellant l'individu qui l'insultait dans les transports. Avis, donc, à toutes les personnes qui assisteront à une agression LGBTIphobe en 2024 et à l'avenir : sachez que votre soutien est aussi précieux que votre mutisme peut être douloureux.

### LA PEUR S'INSTALLE TOUJOURS DU CÔTÉ DES VICTIMES

Les lieux publics sont aussi et surtout les lieux de notre vie quotidienne. Dès que nous sortons de chez nous, nous passons nécessairement dans un ou plusieurs lieux publics : la rue qu'on emprunte pour aller faire ses courses, les transports vers notre lieu de travail, le parc où l'on se promène le week-end. Quand ces lieux du quotidien deviennent le théâtre d'agressions, les victimes peuvent développer une vraie angoisse à l'idée de s'y rendre à nouveau. Le moindre déplacement se fait alors dans la peur, si bien que certaines victimes ne voient plus d'autres solutions que le repli sur soi, l'enfermement, conduisant à une véritable paralysie sociale et physique. C'est le cas de Louis, après une agression gayphobe dans le bus : « Je n'arrive plus à prendre le bus tout seul. » Ne plus pouvoir sortir de chez soi empêche toute forme de guérison, et prive les victimes de leur capacité à reprendre le cours de leur vie. « La peur des agressions m'a conduit à limiter mes sorties et à demander systématiquement à un ami, ou ma mère, de m'accompagner si je dois

faire des courses », raconte Thomas, après des insultes gayphobes reçues à de nombreuses reprises à proximité de son domicile. Cette appréhension pousse parfois aussi les victimes à changer leur comportement en public, comme Lucas, qui confie avoir « peur de se montrer en public » depuis son agression sur une plage, et pense qu'il « faut rester discret ». En associant cette peur de l'agression à chaque coin de rue, chaque moyen de transport utilisé ou chaque supermarché, les agresseur-ses réussissent finalement bien à faire disparaître les expressions LGBTI des espaces publics. Même si l'on parle de LGBTIphobie, rappelons-nous que la peur s'installe toujours du côté des victimes, et non des agresseur-ses. ▲

---

**« JE NE SAIS PLUS QUOI FAIRE POUR ASSURER MA PROPRE SÉCURITÉ. »**

# TÉMOIGNAGES

## UN AMOUR QUI DÉRANGE CERTAIN-ES, UNE VIOLENCE QUI CHOQUE PEU

**Isabelle** est une femme lesbienne vivant dans une petite ville en France. Alors qu'elle embrassait son épouse pour lui souhaiter une bonne journée, deux adolescents ont poussé au loin des cris de dégoût. Isabelle a reçu ce geste comme un avertissement : « Même si nous avons l'impression de vivre normalement et d'être intégrées, nous sommes malgré tout toujours perçues comme problématiques par certaines personnes. »

**Pierre** a assisté à une agression lesbophobe dans les rues de Lille. Un couple de femmes se faisait insulter : « Brûlez en enfer », « Sales pédés », « Je vais vous violer. » Il est intervenu face à la peur du couple et à l'absence de réaction de toutes les personnes autour. Le couple l'a remercié de l'avoir défendu.

**Noé** embrassait son copain sur un parking, quand une femme les a interpellés : « Vous n'avez pas le droit de faire ça, des enfants pourraient vous voir. » Elle affirme alors qu'il est « interdit de s'embrasser entre hommes en public ». L'époux de cette femme s'est ensuite approché avec son chien d'attaque, les menaçant de recourir à la force. Les agresseurs ont pris la fuite quand Noé a appelé la police. Toutefois, il reste inquiet pour lui et son copain, les deux individus faisant partie de leur voisinage.

**Corentin** est un jeune homme de 17 ans. Il participait à une soirée associative à Montpellier, lorsqu'il a été agressé physiquement par un homme qui a tenté de lui

arracher le drapeau LGBTI qu'il portait autour du cou, « comme pour [l']étrangler ». Un ami de l'agresseur le regarde, hilare, et lui fait un signe mimant de l'égorger. Un autre filme l'agression, probablement en vue de la partager sur les réseaux sociaux. Ils n'avaient pas plus de 17 ans. Corentin est finalement aidé par deux témoins qui participaient aussi à la soirée et par la sécurité qui a fait sortir les agresseurs. Corentin dit qu'il en a vu d'autres et estime qu'il a « de la chance de ne pas avoir été frappé ».

## DES AGRESSIONS QUI TRAUMATISENT

**Lucas** est un homme gay de 35 ans. Il se trouvait sur une plage en Loire-Atlantique avec son partenaire, lorsqu'un homme est venu les agresser, d'abord verbalement. Il les insulte de « pédophiles, pervers, agresseurs d'enfants », puis vient physiquement menaçant : « Vous n'avez rien à faire ici ! » Il va jusqu'à bousculer et faire tomber le copain de Lucas, et dégrader leur matériel de plage. Le couple se réfugie dans un bar à proximité, poursuivi par l'agresseur. Les clients du bar ont retenu l'agresseur, laissant la possibilité au couple de rejoindre leur voiture et d'appeler la belle-famille de Lucas pour qu'elle vienne les récupérer. Sa belle-mère s'est aussi fait insulter. Lucas confie avoir eu très peur pour eux et aller mal depuis l'agression : « On n'oublie pas, ça reste présent. » Il a des maux de tête, du mal à dormir, une perte d'appétit et repense tout le temps aux événements. Le couple craint de se montrer ensemble en public, et pense qu'il faut rester discret. Ils sont toutefois très entourés par leur famille et souhaitent porter plainte pour qu'il n'y ait pas d'autres victimes.

**« JE TE FRAPPE  
PARCE QUE TU ES GAY. »**

**R**ose est une femme trans lesbienne habitant dans une ville de la région rouennaise. C'est à la sortie d'un supermarché qu'elle se fait aborder par deux jeunes hommes qui la mégenent. Rose les corrige alors simplement : « Non, moi, c'est madame », ce à quoi ils répondent : « Toi, la travelote, on va te faire la misère. » Les coups de l'un des deux hommes commencent alors à pleuvoir sur la tête de Rose. Encouragé par son complice, il enchaîne ensuite avec des coups de pied, dans ce qui devient un véritable passage à tabac. « C'était court, mais ça m'a paru très long », raconte difficilement Rose à SOS homophobie, au téléphone, la voix tremblante et chargée en émotions. Un premier chauffeur s'arrête pendant l'agression, puis repart sans répondre à la supplique de Rose de l'aider et de l'emmener à la gendarmerie. C'est finalement un deuxième chauffeur qui s'arrête et lui vient en aide, interrompant le déferlement de violence et faisant fuir les agresseurs. Cet homme, ainsi qu'un autre témoin

venu rejoindre Rose pour la soutenir après l'agression, qualifient tous deux cette scène « d'agression d'une violence extrême ». Rose est finalement prise en charge par la gendarmerie et porte plainte pour « agression physique en raison de l'identité de genre de la victime ». Déjà condamnés dix jours avant l'agression, ses agresseurs, identifiés le soir même, sont reconnus coupables et condamnés à de la prison ferme. Depuis cette agression, Rose souffre d'un fort bégaiement, se sent mal et ne sort plus de chez elle : « Je n'ose même plus sortir. Je regarde par la fenêtre pour vérifier que la voie est libre quand je dois sortir. Je change de trottoir dès que je rencontre une personne que je ne connais pas. » Rose a désormais la volonté de parler de son histoire, afin que des événements de la sorte ne se reproduisent pas. Elle a pu recevoir le soutien de ses proches et du maire de son village. ▲

**Emilien** est un homme gay. En revenant de la Feria de Nîmes avec son copain, des hommes leur ont crié : « On va les brûler, les pédés. » La remarque l'a profondément marqué.

**Enzo** en est à sa cinquième agression verbale à caractère homophobe en l'espace de trois mois. La dernière date de la veille, où un homme l'a insulté en pleine journée, dans le centre-ville. Il vit dans la peur : « À chaque fois que je sors de chez moi, c'est avec l'appréhension de me faire insulter gratuitement. » Il reste discret, et ignore les insultes pour ne pas envenimer la situation, mais se sent intérieurement blessé face à cette haine : « La frontière qui sépare les agressions verbales totalement injustifiées et les agressions physiques est mince. Je ne sais plus quoi faire pour assurer ma propre sécurité contre ces personnes, qui sont souvent des jeunes hommes entre 15 et 35 ans. »

### PAS DE MAQUILLAGE NI DE SALOPETTE POUR LES HOMMES

**Sacha**, un jeune homme gay, sort du centre commercial Italie 2, dans le sud de Paris, lorsqu'un homme lui demande pourquoi il porte du vernis noir sur les ongles. Sans attendre la réponse, il l'insulte de « sale pédé » et s'éloigne en souriant. Sacha reste décontenancé quelques instants, avant de reprendre son chemin.

**Thomas** a 16 ans et vit en Essonne. Il subit très souvent des insultes homophobes lorsqu'il sort de chez lui. « Comme je me maquille, je ne peux même plus sortir de chez moi sans me faire insulter de "sale PD", "grande folle". » Il fait semblant d'appeler SOS homophobie pour éviter de se faire agresser. « La peur des agressions m'a conduit à limiter mes sorties et à demander

systématiquement à un ami, ou ma mère, de m'accompagner si je dois faire des courses. Ça devient insupportable. »

**Lou** est une personne trans masculine non binaire. Iel se baladait avec un·e ami·e trans féminin·e non binaire dans la rue, lorsqu'un individu a commencé à les insulter depuis son 4x4. La haine dans sa voix et dans les mots utilisés était très forte : « Sale pédé », « Sale tapette », « Je vais t'enculer, tu vas voir. » Rien ne semblait arrêter l'agresseur, pas même les klaxons des voitures qui attendaient derrière son véhicule, qu'il avait arrêté au milieu de la route pour pouvoir continuer à déverser sa haine. Lou a développé de fortes angoisses dans les jours qui ont suivi l'agression. Iel hésite à reporter la salopette qu'iel avait ce jour-là, par peur que cela soit la source d'une nouvelle agression.

### DES VIES PRIVÉES QUI DOIVENT LE RESTER, MÊME DANS LES LIEUX PUBLICS

**Andréa** est une personne non binaire assignée garçon à la naissance. L'été 2023, iel participe à un jeu de rôle grandeur nature (GN) en incarnant un personnage de danseuse. Andréa reçoit plusieurs demandes de faveurs sexuelles, malgré ses demandes explicites de ne pas entrer dans un jeu à caractère sexuel. Son agresseur l'a, entre autres, interpellé devant de nombreux·ses joueur·ses : « Tu dois être propre. Tu sais faire un lavement, toi. » Andréa a fini en pleurs auprès des équipes de sécurité émotionnelle, heureusement mises en place sur le GN.

**Valentin** est un homme trans qui vit dans une ville du Vaucluse. Lors d'une balade en ville, trois mineurs l'interpellent et lui demandent s'il est trans, « si avant, [il] étai[t] une femme ». Valentin essaie de leur expliquer que ces questions ne se posent pas, de faire preuve de pédagogie. Il ne rencontre ni écoute ni respect. Les jeunes finissent par lui lancer des cailloux en pleine rue, le forçant à s'éloigner, déboussolé et choqué par cette violence exprimée par un groupe d'aussi jeunes hommes. Valentin regrette le manque d'éducation de ces adolescents. ▲

**« JE RESSENS UNE  
HYPERVIGILANCE  
QUAND JE SUIS  
DANS LA RUE. »**

## LA PAROLE À... KILLIAN CHAPLAIN

Nous avons eu la chance d'échanger avec Killian Chaplain, secrétaire général de Gare !, l'association LGBTI du groupe SNCF, sur la protection des personnes LGBTI dans les transports.

### Pourrais-tu présenter l'association Gare ! et ses principales missions ?

L'association a été créée en octobre 2000 par un collectif de cheminots. À l'origine de cette mobilisation : l'impossibilité pour les couples pacés d'accéder aux facilités de circulation internationale. Le pacs étant alors la seule union possible pour les couples de même sexe, cela constituait une discrimination majeure à l'égard des couples homosexuels. Par la suite, l'association a étendu son périmètre à la prévention de toutes discriminations LGBTI au sein de la SNCF et ses transports, notamment à travers des actions de sensibilisation.

### Comment Gare ! décrit le climat LGBTI-phobe dans les transports en 2023, et son évolution ces dernières années ? Disposez-vous d'indicateurs spécifiques sur le sujet ?

Les transports sont un miroir de la société de manière générale, qui observe une hausse des actes LGBTIphobes. Nous nous heurtons, cependant, toujours au même problème : réussir à avoir des chiffres pour nos voyageur-ses. Sans dépôt de plainte, difficile d'en avoir. Nous effectuons, toutefois, des veilles sur nos réseaux sociaux, afin de déceler des témoignages de discriminations vécues dans nos gares ou dans nos trains et de les transmettre à qui de droit. Quant à nos agent-es, nous utilisons les enquêtes globales sur la mixité et les discriminations en entreprise pour les sonder sur la question des LGBTIphobies.

### Quels sont vos moyens d'action actuels visant à rendre les transports gérés par la SNCF plus sûrs pour les usagers LGBTI ?

Un levier majeur, selon nous, pour sécuriser nos transports est la formation de nos personnels commerciaux, à bord et en gare.

C'est pour cela que nous intervenons partout en France : afin de sensibiliser nos agent-es. Les sensibiliser à la manière dont on aborde et contrôle à bord ou lors d'un embarquement, mais également à l'accompagnement des voyageur-ses victimes de LGBTIphobies, en les protégeant de leur agresseur-se ou en faisant le lien avec la force publique. Par ailleurs, un numéro de téléphone existe pour signaler tout comportement discriminant ou dangereux (3117 par appel, 31177 par SMS). Il fonctionne dans tout type de train. Enfin, nous travaillons en coopération avec **FLAG !** pour intégrer nos gares dans l'application En lieu sûr [application répertoriant les lieux de refuge pour les victimes d'agressions LGBTIphobes, leur permettant d'être accueillies et d'appeler les secours, ndlr]. Nous sommes présent-es sur tout le territoire, nous avons donc un rôle à jouer.

### Quelles perspectives pour 2024 ?

Le nombre d'interventions auprès de nos personnels ne fait que croître depuis plusieurs années. Nous lançons, cette année, un nouveau guide d'accompagnement pour les personnes trans ou en transition, afin que la SNCF puisse accompagner au mieux tous-tes ses agent-es. Enfin, 2024 sera l'année d'une évolution majeure des titres de civilité sur SNCF Connect, avec l'ajout d'un champ « ne pas préciser ».

### Un dernier mot pour continuer à améliorer la protection des personnes LGBTI dans les transports ?

La dernière campagne gouvernementale de lutte contre le harcèlement sexuel dans les transports a permis de mettre en lumière des chiffres édifiants, mais avait aussi pour but de démocratiser les bons comportements à adopter. La règle des 5D [distraire, documenter, diriger, déléguer, dialoguer, ndlr] peut, en effet, très bien s'appliquer aux LGBTIphobies. Nous avons tous-tes un rôle à jouer : agent-es ou simples voyageur-ses. Soyons toutes et tous vigilant-es à notre environnement, et sachons réagir. ▲



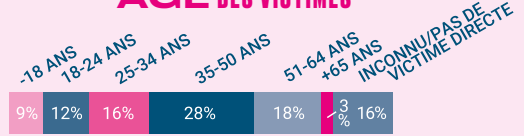
# MAL DE VIVRE

## AVEC CE «MAL FATAL, ON N'EN A PAS FINI»!

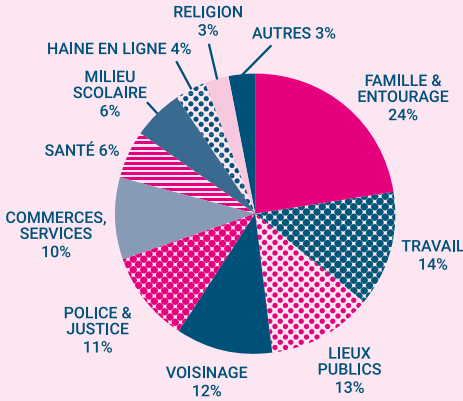
**NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE**

# 301

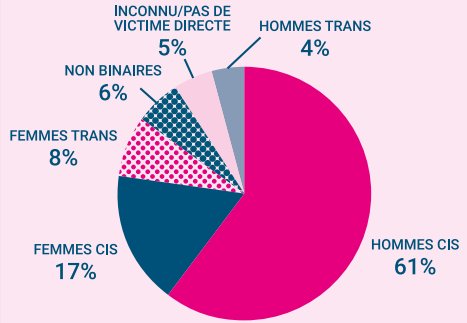
### ÂGE DES VICTIMES



### AUTRES CONTEXTES DE TÉMOIGNAGES



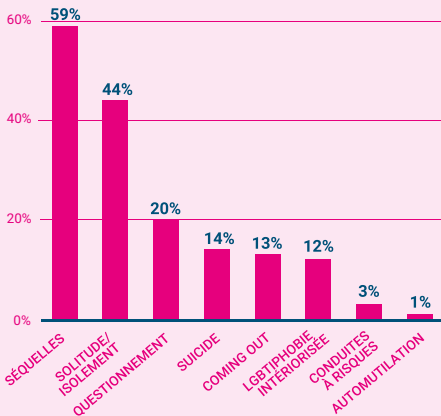
### GENRE DES VICTIMES



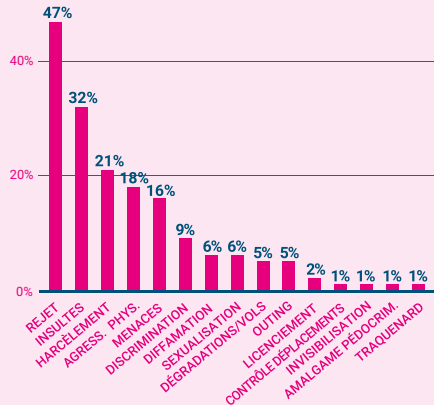
### % DU CONTEXTE PAR GENRE

FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
19%	17%	20%	18%	19%

### ORIGINE DU MAL DE VIVRE



### MANIFESTATIONS





**L**e mal de vivre est présent dans 301 cas, soit 13 % des cas totaux. La plupart du temps, il n'est pas le seul motif de l'appel ou du courriel reçu, mais est associé à d'autres contextes et manifestations LGBTIphobes. Il en révèle alors clairement l'impact néfaste sur la vie des victimes. On notera que, dans la majorité des cas (65 %), les personnes ont plus de 25 ans. On note également que beaucoup sont des hommes cis (61 %). Les femmes cis témoignent de mal-être dans 17 % des cas. Viennent ensuite les femmes trans (8 %), les personnes non binaires (6 %) et les hommes trans (4 %). Le mal de vivre reste important pour tous les genres, puisqu'au global, il est présent dans environ un cas sur cinq. C'est principalement en famille que se manifestent ces souffrances liées aux LGBTIphobies (un cas sur cinq également). Viennent ensuite les lieux publics, le travail, le voisinage et les cas liés à la police ou à la justice, chaque fois dans un cas sur dix.

Depuis quelques décennies, les droits des personnes LGBTI ont progressé grâce aux luttes menées par les organisations telles que SOS homophobie. Cela veut-il dire qu'il n'y a plus de problèmes ? Non. Les témoignages reçus, en particulier sur notre ligne d'écoute, montrent le contraire. En 2023 encore, il était difficile, voire très difficile, pour un certain nombre de personnes LGBTI de vivre sans difficultés. Être gay, lesbienne, bi-e ou revendiquer un genre qui n'est pas celui assigné à la naissance peut s'avérer très douloureux. Certain-es sont plongé-es dans un profond désarroi, d'autres voient leur quotidien empoisonné par des actes LGBTIphobes dont iels sont victimes, leur vie est perturbée. Et même s'il ne s'agit pas de mal de vivre *stricto sensu*, on peut tout de même parler du « mal à vivre » en paix !

### LE MAL DE VIVRE : UN SENTIMENT QUI POURRIT LE QUOTIDIEN

Un certain nombre de personnes font état d'un mal-être profond ressenti, sans pour autant parvenir à le définir précisément. Iels sont souvent très seul-es ou ont le sentiment de l'être. On les sent fragilisé-es et en plein désarroi, mais iels ont du mal à l'exprimer, ne trouvent pas les mots. Iels recherchent désespérément une personne à qui se confier. C'est le cas de Jean, la cinquantaine, qui se dit totalement isolé et malheureux, ou encore de Kévin, qui appelle la ligne afin d'avoir les coordon-

nées d'un centre LGBTI pour sortir de son isolement.

Il est évidemment impossible d'analyser en profondeur les causes de ce mal de vivre, mais il est probable que ces personnes aient intégré les LGBTIphobies toujours présentes dans la société et qu'iels se sentent coupables, comme Jennifer. Elle est en couple avec une femme, mais son coming out a été mal accueilli par ses parents. Elle culpabilise et pleure pendant

**« ELLE CULPABILISE ET PLEURE PENDANT SON APPEL. »**

son appel. C'est également ce qui arrive à Romain, qui vit en banlieue parisienne. Bien qu'il travaille dans un milieu artistique, souvent consi-

déré comme plus ouvert, il se sent seul. Sa famille ne connaît pas son orientation sexuelle et amoureuse, et on a le sentiment que cela contribue à son isolement. Cette crainte de la réaction de la famille est très présente, surtout lorsque les victimes sont attaché-es à leurs proches ou lorsqu'elles n'ont pas les moyens de prendre leur indépendance, ce qui est le cas chez les plus jeunes. Chez certain-es, ce mal de vivre peut aller très loin et les conduire à « partir en vrille ». Comme cette jeune personne trans, qui a quitté le domicile familial, car ses parents, frères et sœurs étaient hostiles envers elle. Elle n'a cependant pas pu s'habituer au logement d'urgence qu'elle a réussi à trouver.

Autre cas de figure : le harcèlement à l'école. C'est ce que subit William, un jeune garçon trans qui appelle notre ligne d'écoute pour demander de l'aide. Ou encore Gary : en internat dès l'âge de 14 ans, il a énormément souffert d'in-

juries et de harcèlement. Aujourd'hui, il est adulte, mais ne parvient pas à surmonter ses traumatismes et ne s'assume pas. On sait, hélas, et l'actualité nous le rappelle fréquemment, à quelles conséquences dramatiques ces situations peuvent conduire [voir encadré du chapitre *Gayphobie*].

### DU «MAL DE VIVRE ABSOLU» AUX «DIFFICULTÉS À VIVRE»

En parallèle de ces personnes en grandes difficultés psychologiques, des personnes LGBTI vivant librement leur identité de genre ou leur orientation sexuelle et amoureuse rencontrent régulièrement des obstacles dans leur vie quotidienne – obstacles que les personnes hétérosexuelles et/ou cisgenres ne connaissent pas. Iels voient leur quotidien empoisonné du seul fait de leur orientation sexuelle et/ou amoureuse ou de leur identité de genre ! Lorsqu'iels sont en couple, la peur et la discrétion sont parfois de mise dans la rue ou d'autres lieux publics. Une précaution parfaitement inutile pour les couples hétérosexuels et cisgenres. C'est arrivé à ce couple gay agressé dans la rue à Strasbourg, qui désormais a peur et se montre « discret ». D'autres doivent subir en permanence l'agressivité du voisinage, de leurs collègues de travail. On sent dans leurs témoignages leur colère, leur exaspération. Le quotidien de Tom, qui habite dans une petite ville du nord de la France, est rythmé par des pneus crevés et autres insultes dans la boîte aux lettres. Malgré ses demandes répétées, il n'a eu aucune aide du bailleur social ou de la mairie. Il est très en colère, car, selon lui, cette situation invivable a eu raison de son couple. Il a le sentiment d'une grande injustice et le vit très mal.

Cet exemple amène enfin un autre cas de figure, dont se font écho les témoignages reçus : les injustices. Ces dernières se manifestent tout particulièrement dans le domaine professionnel. Il n'est pas rare, en effet, que les personnes LGBTI soient traitées différemment et défavorablement

– discriminées, en somme. Comme Clara, une jeune femme qui n'a pas pu obtenir un CDI. La raison invoquée par la DRH : « Vous êtes en couple avec une de nos employé·es. Si un jour vous vous séparez, les tensions entre vous pourraient s'avérer néfastes pour l'entreprise ! » On imagine le dégoût et la colère de ces personnes, qui se sentent « accablées, blessées, meurtries » et ne vont pas bien.

### DES SITUATIONS PARADOXALES

Il y a, enfin, le paradoxe du quotidien. Malgré le fait que nombre de personnalités du monde des médias ou de la politique fassent aujourd'hui leur coming out, que des couples lesbiens ou gays participent à des émissions de télé-réalité<sup>1</sup>, à des jeux télévisés, etc., la parole LGBTIphobe s'est aussi libérée et abreuve notre quotidien, entretenant une impression latente de violence. Les réseaux sociaux contribuent à répandre des propos culpabilisants, ainsi que des appels à la haine, mais un tag gayphobe dans la rue, une remarque sexiste au travail, un mégenrage de la boulangère sont aussi des micro-agressions ponctuant les journées de chacun·e d'entre nous. Il n'est, dès lors, pas étonnant que des personnes fragilisées par leur situation personnelle en viennent à intérioriser une forme de culpabilité. Et c'est tout cela qui conduit à un mal de vivre, illustré par les témoignages reçus chaque année.

Oui, être une personne LGBTI peut toujours être source de grandes difficultés, qui entraînent des répercussions très négatives chez les victimes. Il n'y a pas de profil type. Une évidence ressort cependant de ces témoignages : aucune personne LGBTI n'est à l'abri de souffrir de comportements remettant en cause son identité à un moment donné de sa vie. ▲

1. Comme il semble loin, ce 21 janvier 1975 ! Ce jour-là, deux écrivains connus, Roger Peyrefitte et Jean-Louis Bory, faisaient ce que l'on qualifierait aujourd'hui de « buzz » en parlant sans détour de leur orientation sexuelle et amoureuse dans l'émission *Les Dossiers de l'écran*, plusieurs fois déprogrammée. On mesure le chemin parcouru.

# TÉMOIGNAGES

**Sam** est un jeune homme qui travaille comme saisonnier dans un club de vacances. Il subit malheureusement des injures à caractère homophobe de la part de l'un de ses collègues. Il s'en ouvre auprès de la direction, qui ne réagit pas. Sam vit très mal cette situation : il a l'impression d'être le coupable et a le sentiment d'être complètement perdu.

**Pierre** a été outé sur son lieu de travail par des collègues, qui ont proféré publiquement des insultes homophobes à son encontre. Il appréhende les conséquences de cet événement au sein de l'entreprise. Mais surtout, cela lui rappelle un mal-être profond, ressenti autrefois dans ses relations avec sa famille. Il pense que ses proches ont deviné son orientation sexuelle et amoureuse, mais qu'ils n'ont jamais rien dit. En fait, il semblerait que Pierre n'ait jamais surmonté une homophobie intériorisée. Il appelle la ligne, car il cherche de l'aide pour se sentir mieux.

**Julie** et **Aurélie** sont deux femmes trans. Julie était déjà en couple avec une autre femme, dont elle est en train de divorcer. Celle-ci garde leur fille et empêche Julie de la voir. Cette situation l'affecte très profondément : elle est en grande dépression et consulte un psychiatre. Sa nouvelle com-

pagne ne va pas bien non plus. Leur quotidien est très affecté par ces souffrances.

**Guy** enseigne dans un lycée. Il appelle SOS homophobie, car il est en plein désarroi. Il se dit harcelé, discriminé, mais ne donne aucun détail. Il a des idées suicidaires et demande de l'aide.

**Romain** et **Tom** ont été insultés sur une plage. Rien, dans leur attitude, ne laissait penser qu'ils étaient en couple. Pourtant, un homme les a poursuivis en les traitant de pédophiles et en les menaçant. Ils ont

**« ON LES SENT  
FRAGILISÉ-ES ET EN  
PLEIN DÉSARROI. »**

heureusement pu trouver de l'aide auprès des client-es et du personnel d'un bar de la plage. Malgré les conseils qui leur ont été donnés, ils n'ont pas souhaité

porter plainte. Ils disent se sentir très mal depuis cette agression. Ils ont perdu l'appétit et ne dorment plus.

**Achille** est un jeune adolescent scolarisé au collège. Récemment, il a embrassé l'un de ses camarades de classe qui était chez lui. C'était une « pulsion », dit-il. Sa mère, qui contacte notre ligne d'écoute, ne parle pas de la réaction de ce camarade, mais évoque le mal-être de son fils depuis cet événement. Il dit ne pas comprendre pourquoi il a fait ça. Il est angoissé et « dégoûté » par ce geste. Il ne mange presque plus, dort mal. Au collège, il a l'intention de s'isoler pendant les récréations, afin d'éviter les autres élèves.

**Cyril** est un homme trans victime d'un climat familial extrêmement nocif. Ses parents lui mentent, fouillent dans ses affaires, le mégenrent et lui infligent un « lavage de cerveau » permanent. Il aimerait commencer un traitement hormonal, mais cela lui paraît difficile, car il vit à la campagne, dans un lieu relative-

ment isolé. Son mal-être est très profond, il voit une assistante sociale et un psychologue. Il y a quelque temps, il a trouvé un accueil dans un foyer, mais cela n'a pas marché. Il ne veut, néanmoins, pas retourner chez ses parents. Il est extrêmement malheureux, perdu, désemparé et cherche de l'aide. ▲

**Isabelle** s'est récemment disputée au téléphone avec une amie à propos d'un garçon que toutes deux connaissent. Lors de la conversation, l'amie a tenu des propos LGBTIphobes. Cela lui a rappelé des souvenirs extrêmement douloureux. Par le passé, Isabelle a énormément souffert d'agressions de ce type, qui l'ont amenée à faire une grave dépression. Il a suffi de cette conversation pour réveiller ces souffrances enfouies, mais toujours réelles. On mesure, en lisant de tels témoignages, tout le mal que peuvent faire les LGBTIphobies, qui ne se limitent pas aux faits matériels, aux agressions physiques et aux injustices, mais qui atteignent les victimes au plus profond d'elles-mêmes.

---

**Sylvia** est une jeune lesbienne en souffrance. L'éloignement d'une amie lui fait revivre un épisode de sa vie qui l'a beaucoup affectée. Il y a quelques années, elle a participé à une émission de radio, au cours de laquelle elle a évoqué le trouble qu'elle ressentait à l'idée de recevoir une correspondante venue d'un pays voisin. Deux étudiants qui écoutaient l'émission l'ont reconnue et lui ont posé des questions. Elle ne donne aucun détail sur ce qu'ils lui ont dit, mais cela a provoqué chez elle une telle souffrance, un tel mal-être, qu'elle a interrompu ses études. ▲

---

**« ELLES SE SENTENT  
"ACCABLÉES,  
BLESSÉES,  
MEURTRIES." »**

**« CHEZ CERTAIN-ES,  
CE MAL DE VIVRE PEUT ALLER  
TRÈS LOIN ET LES AMENER  
À PARTIR "EN VRILLE." »**



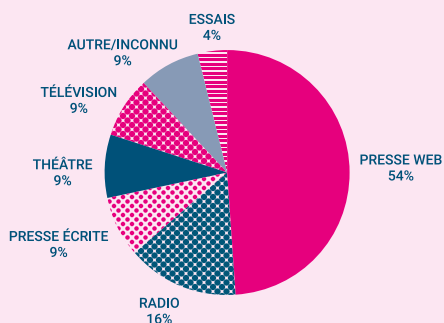
# MÉDIAS

## SANS TRANSITION: LGBTIPHOBIES

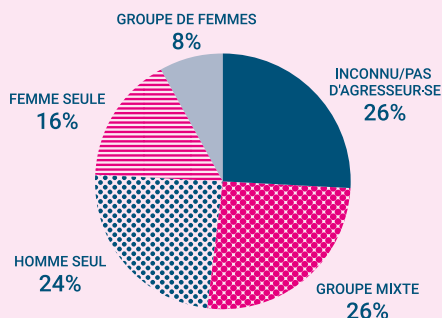
### NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

74

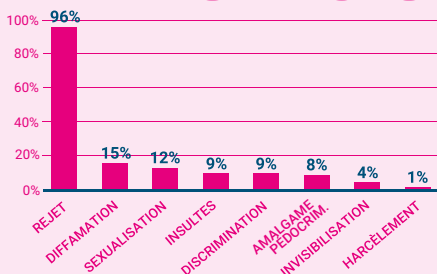
#### TYPE DE MÉDIA



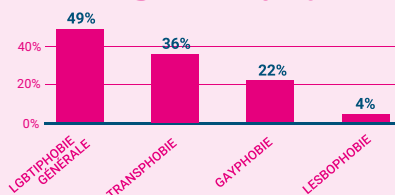
#### AUTEURICE-S



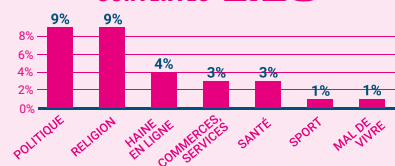
#### MANIFESTATIONS



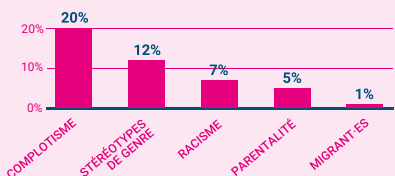
#### LGBTIPHOBIES



#### CONTEXTES LIÉS



#### AUTRES CONTEXTES



En 2023, 74 cas relatifs aux médias et à la culture ont été recensés. La majorité (54 %) des témoignages signale des propos LGBTiphobes provenant de la presse web, confirmant la tendance des années précédentes sur l'aspect majoritaire des cas émanant de médias en ligne. Plus surprenante, la hausse des cas relatifs à la radio et aux podcasts. En effet, ceux-ci représentent 16 % des cas, alors que ce média était plutôt minoritaire par rapport à la télévision et la presse. On observe également un phénomène de banalisation de la médiatisation des idées d'extrême droite, qui s'opère tous médias confondus.

## MÉDIAS SAUCE BOLLO

Il n'est pas rare en 2023 d'être confronté-e à des discours discriminants sur les plateaux télé ou dans les studios de radio. La quasi-totalité des témoignages signale un rejet ou de l'ignorance (96 %), plutôt envers la communauté LGBTI+ en général (49 %). Les médias se positionnent comme caisses de résonance du complotisme (20 %) et des stéréotypes de genre (12 %).

Les témoignages reçus signalent « la stigmatisation chez BFM », « une émission hallucinante sur Sud Radio », « une chronique du *Monde* pleine de clichés ». Parmi les médias faisant l'objet d'un témoignage, tous les supports sont représentés (télévision, presses papier et numérique, radio), mais les plus problématiques sont le plus souvent un type bien particulier de médias d'opinion : ceux contrôlés par le groupe Bolloré, comme C8, CNews et Europe 1, mais aussi la station Sud Radio ou RCF, ou encore les journaux anti-égalité tels que *Valeurs actuelles* ou *Marianne*, dont la ligne éditoriale prend le même virage. Certains de ces médias sont de plus en plus concentrés, et contrôlés par des milliardaires souhaitant accroître leur influence politique. On y voit ainsi un nombre exponentiel de discours réactionnaires, souvent alarmistes, et mettant davantage en avant des opinions qui polarisent les débats et l'outrance.

Hors médias journalistiques, d'autres publications numériques d'extrême droite (Riposte laïque, *Rivarol*, *Boulevard Voltaire*, *La Furia*) ou religieuses (Riposte catholique, *La Nef*) font régulièrement l'objet de témoignages. À ce titre, il n'est pas surprenant que 18 % des contextes liés à la thématique Médias relèvent de la politique et du religieux.

## SANS CONTRADICTION, JE SUIS UN-E TRANSPHOB

Dans une partie de ces médias d'opinion, il n'est donc pas rare de retrouver des *tropes* racistes adossés à des LGBTIphobies, tant leur ligne éditoriale rapproche souvent ces

thèmes : *Valeurs actuelles* s'étonne de voir dans une campagne de communication de l'Union européenne pour le 75<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme « des personnes voilées et des drapeaux LGBT<sup>1</sup> ». Ailleurs, une tribune publiée sur le site *Causeur* parle de « l'islamisme et l'élégétisme » comme des « deux idéologies [qui] pourrissent la France<sup>2</sup> ».

Les personnes trans sont les cibles principales de ces discours : cette tendance s'observe depuis ces dernières années et

continue d'augmenter. En 2023, 36 % des témoignages du contexte Médias concernent la transphobie, soit plus d'un cas sur trois. Les victimes qui nous contactent regrettent que certains médias donnent de la visibilité aux opinions transphobes, en invitant des figures réactionnaires du milieu, relayant leur parole, publiant leurs tribunes, les invitant à développer leurs thèses ou à faire la promotion de leurs ouvrages, sans jamais donner la parole aux personnes concernées. Illustration de cette transphobie, l'affichage dans l'espace public et en une des magazines met en scène des slogans transphobes : « L'offensive identitaire » de *Marianne*, « Trans : Les enfants cobayes » de *L'Incorrect*.

Cette situation s'aggrave, puisque ces discours, prononcés sur les plateaux ou affichés dans l'espace public, s'installent sans contradiction dans le langage courant. Des éléments de langage viennent à être ainsi repris dans les grands médias de masse, y compris parfois sur le service public, ou dans la société plus généralement, sans qu'ils soient questionnés ou condamnés par les politiques ou les journalistes. L'AJL (Association des journalistes LGBT) a étudié le traitement médiatique des transidentités dans les médias d'actualité en ligne, mettant en avant une fragile amélioration, celles-ci étant « enfin perçues comme un sujet d'actualité à part entière », mais reposant surtout

1. *Valeurs actuelles* (2023). « Voile islamique, LGBT : l'UE invite "les jeunes du monde entier à honorer" le 75<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme », 14 août 2023. Disponible [en ligne](#).

2. Jean Messiha (2023). « Les deux mamelles empoisonnées d'un pays en tension ». Dans *Causeur*, 6 septembre. Disponible [en ligne](#).

sur « certains médias, [et] certaines bonnes volontés individuelles ». L'étude conclut que « même si elles sont davantage mentionnées, les personnes concernées restent largement invisibilisées, et ce au profit de personnes tenant, à l'opposé, des discours transphobes<sup>3</sup> ».

## OFFENSIVES D'EXTRÊME DROITE

Une même logique est transposable au monde de la culture. Une séquence télévisée de l'émission *Quelle époque !*, sur France 2, a fait beaucoup parler en 2023. Muriel Robin y soulignait le sexisme et la lesbophobie dans le milieu du cinéma, et dans la société plus largement<sup>4</sup>. Le milieu culturel n'exclut, en effet, pas les LGBTIphobies. Les contenus LGBTIphobes sont souvent associés à des stéréotypes de genre (12 % des cas).

On retrouve également, comme c'est le cas dans les médias, de véritables offensives réactionnaires et la banalisation des idées d'extrême droite. Nombreux sont les

exemples où des groupuscules de la fachosphère se posent en gardien de la morale et s'organisent pour faire annuler des événements. En 2023, il s'agit de lectures drag annulées<sup>5</sup> ou dérangées<sup>6</sup>, de raids de harcèlement d'artistes sur les réseaux sociaux, comme l'a confié la chanteuse Hoshi en début d'année<sup>7</sup>, l'annulation ou tentative d'annulation de spectacles d'humoristes, discrédités et sur lesquels on a fait pression, ou de concerts. Plus tôt dans l'année, Bilal Hassani en a fait les frais pour son concert dans une église désacralisée à Metz<sup>8</sup>, annulé à la suite de pressions de groupes réactionnaires et d'extrême droite. ▲

3. AJL (2023) « Transidentité : de l'invisibilisation à l'obsession médiatique ». Disponible [en ligne](#).

4. France TV (2023). « Muriel Robin : « Je ne fais pas de cinéma car je suis homosexuelle » ». Dans *Quelle époque !*, 16 février 2023. Disponible [en ligne](#).

5. *Le HuffPost* (2023). « À Toulouse, un atelier de lecture animé par des drag-queens visé par l'extrême droite annulé », 24 janvier. Disponible [en ligne](#).

6. LP avec AFP (2023). « Lecture drag-queen perturbée en Bretagne : la mairie dénonce l'extrême droite ». Dans *BFM/RMC*, 17 mai. Disponible [en ligne](#).

7. Tweet sur le compte X (ex-Twitter) de @HoshiOfficial, 12 janvier 2023.

8. *Le Monde* avec AFP (2023). « Le concert de Bilal Hassani dans une ancienne église à Metz est annulé, après des menaces », 5 avril. Disponible [en ligne](#).

**« UNE ABSENCE MANIFESTE ET VOLONTAIRE DE MODÉRATION. »**



# TÉMOIGNAGES

**Mourad** nous appelle pour nous signaler l'homophobie qui règne au sein de la troupe de théâtre lyonnaise, composée d'une vingtaine de comédien·nes, qu'il a rejointe pour la deuxième année. À la fin de la séance de rentrée, le directeur de la troupe lui dit que certaines personnes sont gênées par sa présence et son orientation sexuelle et amoureuse. Il lui somme alors de changer de groupe. Mourad se rappelle que, l'année précédente, il avait eu une conversation houleuse avec plusieurs membres de la troupe, pro-Éric Zemmour, sur des sujets politiques.

**Nelly** nous fait part de son mécontentement à la suite de l'écoute d'un podcast de la station RCF portant sur « le wokisme et la ligue LGBT », qualifiant les membres de la communauté LGBTI de « fanatiques qui affirment que les genres masculin et féminin n'ont pas lieu d'être, qui nient la biologie, suppriment les pères et les mères ». Elle indique aussi que les discours du podcast s'orientent rapidement vers des poncifs transphobes concernant le genre, et homophobes autour de la parentalité des personnes LGBTI.

**Sarah** est interpellée par la chronique de la psychologue pour enfants Caroline Goldman sur France Inter, portant sur la dysphorie de genre. Dans ce billet, la chroniqueuse fait la promotion d'un livre avançant que « le sentiment d'appartenance à l'autre genre proviendrait du fantasme d'avoir déçu ses parents pour des raisons variables ». Une thérapie pourrait régler « ce désarroi », et éviterait ainsi un parcours de transition ou permettrait d'en mettre un en place « après la fin de l'adolescence ». Pour Sarah, la chronique fait de la désinformation à l'égard des enfants et des personnes trans, en ignorant

les recommandations internationales en matière de santé des personnes trans.

**Maxime** est humoriste et gay. Lors d'un déplacement pour donner un spectacle dans le sud de la France, il a été confronté à une grande hostilité de la part de certain·es spectateur·rices, qui se sont ensuite empressé·es d'écrire des commentaires homophobes et haineux sur lui et son spectacle. En plus des annulations en cascade, l'extrême droite locale a été informée et a fait pression sur le théâtre pour annuler le spectacle. Heureusement, le théâtre n'a pas cédé et a maintenu les spectacles en signe de soutien à Maxime.

**Marco** est déçu par le spectacle de stand up de David Azencot, vu dans un bar de région parisienne. Une partie du show tourne autour de la transidentité, que l'humoriste traite de telle sorte qu'il tend à invalider ou minimiser ce parcours, ce que Marco trouve insensible pour un homme blanc cis n'ayant pas ce vécu et n'ayant conscience ni de ce qu'est une transition ni de ses enjeux psychologiques. Pour Marco, en se permettant

**« IL Y A DES MILIEUX OÙ C'EST PLUTÔT UN AVANTAGE. »**

de présenter son numéro ainsi à un public peu instruit ou touché par la question, l'humoriste ne fait que « nuire à la cause pour laquelle on se bat tous les jours : avoir les mêmes droits que tout le monde ».

**Jéréemie** s'insurge à la suite d'une séquence tirée de l'émission *L'Heure des pros*, sur CNews, dans laquelle le chroniqueur Dominique Jamet enchaîne les propos LGBTIphobes : « Il y a des milieux où c'est plutôt un avantage qu'un handicap », « Il y aura bientôt des gens qui se vanteront d'être homosexuels, même s'ils ne le sont pas. » Timidement invité à s'expliquer par l'animateur de l'émission, il ajoute : « Je pense que, dans les milieux du spectacle, de la politique et de l'édition, ce n'est pas forcément un handicap. »

**Estelle** tient à nous signaler l'offensive, dans plusieurs médias, de la chroniqueuse Abnousse Shalmani concernant les personnes trans et leurs droits. Deux billets l'ont particulièrement marquée. Dans *L'Express*, la journaliste prétend que « le sport féminin en compétition est mis sens dessus dessous par l'arrivée des transgenres, qui raflent toutes les médailles ». Sur LCI, elle fustige, face à David Pujadas, une loi écossaise abaissant à 16 ans l'âge légal pour demander à faire reconnaître son changement de genre, usant d'un argumentaire transphobe aux relents TERF<sup>9</sup>.

**Kevin** nous écrit après être tombé sur le magazine *La Furia*, un journal d'extrême droite, et en particulier sur un article intitulé « Le déclin du pédé », rédigé par un youtuber d'extrême droite, dans lequel il est fait état de « grand remplacement du pédé artisanal d'antan par du néo-pédé industriel sans saveur ni caractère » et de « camp pour réformer ces néo-pédés ». Kevin nous rappelle que cet article enfreint des lois portant sur la lutte contre l'homophobie, mais aussi l'article 32 de la loi sur la liberté de la presse, interdisant les propos injurieux.

**Agathe** a cru parcourir un article du *Figaro*, alors qu'elle lisait la chronique « Comment je me suis disputé avec », sur le site internet du *Monde*, titrée « Je couche avec un collègue et tout s'envenime », qui remet au goût du jour des clichés homophobes. Agathe est choquée, parce qu'elle a le sentiment de quelque chose de déplacé journalistiquement et humainement : « Il n'y a aucun encadrement éditorial. L'article ressemble plus

à du bâtonnage de déclarations qu'à autre chose. Il n'y a aucun questionnement sur le témoignage. J'ai le sentiment d'un travail d'échotier proche de la propagation de rumeurs. » Elle s'inquiète du manque de questionnements quant à la fabrique de nouveaux clichés réactionnaires et homophobes, et de la portée d'un article par sa seule publication dans un quotidien comme *Le Monde*. ▲

9. TERF (*Trans-Exclusionary Radical Feminists*) : « féministes » qui excluent les femmes trans de leurs luttes, puisqu'elles ne les reconnaissent pas comme des femmes.

**« DES PROPOS OUVERTEMENT  
HOMOPHOBES EN DIRECT. »**

## TRAITEMENT MÉDIATIQUE DU MARIAGE POUR TOUS-TES: QUEL BILAN DIX ANS PLUS TARD?

Dans un essai intitulé *Les Humilié-es*, paru en 2023, la journaliste Rozenn Le Carboulec revient sur les débats autour de la loi promulguée en 2013, année pendant laquelle elle a vécu de manière violente les débats au sein de la rédaction de *L'Obs*<sup>10</sup>. Elle souligne l'importance du rôle des sphères politiques et médiatiques dans la construction des discours violents et traumatisants à l'égard des personnes LGBTI, et œuvrant, comme le rappelle le *Rapport sur l'homophobie 2014* de SOS homophobie, à une hausse des témoignages LGBTIphobes.

Frigide Barjot, à la tête du mouvement de la Manif pour tous (LMPT), disait que les médias « ont fait le mouvement ». Ils ont, en effet, leur part de responsabilité – avec les politiques, à la fois de gauche et de droite, catholiques, mobilisé et préparé – dans la manière dont les débats ont été tenus lors de cette période, au cours de laquelle nombre de personnes LGBTI ont été humiliées.

Si, en 2023, les médias sont unanimes sur l'homophobie de LMPT, qui a provoqué un déferlement de haine à la fois dans la presse et dans la rue en 2013, l'autrice montre combien, dix ans plus tôt, le mouvement était considéré comme du « pain béni pour les médias », lesquels ont offert tribunes, articles et couverture médiatique sans pareilles pour les pro-mariage pour tous-ttes : BFMTV avait

mobilisé, par exemple, une équipe de vingt personnes une journée entière pour suivre la première manifestation de LMPT, mais consacré son antenne au Vendée Globe lors de la contre-manifestation des sympathisant-es du projet de loi. Ce comportement provenait d'ailleurs de médias orientés à droite comme à gauche, tels que *L'Obs* ou *Libération*. Sous couvert de la liberté d'expression, de la diversité d'opinion, les médias opéraient une symétrie entre les arguments de LMPT et des pro-mariage pour tous-ttes, créant ainsi une illusion de débat et de « neutralité ». Tout s'est passé comme si les médias étaient subjugués par la communication mise en place par LMPT, par sa capacité à créer des images fortes et par sa disponibilité : les chaînes d'information en continu, dans le cadre de leur avènement au début des années 2010, appelant un besoin d'images en flux et d'invité-es présentables et bavard-es sur les plateaux, ont largement profité de l'organisation de LMPT. Les médias ont accentué le clivage en surreprésentant les opposant-es au mariage pour tous-ttes.

Rozenn Le Carboulec conclut son ouvrage en faisant le parallèle avec les personnes trans comme nouveaux boucs émissaires de ce système [voir le chapitre consacré], via les mêmes dispositifs mis en place, utilisés aussi lors du vote du pacs, par exemple, par des groupes organisés (plutôt réactionnaires) et des médias, d'abord de droite, puis par tous les bords de l'échiquier politique. ▲

<sup>10</sup>. Le magazine s'intitulait encore *Le Nouvel Observateur* en 2013.

# MILIEU SCOLAIRE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## L'ÉCOLE, UN LIEU DE VIOLENCES SYSTÉMIQUES

**NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE**

**94**

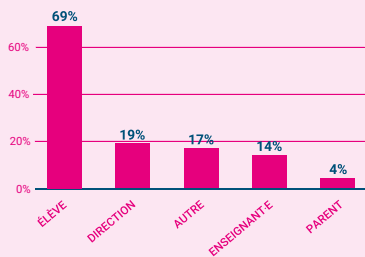
**% DU CONTEXTE PAR GENRE**

FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
6%	1%	5%	14%	6%

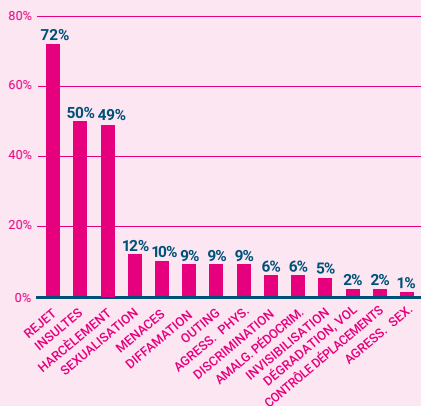
**ÂGE DES VICTIMES**



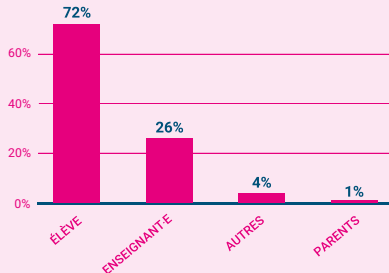
**AGRESSEUR-SES**



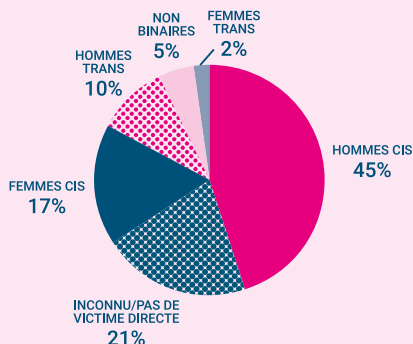
**MANIFESTATIONS**



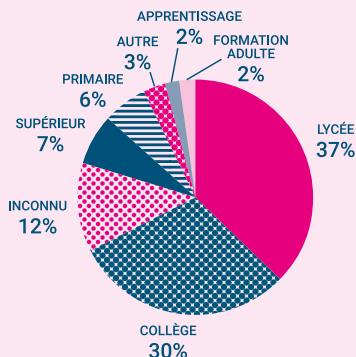
**STATUT DES VICTIMES**



**GENRE DES VICTIMES**



**NIVEAU**



**E**n 2023, 94 cas de LGBTIphobies en milieu scolaire ont été rapportés. 55 % des victimes sont mineures. Si celles-ci sont majoritairement des élèves, les auteur·rices sont, quant à elleux, des élèves, des professeur·es, des membres de la direction ou encore des parents. La plupart des LGBTIphobies en milieu scolaire ont lieu dans les lycées et les collèges, mais cela a tendance à se poursuivre dans les études supérieures et les formations professionnelles.

### UNE HOMOPHOBIE ORDINAIRE

Les témoignages confiés à SOS homophobie font état de ce que l'on pourrait qualifier d'homophobie « ordinaire ». L'homophobie dite ordinaire est une homophobie souvent inconsciente, entrée dans les mœurs. Il peut, par exemple, s'agir d'injures entrées dans le vocabulaire courant, dont les auteur·rices ne réalisent parfois même pas la portée – des termes tels que « pédé », « tafiolo », « pédale », insultes banalisées, qui ont pourtant un caractère violent et heurtant. Si une tendance à l'homophobie ordinaire se dégage assez nettement, cela n'empêche pas des violences physiques et psychologiques graves et intentionnelles d'exister.

### DES VIOLENCES LGBTIPHOBES SYSTÉMIQUES

Au-delà du caractère ordinaire de ces violences LGBTIphobes, on constate qu'au sein de l'institution scolaire, elles sont systémiques. Cela signifie que la violence est relative à un système dans son ensemble. Elle est créée et entretenue par cette institution qu'est l'école. Les violences LGBTIphobes en milieu scolaire sont donc plus que la somme de problèmes individuels. Les établissements en eux-mêmes produisent et entretiennent une série de violences en leur sein, dont les victimes n'arrivent pas à s'extraire en raison même de ce systématisme et de la répétition de ces actes, créant un véritable calvaire quotidien. Au cours des dernières années, l'État a cher-

ché à agir contre le harcèlement, y compris de nature LGBTIphobe, mais les solutions ne sont visiblement pas suffisantes. Il est impératif de mesurer le caractère systémique du problème pour entendre que les violences viennent de tous les côtés : du personnel aux élèves, en passant par les parents. D'autre part, les victimes sont elles aussi multiples,

**« MA FILLE DE 16 ANS NOUS A CONFIE SE SCARIFIER LES BRAS, CAR ELLE AVAIT DU MAL À SUPPORTER LE HARCÈLEMENT DONT ELLE ÉTAIT VICTIME. »**

allant de la communauté éducative aux élèves. Il faut mesurer l'impact du silence de la hiérarchie et du personnel des établissements face aux actes LGBTIphobes, envers la

communauté éducative comme les élèves. Des faits récents témoignent encore d'un problème de violences systémiques couvertes par une hiérarchie qui n'agit pas, malgré les dénonciations.

L'ensemble de ces LGBTIphobies conduit chaque année des élèves comme des professionnel·les à la dépression, voire au suicide. C'est un fléau dont aucun gouvernement ne s'est saisi, et qui ne cesse de détruire des vies chaque année. L'homosexualité ou la transidentité sont encore trop peu acceptées dans la société et, à un jeune âge, cela peut être synonyme de carcan, voire d'enfer quotidien pour certain·es, face aux insultes, au rejet, à la violence physique. ▲

**« J'EN CONNAIS UN QUI AIME BIEN SUCER, C'EST MEHDI. »**

# TÉMOIGNAGES

**Emma**, âgée de 16 ans, est victime depuis plusieurs années de lesbophobie au sein du lycée professionnel où elle étudie dans le Sud-Ouest. Malgré la bienveillance et l'amour de sa famille, elle est confrontée à la haine dans un lieu où elle devrait pourtant être protégée. Récemment, sa belle-mère a trouvé sur son corps des marques de scarifications. Emma a admis ne plus supporter la lesbophobie dont elle est victime au lycée. Lorsqu'elle se balade dans la cour aux côtés de sa copine, elle subit des bruits d'écœurement ou des regards de dégoût. Un jour, après avoir embrassé sa copine dans la cour de récréation, Emma a été prise à partie par des élèves de sa classe, et a dû se réfugier et s'enfermer dans une salle seule pour se protéger. Le CPE, au courant des faits, a établi un rapport sans aucune conséquence. Les parents d'Emma n'ont pas été tenus informés de l'incident. C'est seulement à la découverte des traces de scarifications qu'ils ont compris l'ampleur du harcèlement subi par leur fille, dont l'école avait connaissance, et qui pourtant n'a pris aucune mesure pour la protéger.

**Pablo**, 26 ans, est un étudiant transgenre en thèse dans la région parisienne. Fréquemment, il est confronté à des propos transphobes de la part de sa directrice de thèse, en face comme sur les réseaux sociaux. Dans ce cours, un-e étudiant-e non binaire a été plusieurs fois mégenré-e par la même professeure. Pour cette dernière, la transidentité est un « trouble mental », et elle ne se cache pas pour le revendiquer. Pablo craint et souffre chaque jour qu'elle ne découvre sa transidentité et qu'elle tienne des propos de ce genre contre lui. L'histoire de Pablo illustre tristement le fait que les

violences LGBTIphobes sont aussi commises dans l'enseignement supérieur, et par des professeur-es envers des élèves.

**Mehdi** est un jeune collégien de 13 ans, abandonné par le corps professoral à la suite du harcèlement dont il a fait l'objet. Tout commence l'été dernier, quand des camarades de classe l'accusent de « choses » faites avec son cousin. En pleines vacances scolaires, il fait l'objet d'une interpellation publique sur Instagram par des camarades qui veulent « connaître la vérité ». Après cette humiliation publique, le cauchemar de Mehdi ne

**« IL M'A DIT : "VIENS SUCER MA GROSSE BITE, TU ES BON À FAIRE ÇA, PETITE TANTOUZE", SUR UN GROUPE AVEC D'ANCIENS COPAINS. »**

s'arrête pas là. Depuis, il est constamment insulté dans la cour de récréation et les couloirs de l'école : « J'en connais un qui aime bien sucer, c'est Mehdi », ou encore : « Ah ! Voilà le pédé. »

Dans sa détresse, Mehdi a informé le CPE de son établissement, qui lui a répondu ne rien pouvoir faire sans preuve. Depuis lors, Mehdi est seul face à ces agressions, abandonné par l'école qui est censée le protéger.

**Maëlys** est une adolescente lesbienne de 14 ans en Bourgogne, déscolarisée à la suite du harcèlement homophobe et transphobe dont elle a fait l'objet. En raison de son apparence, pouvant être qualifiée d'androgyné, Maëlys est souvent insultée sur sa prétendue orientation sexuelle et amoureuse et transidentité. Ce harcèlement lui a causé une dépression, et sa famille n'a eu d'autre choix que de la déscolariser. Selon sa mère, Maëlys a fait les frais d'un dysfonctionnement global du système éducatif. Malgré les appels à l'aide lancés par sa famille à l'école, le corps professoral leur a assuré que le problème était réglé. Mais le harcèlement a perduré. La mère de Maëlys a discuté avec l'ensemble des professeur-es et personnels de l'établissement afin de s'assurer que cela ne se reproduise pas, en vain. Elle a fini par contacter le rectorat pour tenter de faire bouger les choses en matière de harcèlement

scolaire. L'établissement était pourtant dans le dispositif pHARe (plan de prévention du harcèlement à l'école, au collège et au lycée). Selon elle, une seule explication face à ce silence : les institutions essaient de se protéger entre elles, rendant difficile les évolutions sur ce problème structurel.

**Victor** est un lycéen scolarisé dans un internat. En plus d'un climat familial difficile après son coming out bisexuel, Victor se retrouve abandonné par ses camarades et ses professeur-es à la suite d'un harcèlement violent. Les insultes, Victor en fait les frais tous les jours à l'internat où il réside. Régulièrement, il doit faire face à des phrases telles que : « Les pédés, au bûcher. » Ces insultes sont parfois accompagnées de violences. Victor s'est déjà trouvé contraint de s'enfermer à clé dans sa chambre, quand les autres élèves le poursuivaient et tambourinaient à sa porte en disant : « Sors de là, sale pédé. » Il est également victime de chantage de la part de ses camarades, qui le forcent à faire des choses en le menaçant de révéler son homosexualité à toute l'école. Les comportements dont Victor est victime sont accompagnés de moqueries, notamment de la part du corps professoral, qui rit aux blagues homophobes, voire adopte le même genre d'attitudes. Victor est aujourd'hui seul face à son calvaire. Après avoir été rejeté par sa famille, c'est au tour de l'école de le laisser tomber. ▲

**«LE GUISENIER DE MON ÉTABLISSEMENT A LANCÉ UNE RUMEUR SELON LAQUELLE J'AURAIS TOUCHÉ UN ENFANT SOUS PRÉTEXTE QUE JE SUIS GAY.»**

**P**aul est un lycéen homosexuel de 16 ans, victime de situations homophobes répétées. Le harcèlement a démarré au sein de son établissement. « Sale pédé », « violeur d'enfants » sont des phrases entrées dans son quotidien. Des professeur-es sont témoins. Paul appelle à l'aide et personne ne réagit : ni ses professeur-es, ni le CPE, ni la direction. Ce harcèlement, Paul le subit aussi en dehors de l'école, dès qu'il sort de chez lui ou sur les réseaux sociaux. Son quotidien vire rapidement au cauchemar et personne ne s'en soucie, malgré ses appels à l'aide. Comment Paul peut-il

encore avoir l'espoir que quelque chose change quand les personnes qui sont censées veiller sur lui ne font rien face à sa détresse ? Quand il en parle à ses professeur-es, iels répondent : « Oui, c'est de l'homophobie, mais tu veux qu'on fasse quoi ? » Comment se peut-il qu'en 2024, des professeur-es se sentent impuissant-es face à des faits de violence ? Comment est-il possible de laisser un enfant subir cela au quotidien ? Paul confie à notre association qu'il « n'en peut plus ». Attendra-t-on encore le suicide d'un enfant pour agir ? ▲

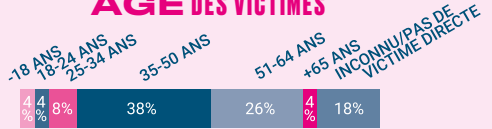
# POLICE, JUSTICE, GENDARMERIE

## MÉFIANCE FACE À LA POLICE DE FRANCE

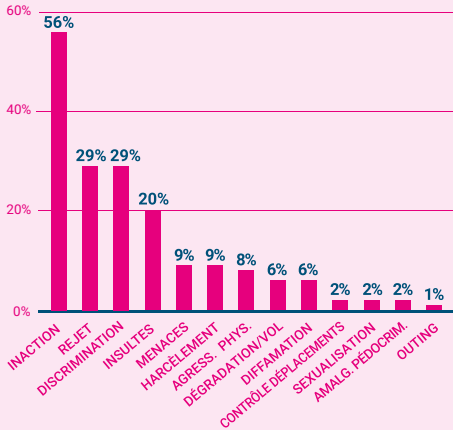
### NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

85

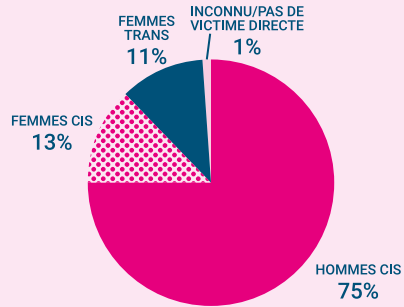
### ÂGE DES VICTIMES



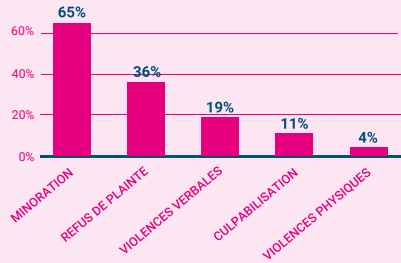
### MANIFESTATIONS



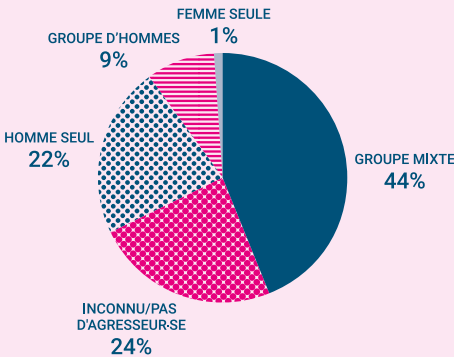
### GENRE DES VICTIMES



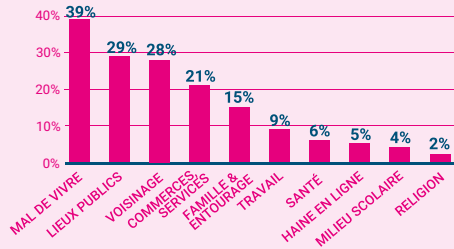
### TYPE DE VIOLENCE



### AGRESSEUR-SES



### CONTEXTES LIÉS





**E**n 2023, 85 cas rapportés à SOS homophobie font état de LGBTIphobies dans un contexte policier ou judiciaire. Nous retrouvons deux tendances similaires à l'année 2022. D'une part, la prévalence d'hommes cis parmi les victimes dans les situations rapportées, ces derniers étant probablement plus prompts à faire valoir leurs droits et à pousser les portes des commissariats que d'autres catégories de personnes LGBTI. D'autre part, l'inaction du personnel policier ou judiciaire, présente dans plus d'un cas sur deux, contre 8 % sur l'ensemble des témoignages reçus cette année. Enfin, l'un des aspects qui semble ressortir de la majorité des récits est la méfiance absolue de la communauté LGBTI envers les institutions censées la protéger.

À ce sujet, les chiffres du ministère de l'Intérieur sont édifiants : une enquête de victimation effectuée par ses services statistiques en 2021 indique que « les violences à caractère anti-LGBT+ touchent 7 000 personnes chaque année, les menaces 25 000 et les injures 160 000<sup>1</sup> ». Le communiqué du ministère de l'Intérieur du 17 mai 2023 mentionne que « le dépôt de plainte reste néanmoins encore marginal parmi les victimes d'atteintes "anti-LGBT+" », mais ne propose aucune hypothèse à cet état de fait.

### UNE SAISIE DE LA JUSTICE EMPÊCHÉE

Depuis des années, SOS homophobie rapporte une forte tendance des agent-es de police à décourager les victimes à porter plainte. Les procédés sont multiples :

- souligner l'inutilité de la démarche :

« De toute façon, ça va être classé sans suite ! », « On ne peut rien faire, vous êtes beaucoup dans ce cas » ;

- minimiser la gravité des faits – manifestation retrouvée dans 65 % des témoignages –, comme pour ce couple gay de boulangers, injuriés régulièrement par leurs client-es, à qui les policiers répondent : « Ce n'est rien, il faut faire le dos rond » ;

- intimider les victimes : « Si vous portez plainte, [votre agresseur] pourra vous attaquer en diffamation et dire qu'il n'a pas proféré d'insultes » ;

- et, dans de nombreux cas, refuser tout simplement d'enregistrer la plainte, comme pour ce couple gay, insulté régulièrement par son voisin, à qui la police indique ne pas prendre de plainte à ce stade, dans ce type de situation, ou pour ce professeur venu déposer plainte contre un étudiant l'ayant insulté, à qui l'officier explique que sa hiérarchie se décharge de ses problèmes sur la police et qu'il ne prendra donc pas en compte la plainte.

**« CE N'EST RIEN, IL FAUT FAIRE LE DOS ROND. »**

De plus, les classements sans suite, souvent faute d'éléments, et la poursuite des agissements des agresseur-ses, particulièrement dans les situations de voisinage et de haine en ligne, contribuent à l'hésitation des victimes à porter plainte.

### VIRILISME ET LGBTIPHOBIES: LES ACTIONS DE LA POLICE EN QUESTION

Agresser verbalement et menacer des personnes LGBTI sur des lieux de drague, harceler et suivre une femme trans après qu'elle

est venue porter plainte, ricaner devant un passant et le traiter de « pédale », enchaîner les moqueries homophobes en découvrant des publications LGBTI dans la chambre d'un mineur

dans le cadre d'une enquête pour recel de stupéfiants... Voici quelques exemples de comportements d'agent-es de police qui ont toujours lieu en 2023. Ces agissements font écho à ceux d'une police passée, bras armé d'une société autoritaire et LGBTIphobe, qui a tenu des fichiers d'homosexuel-les jusqu'en 1981 et faisait des descentes dans les cabarets pour harceler les personnes trans.

1. Vie-publique.fr (2022). « Homophobie : les actes anti-LGBT+ en hausse de 28 % en 2021 », 17 mai. Disponible [en ligne](#).

Comment ne pas rester méfiant-e face à une institution peu disposée à faire son examen de conscience, et qui, face à ses violences, bénéficie de la complaisance de sa hiérarchie ? En mars 2023, pendant les manifestations contre la réforme des retraites, lorsqu'un policier tient des propos homophobes, menaçants et racistes auprès d'un jeune interpellé (« Le premier qui bande encule l'autre »), le préfet de police indique qu'aucun signalement correspondant aux faits n'a été porté à sa connaissance<sup>2</sup>. Il faudra que les médias diffusent un enregistrement pour que le ministère et lui-même évoquent une sanction. Il n'est ainsi pas étonnant que des victimes témoignent de leur crainte de la police, certaines culpabilisant même de ne pas avoir le courage de porter plainte.

## INACTION ET IMMOBILISME

Lors d'une réunion au sujet de la lutte contre les violences LGBTIphobes par les forces de l'ordre, l'actuel ministre de l'Intérieur – lui-même auteur de propos violents lors des débats sur le mariage pour tous-tes, ayant contribué à générer violence et haine contre les personnes LGBTI<sup>3</sup> – n'a fait que reprendre les annonces de son prédécesseur (nomination et formation de référent-es dans les commissariats), annonces n'ayant quasiment fait l'objet d'aucune suite depuis. L'inaction de Gérard Darmanin sur le sujet fait écho à celle des services de son ministère. Cette inaction, régulièrement dénoncée dans les témoignages, se manifeste par exemple par le refus fréquent de se déplacer en cas de LGBTIphobies de voisinage, notamment dans les milieux ruraux et certains quartiers urbains, sous prétexte de manque d'agent-es ou de véhicules. Gérard Darmanin évoquait comme mesures une « [cartographie des] lieux où il y a le plus de violences faites aux personnes LGBT » (impossible à établir au regard de la confiance des victimes LGBTI envers la police), « être plus présents via une politique de vidéoprotection » (faut-il rappeler l'histoire des personnes LGBTI et de la surveillance policière ?) et « davantage de policiers nationaux à certaines heures » (dans un contexte de restriction budgétaire des services publics).

Il est temps de mettre de côté les effets d'annonce et, à l'instar de la police londonienne<sup>4</sup>, de commencer à faire un état des lieux indépendant des LGBTIphobies au sein des institutions, aux côtés du sexisme et du racisme, pour engager une réforme générale et regagner la confiance des citoyen-nes. ▲

2. Antoine Albertini (2023). « Quand une équipe des BRAV-M dérape au cours d'une interpellation : "Je peux te dire qu'on en a cassé, des coudes et des gueules" ». Dans *Le Monde* 24 mars. Disponible [en ligne](#).

3. *La Voix du Nord* (2023). « Mariage pour tous : "Je me suis trompé", assure Darmanin qui annonce des mesures contre l'homophobie », 20 avril. Disponible [en ligne](#).

4. *Le Monde* avec AFP (2023). « Au Royaume-Uni, un nouveau rapport accuse la police londonienne et demande des réformes », 21 mars. Disponible [en ligne](#).

**« À PEINE 2%  
DES ACTES  
LGBTIPHOBES  
ONT FAIT L'OBJET  
D'UN DÉPÔT  
DE PLAINTÉ. »**

# TÉMOIGNAGES

Dans la ville bourgeoise où ils sont installés, **Gurwan et Antoine**, pères d'une petite fille de deux ans, sont confrontés à des incivilités à caractère homophobe, dont un bourrage de leur boîte aux lettres avec des tracts de La Manif pour tous, une inscription « Pédé », toujours sur leur boîte aux lettres, et enfin un « Sale pédé à mort » sur la porte de leur appartement. Lorsque la commissaire de la ville les contacte pour parler avec eux de vive voix, ce n'est pas pour les soutenir en tant que victimes, mais pour s'agacer de découvrir par la presse leur situation et leur amertume face à l'inaction de ses services. Les deux hommes étaient parvenus à médiatiser ce qui leur arrivait et le fait qu'une de leurs plaintes n'avait pas été enregistrée par ce commissariat, car « ça allait de toute façon être classé sans suite ».

Sur le quai d'une station de métro, à Paris, un homme crache à la figure de Pasquale et le traite de « pédé ». **Pasquale** lui donne un coup de pied et s'éloigne. L'agresseur le rattrape et lui assène un coup de tête. Personne ne lui vient en aide. Ce n'est qu'en arrivant à la station proche de chez lui qu'un couple l'assiste. Il attend une journée pour déposer plainte. La policière qui le reçoit, une fois l'entretien terminé, lui demande si ce qu'elle a écrit dans la plainte correspond à la réalité. Il lui répond par la négative, pointant qu'elle ne mentionne pas qu'il s'agit d'une attaque homophobe. Elle lui répond qu'il risque d'être « dénoncé », puis qu'il a réagi au crachat avec un geste plus violent dans leur échelle de violence. Elle indique également qu'il peut être attaqué pour diffamation si l'auteur du crachat nie l'insulte et ne reconnaît que le crachat. Pasquale ne se sent absolument pas soutenu par la police : « Ils disaient de ne pas considérer qu'il s'agit d'une agression homophobe et que je n'aurais pas dû réagir. »

Propriétaires de leur maison depuis trois ans, **Chloé et Samira** subissent un harcèlement lesbophobe de la part d'un de leurs voisins. Celui-ci attend Chloé à la sortie de sa salle de sport tous les dimanches, profère des menaces de mort, des insultes lesbophobes et ajoute des propos racistes à l'encontre de Samira. Il a confié au maire qu'il ne veut pas vivre à côté de femmes lesbiennes : « J'irai jusqu'au bout. Je veux qu'elles déménagent. » Elles ont déjà déposé plusieurs plaintes et une main courante. Les gendarmes leur ont récemment demandé de ne plus appeler le 17. Chloé nous confie avoir très peur.

En 2020, **Sybille** dépose plainte après avoir été agressée physiquement dans la rue par l'employé d'un bar qu'elle a l'habitude de fréquenter. L'agression s'est accompagnée d'injures transphobes. Lors du dépôt de plainte, les policiers lui disent que la victime est l'employé du bar, car elle l'aurait menacé en premier. Cette décision est motivée par le témoignage dudit employé et de ses collègues. Depuis, elle subit un harcèlement de la part d'un des policiers municipaux : « Il me suit tous les matins. » Cet été, il l'a accusée d'exhibitionnisme, car elle portait une jupe, et a menacé de l'embarquer sur ce motif. Récemment, alors que l'appelante contacte la police pour se plaindre du dépôt sauvage d'une voisine commerçante, son interlocuteur se moque d'elle au téléphone, en lui répondant dans un très mauvais anglais qu'elle est en relation avec le commissariat de New York. Elle a cherché à se plaindre de son comportement auprès de l'IGPN et a également pris contact avec la mairie, où on lui a dit que son message serait transmis au maire. Elle a recroisé le policier en question, qui lui a dit qu'il allait porter plainte contre elle pour propos antisémites, propos qu'elle n'a jamais tenus.

**Bilal** a déposé plainte contre son ex-compagnon pour des viols ayant eu lieu il y a quelques années. Un de ses amis a subi un viol de la même personne et a aussi déposé une plainte. Dans le cadre de la procédure,

une confrontation a lieu dans les locaux de la police. Bilal est accompagné de son ami et de son avocate commise d'office. Une quinzaine de personnes sont présentes, ainsi que des caméras. Un chef de service de la police fait alors irruption dans la salle, prend parti pour le mis en cause, et dit en parlant des deux victimes : « Ce sont des procédures. » Le chef de service tient des propos homophobes, et reproche à Bilal d'être mal éduqué car il porte une casquette. L'avocate s'entretient avec le chef de service et ne les soutient pas. Bilal finit par mettre un terme à la confrontation compte tenu des « propos innommables » de ce chef de service.

Venu de Belgique à Nice pour ses vacances, **Victor** se promène tranquillement sur une avenue, quand il remarque un groupe de policiers. L'un d'entre eux fait un signe de tête dans sa direction et dit aux autres à voix suffisamment haute pour qu'il entende : « Regarde, une pédale. »

Au Cap d'Agde, **Marcos et Michael** passent leur journée au camp naturiste de la ville, pour lequel ils possèdent une carte d'abonné. Lorsque Marcos se rend aux toilettes, il est agressé par des agents de sécurité, qui l'accusent d'être entré dans le camp sans en avoir le droit, le traitent de « négro » et de « sale pédé », le mettent au sol, le frappent et le jettent en dehors du camp. Michael retrouve son compagnon, alors que la police nationale et municipale arrive sur place. « Ils ne sont pas intervenus, alors que Marcos était allongé au sol avec une fracture ouverte. Ils n'ont pas appelé les secours. Son os sortait de sa jambe. Il hurlait. C'est moi qui l'ai porté aux urgences. Les policiers étaient pourtant devant le camp naturiste. » Les trois agents municipaux seront jugés pour violences en réunion commises en raison de la race. Pour Michael, il manque, dans le box des accusés, les policiers nationaux et municipaux du Cap d'Agde, qui ne sont pas intervenus ce jour-là. ▲

**P**rofesseur dans un lycée en Île-de-France, **Pablo** est victime de la part d'un étudiant en BTS d'insultes homophobes (« Pédé ! », « Petit pédé ! »), ainsi que d'intimidations, voire de menaces à peine voilées. Ce n'est pas la première fois que l'étudiant témoigne d'une grande hostilité à son encontre. Il en informe sa cheffe d'établissement, qui contacte directement le commissariat de la ville, pour que Pablo soit reçu dans l'après-midi et dépose plainte. Il prépare au préalable une lettre destinée au/à la procureur/e de la République. L'après-midi, il se rend, comme prévu, au commissariat. Il échange avec les deux agents d'accueil sur la raison de sa venue et son désir de porter plainte. Après avoir lu sa lettre, les agents lui expliquent qu'ils ne voient pas le problème et qu'il devrait régler cela avec sa hiérarchie. Il insiste pour dépo-

ser plainte. Il est reçu par un agent en uniforme, dans un bureau dont la porte restera ouverte pendant tout l'entretien. L'agent lui fait répéter plusieurs fois les insultes dont il a été victime. Il lui indique alors que ce n'est pas homophobe et qu'il ne voit là rien de pénal. « Il m'a ensuite vertement tancé, sous-entendant ainsi que mon récit n'était pas digne de crédit, et en a minimisé la gravité. » L'agent lui explique avec autorité que sa hiérarchie l'envoie ici pour se décharger sur la police de ses problèmes, et que la police ne prendra pas sa plainte. « Il a continué à me sermonner. Je me sentais très mal et dévalorisé, et il a refusé que j'appelle quelqu'un avec mon téléphone pour m'assister. » Pablo demande que sa carte d'identité lui soit rendue, et quitte les lieux sans que sa plainte soit enregistrée. ▲

## QUAND LA JUSTICE ET LA POLICE S'INTÉRESSENT UN PEU TROP À NOUS

On aurait tort de croire que le fichage des personnes LGBTI est de l'histoire ancienne et qu'il se serait arrêté en 1982, avec l'abrogation du délit d'homosexualité et la circulaire du ministre de l'Intérieur de l'époque, enjoignant la fin de telles pratiques partout en France. L'État contemporain s'intéresse, en effet, toujours à nos sexualités et nos identités pour des motifs présentés comme sécuritaires, comme si de telles données pouvaient servir à prévenir les infractions ou les troubles à l'ordre public. Depuis 2020, quatre fichiers ont ainsi été créés. Le fichier GendNotes, créé le 20 février 2020, est une sorte de calepin électronique de la gendarmerie nationale, qui autorise explicitement l'enregistrement de l'orientation sexuelle et/ou amoureuse des individu-es en contact avec les gendarmes<sup>5</sup>. Quelques mois plus tard, le décret du 28 avril 2020 crée le système d'information sur les armes, qui permet notamment d'enregistrer l'orientation sexuelle et/ou amoureuse des personnes détenant des armes. Plus récemment, le fichier de justice SISPoPP, créé par le décret du 10 octobre 2023, autorise l'enregistrement de l'orientation sexuelle et/ou amoureuse des mis-es en cause pour des infractions liées à la notion floue de radicalisation violente et des infractions commises en marge de grands événements. Plus étonnant encore, les victimes de ces infractions sont également concernées par ce fichier. Enfin, la table de correspondance des noms et prénoms, créée par le décret du 19 décembre 2023, donne accès aux forces de l'ordre à l'ancien prénom d'une personne, et leur permet ainsi de découvrir la transidentité d'une personne au cours, par exemple, d'une vérification d'identité. Le ministère de l'Intérieur détient donc un fichier recensant indirectement les personnes trans ayant modifié leur état civil. Ces fichages, en plus d'être illégaux, représentent un danger pour les personnes LGBTI.

Si le traitement de telles données sensibles peut être permis par la loi française et les directives européennes à des fins sécuritaires, il n'est censé être possible qu'en cas de nécessité absolue. Or, en quoi l'orientation sexuelle et/ou amoureuse d'une personne mise en cause pour radicalisation violente intéresse-t-elle la justice au point de devoir l'enregistrer dans un fichier ? Et quelles raisons sécuritaires justifie qu'un-e policier-ère puisse connaître le *deadname* d'une personne ? La justice administrative, saisie par SOS homophobie pour l'annulation de ces fichiers, devrait répondre sous peu à ces questions. Le danger que représentent ces fichiers doit également alerter. L'accès au *deadname* des personnes trans les expose à un risque accru de discrimination et de violence, notamment de la part des forces de l'ordre, trop régulièrement mises en cause pour transphobie dans les témoignages recueillis par SOS homophobie. De plus, les risques de détournement sont réels. Bien qu'aujourd'hui, des garanties existent pour éviter le criblage des individu-es enregistré-es sur le critère de leur orientation sexuelle et/ou amoureuse, la consultation abusive de ces fichiers est une réalité régulièrement dénoncée. Rien ne permet également d'affirmer que, dans un futur proche, les données sensibles ainsi collectées ne puissent pas être exploitées à des fins discriminatoires. L'histoire de la surveillance policière des minorités et le recul actuel des droits LGBTI dans certains pays démocratiques ne peuvent que renforcer la crainte de tels détournements. Face à cette réalité préoccupante, l'interdiction de l'enregistrement de l'orientation sexuelle et/ou amoureuse ou de l'identité de genre doit être actée en France et au niveau européen. ▲

La commission Soutien juridique de SOS homophobie

5. Le Conseil d'État, par une décision du 13 avril 2021, annule la possibilité pour les données d'être transférées vers d'autres fichiers, sans annuler la partie du décret concernant la collecte d'informations sensibles. Voir : Nicolas Scheffer (2021). « Le Conseil d'État retoque en partie GendNotes, l'application de collecte de données de la gendarmerie ». Dans *Têtu*, 14 avril. Disponible [en ligne](#).

# POLITIQUE

## LE RAPPEL DE L'HISTOIRE

Pour l'année 2023, 42 cas de LGBTIphobies (soit 2 % de l'ensemble des cas recensés) sont liés à la sphère politique. Les témoignages révèlent surtout un grand, et très inquiétant, activisme de l'extrême droite (tracts transphobes à la première Marche des fiertés de Morlaix, actions de l'association Protégeons nos enfants du parti Reconquête, etc.). Ainsi, 17 % de ces 42 cas provenaient de lieux publics. Une autre partie des témoignages a fait remonter les réactions indignées de certaines personnalités politiques, en particulier Philippe de Villiers, au fait qu'un homme ouvertement gay (Gabriel Attal, en l'occurrence) soit à la tête de l'Éducation nationale. Comme chaque année, SOS homophobie a enfin recueilli la parole d'individus confrontés aux déclarations et actions ouvertement homophobes du maire de leur commune (l'une de ces personnes indique que l'élu qui l'a mariée a déclaré que « le mariage est l'union entre un homme et une femme »).

### MARIAGE POUR TOUTES ET TOUS: LES DIX ANS DE LA PROMULGATION DE LA LOI

La promulgation de la loi sur le mariage pour tous-tes a été marquée depuis par une série de *mea culpa* du personnel politique qui avait soutenu ou participé activement à la Manif pour tous<sup>1</sup>. Aux premières loges de cette *fashion week* de mauvais goût, on compte le ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin<sup>2</sup>, le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires Christophe Béchu<sup>3</sup>, la présidente de la région Île-de-France Valérie Pécresse<sup>4</sup> (en 2022), ou encore la présidente du Grand Reims Catherine Vautrin<sup>5</sup> (désormais ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités).

Malgré un passé embarrassant, les ancien-nes thuriféraires de la Manif pour tous demeurent dans le paysage politique français. Pour exemple, le locataire de la place Beauvau, qui se veut le chantre de l'autorité, n'hésitait pas en 2013 à se jouer des lois de la République, en déclamant que « la loi pour le #mariagehomosexuel n'oblige pas les maires à célébrer les mariages personnellement ». Une manière pour Gérard Darmanin de détourner la liberté de conscience et de rebondir sur les propos malheureux de l'ancien président de la République, François Hollande, laissant entendre que les maires peuvent ne pas appliquer la loi<sup>6</sup>.

Ce dernier, qui avait porté dans son programme la loi sur le mariage pour tous-tes, a souligné l'importance de cette avancée sociétale pour la France<sup>7</sup> : « Chaque mandat présidentiel est marqué par une grande loi de liberté ou de société. Et pour ce qui me concerne, c'est le mariage pour tous. » La lenteur du débat parlementaire sur le sujet avait toutefois donné tout le loisir aux LGBTIphobes en tout genre de se déchaîner, à l'image de ce que l'on a pu encore voir en 2023 avec les tags homophobes qui ont visé Gabriel Bremond, maire d'Eclans-Nenon, dans le Jura. Malgré l'avancée du mariage pour tous-tes, la promesse de la PMA n'aura, elle, pas été tenue. François Hollande avait assumé à l'époque de sacrifier des milliers de familles en devenant, au nom d'une société encore

1. Marie-Pierre Bourgeois avec Baptiste Farge (2023). « Darmanin, Pécresse... 10 ans après avoir voté contre le mariage pour tous, ont-ils changé d'avis ? ». Dans *BFM TV*, 21 avril. Disponible [en ligne](#).

2. *La Voix du Nord* (2023). « Mariage pour tous : "Je me suis trompé", assure Darmanin qui annonce des mesures contre l'homophobie », 20 avril. Disponible [en ligne](#).

3. *Ouest France* (2023). « Christophe Béchu et le mariage pour tous. Le PS pointe les prises de position polémiques du ministre », 24 avril. Disponible [en ligne](#).

4. M.D. (2022). « Mariage pour tous : Pécresse "assume" avoir éprouvé des doutes ». Dans *BFM TV*, 23 février. Disponible [en ligne](#).

5. Ella Micheletti (2024). « Les regrets (très politiques) de Catherine Vautrin sur le mariage pour tous ». Dans *Marianne*, 22 avril. Disponible [en ligne](#).

6. *Reuters* (2012). « Mariage pour tous : Hollande reconnaît "la liberté de conscience" des maires ». Dans *France Inter*, 20 novembre. Disponible [en ligne](#).

7. Rachel Garrat-Valcarcel (2023). « Mariage pour tous : François Hollande "regrette profondément" de ne pas avoir fait voter la PMA pour toutes ». Dans *20 minutes*, 18 avril. Disponible [en ligne](#).

immature pour sauter le pas. Depuis, cette mesure a été adoptée partiellement au quinquennat suivant et les élu-es ont été nombreuses et nombreux à marier des couples de même sexe ces dix dernières années.

Le maire de la commune de Brives-Charensac<sup>8</sup> a, par exemple, livré un précieux témoignage du seul et unique mariage homosexuel célébré dans sa commune, le 30 mai 2015. Il a décrit cet événement comme étant particulièrement marquant, tant par l'affluence exceptionnelle de participant-es que par l'atmosphère de joie et d'émotion qui régnait : « Je peux affirmer que [ce mariage] a été le plus beau et le plus festif de tous. »

## LE PLAN SANS TÊTE DU GOUVERNEMENT

En juillet 2023, Isabelle Lonvis-Rome, alors ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, a présenté le nouveau plan 2023-2026 du gouvernement pour lutter contre la haine envers les personnes homosexuelles et trans. Bien que l'annonce de 10 millions d'euros pour financer des centres LGBTI à travers la France, avec la création prévue de dix nouveaux établissements, ait été bien accueillie par SOS homophobie, ce rapport souffre d'un arc-en-ciel de défauts. Le premier d'entre eux concerne directement les 7 millions d'euros débloqués exceptionnellement pour les centres LGBT. L'absence de pérennisation de ce montant interroge.

Le rapport ne prend également pas la mesure de l'insécurité à laquelle les personnes LGBTI sont confrontées, alors que le plan souligne l'augmentation de 129 % des actes LGBTIphobes entre 2016 et 2022<sup>9</sup>. Marcher main dans la main, se regarder tendrement dans la rue, flirter, etc., chacun de ces gestes, aussi naturels que respirer, expose les personnes LGBTI à une agression. Les mesures sur la formation des poli-

cier-ères, des professeur-es, des formatrices, des professionnel-les de santé ont tout l'air d'une chimère. Elles se retrouvent systématiquement dans les plans du gouvernement et ne s'accompagnent que rarement d'actions précises et chiffrées, ou de ressources humaines allouées pour leur mise en œuvre. Résultat : elles sont renvoyées aux calendes grecques et inlassablement présentées dans de nouveaux rapports. Et le travail de formation pèse, *in fine*, sur les épaules des associations.

**« JE NE PARTAGE AUCUNEMENT CETTE DÉMARCHÉ, NI CETTE FIERTÉ. »**

**PASCAL CHARMOT, MAIRE (LR)  
DE TASSIN LA DEMI-LUNE<sup>12</sup>**

Mesure attendue, mais grande absente du plan de madame Lonvis-Rome : la déjudiciarisation de la procédure de changement de genre à l'état civil. Cette disposition permettrait aux personnes trans souhaitant changer de genre à l'état civil de le faire sans passer devant un juge. Ce nouveau progrès pour les droits des personnes trans est attendu, après l'obtention de la démedicalisation de la procédure de changement d'état civil en 2016<sup>10</sup>.

## RÉHABILITATION SANS RÉPARATION, LE DRÔLE D'ACCORD DU SÉNAT

La proposition de loi visant à reconnaître et à réparer les injustices subies par les personnes condamnées pour homosexualité<sup>11</sup> en France pendant quarante ans a été votée à l'unanimité au Sénat, le 22 novembre 2023. Le texte voté exclut néanmoins toute mesure de réparations financières : à 221 voix contre 116, l'amendement du rapporteur de la commission des lois, Francis Szpiner, rejetant l'idée de réparations financières initialement proposée, est en effet passé.

8. Nicolas Defay (2023). « Mariage homosexuel : "C'est ça l'important pour moi. L'indifférence" ». Dans *Zoomdici*, 28 avril. Disponible [en ligne](#).

9. Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ (2023-2026), juillet 2023.

10. Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle.

11. Proposition de loi portant reconnaissance par la Nation et réparation des préjudices subis par les personnes condamnées pour homosexualité entre 1945 et 1982, texte n° 864 (2021-2022) de M. Hussein Bourgi et plusieurs de ses collègues, déposé au Sénat le 6 août 2022.

12. Voir : Lilian Renard (2023). « Mois des fiertés : le mail aux accents homophobes du maire de Tassin ». Dans *Tribune de Lyon*, 20 juin. Disponible [en ligne](#).

Cette proposition de loi, déjà évoquée dans le précédent *Rapport* de SOS homophobie, a pour objectif de reconnaître les politiques de criminalisation de l'homosexualité appliquées en France entre 1942 et 1982, et de réparer financièrement les personnes condamnées, suivant ainsi l'exemple de certains pays européens, comme l'Espagne ou l'Allemagne<sup>13</sup>. Le régime de Vichy avait instauré une distinction entre personnes homosexuelles et hétérosexuelles au regard de la majorité sexuelle (21 ans et 13 ans respectivement). À la Libération, cette homophobie d'État s'est poursuivie et, en 1960, l'ordonnance du 25 novembre a introduit une circonstance aggravante d'homosexualité dans l'alinéa 2 de l'article 330 du code pénal, qui double ainsi les peines minimales encourues pour « outrage public à la pudeur » lorsqu'il s'agit de rapports homosexuels. Ces lois, qui ont perduré jusqu'à la dépénalisation de l'homosexualité en 1982, ont entraîné des conséquences désastreuses pour de nombreuses personnes LGBTI, jetées très violemment dans la clandestinité et privées de leurs droits fondamentaux. Rappelons également que des dizaines de milliers de personnes homosexuelles ont été arrêtées, souvent avec violence, et souvent piégées dans des guets-apens policiers.

Malgré les faits établis et les données disponibles collectées par les chercheur·ses et les associations, les sénateurs n'ont pas gardé l'idée de réparations financières dans le texte, prétextant des difficultés à rassembler des preuves et à évaluer le nombre de personnes concernées. Le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre de la Justice et garde des Sceaux Éric Dupond-Moretti, n'a cessé de rendre des avis de sagesse, affaiblissant ainsi les sénateurs favorables aux réparations, politiquement minoritaires au Sénat. Ajoutons que la période de 1942 à 1982 a été réduite, niant la responsabilité de l'État entre 1942 et 1945. Par ailleurs, l'article qui condamnait la négation de l'existence de la déportation des homosexuels a été rejeté. Rappelons que des recherches, toujours en cours, font état de plusieurs dizaines de déportations de personnes homosexuelles en France, pendant la Seconde Guerre mondiale. Enfin, la proposi-

tion de loi parle de « source de souffrance et de traumatisme » à propos des effets de lois discriminatoires, alors qu'il s'agit de véritables atteintes à la dignité humaine et aux libertés fondamentales.

À l'heure où nous terminons la rédaction de ces lignes, le texte a été adopté en première lecture à l'unanimité par l'Assemblée nationale, le 6 mars 2024, avec des amendements qui rétabliraient la période de 1942 à 1982 et le principe de réparation financière, la navette parlementaire étant toujours en cours. Cette loi marquerait un tournant dans la reconnaissance de l'histoire et des souffrances spécifiques des personnes LGBTI en France. SOS homophobie se tient mobilisée pour que la répression de l'homosexualité par l'État ne soit pas réduite à un article symbolique. La communauté LGBTI mérite reconnaissance et réparation, et notre histoire ne doit pas être oubliée. ▲

13. Florian Bardou (2017). « Répression des LGBT : le long chemin de la repentance d'État ». Dans *Libération*, 1<sup>er</sup> décembre. Disponible [en ligne](#).

14. Voir : jeanmarcmorandini.com (2023). « Une porte-parole des LR crée la polémique dans "Morandini Live"... », 16 mai. Disponible [en ligne](#).

**« IL FUT UN TEMPS OÙ,  
QUAND ON ÉTAIT  
HOMOSEXUEL,  
ON VOULAIT VIVRE  
DISCRÈTEMENT,  
SANS BRANDIR  
SA SEXUALITÉ. »**

**ANNE-LAURE BLIN,  
DÉPUTÉE ET PORTE-PAROLE  
DU GROUPE LR  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE <sup>14</sup>**



## FIÈRE, LA BANLIEUE?

En 2023, la Seine-Saint-Denis a vu défiler la troisième édition de la Marche des banlieues. Cette initiative, née en 2019, avait été annulée en 2020 et 2021 du fait du contexte sanitaire. La Marche des banlieues met en avant la communauté LGBTI des quartiers populaires et périphériques, exposée non seulement aux LGBTIphobies<sup>15</sup>, mais également aux difficultés pluridimensionnelles de ces territoires : manque de services publics<sup>16</sup>, enclavement<sup>17</sup> ou encore impossibilité d'accéder à un logement d'urgence pour les personnes jetées hors de chez elles<sup>18</sup>. Le sujet de l'homophobie en banlieue semble être devenu un marronnier politico-médiatique. Des événements, comme la diffusion d'une sextape d'un habitant de Noisiel en 2019<sup>19</sup>, qui avait déclenché une vague d'homophobie sur Twitter, ou encore la démission de l'élus PS Boris Venon en 2023, ravivent régulièrement les débats autour de cette question. Les utilisations à des fins politiques de ce sujet se font au détriment des habitant·es concerné·es, qui en ont parfaitement conscience. Les organisateur·rices de la Marche des banlieues demandent ainsi de « lutter contre toute récupération des luttes LGBTQI+ à des fins racistes et classistes » et « contre la stigmatisation des quartiers populaires et de leurs habitant·es. »

L'initiative, venue de Seine-Saint-Denis, a semblé agir comme un électrochoc pour le reste de la communauté d'Île-de-France. Pour la première fois de son histoire, la Marche des fiertés parisiennes de 2021 avait pris son départ de Pantin, emboîtant le pas de la Marche des banlieues. Depuis sa création en 1977, c'est la première fois que la Marche des fiertés se faisait en dehors de Paris<sup>20</sup>. Comme l'avait souligné Mathias Nevière, coprésident de l'Inter-LGBT, en 2021 : « La Seine-Saint-Denis est le département le plus pauvre de métropole, donc [faire

partir la Marche de cet endroit] est aussi un marqueur. » Le message d'inclusion a ainsi été lancé, et vise tant la population générale que la communauté LGBTI, elle-même traversée par des problématiques liées aux préjugés sociaux ou racistes. Pour preuve, l'étude REACTAsie<sup>21</sup>, publiée par le Défenseur des droits en mars 2023, montre que « les hommes asiatiques subissent des stéréotypes liés à leur masculinité souvent déniée ou dévalorisée ». Elle montre aussi que certains hommes gays chinois (immigrés en France) ne répondent jamais aux messages (sur les réseaux de rencontres) des « Arabes ou Noirs résidant dans le 93 [Seine-Saint-Denis] », qu'ils perçoivent comme « pauvres, non éduqués ou réfugiés ». En 2017, The Fact Site<sup>22</sup> (spécialisé sur la santé des hommes gays) avait déjà montré que toutes les personnes se définissant comme arabes en Angleterre disent avoir été victimes de racisme au sein de la communauté LGBTI<sup>23</sup>. Ces exemples, nombreux, documentés et vécus, démontrent la complexité des combats politiques de la communauté, et plus spécifiquement des banlieues. ▲

15. Loup Besmond de Senneville (2019). « En banlieue, les agressions contre des homosexuels se multiplient ». Dans *La Croix*, 25 avril. Disponible [en ligne](#).

16. Valentin Bertrand (2023). « Seine-Saint-Denis : trop peu de moyens pour l'école, la santé et la justice, alerte un rapport parlementaire ». Dans *France Bleu*, 30 novembre. Disponible [en ligne](#).

17. Leo Da Veiga (2023). « Seine-Saint-Denis : des élus mettent la pression sur l'État et la région pour le financement des projets de transport ». Dans *Les Échos*, 4 décembre. Disponible [en ligne](#).

18. Gwenael Bourdon (2023). « Manque de places d'accueil, loi Immigration... En Seine-Saint-Denis, héberger les SDF vire au casse-tête ». Dans *Le Parisien*, 28 décembre. Disponible [en ligne](#).

19. MT avec AFP (2019). « Noisiel : harcelé, un homme se réfugie à l'étranger après la diffusion d'une sextape homosexuelle ». Dans *France TV info*, 28 novembre. Disponible [en ligne](#).

20. *Sud Ouest* avec AFP (2021). « En images. La marche des fiertés au départ de la banlieue parisienne, "là où il y a des vrais gens qui habitent" », 26 juin. Disponible [en ligne](#).

21. REACTAsie/GNRS (2023). « Migrations asiatiques en France », mars.

22. FS Magazine, from LGBT HERO. Disponible [en ligne](#).

23. Jérémie Patinier (2017). « Selon cette enquête, le racisme serait endémique chez les gays ». Dans *Têtu*, 26 juin. Disponible [en ligne](#).

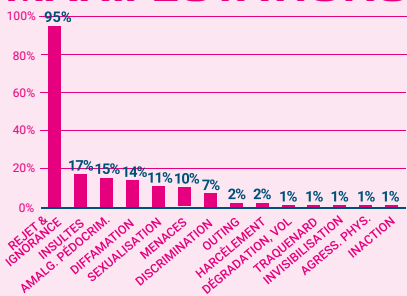
# RELIGIONS

## ANNÉE 2023: UN PAS EN AVANT, DEUX EN ARRIÈRE

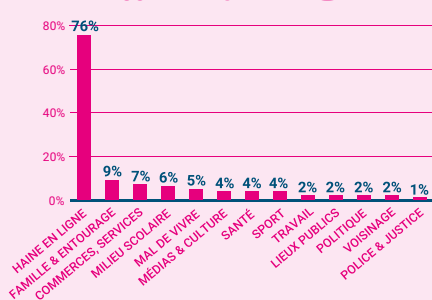
### NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

# 166

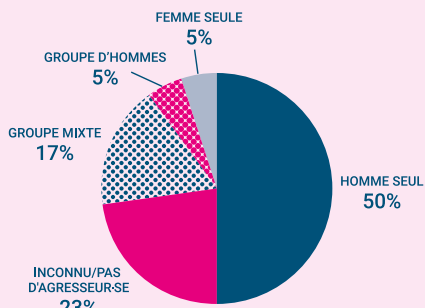
### MANIFESTATIONS



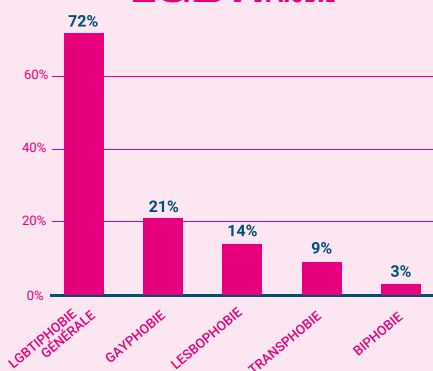
### CONTEXTES LIÉS



### AGRESSEUR·SES



### LGBTIPHOBIE



En 2023, les personnes LGBTI sont toujours victimes du regard de celles et ceux qui utilisent la religion à des fins discriminantes. Nos bénévoles, aussi bien de nos différents dispositifs d'écoute que celles et ceux en charge de la rédaction de ce *Rapport*, peuvent en attester à la lecture des messages d'insultes et de menaces reçus : « Je vous souhaite l'enfer sur cette terre et dans l'au-delà. Bon courage », qui a au moins le mérite de contenir une pointe de politesse, ou encore : « C'est bientôt la fin de votre association visqueuse et amoral. » Nos bénévoles ne sont pas les seul·es à être la cible de LGBTIphobies liées à un contexte religieux : en 2023, 166 cas de LGBTIphobies ont été recensés en ce sens. À l'image de la mère d'un jeune homme gay, qui reçoit dans sa boîte aux lettres : « Romains 1:26<sup>1</sup> ». Le contexte religieux est transversal : il est lié à différents cadres spécifiques, s'invitant ainsi dans l'intimité des personnes via leurs écrans – haine en ligne et médias –, mais aussi dans le contexte familial. Il les suit aussi à l'extérieur, dans les commerces, en milieu scolaire et dans les lieux publics. Il ne s'agit pas de LGBTIphobies ciblées (lesbophobie, transphobie, gayphobie, etc.), mais plutôt de LGBTIphobies globales dans 72 % des cas reçus.

### INTERNET, OU LA DÉFERLANTE DE HAINE

Dans le contexte religieux, les LGBTIphobies globales prédominent (72 % des cas). En cause, des sites partageant des articles douteux et haineux, des vidéos sur les différentes plateformes, mais aussi des messages haineux publics. Tous ont pour points communs que leurs auteurs et autrices portent un regard religieux très personnel, selon lequel les relations intimes, sexuelles et émotionnelles entre personnes de mêmes genre sont « répugnantes », affirmant à l'occasion que « l'enfer attend la communauté LGBTI ». Ces contenus s'attaquent également à l'identité de genre des personnes LGBTI et, *a fortiori*, des personnes trans. Enfin, ils entretiennent bien trop souvent l'amalgame entre homosexualité et pédocriminalité. Ces contenus sont rarement retirés des plateformes, sites ou serveurs sur lesquel·les ils ont été partagés, qu'ils soient signalés ou non<sup>2</sup>.

### ENCORE «PLUS» AU SEIN DE LA FAMILLE

La famille est le cercle où nous sommes censé·es nous construire, apprendre à nous connaître, être encouragé·es à être nous-mêmes et à poursuivre nos rêves, mais parfois, et encore bien trop souvent, le regard de la religion rebat les cartes. En 2023, les personnes LGBTI étaient tou-

jours victimes de LGBTIphobies au sein même de la cellule familiale, vivant ainsi du rejet, de l'ignorance, des insultes, des menaces, voire une précarisation du fait de l'abandon de leurs proches. Les témoignages sont souvent brefs, efficaces, avec une économie de mots, et montrent le retentissement des blessures infligées par les membres de la famille. Les mots rapportés sont d'une extrême violence : « C'est une abomination. » Mais il y a aussi des témoignages de jeunes rejeté·es et/ou qu'on essaie de changer : « Mes frères veulent me changer, mais ils ne me changeront pas ! » Et tout cela en famille. ▲

**« T'ES PAS  
UNE FEMME,  
IL NE FAUT PAS  
TRICHER. »**

1. « C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions infâmes : car leurs femmes ont changé l'usage naturel en celui qui est contre nature », Louis Segond, Bible.
2. Voir également les chapitres Haine en ligne et Discriminations croisées de ce Rapport.

**« ALLAH NE VEUT PAS. »**

# TÉMOIGNAGES

## L'UNION SACRÉE... POUR LA HAINE



## AUCUN RÉPIT, NULLE PART

**Dev** a 28 ans et a été victime de paroles homophobes lors d'une course Heetch entre Paris et les Yvelines. Le chauffeur a parlé de sa religion, du fait que l'homosexualité « vient de la drogue », et dit que « s'il était dans un monde où ça devait lui arriver, il se suiciderait ». Dev a cherché à argumenter, puis a mis ses écouteurs, tandis que le chauffeur continuait à parler. Il est rentré chez lui en pleurs. Il est encore très ému lors de l'appel, et souhaite savoir si cela vaut le coup d'agir. Il n'a pas forcément envie de porter plainte. Notre bénévole regarde avec lui ce qui peut être fait du côté de Heetch, dans un premier temps, puis du côté des associations de consommateurs. À la fin de l'échange, Dev évoque l'idée de déposer une main courante.

## PMA POUR TOUTES! ENFIN, PRESQUE...

**Lucie** et sa femme **Laura** souhaitent entamer un parcours de PMA en France, la loi de 2021<sup>3</sup> le leur permettant. Elles habitent dans les Bouches-du-Rhône. Ne connaissant pas les démarches, leur médecin traitant les oriente vers une clinique semi-privée de fertilité, en précisant qu'elles forment un couple lesbien. Après six mois d'attente, elles ont pu avoir un premier rendez-vous avec la gynécologue qui, après avoir effectué les premiers examens, leur explique qu'elle ne pourra pas les suivre au sein de l'hôpital. En effet, le principal mécène de cette clinique étant l'Église catholique, les praticien-nes ne sont pas autorisé-es à suivre les couples de femmes, la direction craignant de perdre des donations. La gynécologue semble désolée de la situation, et se propose d'appuyer leur demande auprès du CECOS pour compenser les mois perdus. Elle leur dit qu'elles ne sont malheureusement pas les premières à essuyer un refus de la part de l'établissement, et que cela commence à se savoir. Le couple a, depuis, obtenu un rendez-vous dans un hôpital public et pourra démarrer les traitements prochainement, mais elles ont dû pour cela attendre six mois supplémentaires. Lucie et Laura ont très mal vécu le rejet de leur dossier et se sont senties discriminées du fait de leur orientation sexuelle. Elles se demandent notamment s'il est possible de mener une action avec d'autres femmes victimes de la discrimination de cette clinique. Nous les orientons vers la commission Soutien juridique de notre association pour les accompagner dans leur dépôt de plainte, ainsi que vers les associations APGL et Les Enfants d'arc-en-ciel, afin de rencontrer d'autres parents qui auraient pu être victimes de cette clinique.

3. Loi n° 2021-1017 du 2 août 2021 relative à la bioéthique, et décret n° 2021-1243 du 28 septembre 2021 fixant les conditions d'organisation et de prise en charge des parcours d'assistance médicale à la procréation.

## JUSQUE DANS NOS BOÎTES AUX LETTRES!

**Christophe et Stéphane** habitent depuis trente-trois ans dans une ville moyenne des Bouches-du-Rhône. Ils sont mariés et ont toujours pensé que leur ville était paisible et tolérante. Fin 2023, ils ont été surpris et déçus de recevoir une enveloppe fabriquée avec un brouillon, sur lequel était écrite l'adresse suivante : « Ministère pour corruption d'enfants, Paris », à son dos : « MERCI POUR L'TIMBRE. » À l'intérieur, deux tracts. Sur le premier est inscrit : « SODOMIE = VOIE AU ENFER », avec en bas : « AL CORAN », et, sur le deuxième, le même slogan, mais avec « BIBLE » écrit en bas. Le couple est dans l'incompréhension. Il ne suspecte personne, ayant de très bons rapports avec ses voisins. Christophe et Stéphane s'assument et ne se cachent pas. Ils étaient loin de penser qu'après trente-trois ans de vie privée et professionnelle dans leur ville, une chose pareille leur arriverait.

## ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE: UN AUTRE ÉTABLISSEMENT SOUS CONTRAT

**Marie** est une mère qui souhaite former un droit de réponse contre un intervenant, dans une classe de CM2 d'un établissement catholique dans le Rhône. Elle entend étayer sa réponse, et a déjà contacté plusieurs personnes spécialistes du droit, dont des avocat-es. Dans la classe, l'intervenant membre d'une association religieuse, qui bénéficierait d'un agrément, est mandaté pour faire l'éducation à la sexualité. Marie nous rapporte les propos suivants : « L'homosexualité n'entre pas dans l'ordre des choses », « L'homosexualité est une anomalie », ou encore : « On ne peut pas nous obliger à aimer les homosexuel-es. »

## MÊME EN BALADE

**Elle** marche sur une rue piétonne, dans une ville de Nouvelle-Aquitaine. Elle sort d'un restaurant avec sa copine, vers 21 heures. Deux hommes dans la vingtaine les abordent et commencent à les draguer. La situation est sous contrôle, jusqu'à ce que l'un d'entre eux se demande si Elle est un homme. Sa copine commence à la défendre, en disant à l'agresseur que sa question est déplacée. S'ensuivent des remarques transphobes de la part de l'un des deux hommes, allant de : « T'es pas une femme, il ne faut pas tricher » à : « T'es un garçon, arrête de te mentir », en passant par : « Dieu a créé un homme et une femme, et c'est tout. » Elle a aussi droit à des provocations verbales et gestuelles. L'ami de l'agresseur essaie de le calmer et une restauratrice vient défendre Elle pour faire partir l'agresseur, évitant ainsi le pire.

## PAS MÊME À L'ABRI DES «AMI-ES»

**Simon** nous écrit, car, dit-il : « J'en ai marre des gens homophobes. » Alors qu'il était avec Laura, son amie, et une amie à elle, Ashley, il propose à Laura de l'accompagner au cinéma et, pour rire, lui dit de voir ça comme un rendez-vous amoureux. Ashley leur demande d'en parler ailleurs, et Simon lui répond que c'est une blague. Il explique qu'il est gay et que Laura est lesbienne. Ashley les regarde l'air dégoûté et commence à insulter Laura. Simon essaie de rester sérieux, de garder son calme et lui demande pour quelle raison elle traite ainsi la communauté LGBTI. Ashley répond : « Je respecte la religion musulmane, moi. » Simon ne comprend pas qu'ils soient insulté-es ainsi, quelle que soit la religion, et nous avoue avoir subi déjà de nombreuses agressions et insultes à caractères LGBTIphobes.

## MÊME LA FAMILLE

**Ayoub** a 32 ans. Il habite en Île-de-France et contacte SOS homophobie dans une très grande détresse physique et psychologique. Il est aujourd'hui à la rue après le rejet de sa mère, qui ne supporte pas son homosexualité. Celle-ci est partie en le laissant dehors après une forte dispute il y a trois ou quatre jours. Ayoub dit que sa famille s'est « radicalisée avec l'islam » et que ses frères essaient de le changer, mais qu'il est bien déterminé à ne pas changer. Il souligne qu'il a peu dormi et peu mangé depuis plusieurs jours. Il dort au neuvième étage de son immeuble, où un voisin menace d'appeler la police pour le faire partir. Il a perdu plusieurs kilos en

quelques jours, car il ne mange pas, et se sent complètement isolé. Il nous indique avoir réussi à obtenir des médicaments pour son traitement psy au CMP, ainsi que pour le VIH. Il est en contact avec une assistante sociale pour trouver un logement, mais cela prendra plusieurs jours. Il nous demande si nous connaissons des solutions pour un logement d'urgence. Il nous dit avoir déjà vu le Samu social il y a quelques jours, mais a refusé de voir un médecin. Notre bénévole lui redonne le numéro du Samu social, et l'encourage à appeler le Refuge ou l'association ADHEOS pour avoir des pistes d'hébergement. ▲

AU TRAVAIL AUSSI,  
ENCORE EN 2023

**Thomas** vit en Seine-Maritime. Il subit le harcèlement homophobe de ses collègues et de sa cheffe dans une boutique d'une grande entreprise de téléphonie. Thomas est intérimaire, et tant l'entreprise que sa boîte d'intérim sont satisfaites de son travail, si bien que ses employeurs lui ont demandé de renouveler son CDD. Cependant, il nous confie que ses relations au travail ne sont pas apaisées. Fin novembre, ses collègues et sa cheffe ont appris qu'il était homosexuel et, depuis, il subit de très nombreuses remarques homophobes : « Toi qui as un sixième sens, ce client, il est gay ? C'est ton type d'homme ? », « Ça se voit que tu es gay. Tu es trop gay ! », « Tu fais des gestes gays avec ton poignet », « Ton tatouage au bras, c'est pour nous montrer que tu fistes ? », etc. Thomas refuse généralement de répondre aux questions. Cependant, ses collègues sont allées voir sa cheffe pour se plaindre du fait qu'il parle trop de son quotidien, alors

qu'il évite justement leurs questions. Une de ses collègues, qui le harcèle quotidiennement, se définit comme musulmane et lui a expliqué à plusieurs reprises que, dans sa religion, l'homosexualité est interdite. Cette collègue se montre très intrusive, et lui reproche ensuite d'évoquer sa vie privée. Il ne supporte plus ce climat délétère et est en arrêt-maladie depuis un mois. La conversation lui fait prendre conscience de l'homophobie dont il est victime. Il se rappelle qu'un intérimaire arrivé après lui, qui n'a pas atteint comme lui ses objectifs journaliers, a été embauché en CDI, contrairement à lui, qui « ne correspondait pas au moule de la société et aux autres collègues de l'entreprise ». Il souhaite être reconnu en tant que victime et obtenir une rupture conventionnelle avec son employeur actuel. Il a une proposition d'emploi dans une entreprise ferroviaire, pour un poste qui l'intéresse énormément. Il souligne son sentiment de solitude et, bien qu'il se sente épanoui dans sa vie privée, il n'en demeure pas moins qu'il est seul chez lui le soir. ▲

## ET LES INSTITUTIONS RELIGIEUSES, DANS TOUT ÇA ?

L'année 2023 était l'année des petits pas en avant faits par les institutions religieuses. Invités au podcast *Coming out*, d'Élise Goldfarb et Julia Layani, trois représentants majeurs des religions monothéistes en France – catholique, juive et musulmane – ont discuté de thématiques LGBTI. Ainsi, tous trois ont insisté sur le rôle des représentants religieux, qui est de recevoir et d'orienter sans jugement. Le recteur de la Grande Mosquée de Paris, Chems-Eddine Hafiz, a insisté sur la proscription de l'homophobie. Il est allé plus loin, en disant que le problème de l'homophobie est plus un problème de « musulmans » que « d'islam », et a ouvert sa porte aux personnes trans pour réaliser des médiations familiales si nécessaire. Le vicaire et prêtre de la basilique de Saint-Denis, Claude Charvet, a quant à lui eu des mots sur l'importance d'accompagner, discerner et intégrer la fragilité des personnes homosexuelles. Il ouvre la porte aux baptêmes d'enfants issues de parents de même sexe, dès lors que les parents s'engagent à éduquer leurs enfants dans la tradition chrétienne. Il a insisté sur la violence et l'injustice des thérapies de conversion, a ouvert la porte de son église aux personnes trans et a rappelé aux familles la nécessité de ne pas renier leurs enfants parce qu'ils aiment une personne supposée de même sexe. Il a clôturé son propos en disant que les personnes LGBTI, à l'instar des autres, sont aimées de Dieu. Le rabbin de la synagogue de Neuilly-sur-Seine, Michaël Azoulay, a parlé de la présence dans les textes de l'approche kabbalistique, « le Zohar », d'hommes ayant une âme de femme et de femmes ayant une âme d'homme, reconnaissant ainsi l'existence dans les textes de tradition juive des personnes trans. Il a enfin insisté sur l'importance de ne pas abandonner les enfants LGBTI, sur le rôle des parents dans l'accompagnement de leurs enfants, quels que soient leurs « choix ».

D'autre part, le 18 décembre 2023, le pape François a autorisé la bénédiction des couples homosexuels. Néanmoins, dans le même communiqué publié par le Vatican, l'accent est mis sur la différence entre bénédiction et mariage. Si l'on note dans les propos du pape une volonté de mieux faire de la part de l'Église, il n'en est pas de même pour de hautes personnalités en fonction au sein de l'Église catholique en France. En effet, à peine quelques jours après le communiqué, l'évêque de Bayonne, Mgr Marc Aillet, dans la continuité des propos du pape François, a appelé les prêtres de son diocèse « à faire preuve d'un accueil plein de bienveillance » pour les couples « en situation irrégulière », ainsi « qu'aux personnes engagées dans une relation homosexuelle ». Il a ainsi encouragé à bénir les personnes le demandant, mais aussi à « les appeler à la conversion ».

Les thérapies de conversion sont, pour rappel, illégales depuis le texte de loi de 2022. Peu de temps après, en janvier 2024, la Conférence des évêques de France a publié un communiqué pour s'opposer à la bénédiction des couples de même sexe par l'Église catholique, fermant ainsi la porte à l'ouverture permise par le pape François. L'Église catholique de France a confirmé sa volonté d'exclure les personnes LGBTI de la société. Enfin, lors de la rédaction de ce *Rapport*, nous avons appris l'existence au sein d'établissements scolaires privés religieux de propos LGBTIphobes<sup>4</sup> qui encourageraient les thérapies de conversion.

L'année 2023, a ainsi connu quelques avancées dans la question religieuse, mais beaucoup d'évolutions restent attendues, afin que, demain, les personnes LGBTI ne souffrent plus des LGBTIphobies justifiées par une croyance religieuse. ▲

4. L'affaire de l'établissement privé Stanislas – établissement catholique sous contrat –, révélée par le média indépendant *Mediapart* (Rapport 2023), fait état de propos sexistes et homophobes, y compris de propos encourageant les thérapies de conversion, en poussant des adolescents à revenir vers le chemin de la foi en combattant « leurs penchants ». À l'heure où nous terminons de rédiger ces lignes, la mairie de Paris a suspendu son financement de l'établissement et plusieurs associations ont porté plainte pour discrimination en raison de l'orientation sexuelle contre le lycée. SOS homophobie a demandé le déconventionnement de cet établissement.

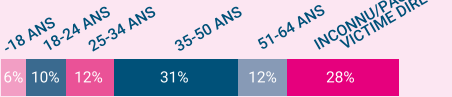
# SANTÉ

## LGBTIPHOBIE EN MILIEUX DE SOINS: UN MAL INCURABLE?

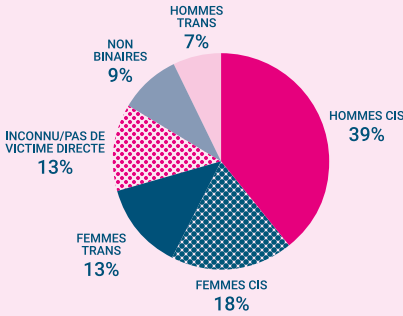
### NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

67

### ÂGE DES VICTIMES



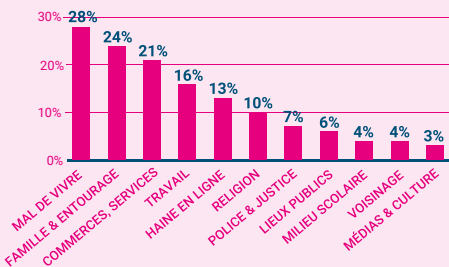
### GENRE DES VICTIMES



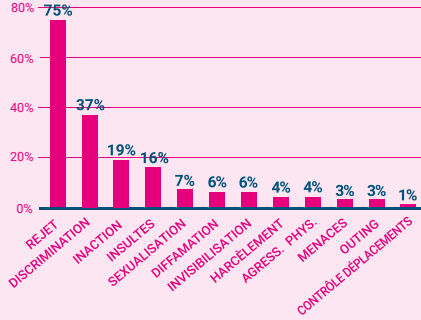
### % DU CONTEXTE PAR GENRE

FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
4%	7%	3%	8%	7%

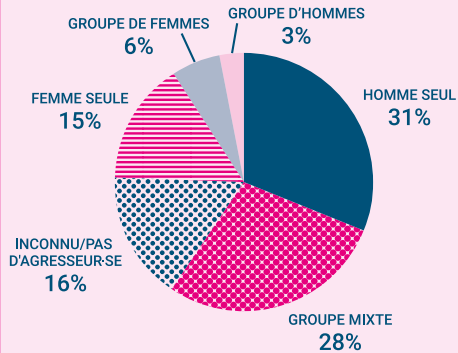
### CONTEXTES LIÉS



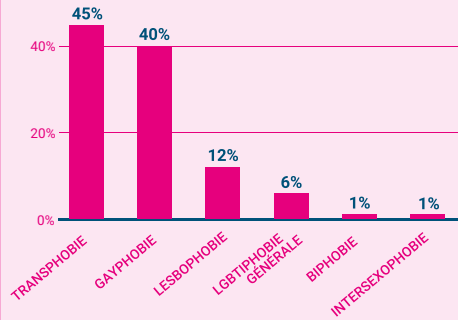
### MANIFESTATIONS



### AGRESSEUR-SES



### LGBTIPHOBIES





**E**n 2023, 67 cas de LGBTIphobies nous ont été rapportés dans un contexte de santé. Elles sont majoritairement dirigées contre les personnes trans et gays, puisque 45 % des témoignages font état de transphobie et 40 % de gayphobie. Les victimes ont en grande partie entre 35 et 50 ans, mais aucune tranche d'âge n'est épargnée. Les manifestations principales étaient du rejet (75 % des cas), des discriminations (37 %), ainsi que des insultes (16 %). Le contexte Santé accuse un niveau de discrimination particulièrement élevé : 37 % dans ce contexte, contre 12 % dans les statistiques globales des LGBTIphobies sur le territoire français. Cela témoigne du risque encouru par les personnes LGBTI lorsque celles-ci cherchent à préserver leur santé – des moments où elles sont donc déjà vulnérables.

### DES LGBTIPHOBIES AUX MULTIPLES VISAGES

Alors que les lieux de soins devraient délivrer un accueil bienveillant, d'autant plus quand on subit déjà des discriminations, les LGBTIphobies sont loin d'en être absentes.

Dans les cas rapportés, elles ont plusieurs visages : hétérosexualité présumée, rupture de prise en charge après la découverte de l'orientation sexuelle et/ou amoureuse, refus de soins, jugement, culpabilisation. À cela, s'ajoutent les stéréotypes de genre, encore véhiculés par certain-es professionnel·les, et parfois d'autres discriminations, comme le racisme ou la sérophobie.

La transphobie, qui représente la moitié des cas de ce contexte, prend encore d'autres formes. Le mégenrage est fréquent, justifié par le personnel de santé par la carte d'identité, qui ferait plus foi que l'autodétermination des personnes. Les symptômes pour lesquels consultent les personnes trans, surtout lorsqu'ils sont psychiques, sont souvent mis sur le dos de leur transidentité, entraînant des prises en charge inadaptées. Autre facette de la transphobie médicale : la difficulté d'obtenir une ordonnance ou le refus de délivrer les hormones prescrites, notamment dans certains contextes, comme l'hospitalisation ou la détention.

Des femmes lesbiennes, quant à elles, évoquent la discrimination d'une clinique privée à leur égard, cette dernière refusant d'embler l'accès à la PMA aux couples de femmes, ignorant ainsi la loi.

### LA LGBTIPHOBIE DANS SES PROPRES RANGS

Parmi les témoignages récoltés, une partie vient également de personnes travaillant elles-mêmes dans les milieux de soins.

Insultes, moqueries, stigmatisations, rétrogradations, etc., le milieu de la santé ne fait pas exception à la règle de ce que peuvent vivre les personnes LGBTI au travail.

Les histoires rapportées sont diverses, allant de l'ASH (agent-e de service hospitalier) au directeur des achats d'un hôpital, en passant par le pharmacien d'une grande entreprise et la salariée d'un Ehpad.

Dans ces témoignages, une manifestation vient souvent s'ajouter : celle de l'inaction. Qu'elle vienne des collègues, qui sont témoins mais ne réagissent pas, ou de la hiérarchie, qui, bien qu'interpellée, ne prend aucune mesure, l'inaction constitue toujours une double peine pour les victimes et les isole d'autant plus. Les LGBTIphobies viennent parfois même directement d'en haut, poussant malheureusement certain-es à démissionner, et d'autres à subir en silence, craignant pour leurs fonctions.

Cela a des conséquences, notamment sur la santé psychologique. Le mal de vivre est d'ailleurs le contexte le plus fréquemment lié aux témoignages de LGBTIphobies vécues dans le monde de la santé.

**« JE SUIS GYNÉCOLOGUE, JE M'OCCUPE DES VRAIES FEMMES. »**

allant de l'ASH (agent-e de service hospitalier) au directeur des achats d'un hôpital, en passant par le pharmacien d'une grande

**« APPELÉZ-MOI CELUI QUI FAIT LA FEMME. »**

### RÉINSTAURER LA BIEN-TRAITANCE DANS LES PARCOURS DE SOINS

Alors, comment faire pour transformer les milieux de soins en oasis pour les personnes LGBTI, afin qu'elles puissent y être simplement elles-mêmes, sans avoir à choisir entre discrimination ou renoncement aux soins ? La réponse est simple : un peu de volonté et beaucoup de formations. De la prise de rendez-vous à la consultation, plusieurs actions ne demandent que peu d'efforts aux praticien-nes et peuvent transformer le vécu des personnes LGBTI. En voici quelques exemples :

- dégenrer les motifs de consultation sur les plateformes de prise de rendez-vous, afin d'éviter à un homme trans de devoir cocher « Femme » pour avoir accès à une échographie pelvienne ;
- ne pas présupposer que tout le monde est hétérosexuel et cis. Pourquoi ne pas poser simplement la question, avec respect et sans jugement, lorsque l'information est néces-

saire au suivi de la personne ? Cela évite bien des maladroites ultérieures ;

- enrichir son vocabulaire de termes épiciènes : parler de partenaire, de coparent, de personnes enceintes, etc. ;

- former les professionnel-les de santé aux spécificités du suivi médical des personnes trans, qui essuient beaucoup de refus de soins injustifiés, notamment pour leur suivi gynécologique. Pourtant, une femme trans peut avoir besoin d'une palpation mammaire, et un homme trans doit pouvoir effectuer un frottis si nécessaire ;

- enfin, toujours accueillir, écouter la demande et réorienter si l'on se pense vraiment incompetent-e pour y répondre. Car ne pas recevoir une personne sur la base de son orientation sexuelle et/ou amoureuse ou de son identité de genre constitue un refus de soins discriminatoire. Il est temps que la médecine se souvienne de son serment de respecter toutes les personnes sans discrimination, et donne des soins à quiconque lui en demande. ▲

**« IL FAUT TRAVAILLER  
VOTRE VOIX, PARCE QUE LÀ,  
ÇA FAIT PRINCESSE. »**

# TÉMOIGNAGES

**Pierre** se rend en consultation chez un médecin, afin d'obtenir une ordonnance pour un dépistage des IST (infections sexuellement transmissibles). Le médecin part d'emblée du principe qu'il est en couple avec une femme. Pierre le corrige et lui dit être avec un partenaire masculin. Le médecin s'exclame : « Quelle horreur ! », et poursuit sa consultation normalement. Pierre n'ose rien dire, mais confie être extrêmement choqué par cette réaction.

**Yasmina** et **Élise** attendent un enfant. Yasmina, qui porte l'enfant, se rend au laboratoire pour une prise de sang. Lors de l'échange avec l'infirmière, elle indique que c'est une grossesse obtenue par PMA. L'infirmière lui demande si c'est « monsieur » qui est à l'origine de l'infertilité. Quand Yasmina répond être en couple avec une femme, l'infirmière change de visage, puis s'en va, alors qu'elle n'a pas fini les analyses. Une autre personne viendra la remplacer pour finir la prise en charge de Yasmina.

À la suite d'un traquenard via une application de rencontres, **Marc** subit une violente agression en pleine rue. Après avoir déposé plainte, il se rend dans une unité médico-judiciaire pour être examiné par un médecin. Lors de l'examen, le professionnel le culpabilise, lui reprochant de s'être rendu dans un lieu non sécurisé. Marc l'informe que cela s'est passé dans un coin familial, après les repas de quartier qui permettent de célébrer le vivre-ensemble. Le médecin rétorque que c'était « peut-être leur manière aussi de fêter le vivre-ensemble ».

Après un refus de soin envers **Léa**, sa compagne trans, inquiète de douleurs à la poitrine, son partenaire laisse un avis sur Google. Réponse du gynécologue :

« [...] Je m'occupe des vraies femmes. Je n'ai aucune compétence pour m'occuper des HOMMES, même s'ils se sont rasé la barbe et viennent dire à ma secrétaire qu'ils sont devenus femmes. [...] Vous avez des services spécialisés et très compétents pour s'occuper des hommes comme vous. Je vous remercie d'avoir informé les personnes TRANS de ne jamais venir me consulter. »

**Elias** a 21 ans et se rend chez un médecin pour demander de l'aide, ayant un syndrome dépressif et les idées noires. Après un bref échange, le professionnel dit à Elias qu'il est dans cet état « par sa faute, et qu'il ferait mieux de chercher une copine plutôt qu'aimer les garçons ». Il dit également que « les garçons ne devraient pas mettre de vernis ni se maquiller ». Le lendemain, Elias se sent tellement mal qu'il se rend aux urgences psychiatriques.

Ayant une forte fièvre, **Diego** prend rendez-vous avec le premier médecin disponible. Lors de l'interrogatoire, la praticienne lui demande pourquoi il est pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale. Diego lui répond qu'il est séropositif depuis 2012. L'attitude de la femme change brusquement. Elle lui fait des remarques déplacées, lui reproche de ne pas avoir de médecin traitant et d'avoir enfreint le système en prenant rendez-vous avec elle. Malgré les symptômes de Diego, elle ne l'examinera pas lors de cette consultation.

**Cédric** se décrit comme un homme gay et coquet, avec une voix douce. Récemment, lors d'un échange téléphonique avec l'assistant social d'un hôpital des Hauts-de-Seine, ce dernier lui demande des renseignements sur sa situation, notamment ses origines. Cédric lui dit être d'origine africaine. L'assistant social change de voix, et répond d'un ton féminin et moqueur : « Votre voix est aiguë et très féminine, c'est agaçant quand on vous écoute. Je ne peux rien faire pour vous, il faut aller travailler votre voix, parce que là, ça fait princesse. » Cédric reste muet, choqué par ces mots.

**C**aroline nous appelle concernant son fils, **Loan**, pour lequel elle s'inquiète. Loan est un adolescent trans de 16 ans, et malgré le soutien de ses parents, ce dernier ne va pas très bien. Il est suivi pour cela dans un CMP (centre médico-psychologique) depuis six mois, mais Caroline voit le mal-être de son fils s'accroître de jour en jour. Elle nous dit être en colère contre le psychiatre qui le suit, car il ne cesse de mégenrer Loan et de l'appeler par son *deadname*. Caroline lui en a déjà fait la remarque plusieurs fois, mais le professionnel dit suivre les préconisations gouvernementales, qui, selon lui, demandent de se fier à l'identité inscrite sur l'état civil. Elle nous partage son intention d'envoyer une lettre à la direction de l'hôpital dont dépend le CMP, et souhaite donc quelques conseils. Nous l'encourageons dans sa démarche et lui donnons quelques pistes pour l'aider. Caroline nous rappelle quelques semaines après pour nous donner des nouvelles. Elle a bien envoyé à la direction de l'hôpital un courrier, qui était correct et

appelait simplement à la formation du personnel. Elle vient de recevoir la réponse, qui lui indique qu'au CMP, « tout le monde a toujours été bienveillant envers Loan » et qui la réoriente vers d'autres institutions, prétextant qu'elle ne peut plus aider son fils. Ces institutions étant malheureusement trop éloignées, Caroline a dû trouver un psychiatre dans le privé, ce qui a un coût non négligeable, mais elle est prête à payer, car ce dernier lui semble bien. Même si Loan ne souhaitait de toute façon plus aller au CMP, Caroline est furieuse de la réponse apportée par le directeur de l'hôpital. Elle a la sensation qu'on a « délogé » son fils. Elle ne souhaite pas en rester là, et aimerait connaître les recours possibles contre l'établissement. Nous l'orientons vers la commission Soutien juridique de notre association, qui pourra notamment envoyer une lettre de rappel à la loi au CMP. Elle nous remercie et, avant de raccrocher, nous soulignons la chance qu'a Loan d'avoir des parents si soutenant. ▲

**Louna** est une jeune femme transgenre de 22 ans. Elle se rend en consultation à l'hôpital, afin d'obtenir une ordonnance pour des antidépresseurs. Elle a fait une tentative de suicide l'an passé, et avait été prise en charge dans ce même hôpital. Lors de la consultation, elle explique avoir entamé un parcours de transition il y a trois ans et avoir désormais un prénom féminin officiel. Pourtant, le médecin ne cesse de la mégenrer. Il lui dit que ses problèmes psychologiques viennent du fait qu'elle est née avec des chromosomes XY, et non des chromosomes XX, et que son mal-être ne peut donc se résoudre que si elle s'accepte en tant qu'homme. Louna quittera la consultation sans sa prescription d'antidépresseurs.

**Marcel** est directeur des achats dans un hôpital du Cantal. Son homosexualité est connue sur son lieu de travail. Lorsque la

directrice de l'hôpital cherche à le joindre, elle dit à ses collègues : « Appelez-moi celui qui fait la femme. » Marcel vit mal cette situation, mais n'ose rien dire, car la directrice est réputée sévère et l'a déjà rétrogradé dans ses fonctions.

**Natacha** est une femme de 60 ans ayant commencé sa transition il y a quelques mois, à Toulouse. À la suite de coupes budgétaires, le service qui l'accompagnait n'existe plus. Depuis, elle rencontre des difficultés pour obtenir ses hormones. La dernière fois qu'elle est allée à l'hôpital, elle a été mal reçue par les infirmières, qui continuent de la mégenrer, prétextant que « c'est la carte d'identité qui compte ». Elle ne sait plus trop où elle en est, et cherche des professionnel·les de santé pour l'accompagner correctement dans la poursuite de sa transition. Sinon, elle n'exclut pas de revenir en arrière.

**Patrick**, 58 ans, est agent de service dans un hôpital parisien. Victime de propos homophobes et d'actes de vandalisme sur son lieu de travail, il est en arrêt depuis sept mois, ces agissements ayant fortement affecté sa santé mentale. Il se sent délaissé par sa hiérarchie, son employeur ne semblant pas porter grand intérêt à ces faits. Il a vu le médecin du travail, mais n'a pas eu de retour, à ce jour. Il se demande ce qu'il peut faire face à cette situation de maltraitance.

---

**David** est pharmacien dans une grande entreprise pharmaceutique. Lors d'une discussion avec des collègues, il indique être parti en vacances en Espagne, dans une ville connue pour être *gay friendly*. Les six femmes rigolent et lui demandent, parmi d'autres railleries, s'il viendra nu au séminaire et s'il a un plan cul de prévu après. David est décontenancé, il n'ose pas réagir par peur des conséquences, et se contente donc d'un rictus de gêne. Il ne s'est jamais senti intégré dans cette entreprise, et se demande aujourd'hui si son orientation sexuelle et amoureuse est en cause.

---

**« LE MÉDECIN S'EXCLAME :  
"QUELLE HORREUR!" »**

**Grégoire** doit effectuer une échographie pelvienne dans le cadre de sa transition médicale. Lors de la prise de rendez-vous en ligne, il doit indiquer son état civil. S'il indique être un homme, il n'a pas accès au motif pour lequel il souhaite consulter. Il signale au secrétaire ce problème et on lui répond que les hommes ne peuvent pas effectuer d'échographie pelvienne. Il n'a pas d'autre choix que de cocher « Femme » pour prendre rendez-vous.

---

**Zach** consulte un kiné pour des manipulations au niveau de la nuque. Très vite, le kiné lui pose des questions sur sa vie privée. Un jour, en pleine séance, il demande à Zach comment ça se passe avec ses « meufs ». Zach répond que « c'est plutôt des mecs ». Le professionnel tente de rester naturel, mais Zach sent un malaise. Le kiné n'honorera pas le rendez-vous suivant et ne donnera pas suite aux messages de Zach. ▲

---

## PROJET DE CONSTITUTIONNALISATION DE L'IVG: LE CHOIX DES MOTS

L'année 2023 a été marquée par le projet de constitutionnalisation de l'IVG, qui a abouti le 4 mars 2024 à son inscription effective dans la Constitution. Même si cela représente une victoire, elle reste néanmoins en demi-teinte. En effet, certaines juristes, comme Héloïse, du compte Instagram @ledroitdecomprendredroit, se sont penchées sur le choix des mots, jamais anodin dans le milieu juridique. Regardons donc de plus près l'évolution de la formulation depuis le début de ce projet.

La première version du texte proposait « un égal accès à l'interruption volontaire de grossesse », et avait été rejetée par le Sénat en 2022. Début 2023, les sénateur·rices adoptent finalement en première lecture une deuxième version du texte, qui garantissait, quant à elle, « la liberté de la femme de mettre fin à sa grossesse ». La formulation adoptée le 4 mars 2024 par le Congrès du Parlement (c'est-à-dire la réunion de l'Assemblée nationale et du Sénat) ajoute finalement à la Constitution le texte suivant : « La loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse. »

Analysons donc ce qui a changé. On passe d'abord d'un droit à une liberté, ce qui amoindrit la garantie apportée par cette loi. En effet, alors que la notion juridique de droit oblige l'État à rendre réellement effectif l'accès à l'IVG, en agissant activement pour que les entraves à ce droit disparaissent (refus de certains médecins sous couvert de la clause de conscience, délais longs pour obtenir un rendez-vous, déserts médicaux), la notion de liberté, elle, garantit « seulement » qu'une personne souhaitant

recourir à l'IVG ne pourra pas en être empêchée. Beaucoup moins contraignant pour l'État, donc, qui n'a alors aucune obligation de faire bouger les choses.

Continuons : nous sommes passés·es d'un « égal accès au droit », sans aucune mention de genre, à « la liberté garantie à la femme », excluant dans la formulation les hommes trans, qui peuvent pourtant, eux aussi, avoir recours à l'IVG. Cette modification est en partie le résultat d'un *lobbying* très actif de personnalités transphobes auprès de la majorité présidentielle à l'Assemblée nationale. Le texte, initialement inclusif, est donc devenu discriminant. Le Conseil d'État a rendu un avis le 12 décembre 2023 à ce sujet, dans lequel il précise que la liberté de recourir à l'IVG doit s'entendre comme étant garantie à « toute personne ayant débuté une grossesse, sans considération tenant à l'état civil ». Néanmoins, et alors qu'une mention explicite des hommes trans aurait été préférable afin de leur garantir le droit à l'IVG avec le même degré de protection, SOS homophobie restera très vigilante quant à l'effectivité de ce droit pour les hommes trans.

Pour finir, le premier texte adopté par le Sénat prévoyait de ne plus mentionner explicitement l'IVG, qui est un acte médical précis, bien défini, encadré et sécurisé, mais parlait de la liberté de la femme de « mettre fin à sa grossesse », formulation vague et imprécise, qui aurait pu tout aussi bien correspondre aux méthodes clandestines et peu sécurisées, entraînant encore actuellement des milliers de morts à travers le monde. Cette formulation n'a finalement pas été retenue, et le texte final mentionne bien l'interruption volontaire de grossesse.

Ainsi, ce sont des compromis de langage qui ont permis de faire voter le texte – et cela n'est pas anodin,

car le langage est toujours soumis à l'interprétation que chacun·e en fait, en particulier dans le domaine juridique. Malgré l'avis du Conseil d'État, qui nous dit que le choix des mots ne change rien à la portée du texte, nous ne sommes donc pas à l'abri que, sous un prochain gouvernement, l'interprétation de ce même texte soit différente. Pour finir, si le gouvernement se gargarise de cette avancée historique, cela ne change rien en l'état aux difficultés croissantes d'accès à l'IVG qui existent

aujourd'hui en France – le Planning familial nous rappelle, par exemple, que 130 centres réalisant des IVG ont fermé au cours des quinze dernières années – et la tournure transphobe du texte fragilise sa portée pour les hommes trans. Les luttes féministes et LGBTI pour garantir l'accès à l'IVG à tous·tes sont donc loin d'être terminées, et nous ne saurions nous contenter d'un « moment historique » qui ne resterait que symbolique. ▲

# SPORT

## LES VALEURS DE L'OLYMPISME, MÊME POUR LES LGBTI

**E**n 2023, 36 cas de LGBTIphobies dans le contexte Sport ont été recensés par SOS homophobie. Cela représente 1 % des cas de LGBTIphobies. Ces cas sont le plus souvent liés à de la haine en ligne (44 %), suivi par la religion (19 %), puis des LGBTIphobies dans les lieux publics (8 %). 70 % des actes recensés sont commis par des hommes, qu'ils soient seuls ou en groupe. Le rejet et les insultes sont les principales manifestations, qui reviennent respectivement dans 78 % et 33 % des cas. Dans 14 % des témoignages, on observe de la sexualisation ou de la discrimination envers les victimes, qui sont bien souvent des hommes cis (28 %), lorsque les LGBTIphobies ne sont pas dirigées vers l'ensemble des personnes LGBTI, comme c'est le cas sept fois sur dix.

### FAIRE DU SPORT, EST-CE VRAIMENT BON POUR LA SANTÉ ?

Le sport est célébré pour ses bienfaits sur le bien-être physique et mental, jouant un rôle crucial dans la prévention de maladies chroniques, l'amélioration de la santé cardiovasculaire, le renforcement du système immunitaire et le soutien psychologique. Toutefois, pour les personnes LGBTI, l'accès à ces avantages peut être compromis par des expériences d'exclusion ou de discrimination au sein des milieux sportifs.

Face à cette réalité, des initiatives comme celle de la Fédération sportive LGBT+ en France jouent un rôle crucial. Cette organisation travaille à la promotion du sport pour tous·tes, en organisant des événements sportifs inclusifs, en formant les clubs et les associations sportives aux questions de diversité et en luttant contre les discriminations dans le sport, permettant ainsi à tout le monde de bénéficier des bienfaits du sport en toute sécurité. De la même manière, dans le monde du football, l'association Foot ensemble, reconnue par le ministère des Sports, sensibilise le public dans les clubs et centres de formation.

**« JE FAIS QUE DES TIRS DE PÉDÉ. »**

### Y A-T-IL UN PROBLÈME AVEC LE FOOT ?

Le football, sport le plus populaire en France, n'est pas exempt de problèmes liés aux LGBTIphobies. Plusieurs incidents, comme des chants homophobes lors de matchs (notamment lors de celui ayant vu s'affronter le PSG et l'OM en septembre) ou des sorties LGBTIphobes de joueurs et personnalités liées à ce sport, montrent que le football est bien souvent un lieu d'expression de la haine envers les LGBTI. Cette année, il y a notamment eu des banderoles affichant des injures gayphobes, brandies pendant un match de football opposant Montpellier à Nantes. On a pu entendre Kévin N'Doram, joueur du FC Metz, éructer que les membres de son équipe jouaient « comme des tapettes », ou encore plusieurs joueurs toulousains refuser d'affronter Nantes, en raison des maillots arc-en-ciel portés par leurs adversaires. Noël Le Graët, ancien président de la Fédération française de football (FFF), a souvent montré une complaisance marquée pour les attitudes LGBTIphobes dans le football. Arnaud Rouger, directeur général de la Ligue de football professionnel (LFP), a également montré son incompréhension totale des systèmes LGBTIphobes : « Aujourd'hui, il ne s'agit pas de faire la promotion de l'homosexualité, ce n'est pas notre boulot. Par contre, lutter contre l'homophobie, ça l'est. » Les LGBTIphobies semblent donc profondément ancrées dans le football, puisque les dirigeant·es des instances encadrant ce



sport montrent une indifférence totale du sujet, voire un rejet qu’iels peinent à masquer. Il reste encore beaucoup à faire pour que le football soit un sport véritablement accueillant pour les personnes LGBTI, dans lequel elles puissent se sentir en sécurité et respectées.

### LE SPORT EST-IL TRANSPHOBE PAR NATURE ?

Le sport peut poser des défis particuliers aux personnes trans, notamment en ce qui concerne les catégories de genre et les politiques de compétition. Les règles qui régissent la participation des athlètes transgenres sont souvent sources de controverses et peuvent être perçues comme transphobes.

Cette année, l’Union cycliste internationale (UCI) a notamment mis en place des règles pour interdire la participation aux compétitions internationales des femmes trans ayant effectué leur transition après leur puberté. Dans une tentative transphobe de « préserver le sport féminin », Julien Odoul, un député RN, a déposé une proposition de loi au début du mois de juillet 2023, visant à interdire aux personnes transgenres de concourir à des compétitions sportives dans la catégorie de leur genre.

Cependant, il est important de noter que la transphobie dans le sport n’est pas une fatalité. Des organisations comme le Conseil de l’Europe ont publié des manuels de bonnes pratiques pour l’intégration des personnes LGBTI dans le sport, et des mesures sont prises pour combattre et punir les discriminations<sup>1</sup>. Le plan d’action du gouvernement français pour lutter contre la haine et favoriser l’inclusion des personnes LGBTI dans le sport est un exemple d’effort pour rendre le sport plus inclusif et équitable<sup>2</sup>. Ce plan propose notamment d’encourager la pratique sportive des personnes transgenres ou encore de mettre en place une obligation de formation des juges et arbitres aux discriminations anti-LGBTI. Cela semble nécessaire quand on sait que, d’après une enquête menée en 2022 sur les LGBTIphobies dans le sport, les milieux sportifs professionnel et amateur sont perçus comme homophobes respectivement par 77 % et 75 % des Français<sup>3</sup>. ▲

1. Sports – Orientation sexuelle et identité de genre (s.d.). Disponible [en ligne](#).

2. Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques (2023). « Plan d’action pour mieux lutter contre la haine et favoriser l’inclusion des personnes LGBT+ dans le sport », 17 mai. Disponible [en ligne](#).

3. Alice Tétaz (2023). « Une majorité de Français considère les milieux sportifs comme étant homophobes », 6 septembre 2023. Disponible [en ligne](#).

**« PAS LA PEINE  
DE COURIR COMME  
UNE LOPETTE. »**

# TÉMOIGNAGES

La mère de **Timothée** nous appelle pour nous signaler une situation de discrimination gayphobe vécue par son fils. Ce dernier est âgé d'une quinzaine d'années et est en couple avec un camarade, avec lequel il partage une chambre au sein d'un centre sportif. Le directeur de l'association gérant le centre s'oppose à cette situation et décide de séparer les deux jeunes car, pour lui, cette situation est bizarre. Timothée a mal vécu le regard des autres, et en particulier celui du directeur, qui rejette la faute sur lui et son « choix ». Le reste de l'équipe encadrante ne l'a pas soutenu.

**Karim** nous contacte pour nous signaler une situation de persécution qu'il subit au sein de son club. Le harcèlement a commencé à partir de son coming out.

Dans une vidéo publiée<sup>4</sup> sur X (ex-Twitter) par @PassionFootballClub, **des supporters du RC Lens** entonnent : « Quand j'étais petit, dans mon grenier, j'ai retrouvé une flûte enchantée. Mais les seules notes qu'elle savait jouer, c'était Lillois va t'faire enculer. »

Commentaires laissés par des internautes sous l'article « Toulouse : plusieurs joueurs auraient refusé de porter le maillot arc-en-ciel », publié par le site web Foot Mercato :

**Sacha**, non binaire et encore mineur, nous contacte pour nous dresser le tableau de la gayphobie dans le milieu de la boxe, qu'il fréquente. Il nous dit être témoin des insultes gayphobes proférées par les enseignants lorsqu'ils s'adressent aux élèves. Évidemment, les propos sexistes sont aussi omniprésents : rejet de la couleur rose, réduction des femmes à un nombre de conquêtes sexuelles, etc. Sacha constate une acceptation toute relative de l'homosexualité féminine, alors que son pendant masculin est perçu comme une faiblesse et un danger. Pour finir, il nous confie ne pas se sentir à l'aise dans son corps masculin et aurait souhaité faire une transition plus jeune.

**Ben** est âgé d'une quarantaine d'années et réside en région PACA. Il fréquente une salle de sport, dans laquelle il vit une situation de discrimination par l'homme qui tient l'accueil. Ce dernier se montre désagréable, lui refuse l'accès à la salle de sport. Après le signalement de Ben à la direction de l'enseigne, l'homme se montre encore plus virulent et n'hésite pas à le traiter de « pédé » lorsqu'il franchit les portes de l'établissement. Ben hésite à porter plainte, même s'il sait qu'il n'est pas le seul à être agressé par cette personne.

4. Passion Football Club [@PassionFootballClub]. (2023). Les supporters du RC Lens sont très inspirés en ce qui concerne la poésie... [Tweet]. X, 11 janvier. Disponible [en ligne](#).

il y a 9 mois

la religion et les opinion politique et les orientation sexuel n'ont rien à faire dans le sport point barre c'est avec des actions comme sa qu'on divise

👍 21 🗨️ 5 Répondre

il y a 9 mois

Ce lobby n'a pas a imposer son ideologie nauseabonde,bravo aux joueurs !!!

👍 39 🗨️ 14 Répondre

il y a 9 mois

felicitations a eux! ça n'a rien a faire dans le foot

👍 5 🗨️ 1 Répondre • Partager

**Youssef**, la vingtaine, est victime d'un montage photo qui a été fait dans les vestiaires de son équipe de rugby à son insu et tournant en ridicule son homosexualité. Le montage a été diffusé à l'ensemble des personnes présentes dans le vestiaire, ainsi qu'en dehors. Par peur des représailles, et fortement affecté par cette affaire, Youssef ne souhaite pas porter plainte, mais ses parents sont déterminés à le faire pour ne pas laisser cet acte impuni. ▲

**«IL NE S'AGIT PAS DE FAIRE LA PROMOTION DE L'HOMOSEXUALITÉ.»**

**Erick**, la trentaine, nous appelle après avoir eu vent de chants homophobes entonnés pendant un match du PSG. Il déplore l'inaction de la Ligue de football, et en vient à se demander ce qu'il pourrait faire afin de faire changer la situation. Cet événement fait remonter en lui des souvenirs douloureux de sa propre pratique du foot lorsqu'il était mineur. Il nous explique qu'il entendait fréquemment des insultes homophobes proférées par les entraîneurs pour galvaniser les équipes. Les insultes n'étaient pas toujours dirigées directement vers lui, ce qui ne les a pas empêchées d'affecter Erick, ainsi que bien d'autres personnes : c'est la violence symbolique qu'elles portent qui frappent par ricochet les personnes concernées, bien qu'elles ne soient pas ciblées directement. Ces propos répétés l'ont tant affecté qu'il a cessé d'aller

aux entraînements sans en informer ses parents. Il ne pouvait rien leur dire à cause de la honte qu'il éprouvait. Le club qu'il fréquentait s'est rendu compte de son absence et l'a mis en difficulté en informant sa mère, qui lui a alors demandé des explications.

Erick se dit inquiet que l'incident des chants homophobes ne provoque pas plus d'indignation. En filigrane, c'est en fait la complaisance du milieu sportif avec ce type d'attitude qui le préoccupe. Erick est isolé et n'est pas en mesure de vivre son attirance pour les hommes. Les blessures d'une immersion dans l'homophobie du monde du football sont encore présentes, et ravivées lorsque des événements comme les chants homophobes lui prouvent que les LGBTIphobies sont toujours omniprésentes dans le sport. ▲

**«ON N'EST PAS DES PÉDÉS, ON VA GAGNER LE MATCH.»**

## L'INCLUSION DES PERSONNES LGBTI DANS LE SPORT: BIENTÔT LE TOP DÉPART?

Les personnes LGBTI font toujours face à des obstacles et à des discriminations dans le sport, à tous les niveaux, du loisir à l'élite professionnelle. Le monde du sport est fortement marqué par des représentations et stéréotypes LGBTI-phobes. Néanmoins, des athlètes LGBTI, tels que Jason Collins en basket-ball et Quissem Belgacem en football, auteur du livre *Adieu ma honte*, dans lequel il se confie sur l'homophobie dans le milieu du football, ont ouvert la voie en brisant les stéréotypes et en promouvant un environnement plus inclusif. Des recherches, telles que celles menées par les organisations Out on the Fields en 2015 et Outsports en 2019, ont révélé que 80 % des personnes interrogées avaient été témoins ou victimes d'invectives homophobes dans le sport, ce qui dissuade souvent les personnes LGBTI de participer à des activités sportives par peur de jugement ou du harcèlement<sup>5</sup>.

Les enfants ne sont pas épargnés par les LGBTIphobies lorsqu'ils pratiquent un sport, et cela peut les conduire à une autocensure dans le choix de leurs activités sportives et les exposer à des violences physiques et verbales, voire à du harcèlement. Les jeunes transgenres rencontrent des difficultés pour que leur identité de genre soit respectée. C'est notamment le cas dans les lieux non mixtes : le Défenseur des droits<sup>6</sup>, dans le *Rapport annuel sur les droits de l'enfant 2023*, s'appuyant sur l'analyse de SOS homophobies, a recommandé de favoriser leur inclusion en milieu scolaire, en respectant leur expression de genre et en prenant en considération leur identité de genre pour l'accès aux espaces non mixtes existants. La mise en œuvre de ces recommandations doit être renfor-

cée par une meilleure sensibilisation de la communauté éducative et des élèves sur ces questions.

Heureusement, il existe des initiatives permettant aux sportives et sportifs LGBTI de pouvoir pratiquer leur discipline sans avoir à craindre d'être rejeté-es ou discriminé-es. L'année 2023 a été marquée par la tenue des Gay Games 2023, organisés par Hong Kong et Guadalajara. Cet événement international multisport et culturel, accueillant athlètes, artistes et musicien-es, LGBTI ou non, s'est tenu du 3 au 11 novembre 2023. Avec une large gamme de sports proposés, allant du badminton au marathon, en passant par le football et la natation, les Gay Games ont offert une plateforme d'expression et de célébration de la diversité, tout en promouvant l'acceptation et l'inclusion dans le sport. La participation de Noemi Arzate, une femme trans, au football, illustre l'importance de ces jeux comme espace vital d'acceptation et d'inclusion.

En regardant vers l'avenir, les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 représentent une opportunité sans précédent pour promouvoir la diversité et l'inclusion. Les organisatrices et organisateurs de Paris 2024 se sont engagé-es à promouvoir une vision durable et inclusive des Jeux. L'engagement de Paris 2024 se manifeste notamment à travers plusieurs initiatives significatives, dont la création de la Maison des Fiertés<sup>7</sup>. Cette initiative, annoncée le 17 mai 2023, vise à sensibiliser sur l'inclusion des personnes LGBTI dans le monde du sport, à offrir un lieu de célébration des performances des athlètes LGBTI et à laisser en héritage au mouvement sportif international une approche plus inclusive. ▲

5. Out on the Fields. (2021). « Statistics on Homophobia and Transphobia in Sports », 12 novembre. Disponible [en ligne](#).

6. Défenseur des droits (2023). « Rapport annuel sur les droits de l'enfant 2023 – Le droit des enfants aux loisirs, au sport et à la culture », 15 novembre. Disponible [en ligne](#).

7. La maison des fiertés [consulté en février 2024]. Disponible [en ligne](#).



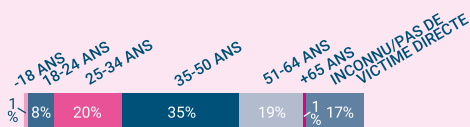
# TRAVAIL

## LGBTIPHOBIES AU BOULOT, IL Y A ENCORE DU TRAVAIL

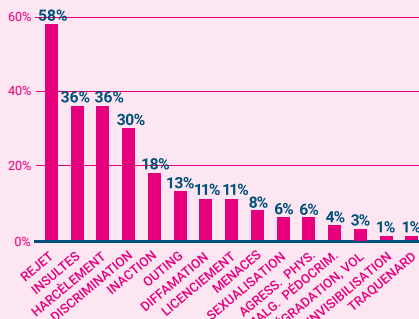
### NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE

142

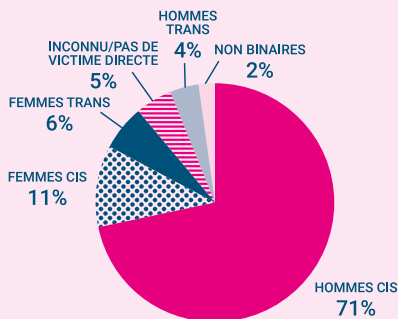
### ÂGE DES VICTIMES



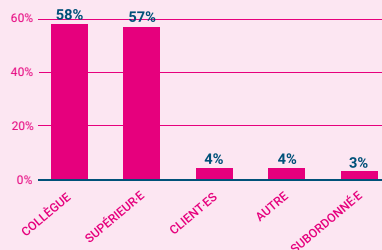
### MANIFESTATIONS



### GENRE DES VICTIMES



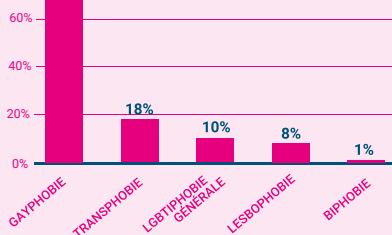
### AGRESSEUR·SES



### % DU CONTEXTE PAR GENRE

FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
6%	1%	5%	14%	6%

### LGBTIPHOBIES



En 2023, SOS homophobie a recensé 142 cas de LGBTIphobies dans le milieu du travail. Les auteur·rices de LGBTIphobies au travail sont surtout les collègues et les supérieur·es. Les principales manifestations sont le rejet (58 %), les insultes (36 %), le harcèlement (36 %) et les discriminations (30 %). Les signalements concernent principalement la gayphobie (73 %), suivie de loin par la transphobie (18 %). Les hommes cis constituent près des trois quarts des victimes. Les personnes trans, dans l'absolu minoritaires parmi nos appelant·es, sont également peu représentées dans ce chapitre, car l'accès au travail leur est plus difficile. Dans 29 % des cas, les victimes expriment un mal de vivre.

### DES VECTEURS DE DISCRIMINATIONS PROTÉIFORMES

Une entreprise est une toile de relations sociales. Chaque interaction avec un-e employé-e peut être teintée de LGBTIphobie. Ceux qui ont l'ascendant peuvent détruire l'avancement de la carrière de ceux qu'ils encadrent ou permettre qu'un climat discriminant perdure.

Les collègues immédiates, par leurs contacts fréquents, peuvent devenir de véritables bourreaux. Parfois, c'est de personnes que l'on croyait amies et à qui l'on s'est confié-e que proviennent les pires actes. L'aspect institutionnel des entreprises est à prendre en compte, car celui-ci peut être vecteur des biais LGBTIphobes de ceux qui les ont mis en place. Par exemple, de nombreuses entreprises n'ont rien prévu pour qu'employé-es et client-es puissent changer de mention de genre au sein de leur administration. Cela transmet le message violent que l'existence de ces personnes n'est pas prise en compte.

### UN TERRAIN DE LGBTIPHOBIES BANALISÉES

Dans beaucoup de situations, les LGBTIphobies au travail ne sont pas perçues comme telles par la personne qui les commet. Il n'y a pas forcément la volonté de nuire. Le monde du travail est une mini-société où s'expriment des valeurs qui ont été intériorisées. Loin d'être anodins, les propos stéréotypés et insultants sur le groupe auquel on appartient ont un réel impact, peu importe l'intention. En entreprise, il est commun que des personnes non LGBTI partent du principe qu'elles ne sont entourées que de collègues cis et hétéros par défaut, et expriment leurs préjugés sans complexe. Si des personnes LGBTI se plaignent, elles se font accuser de ne pas pouvoir accepter une blague. Et, dans de nombreux cas, risquent de s'outier. Dans certaines entreprises, les insultes et le

harcèlement LGBTIphobes sont si communs qu'ils font presque office de règle. Parfois, cela prend une dimension dramatique, avec des menaces de mort et des agressions. Il faut prêter une attention particulière aux lieux en marge du travail (sortie entre collègues, parking de l'entreprise, etc.), qui peuvent être le cadre de violences. Parfois, victimes de diffamation, les personnes LGBTI se retrouvent accusées de comportements inappropriés. Ces accusations sont très souvent nourries par les stéréotypes et les angoisses existant autour de cette population.

**«SI ON N'ARRIVE PAS À TRAVAILLER ENSEMBLE, C'EST PARCE QU'ELLE EST LESBIENNE ET QU'ELLE N'AIME PAS LES HOMMES.»**

### LES LGBTIPHOBIES AU TRAVAIL, SOURCES DE DÉTRESSE MENTALE

Lorsqu'elles veulent réagir, les personnes LGBTI sont confrontées à des institutions où, souvent, rien n'est prévu pour ce type de problème. On observe fréquemment des attitudes visant à étouffer ces histoires, au détriment de la victime. Il y a souvent une solidarité des instances de l'entreprise contre elle. Il n'est pas rare que les victimes se retrouvent en arrêt-maladie prolongé, incapables de reprendre le travail par peur, dépression et traumatisme. La réputation de ces personnes en prend un coup. L'outing en entreprise change parfois les rapports que les autres entretiennent avec la victime, et celle-ci se retrouve alors affublée d'une étiquette. Quand une personne est victime de diffamations, celles-ci entachent la manière dont elle est perçue en entreprise, peu importe qu'elles aient été démenties par la suite.

### UN CIMETIÈRE DE CARRIÈRES DÉTRUITES

Nombre de carrières ont été terminées à cause de décisions managériales LGBTIphobes. Le monde du travail est avant tout une institution, et c'est à travers ses leviers

que les LGBTIphobies sont mises en place. Une réorganisation peut être l'occasion de mettre une personne LGBTI de côté. D'autres carrières n'ont pas pu commencer à la suite de discriminations à l'embauche. Les représentations, mêmes inconscientes, qu'ont les personnes qui ont du pouvoir au sein des entreprises modèlent les carrières et l'accès à l'emploi. En France, actuellement, il est commun que des personnes trans ne soient même pas considérées pour un emploi. Leur identité les rendrait *de facto* inemployables. Après l'embauche, il n'est pas rare qu'une personne LGBTI ne renouvelle pas un CDD ou parte avant la fin de la période d'essai pour fuir un climat LGBTIphobe. Nombreuses sont les personnes qui ont tué les carrières de leurs collègues LGBTI sans même le savoir. Cela montre l'importance de toujours faire preuve de respect et de bienveillance, peu importe à qui l'on pense avoir affaire. ▲

**« LE COUPLE QUE  
VOUS FORMEZ POURRAIT  
CRÉER DES TENSIONS  
UN JOUR, AU SEIN  
DE L'ÉQUIPE OU  
AVEC VOS MANAGERS,  
ON NE SAIT JAMAIS...  
ADMETTONS,  
VOUS VOUS BROUILLEZ  
UN JOUR! »**



# TÉMOIGNAGES

**Cécile** travaille dans une structure médico-sociale associative. Lors de son premier jour de travail, à la pause déjeuner, les membres de l'équipe tiennent des discours discriminants au sujet des personnes trans. Le directeur de la structure tient des propos confus sur la santé mentale de ces personnes. Cécile fait part de son malaise à l'équipe. Quelques minutes après cet échange, le directeur de l'établissement lui demande de venir dans son bureau pour signer son contrat de travail. Une fois dans son bureau, celui-ci revient sur la discussion, en affirmant qu'il existe des « lobbys LGBT », que « les personnes homosexuelles (ou LGBTI) veulent imposer leurs lois au reste de la société ». Il lui indique pouvoir lui prouver que ces « lobbys » existent, car il a une formation pour cela, soit un doctorat en musicologie. Cécile parle de cette situation avec la directrice de l'association, le lendemain. Rapidement, celle-ci précise avoir des amis homosexuels, exprimant qu'elle ne croit pas que le directeur puisse dire des choses sur les personnes homosexuelles, et ajoutant : « Pour les personnes transgenres, c'est autre chose. » Cécile a senti que sa parole était disqualifiée. À la suite de son malaise, elle a donc décidé de rompre sa période d'essai au bout de deux jours.

**George** est en période de titularisation. Il a fait remarquer des dysfonctionnements sur les conditions matérielles de réalisation de son stage. À la suite de cela, sa supérieure a commencé à tenir des propos homophobes envers lui : « Je n'ai pas de temps pour m'occuper des princesses », « Avec un peu de vaseline, ça passera mieux », « Si je me fais changer de sexe, ça sera plus facile entre nous, non ? »

Dans son précédent emploi, **William** avait déjà subi du harcèlement : insultes homophobes, « pédé » écrit sur son casier. Il avait quitté l'entreprise à cause de cela. William travaille maintenant depuis deux ans dans une nouvelle usine. Il s'est confié à ses supérieurs à propos de son homosexualité. Après cela, il a été convoqué par sa DRH avec son chef d'équipe. On lui reproche d'avoir harcelé des collègues en leur faisant des avances sur des bouts de papier, où son numéro de téléphone apparaît et sur lesquels seraient écrites des choses comme : « T'es un beau gosse, je veux te sucer. » Il pense qu'un calepin qu'il a récemment égaré a été utilisé contre lui. Mais lorsqu'il demande qui s'est plaint, on lui répond : « Vous n'avez pas à le savoir. » Lorsqu'il demande des preuves, on refuse de lui en donner.

**« HEUREUSEMENT QU'ON A AFFAIRE À VOUS, J'AURAI PEUR DE SERRER LA MAIN DE VOTRE COLLÈGUE... VOUS SAVEZ, LE PÉDÉ, LÀ. »**

**Alice**, une femme bie, prend un café matinal en équipe en présence de son chef. La conversation s'engage sur la vie matrimoniale de certains chanteurs : il est question de George Michael, de son orientation sexuelle, puis d'un autre groupe. Le chef s'exprime sur le ton de la blague : « Il me fait peur, il a vraiment un regard de pédophile. » Il montre à Alice un clip sur son portable pour qu'elle voie ce fameux « regard de pédophile ». Elle demande s'il y a des enfants impliqués, le chef répond que non, mais persiste dans sa tentative de faire rire, en reformulant : « Il a vraiment un regard de pervers », puis : « Je reste pas seul dans une pièce avec lui. » Alice comprend alors que son chef utilise le terme « pédophile » pour désigner un artiste gay et faire rire les autres à ses dépens.

**Alain** travaille dans une mairie en Île-de-France. Un membre d'une de ses équipes s'en est pris à lui avec des insultes homophobes, assorties de coups de poing. Ce dernier s'est arrêté quand un témoin est arrivé. Alain n'avait jamais parlé de son orientation sexuelle au travail. Il a immédiatement

**C**harlotte est policière municipale en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle y travaille depuis plus de trois décennies. Dans son poste actuel, cela se passait bien, jusqu'au départ de l'ancien directeur général de service, lui-même gay. À la suite de cela, Charlotte a fait l'objet de plusieurs actes discriminants : propos homophobes de collègues, inscription « gouinasse » sur la voiture de police,

rumeurs de relations sexuelles avec une collègue, menaces de mort par lettre anonyme... Le maire a été mis au courant de la situation et l'un des agresseurs a reconnu les faits. Cependant, le maire a jugé bon de ne prendre aucune mesure, et a même affirmé qu'elle l'avait bien cherché en étant lesbienne. Elle n'est soutenue par aucun collègue. ▲

prévenu la police. La policière qui a pris sa plainte a mis en doute sa parole, en ne mentionnant ni le caractère homophobe ni les insultes. Un médecin a constaté ses coups et lui a prescrit quinze jours d'ITT. Alain a essayé de revenir travailler, mais il n'a pas supporté de se retrouver en présence de son agresseur. Il est actuellement sous antidépresseurs et ne veut pas reprendre le travail, car son agresseur n'a pas été sanctionné par les ressources humaines. Les collègues ne veulent pas prendre position, le témoin de la bagarre est un ami de l'agresseur et ne fait rien non plus.

**Émilie** est une femme trans, qui signale à sa direction depuis un an des commentaires homophobes et transphobes envers elle, sans que cela entraîne une quelconque action de sa part. Un de ses collègues a placé un papier sur sa voiture indiquant « sale pédé ». Cela est source d'une grande détresse, et elle est en arrêt-maladie. Elle décide de porter plainte.

**Arthur** travaille en Île-de-France, dans un foyer pour jeunes travailleur-ses. Quand une collègue revient de congés, Arthur devient la cible de remarques désagréables de sa part. Elle est allée voir ses comptes sur les réseaux sociaux, où il a publié des contenus LGBT et politiques. Depuis, il a reçu des menaces orales (« Ça ne va pas bien se passer »), mais aucune n'est explicitement homophobe. Il a été convoqué par le DRH, qui lui a demandé de signer un document pour un entretien préalable au licenciement,

et une suspension conservatoire. Arthur a immédiatement quitté son poste pour rentrer chez lui. Il pense avoir été « dénoncé » par cette collègue, qui l'aurait accusé de soudoyer les jeunes travailleurs pour des faveurs. Il se sent très seul : la RH et le DRH ne le soutiennent pas. Cette procédure pèse lourdement sur sa santé mentale et il pense se mettre en arrêt de travail.

**Pierre** est policier municipal dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il a trouvé un mot anonyme accroché à son vestiaire : « Casse-toi, sale pédé. » Il vit très mal cette situation. Il a déposé plainte et vu un psychologue. Pierre a rendez-vous avec un médecin légiste pour des ITT. Il nous témoigne de sentiments de colère, de honte et de dégoût après avoir été affiché de la sorte.

**Florent** travaille pour l'armée, où un caporal lui adresse régulièrement des remarques homophobes. Il lui répond avec des propos similaires pour se défendre. Quand sa hiérarchie entend ces insultes, elle entame une procédure, où Florent est désigné comme harceleur du caporal. Pendant cette procédure, un autre caporal avec lequel il a eu des relations l'accuse de l'avoir violé. Florent est menacé d'une révocation de la fonction publique. Il monte alors un dossier pour se défendre, avec quinze témoignages qui prouvent l'absence de harcèlement et de viol. Disculpé, il subit quand même une sanction avec mutation disciplinaire. Le caporal qui le

harcelait n'a reçu aucune sanction pour ses propos homophobes. Depuis, Florent est en dépression et sous anxiolytiques. Il voudrait pouvoir faire évoluer sa carrière, mais la sanction étant notée dans son dossier, il est bloqué pour muter et avoir de l'avancement.

---

**Jeanne** est coordinatrice. Une collègue s'est sentie agressée par l'une de ses interventions. Depuis, cette dernière affirme que si Jeanne est « derrière elle, c'est parce qu'elle n'a pas voulu être lesbienne avec elle ». Cette collègue a ensuite décrit auprès d'un autre collègue une situation où Jeanne aurait fait des avances concrètes qu'elle aurait dû repousser. Jeanne va porter plainte pour diffamation. ▲

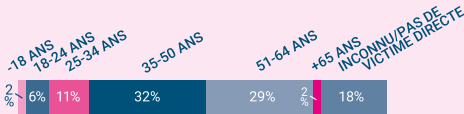
---

# VOISINAGE

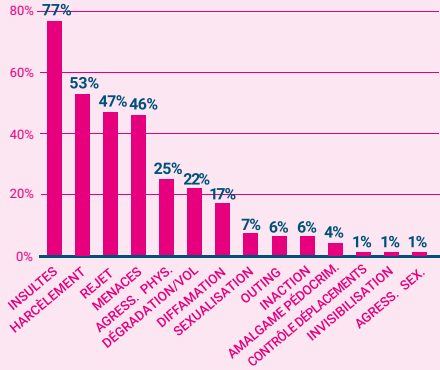
## LES LGBTIPHOBIES, CES VOISIN-ES DE PALIER QUE L'ON NE PEUT PLUS SUPPORTER

**NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE**  
**125**

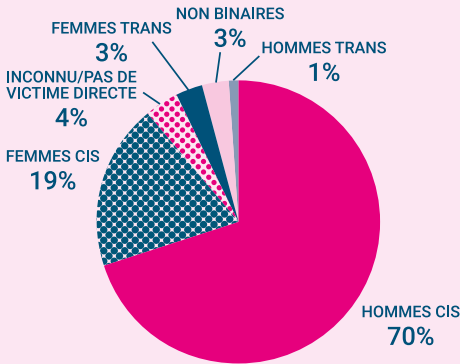
### ÂGE DES VICTIMES



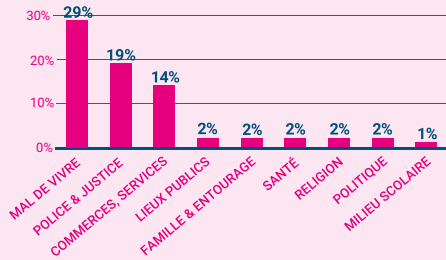
### MANIFESTATIONS



### GENRE DES VICTIMES



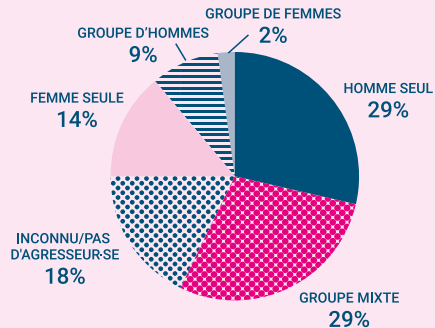
### CONTEXTES LIÉS



### % DU CONTEXTE PAR GENRE

GENRE	FEMMES CIS	FEMMES TRANS	HOMMES CIS	HOMMES TRANS	NON BINAIRES
%	9%	3%	9%	2%	5%

### AGRESSEUR-SES



**D**ans une société où la violence – notamment LGBTIphobe – est omniprésente, il est un lieu où l'on devrait pouvoir se sentir en sécurité : notre domicile. Pourtant, le lieu où l'on réside, et où l'on travaille parfois, ainsi que ses environs, continue en 2023 d'être un environnement potentiellement hostile, dangereux, en raison de personnes présentes ponctuellement ou durablement dans notre voisinage.

En 2023, ce sont 125 cas de LGBTIphobies dans le voisinage qui ont été recensés par SOS homophobie. Si l'analyse de ces situations confirme la plupart des tendances observées au cours des années précédentes, on peut toutefois relever que les hommes, principaux auteurs de LGBTIphobies dans ce contexte, semblent davantage avoir agi en groupe ou de façon à ne pas pouvoir être identifiés par rapport à l'année 2022.

Sur ce dernier point, nous pouvons nous attarder sur le chiffre de 18 %, qui représente la proportion des auteur·rices de LGBTIphobies dans un contexte de voisinage qui restent inconnu·es des victimes. Ce chiffre interpelle, dans la mesure où l'on pourrait s'attendre à ce que les agresseur·ses soient systématiquement connu·es ou identifié·es par les victimes, puisqu'ils vivent à proximité. Lorsque l'on est victime de LGBTIphobies, ce n'est pas simplement parce que l'on ne s'entend pas avec ses voisin·es, mais bien parce que l'on est ou que l'on est perçu·e comme une personne LGBTI. Il est indispensable de le relever pour battre en brèche l'hypothèse selon laquelle les LGBTIphobies de voisinage ne seraient qu'une « simple évolution » de conflits de voisinage préexistants, et non un phénomène à part entière. Cette thèse est fréquemment avancée par les forces de l'ordre pour justifier une non-intervention lorsque ces faits sont portés à leur connaissance.

### LGBTIPHOBIES À CHAQUE ÉTAGE

Les manifestations de LGBTIphobies dans le contexte du voisinage ne présentent, cette année encore, aucun changement notable. On y retrouve tout d'abord ce qu'il serait tentant de nommer « des incivilités » : vol de courrier, dépôt de déchets et/ou d'excréments dans les boîtes aux lettres ou sur les

paillasons, saccage de fleurs, inscriptions sur les portes ou dans les parties communes, carrosseries de véhicules rayées et pneus lacérés... Les voisin·es LGBTIphobes ne

ménagent pas leurs efforts pour nuire à leurs victimes, et ne s'embarrassent souvent pas de discrétion pour commettre leurs méfaits. Et même lorsque les auteur·rices d'actes LGBTIphobes agissent dans l'ombre, l'hostilité et le rejet qu'ils expriment de façon visible à l'encontre des témoinant·es permettent d'en déterminer l'origine et les motivations, sans toutefois être suffisamment tangibles pour servir de preuves dans un cadre judiciaire.

Comme en 2022, et cette année dans 77 % des cas, les personnes victimes d'agres-

sions LGBTIphobes sont la cible d'injures, associées ou non à d'autres actes. Qu'ont en commun Léo, Hans et Mohammed ? Tous trois ont été injuriés de « sales pédés ». Leslye, Kim et Paulette ont, elles, été injuriées de « sales lesbiennes ». Chacun·e par un·e de leurs voisin·es direct·es, qu'ils croisent tous les jours. Et c'est précisément parce que ces contacts sont quotidiens que les agressions elles-mêmes se répètent, générant ainsi des

**« J'AI FAILLI ÊTRE  
CAILLASSÉ POUR  
UN BAISER. »**

situations de harcèlement présentes dans plus de la moitié des témoignages reçus par SOS homophobie, sur des périodes moyennes d'entre six mois et trois ans. En ce sens, il

nous semble indispensable de mentionner le témoignage glaçant de Mathilde, victime de harcèlement depuis plus de vingt ans.

Dans de très nombreux cas, les LGBTIphobies de voisinage atteignent des degrés de gravité encore plus importants : on peut notamment relever que les menaces sont extrêmement fréquentes, puisqu'elles sont présentes dans 46 % des cas rapportés à SOS homophobie, qu'il s'agisse de menaces de violences physiques et/ou sexuelles, et très régulièrement de menaces de mort. Et comme l'on pouvait s'y attendre, ces

menaces sont parfois mises à exécution : un quart des témoignages fait état d'agressions physiques, avec une recrudescence des situations dans lesquelles ces agressions ont lieu sous forme de guets-apens tendus aux victimes.

Enfin, plusieurs témoignages rapportent des actes intrinsèquement LGBTIphobes, à savoir des *outings* et des accusations de pédophilie et d'actes de pédocriminalité.

### **HORS DE CHEZ SOI POUR SE METTRE À L'ABRI**

Les conséquences pour les personnes victimes de tous ces actes LGBTIphobes sont multiples. La principale est le mal de vivre, rapporté dans plus d'un quart des cas : ce chiffre interroge, car il aurait été relativement peu surprenant que celui-ci eût été considérablement plus élevé, et il est difficile de ne pas l'interpréter comme témoignant de la résignation des personnes LGBTI face à ces situations, banalisées ou ignorées par l'ensemble de leur environnement. Comment ne pas être révolté qu'en France, en 2023, des personnes LGBTI n'aient d'autre choix que de renoncer à tout espoir de se sentir bien chez elles ?

Malgré cette apparente résilience des personnes LGBTI face aux LGBTIphobies qu'elles subissent à proximité de leur lieu d'habitation, les témoignages rapportés à SOS homophobie démontrent que, même lorsque les sentiments de mal-être et/ou de détresse ne sont pas verbalisés,

les dommages causés sont bien présents : une part importante des témoignant-es indique qu'iels ont été contraint-es de rechercher un accompagnement psychologique et/ou psychiatrique, que leur situation économique est particulièrement précaire et que, pour plusieurs d'entre elleux, cette situation a conduit à leur isolement social total, afin de ne plus croiser leurs agresseur-ses. Il en est ainsi de Joachim, qui n'ose plus sortir de chez lui et vit désormais la nuit pour limiter son exposition à ses voisin-es.

Enfin, ces LGBTIphobies ont aussi des conséquences sur le temps, l'énergie et les moyens que les personnes LGBTI sont alors obligées de déployer pour assurer leur propre sécurité, en particulier lorsqu'elles sont locataires et que le déménagement apparaît comme la seule solution pour échapper à l'enfer : un temps et une énergie conséquente sont alors déployés pour trouver une solution de relogement, avec tous les aléas qu'impliquent ces recherches. ▲

---

**« ILS ONT TRANSGRESSÉ LA BARRIÈRE  
SYMBOLIQUE DE MON ESPACE PRIVÉ.  
JE SAIS QU'É NE POURRAI PLUS JAMAIS  
ME SENTIR EN SÉCURITÉ CHEZ MOI. »**

# TÉMOIGNAGES

Locataire d'un appartement dans une résidence de logements sociaux, **Dimitri** a subi à plusieurs reprises des injures gayphobes de la part du gardien de la résidence, qui l'a notamment qualifié de « pédé » ou encore de « malade mental ». Il a également reçu des crachats. Alerté par Dimitri, l'organisme gestionnaire de la résidence n'a pris aucune mesure à l'encontre du gardien, qui continue ainsi de l'injurier et de l'agresser.

Estimant qu'elles ne se déplaçaient pas dans leur appartement d'un pas assez léger, les voisin-es de **Louise** et **Hannah** sont venu-es frapper à leur porte. Rapidement, les insultes et les menaces LGBTIphobes fusent : « Sales lesbiennes », « Sales tafioles », « Vous allez voir si vous sortez » et : « On va

vous choper quand vous sortirez. » Malgré ces menaces et injures, ce sont et les victimes et leurs agresseur-ses qui se verront enjoindre « d'apprendre à vivre en communauté » par les forces de police venues sur les lieux !

**Erwan** est un homme gay de 52 ans, vivant dans le XIX<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Un soir, une famille de son voisinage l'a injurié à travers sa porte, et menacé de lui « faire la peau », avant de fracturer la porte à coups de marteau et de lui lancer des objets, blessant par la même occasion son animal de compagnie. Malgré une plainte déposée et le soutien d'autres voisin-es témoins de l'agression, ces faits n'ont fait l'objet d'aucune suite judiciaire. Une médiation s'est tenue, mais celle-ci n'a évidemment été suivie d'aucune amélioration, Erwan subissant toujours des injures et des comportements provocateurs.

**Inès** a contacté SOS homophobie après qu'elle et sa compagne **Amaya** ont été agressées par le propriétaire de leur appartement – agression suivie d'un refus de dépôt de plainte. Occupant l'appartement attendant au leur, le propriétaire a toujours eu un comportement hostile à leur rencontre, leur imposant régulièrement des mesures de rétorsion (coupure d'eau ou d'électricité) lorsqu'il jugeait qu'elles recevaient trop de monde, mais refusant également de prendre en charge certains travaux, dont la charge lui revenait pourtant en tant que bailleur. Un jour où Inès a tenté d'initier le dialogue avec le bailleur, ce dernier s'est mis à la frapper violemment, avant de s'en prendre à Amaya, également présente sur les lieux. Lorsqu'Inès tente de s'interposer et lui crie de « ne pas la frapper, car il ne faut pas frapper une femme », celui-ci lui rétorque : « Ce n'est pas une femme, c'est un homme ! », faisant ainsi référence,

selon Inès, à son orientation sexuelle et amoureuse. Après s'être réfugiées chez une voisine alertée par les cris, et après avoir échangé avec la police arrivée sur les lieux, Inès et Amaya sont emmenées à l'hôpital par les pompiers. Elles ne seront cependant pas orientées vers une unité médico-judiciaire, et ne se verront pas délivrer de certificat médical d'incapacité temporaire totale (ITT). Après deux rendez-vous au commissariat, et malgré les preuves des violences et l'absence de doute quant à l'identité de l'auteur, Inès et Amaya seront informées du classement de leur affaire. Plusieurs mois après cette agression, Inès et Amaya portent toujours de lourdes séquelles physiques et psychologiques de l'agression, et restent choquées par l'issue de leur dépôt de plainte, qui fait peser l'éventuel retour sur les lieux de leur bailleur comme une épée de Damoclès au-dessus de leur tête. ▲

La voisine octogénaire de **Quentin** le harcèle depuis plusieurs mois : elle l'injurie publiquement, mais surtout colporte sans cesse des rumeurs à son sujet auprès des nouveaux-elles arrivant-es dans la copropriété, le présentant comme un usager de drogue et un pédocriminel, ce qu'elle a d'ailleurs écrit sur une affiche, placardée ensuite dans les parties communes de l'immeuble, lorsque Quentin était en déplacement. Elle lui a également dérobé son courrier à plusieurs reprises. Devant ces nouveaux faits, Quentin a décidé de saisir un conciliateur de justice et de se rendre au commissariat pour y déposer une plainte pour diffamation, ainsi que pour détournement de correspondances.

**Adriana** est une femme lesbienne, vivant dans une résidence HLM d'une petite ville du Morbihan avec sa compagne. Après avoir été injuriée par un voisin de « sale gouine », elle a récemment vu sa porte d'entrée taguée d'une croix gammée. Lorsqu'elle s'est rendue au commissariat, elle a été orientée vers un dépôt de main courante plutôt que de plainte. Il n'y a donc eu aucune enquête, et les faits n'ont pas fait l'objet d'une suite.

Lorsque **Kévin** rentre à son domicile, un lundi, en fin de soirée, et qu'il reçoit des jets de projectiles de la part d'un groupe de trois individus, celui-ci manifeste son indignation. En retour, il reçoit de nombreuses injures gayphobes et est poursuivi jusqu'à la porte de son immeuble par les trois jeunes. S'il est soulagé d'avoir échappé, cette fois, à une agression physique, Kévin vit désormais dans la crainte que cela se reproduise, puisque ses agresseurs connaissent à présent le lieu où il réside.

Depuis plusieurs mois, **Ludovic** et son partenaire sont victimes de harcèlement et d'injures LGBTIphobes de la part d'un groupe de jeunes qui se retrouvent régulièrement au pied de leur immeuble : outre les nuisances sonores qu'ils occasionnent, ces derniers ciblent particulièrement le couple, leur lançant des injures gayphobes lors de leurs

sorties. Malgré plusieurs appels, la police n'est jamais intervenue, au motif que les effectifs ne permettraient pas de répondre à ces demandes considérées comme « non prioritaires », faute de victimes de violences physiques. Les plaintes déposées par Ludovic n'ont vraisemblablement été suivies d'aucun effet, et il n'a obtenu aucune information sur leurs suites. Alerté, le bailleur a simplement indiqué que la situation était « sous surveillance », mais aucune mesure n'a visiblement été entreprise. Enfin, les demandes de Ludovic pour obtenir un changement de logement social – compte tenu des faits dont son compagnon et lui sont victimes – sont jusqu'à présent restées infructueuses.

À partir du jour où le voisin de **Jasmine** a vu sa transition, le comportement de celui-ci a changé subitement. Il se montre désormais extrêmement agressif à son encontre, et lui porte des accusations de vol envers un autre voisin de la résidence. Se sentant désemparée face à cette situation, Jasmine n'ose désormais plus sortir de chez elle, et envisage de déménager à très brève échéance pour échapper à cette situation qui l'angoisse.

Cela fait près de deux ans que **Diego** est victime de gayphobie dans sa résidence de la part de ses voisin-es : au sempiternel « sale pédé », se sont ajoutées les inscriptions sur sa boîte aux lettres, les jets d'objets, tels qu'un sachet d'excréments ou une théière dans son jardin, les poursuites avec menaces de violences comme : « On va te planter. » Plus récemment, des voisin-es l'ont suivi avec leur véhicule et ont feint de vouloir le percuter, freinant brutalement juste avant l'impact. Malgré de très nombreuses démarches auprès de son bailleur, de ses voisin-es, la situation ne connaissait aucune amélioration. En revanche, et grâce à sa pugnacité dans ses démarches auprès de la police, qui avait initialement refusé de prendre sa plainte, Diego est parvenu à obtenir un arrêt des agressions : pour que cela se produise, il aura suffi que la police se déplace une seule fois... ▲



## NE RIEN POUVOIR OU NE RIEN VOULOIR FAIRE CONTRE LES LGBTIPHOBIES DE VOISINAGE ?

Au-delà de l'illustration des manifestations et des conséquences des LGBTIphobies dans le contexte du voisinage, la lecture des témoignages met également en lumière un ensemble de défaillances, ainsi qu'un refus par nombre d'acteur-rices impliqué-es de faire face à leurs responsabilités pour prévenir ou faire cesser ces situations.

Une défaillance d'abord des bailleur-ses, en particulier institutionnel-les, tel-les que les offices publics HLM, ainsi que des syndicats : dans la plupart des témoignages, les victimes ont tenté d'alerter, parfois à de multiples reprises, celles et ceux qui disposent de voies de droit pour faire en sorte que leurs locataires et/ou les copropriétaires puissent jouir paisiblement de leur logement, ou réciproquement pour que leurs locataires ne causent pas à d'autres des troubles de voisinage, et encore moins des actes LGBTIphobes. Il ne s'agit pourtant pas simplement d'un droit dont l'exercice serait laissé à la discrétion des bailleur-ses, mais bel et bien d'une obligation émise par la loi à la charge des propriétaires envers leurs locataires (qu'ils soient auteur-rices ou victimes de LGBTIphobies), de même qu'à la charge de (co)propriétaires envers les autres (co)propriétaires. Dans le cadre de ses activités d'accompagnement juridique des victimes, SOS homophobie est régulièrement amenée à rappeler à ces bailleur-ses leurs obligations légales pour les inciter à se saisir des cas qui leur sont rapportés.

Aucun des témoignages rapportés à SOS homophobie en 2023 ne fait état d'une quelconque procédure judiciaire qui aurait été initiée par des bailleur-ses à l'encontre de locataires ou de syndicats à l'encontre de copropriétaires. Dans quelques rares cas, les seules actions mises en œuvre se sont

limitées à des médiations infructueuses ou à de vains rappels au règlement de copropriété. Rappelons que le droit immobilier leur permettrait pourtant d'agir et d'obtenir l'exécution de mesures pouvant aller jusqu'à l'expulsion des voisin-es LGBTIphobes !

Une défaillance, ensuite, de la chaîne pénale, c'est-à-dire des acteur-rices des procédures introduites par les victimes lorsqu'elles déposent plainte, jusqu'au jugement et aux procédures liées à l'exécution de la décision de justice. Cet aspect est récurrent dans les témoignages rapportés à SOS homophobie depuis plusieurs années, et explique qu'une part significative des témoignages de LGBTIphobies ayant pour contexte principal le voisinage ont également pour contexte secondaire des cas de LGBTIphobies relevant de notre chapitre Police, justice, gendarmerie, avec les manifestations mises en lumière chaque année pour cette thématique : refus de se déplacer lorsque les victimes de LGBTIphobies alertent les forces de l'ordre, refus de prise de plainte et classements sans suite prononcés le plus souvent en l'absence de tout acte d'enquête.

Ce traitement des infractions LGBTIphobes commises dans un cadre de voisinage illustre la façon dont les LGBTIphobies font l'objet d'une véritable banalisation et restent assimilées à de simples mésententes entre voisin-es, ne nécessitant aucune réponse judiciaire, et à plus forte raison aucune réponse pénale. Cette absence de « peur du gendarme » cultive un sentiment d'impunité chez les auteur-rices de LGBTIphobies, mais entretient également une apparence de normalité de ces actes aux yeux de l'entourage, et notamment du reste des voisin-es, alors moins susceptibles de se comporter en allié-es et d'intervenir lorsqu'ils sont témoins de tels actes. Enfin, cette inaction de la chaîne pénale conduit les victimes à se résigner et à accepter de subir des faits pourtant constitutifs d'infractions pénales, situation qui ne peut que susciter la plus totale indignation.

Il semble indispensable de mentionner ici que plusieurs témoignages rapportés à SOS homophobie font état d'un traitement étrangement différencié entre les plaintes déposées par les personnes LGBTI à l'encontre de leurs agresseur-ses et celles déposées par leurs agresseur-ses à leur rencontre. Cela se produit régulièrement en représailles lorsque les personnes LGBTI tentent de rechercher l'intervention de l'État, et qui se trouvent alors le plus souvent accusées d'injures ou de nuisances sonores : lorsque ce sont des personnes LGBTI qui sont mises en cause, force est de constater que les enquêtes sont alors réalisées avec une soudaine diligence et que les forces de l'ordre se décident alors à se rendre sur les lieux, ou encore à convoquer les personnes pour les auditionner.

Une défaillance, enfin, de l'ensemble de l'ordre social qui, malgré l'injonction faite à ses citoyen-nes de ne pas ignorer la loi, échoue – faute d'essayer – à les informer quant à leurs droits, ainsi qu'aux moyens qui leur sont offerts pour en obtenir le respect, qu'ils soient locataires ou propriétaires. Ainsi, de nombreuses personnes témoignant de LGBTIphobies dans un contexte de voisinage ont indiqué n'avoir pas initié de démarches en raison de la fragilité de leur situation économique, qui ne leur permet pas d'avoir recours à un-e avocat-e, alors qu'elles auraient souvent pu bénéficier du système d'aide juridictionnelle, si seulement son existence avait été portée à leur connaissance. ▲



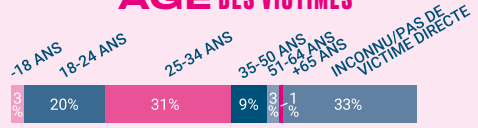
# INTERNATIONAL

## TOUR DU MONDE DES DISCRIMINATIONS

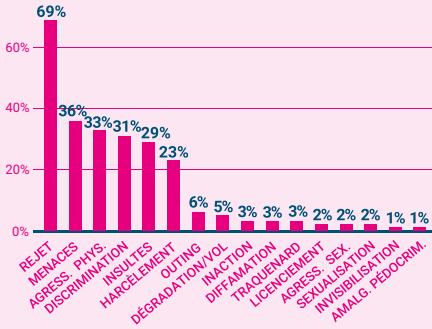
**NOMBRE DE CAS SPÉCIFIQUES RAPPORTÉS À SOS HOMOPHOBIE**

# 215

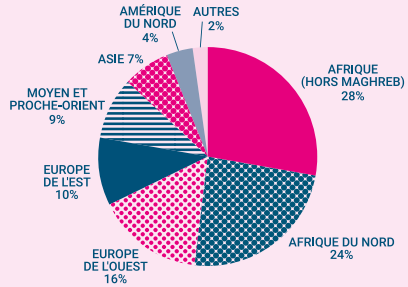
### ÂGE DES VICTIMES



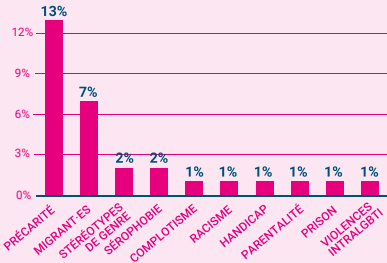
### MANIFESTATIONS



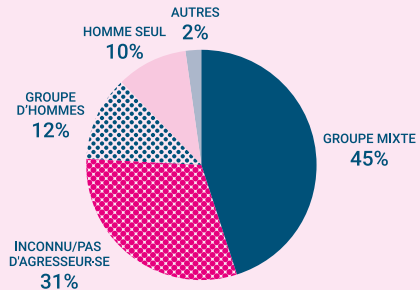
### ORIGINE DES VICTIMES



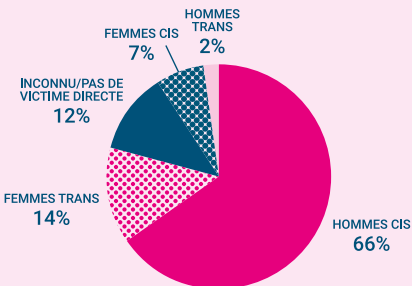
### AUTRES CONTEXTES



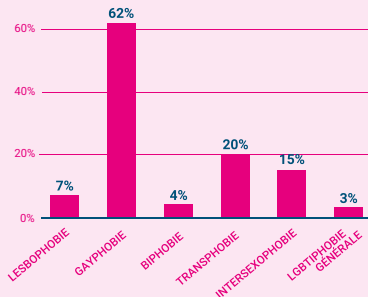
### AGRESSEUR·SES



### GENRE DES VICTIMES



### LGBTIPHOBIES



**E**n 2023, l'association a reçu 215 témoignages depuis l'étranger. Le plus souvent, ces derniers viennent de pays francophones, d'où la part significative en provenance d'Afrique et d'Afrique du Nord (52 %). Les victimes sont souvent particulièrement jeunes ; la moitié a moins de 35 ans. 13 % des cas mentionnent un contexte de précarité, quand il ne représente que 3 % des témoignages nationaux reçus en 2023. Cette surreprésentation reflète les parcours de vie difficiles et instables, qui caractérisent une part importante des victimes qui nous contactent depuis l'étranger. Cette année, près de 25 % (49 sur 215<sup>1</sup>) des témoignages internationaux reçus par SOS homophobie mentionnaient un désir d'émigration et d'asile. Pour ces personnes, partir est la seule solution, pour survivre et pour vivre leur identité et/ou leurs relations en liberté et en paix.

### UNE PROGRESSION CONTRASTÉE

Au cours de l'année 2023, alors que plusieurs États sur l'ensemble des continents ont fait le choix du progrès, d'autres ont permis la régression des droits des personnes LGBTI. En effet, plus de 60 pays criminalisent encore l'homosexualité, et une douzaine d'autres la punissent jusqu'à la peine de mort, principalement en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie.

En Europe, Andorre, la Slovénie et l'Estonie ont reconnu le mariage homosexuel, tandis que la Lettonie a ouvert l'union civile à tous les couples. En Espagne, les associations LGBTI ont salué l'adoption de la *Ley Trans* (« loi trans »), facilitant les démarches de changement de genre à l'état civil. Cette législation figure parmi les plus progressistes d'Europe, et place le pays comme pionnier en matière de droits des personnes trans dans le monde. D'autres pays européens – la Norvège, la Belgique, Chypre, l'Islande ou encore le Portugal – ont officiellement banni les thérapies de conversion.

En revanche, les droits LGBTI ont également connu des reculs en Europe en 2023. Les autorités administratives ont commencé à rayer la mention du second parent dans l'acte de naissance d'enfants de couples homosexuels en Italie. Forçant aujourd'hui les portes de l'Europe, la Russie a aussi accentué son offensive contre la société civile LGBTI. La Cour suprême russe a déclaré le « mouvement » LGBTI

comme un extrémisme dont les activités doivent être interdites.

En Amérique du Nord, la rhétorique anti-LGBTI s'est intensifiée aux États-Unis. Plus de 500 lois discriminatoires ont été proposées à travers les différents États du pays. Ce nombre a triplé par rapport à 2022<sup>2</sup>. Finalement, ce sont près de 84 actes contre les droits des minorités sexuelles et de genre qui ont été adoptés dans les États conservateurs. Ils ciblent notamment l'accès au financement du parcours de transition des personnes trans, ainsi que le contenu des programmes scolaires en matière d'éduca-

tion à la vie affective et sexuelle.

En Amérique latine, la situation est assez disparate. Même si la non-binarité a été, par exemple, reconnue dans plusieurs régions du Brésil, en Argentine, les

**«NOTRE SEUL ESPOIR EST DE QUITTER LE PAYS POUR UN AUTRE QUI ACCEPTE LA DIVERSITÉ ET VALORISE L'HUMANITÉ.»**

associations LGBTI craignent que le nouveau gouvernement s'en prenne aux droits des minorités sexuelles et de genre.

En Asie, les droits LGBTI n'avancent que très lentement. Les personnes concernées sont même menacées dans plusieurs États. Seuls Taïwan et le Népal (depuis 2023) reconnaissent le mariage, tandis que seule l'union civile est possible à Hong Kong et dans plus de 300 municipalités japonaises. Les pays du Moyen-Orient, comme l'Arabie saoudite ou les Émirats arabes unis, comptent parmi les législations les plus répressives au monde en matière

1. Pourcentage calculé en évaluant le désir d'exil de la victime dans nos témoignages.

2. American Civil Liberties (2023).

d'homosexualité et de transidentité. Environ 9 % des témoignages internationaux reçus par SOS homophobie en 2023 venaient de cette région.

Près de la moitié des témoignages internationaux reçus par l'association venaient du continent africain, où la situation des droits LGBTI est également critique, voire en voie de régression dans certains pays. En Ouganda, 2023 a été une année particulièrement répressive pour les personnes LGBTI. En milieu d'année, le président ougandais a promulgué une « loi anti-homosexualité », criminalisant les relations homosexuelles et prévoyant de lourdes sanctions, jusqu'à la peine capitale. La situation est très préoccupante. SOS homophobie a reçu plusieurs témoignages d'Ouganda, où des personnes LGBTI ont été persécutées, dont une femme trans ayant subi des violences en raison de son identité de genre. Un homme de 20 ans a été inculpé pour « homosexualité aggravée ». Il ne s'agit pas du seul pays africain où l'homosexualité est réprimée et criminalisée ; 31 pays sur le continent font encore et toujours de même. ▲

**« NOUS VOULONS METTRE FIN À CETTE  
SOUFFRANCE PSYCHOLOGIQUE ET ÊTRE  
ENSEMBLE DANS UN PAYS QUI RESPECTE  
ET VALORISE LA DIFFÉRENCE. »**

# TÉMOIGNAGES

**Sonia** est une femme lesbienne tunisienne âgée de 29 ans. Elle est professeure de langues dans un lycée, où exerce également sa petite amie. Les deux femmes, en couple depuis trois ans, sont contraintes de cacher leur relation, craignant des conséquences et des risques quant à leur travail et leur place dans la société. Sonia nous fait part de son désir de quitter le pays avec sa petite amie, pour vivre leur amour au grand jour dans une société tolérante.

Rejeté par sa famille à cause de son homosexualité, **Omar** n'a pas de situation stable depuis un an. À seulement 20 ans, le jeune homme sénégalais ne cesse de déménager pour éviter d'être remarqué et d'être pris pour cible. Il a déjà été surpris avec son petit ami et frappé. Omar vit dans la peur constante. Il se sent seul et isolé, loin de sa famille et de ses repères.

**Ahmad** a vu sa vie basculer quand les talibans ont pris le pouvoir en Afghanistan. Avant cela, en 2020, il avait pu créer un collectif d'activistes pour les droits LGBTI. Depuis, il vit dans la peur, car ses voisins sont proches des talibans et pourraient le dénoncer. Il voudrait fuir le régime et obtenir l'asile en France, où il ne risquerait pas d'être persécuté.

Lorsque son père a appris son homosexualité, il a essayé de le tuer, l'a séquestré et lui a fait subir des violences. **Koné** est ivoirien et a fui sa famille pour cesser d'être persécuté. Il vit dans une situation d'extrême précarité, sans revenu et dans une grande solitude. Il a 25 ans, et n'a plus le goût de vivre. Il est rejeté par l'ensemble de la société, sa famille, sa communauté et son cercle religieux.

À l'adolescence, **Ioannis** a été envoyé dans un centre de thérapie de conversion par sa famille, très religieuse, qui voulait le forcer à changer d'orientation sexuelle et amoureuse. Le jeune homme gay, originaire de Chypre, a aujourd'hui 36 ans et est toujours traumatisé par ces événements. Il souffre d'importantes séquelles psychologiques. Il a également été la cible de groupes ultra-conservateurs et néonazis, qui l'ont persécuté et harcelé pour le pousser au suicide. Ioannis a choisi de rejoindre la France, où il cherche une assistance juridique et un refuge.

**Aleksei** est un activiste russe homosexuel, qui suit de près la répression de la société civile LGBTI en Russie. Avec son mari, ils ont dû quitter leur pays, car ils étaient exposés à des discriminations, mais aussi au harcèlement des autorités russes. Le couple vit illégalement en Turquie, où il risque d'être retrouvé et déporté en Russie. Aleksei et son conjoint ne peuvent pas sortir de chez eux et craignent aussi d'être persécutés en Turquie. Ils cherchent à obtenir un visa pour gagner la France, y rester et continuer à militer.

**Samuel** est un réfugié camerounais de 33 ans vivant en Tunisie depuis quelques années. Il a été rejeté par sa famille en raison de son homosexualité, et a également quitté son pays d'origine à cause des peines de prison encourues pour le simple fait d'être homosexuel. Cependant, en Tunisie, il est vulnérable et doublement victime de discriminations ; en raison de son orientation sexuelle, mais également de son origine ethnique. Il est d'autant plus fragilisé qu'il vit avec le VIH. Samuel cherche à quitter la Tunisie pour la France, où il espère pouvoir vivre sans peur.

**Edrak** est un homme trans d'Arabie saoudite, qui passe des vacances en France chez sa grand-mère. Il aimerait pouvoir rester ici définitivement, car il est contraint de cacher sa transidentité dans son pays. Le jeune homme de 21 ans ne peut pas faire son coming out ; ses parents ne l'accepteraient pas et pourraient devenir violents.

**Moussa** est originaire de Côte d'Ivoire et habite au Mali. Par peur d'être rejeté par la société, mais également sa famille, le jeune homme de 22 ans doit cacher son homosexualité. Alors qu'il commence à travailler dans une entreprise en informatique, il tombe amoureux de celui qui deviendra son petit copain. Ses absences répétées au domicile familial éveillent les soupçons de sa famille, qui finit par apprendre la relation de Moussa. Son oncle, le chef de famille, a puni son comportement ; Moussa a été humilié en public, ses cousins l'ont agressé physiquement, et il a été contraint de suivre des thérapies de conversion auprès de chefs spirituels. Moussa ne comprend pas pourquoi il doit subir tout cela, simplement parce

qu'il est lui-même. Il a essayé de parler avec sa famille. Comme seule réponse, il a reçu un ultimatum ; mettre fin à sa relation, sous peine d'être banni. Moussa allait même être forcé de se marier avec une femme par son oncle, toujours dans le but de mettre fin à son homosexualité. Le jeune homme a préféré s'enfuir. Il a rapidement été retrouvé par les membres de sa famille, qui l'ont forcé à revenir et ont avancé la date de son mariage. Moussa est pris au piège, il se dit brisé par une société intolérante, où les personnes LGBTI sont exposées à toutes les violences et ne peuvent pas vivre leur vie comme elles l'entendent. Il signe son témoignage ; « Un jeune homosexuel qui ne demande qu'à vivre une vie normale. » ▲

**Colline** est une jeune femme belge bisexuelle, qui sort en discothèque avec sa petite amie. Sur la piste de danse, les deux femmes s'embrassent rapidement et profitent du moment. Quelques minutes plus tard, le directeur de l'établissement s'approche de Colline et lui dit d'éviter « ce genre de pratiques, qui ne sont pas appréciées par la clientèle ». La jeune femme confronte le patron et lui indique qu'il s'agit d'homophobie. Le couple décide finalement de quitter les lieux.

Victime de harcèlement scolaire dans son lycée en raison de sa bisexualité, **Amadin** a préféré abandonner ses études. Originaire du Bénin, il a été envoyé par sa famille dans des centres de thérapie de conversion religieux, où il a été séquestré, frappé et maltraité. Après ces thérapies, des membres de sa famille s'en sont pris à lui et l'ont contraint à fuir. Il a vécu temporairement chez un ami, avant de finir à la rue, dans une grande précarité financière et sanitaire. Le jeune homme a les idées noires, est malade et ne peut pas accéder à des soins. Il souhaiterait sortir de la mendicité et retrouver une vie normale.

Réfugiée en Irak, **Assia** est une femme trans. Elle a décidé de fuir la Syrie en 2022, car elle a subi des violences répétées de la part de membres de sa famille et des menaces de voir sa transidentité dénoncée à la police. Depuis qu'elle vit en Irak, Assia est malheureusement toujours exposée à de nombreuses discriminations, et a été victime de plusieurs agressions physiques. Elle vit dans une peur constante et souhaiterait rejoindre un pays plus inclusif, où ses droits fondamentaux seraient protégés.

**Magdalena** nous écrit depuis le Liban. Cette jeune femme trans de 19 ans subit du harcèlement scolaire de la part d'autres élèves, sans aucun soutien de l'établissement. Certain-es de ses camarades se moquent d'elle quand elle prend la parole, font circuler des rumeurs pour nuire à son image. Magdalena est soutenue par sa mère, mais les agressions dont elle fait l'objet sont devenues insupportables. Elle souhaiterait quitter le Liban et ne plus être victime de transphobie.



**Nikolai et Dmitri** sont un couple d'hommes originaires de Russie. Ils ont pu obtenir un visa humanitaire pour rejoindre la France, fuyant ainsi les menaces de mort, le harcèlement moral et les violences physiques et sexuelles auxquelles ils ont été exposés en Russie. Arrivés à Marseille, ils sont dans une grande précarité financière et leur état de santé physique et psychologique est dégradé, car ils n'ont pas eu accès à des soins depuis un an. Ils voudraient pouvoir trouver refuge à Paris et reprendre une nouvelle vie dignement.

---

**Raphaël** est un jeune homme intersexe originaire du Cameroun. Il subit depuis son enfance injustices et violences. En raison de ses caractéristiques sexuelles et physiques, il est victime de moqueries, de harcèlement et de propos homophobes. Son intimité a déjà été violée par des personnes qui l'ont forcé à se déshabiller. Il se sent isolé et peine à trouver du soutien dans son pays face aux discriminations dont il est victime.

---

**Amir** subit des discriminations et des agressions en raison de son orientation sexuelle et de sa séropositivité au Maroc. Il souffre d'une grande détresse morale et physique, car il est très marginalisé et non protégé dans son pays. Il aimerait migrer vers la France, pour vivre en paix et avoir accès à des soins sans être discriminé. ▲

---

## ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024; QUELS ENJEUX POUR LES DROITS LGBTI ?

Le 9 juin prochain, les Français-es sont appelé-es aux urnes à l'occasion des élections européennes. En France, 81 député-es européen-nes seront élu-es et pourront porter haut et fort la lutte pour les droits des personnes LGBTI au Parlement européen. Pourquoi les personnes LGBTI devraient-elles se rendre aux urnes ?

### Bilan de la législation 2019-2024

Au cours du mandat écoulé, l'Union européenne a été confrontée à une montée de l'extrême droite et de politiques conservatrices, entraînant une régression des droits LGBTI dans plusieurs États membres.

L'émergence de *LGBT-free zones* (« zones sans LGBT ») en Pologne, en 2021, a suscité une vive réaction de certain-es député-es européen-nes<sup>3</sup>. En étroite collaboration avec des militant-es pour les droits LGBTI, iels ont adopté à une large majorité une résolution déclarant l'Union européenne « zone de liberté LGBTIQ<sup>4</sup> ». La Commission a également pris des mesures visant à priver de fonds européens les régions polonaises autodéclarées « sans LGBT », jusqu'à ce qu'elles retirent cette appellation discriminatoire. En parallèle, le Premier ministre hongrois Viktor Orbán a entrepris une politique ouvertement LGBTIphobe, en adoptant une loi qui interdit la promotion de contenus LGBTI dans les médias et la production culturelle. La Commission européenne, soutenue par quinze États membres, parmi lesquels la France, poursuit actuellement la Hongrie en justice, pour non-respect des valeurs européennes<sup>5</sup>.

Enfin, en Italie, l'arrivée au pouvoir de Giorgia Meloni a marqué le début d'une offensive réactionnaire contre les droits des familles LGBTI. Après l'adoption d'une circulaire en 2023, des dizaines de mères lesbiennes ont été purement et simplement rayées de l'acte de naissance de leur enfant<sup>6</sup>. Dans le même temps, une législation européenne est en cours d'adoption

pour assurer la reconnaissance légale de la parentalité dans l'ensemble de l'UE<sup>7</sup>. Ces réponses aux politiques discriminatoires en Pologne, en Hongrie et en Italie ont notamment été possibles grâce à la présence et l'activisme de nombreux-ses député-es au Parlement européen, pour garantir une protection des citoyen-nes LGBTI.

### D'autres combats à mener

Les élections européennes de 2024 seront décisives pour la défense des droits LGBTI en Europe et dans le monde. Face à la montée générale d'un discours homophobe et transphobe, il sera important d'avoir des allié-es siégeant au Parlement européen. Plusieurs combats figurent sur la feuille de route européenne en matière d'égalité LGBTI :

- la reconnaissance des droits des familles LGBTI ;
- l'interdiction européenne des thérapies de conversion ;
- la sanction de la Hongrie pour ses politiques discriminatoires ;
- la promotion de la décriminalisation de l'homosexualité à l'échelle internationale ;
- l'exigence de la protection des minorités dans la législation des pays candidats, en vue d'un élargissement ;
- la prévention des mutilations génitales subies par les enfants intersexes ;
- l'adoption d'une directive européenne sur la non-discrimination, bloquée depuis 2008, qui garantirait la reconnaissance des actes LGBTIphobes dans toute l'UE.

Pourquoi les personnes LGBTI devraient-elles se rendre aux urnes ? Aller voter le 9 juin, c'est s'assurer que nos combats et la défense de nos droits seront aussi porté-es au niveau européen. ▲

3. *Le Monde* avec AFP (2021). « Une région de Pologne renonce à être une "zone sans idéologie LGBT" sous la pression de Bruxelles », 22 septembre. Disponible [en ligne](#).

4. Jack Parrock (2021). « L'Union européenne, "zone de liberté pour les LGBTIQ" ». Dans *Euronews*, 11 mars. Disponible [en ligne](#).

5. Jorge Liboreiro (2023). « 15 États-membres de l'UE s'associent à la procédure contre la loi hongroise anti-LGBT ». Dans *Euronews*, 7 avril. Disponible [en ligne](#).

6. Clémentine Sabrié (2023). « Italie ; cinq questions sur l'inquiétude des mères lesbiennes rayées de l'acte de naissance de leur enfant ». Dans *France Inter*, 28 juillet. Disponible [en ligne](#).

7. Silvia Elena (2023). « Les eurodéputés veulent faciliter la reconnaissance transfrontalière de la filiation ». Dans *Euractiv*, 7 novembre. Disponible [en ligne](#).

# LA PAROLE À...

## MALIN BJÖRK

Députée européenne suédoise (The Left), vice-présidente de l'intergroupe LGBTI du Parlement européen.

### Quel est votre rôle en tant que députée et vice-présidente de l'intergroupe LGBTI au Parlement européen ?

Mon rôle est d'initier et de suivre les initiatives en matière de droits LGBTI dans l'UE et dans le monde, et de mobiliser les membres de l'intergroupe issues de différents partis politiques. Je suis également en contact constant avec les militantes LGBTI dans toute l'Europe. En tant que féministe de gauche, je veille également à apporter une perspective féministe et égalitaire au travail de l'intergroupe. Il est important que nous donnions de la visibilité aux différents groupes au sein de la lutte LGBTI, dont une plus grande visibilité aux lesbiennes, aux personnes trans et à la communauté intersexe.

### Selon vous, quelles ont été les principales victoires pour les droits des personnes LGBTI au cours de la dernière législature (2019-2024) ?

Je pense que nous avons réussi à placer les droits des LGBTI en tête des priorités de l'UE, à bien des égards. Nous avons adopté plusieurs résolutions au Parlement européen sur les droits LGBTI, en condamnant les zones « sans LGBTI » en Pologne et la peine de mort pour les homosexuels en Ouganda, en appelant à la fin des thérapies de conversion, et en proclamant l'UE « zone de liberté LGBTI ». Je pense que cela ne serait pas arrivé si le Parlement européen, à l'initiative de l'intergroupe LGBTI, n'avait pas mis en lumière et condamné ces politiques. Quant à la législation, nous avons travaillé sur plusieurs initiatives, notamment la directive sur les organismes d'égalité de traitement, la libre circulation des familles homoparentales, ainsi que la nouvelle directive contre la violence à l'égard des femmes, qui devrait également inclure la violence à l'égard des personnes LGBTI. Certaines de ces initiatives sont bloquées par les États membres, mais nous n'abandonnerons pas !

### Quels sont les objectifs à atteindre pour la prochaine législature (2024-2029) ?

Il sera important d'adopter la loi sur la libre circulation des familles arc-en-ciel, que j'ai mentionnée précédemment. Je pense aussi que nous devrions avoir des politiques plus ambitieuses en matière d'égalité sur le marché du travail pour les personnes LGBTI, en matière de logement et d'accès aux soins.

### Que diriez-vous de la société civile LGBTI au niveau européen ? Pourquoi un militantisme européen vous paraît-il essentiel ?

La société civile est absolument essentielle pour faire avancer tous les programmes politiques, et tout particulièrement lorsqu'il s'agit des droits des personnes LGBTI. Nous pouvons coopérer, apprendre les un-es des autres, et contribuer à amplifier nos revendications pour faire progresser nos droits. Je me réjouis que nous ayons désormais plusieurs associations paneuropéennes représentant différentes parties de notre communauté.

### Ces dernières années, nous avons assisté à des évolutions inquiétantes en Hongrie, en Pologne ou en Italie. À quoi pouvons-nous nous attendre, et comment pouvons-nous faire face à la montée des politiques « anti-genre » en Europe ?

Nous assistons à deux mouvements différents et opposés en même temps. D'une part, de plus en plus de pays ont introduit des droits LGBTI, tels que le mariage homosexuel, et, pour de nombreuses personnes, il est beaucoup plus facile aujourd'hui qu'il y a vingt ans d'être ouvertement LGBTI. Dans le même temps, les mouvements d'extrême droite et conservateurs s'en prennent aux personnes LGBTI et aux féministes dans toute l'Europe. Je pense qu'il est important de ne jamais considérer nos droits comme acquis et de continuer à nous battre pour les défendre à tous les niveaux !

### Pourquoi les personnes LGBTI devraient-elles aller voter le 9 juin 2024 ?

Les personnes LGBTI doivent aller voter, car l'Europe a besoin de toutes les voix *LGBTI-friendly* possibles. Nous ne pouvons pas nous permettre de donner nos voix aux partis d'extrême droite, qui s'en prennent à nous et à nos droits. Le mouvement LGBTI est capable de faire avancer nos droits – il suffit de regarder ceux que nous avons obtenus dans de nombreux pays au cours des vingt à trente dernières années. Nous devrions utiliser cette capacité pour mobiliser nos ami-es et nos allié-es. ▲

# DISCRIMINATIONS CROISÉES

## 50 NUANCES DE REJET

Depuis 2018, ce *Rapport* met en lumière les situations pouvant donner lieu à des discriminations croisées dans une section spécifique et des chapitres spéciaux, qui ont abordé au fil des ans les seniors, les personnes venant d’Outre-mer, les personnes racisées, la sérophobie, le handicap, la grossophobie, etc. Il est, en effet, intéressant d’examiner ce que ces enjeux peuvent avoir de spécifique pour les personnes LGBTI. Parmi tous les cas de LGBTIphobies signalés en 2023, 3 % se doublaient de racisme ou d’antisémitisme, 3 % concernaient des personnes en situation de handicap et 3 % des personnes précaires. À signaler également la situation des personnes en détention (1 %), migrantes (1 %), ainsi que les cas teintés de sérophobie (1 %).

### LE SEXISME, LE PÈRE DE TOUS LES MAUX

Les femmes LGBTI savent bien, par expérience, ce que les LGBTIphobies doivent au sexisme. Dans un bus avec sa copine, Léa rapporte avoir subi « tous les commentaires vulgaires révoltants qu’on pourrait imaginer : lesbophobes, misogynes, transphobes... » S’il n’est pas recensé en tant que tel

dans le *Rapport*, le sexisme est une dimension sous-jacente de nombreux récits. En Ardèche, Julia, pansexuelle, s’est liée d’amitié avec une autre femme, dont le mari fait preuve de violences verbales et physiques. Cette amie justifie : « Il m’a frappée parce que tu es lesbienne. »

Les stéréotypes de genre sont souvent évoqués comme justifications des violences, et nourrissent les fantasmes négatifs de la femme masculine et de l’homme efféminé – cela est explicite dans 7 % de tous les cas signalés. Ces codes expliquent bon nombre de discriminations, même entre personnes LGBTI (1 % des cas), en particulier le rejet des personnes trans ou la follophobie<sup>1</sup>. Jeune bi, Maxime est ainsi bloqué par le garçon qu’il devait rencontrer, dès que ce dernier comprend qu’il porte du vernis, tandis que, dans un bar lesbien, une cliente se voit qualifier d’homme et un homme trans de « sale petite traînée, pute ».

### DES VULNÉRABILITÉS PARTICULIÈRES

Des situations de vulnérabilité psychique ou physique liées au handicap ou à l’âge peuvent aggraver les risques ou les conséquences des agressions LGBTIphobes. Elles peuvent

**« AU FOUR, LES JUIFS ET TRANS, COMME EN 1940. BANDE D’ANIMAUX. »**

aussi jouer sur le mal-être : Florian, sous curatelle, est en rupture familiale, n’a plus de nouvelles de ses ami-es et se sent seul à

Vichy, où il est stigmatisé en tant que gay.

Quand ces situations occasionnent des dépendances à l’égard de la famille ou de structures d’encadrement, certaines personnes déplorent des difficultés décuplées par leur identité LGBTI. Pascal a rencontré son compagnon dans un service psychiatrique. Désormais sorti, il a toutes les peines du monde à prendre des nouvelles, sans parler de lui rendre visite. Parfois, c’est au sein des familles, dont elles dépendent souvent, que les personnes LGBTI neuroatypiques ont du mal à faire accepter la façon dont elles s’autodéterminent, ou simplement leurs questionnements.

Ce manque d’autonomie touche plus largement les personnes précaires, aux prises avec des environnements hostiles, sans possibilités matérielles d’y échapper.

1. La follophobie est le rejet de certains gays considérés comme extravagants ou maniérés, désignés sous le terme de “queen” ou “follé”. Voir [cestcommececa.net](http://cestcommececa.net).

### INTERSECTIONNALITÉ DU REJET

S'il fallait une démonstration de la pertinence d'une approche intersectionnelle des discriminations, l'enracinement d'un discours antagoniste attaquant de front tout ce qui entre dans la boîte « woke<sup>2</sup> » pourrait suffire. Des liens sont sans cesse tissés entre divers phénomènes pour dresser un tableau catastrophique de nos sociétés, comme lorsque *Causeur* publie : « Deux idéologies pourrissent la France : l'islamisme, d'une part, et ce qu'il est convenu d'appeler "l'élgébétisme", d'autre part. »

Cette peur, cultivée à dessein, présente les mouvements de revendication et d'affirmation des personnes LGBTI comme une menace civilisationnelle. Il est d'ailleurs fréquent que ces discours prennent une tournure plus ou moins complotiste : cette tendance colore 7 % de l'ensemble des cas. Ce n'est pas un hasard si les signalements attestant une rhétorique anti-LGBTI sont

mâtinés d'antisémitisme, de racisme ou de sexisme (on moque les « femmes LGBT véganes » sur un forum). Exemple édifiant de ce salmigondis, un article rejette en bloc « covidisme, wokisme et giékisme » [*sic, allusion au GIEC*], accusés d'alimenter une caste industrielle secrète et de « permettre à de petits groupes minoritaires (ethniques, religieux, sexuels) de s'emparer des leviers de pouvoir ». Cette rhétorique essaime avec succès : Gérard nous fait part du harcèlement homophobe et antisémite (avec saluts nazis) qu'il subit au travail, et la mairie de Morlaix a reçu un « tract homophobe, raciste et antisémite ». Les arguments LGBTIphobes pour la « défense des enfants » ne sont donc que le cheval de Troie d'une pensée opposée à toute égalité des genres et progression des droits des minorités. ▲

2. D'abord étendard de milieux militants américains revendiquant un « éveil » (sens de « woke ») à l'égard des multiples discriminations historiques et sociales, le terme est aujourd'hui surtout employé comme dénonciation attrape-tout des discours féministes, pro-LGBTI, antiracistes, etc.

**« JE VIS ENCORE CHEZ MES PARENTS.  
JE SUIS EN SITUATION DE HANDICAP.  
J'AI PAS D'AMI-ES À QUI PARLER.  
JE SUIS SEULE AU MONDE. »**

# TÉMOIGNAGES

## HANDICAP

**Stéphane** a une mobilité réduite à près de 80 %. Il nous fait part de multiples agressions physiques subies dans les XI<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> arrondissements de Paris, parce qu'il fait partie de la communauté LGBTI : insultes, étranglements, coups de poing, etc. Il souffre aujourd'hui d'un traumatisme crânien.

**Adam** est trans et bisexuel. Son parcours a été jalonné de difficultés : il a été SDF et s'est prostitué. Déjà agressé plusieurs fois, il en conserve un handicap et vit aujourd'hui sous curatelle. Récemment, un homme l'a qualifié de « pédé » en le menaçant de l'immoler par le feu. Adam n'ose plus sortir de chez lui.

Migrante trans et autiste, **Meryem** a été violée par son compagnon il y a quelques années : elle en garde un stress post-traumatique. Depuis sa transition, elle doit aussi faire face à l'hostilité de sa famille. Elle nous appelle à la recherche de solutions d'hébergement, car elle n'est pas autonome.

**Maya** a 30 ans et est en situation de handicap. Elle nous contacte plusieurs fois pour faire part de son désarroi : « Je me sens abandonnée. » Sa famille n'accepte pas qu'elle soit lesbienne et l'a insultée. Maya a peu d'autonomie, et peut difficilement se rendre au centre LGBT de Lyon. Elle a toutefois pu y aller accompagnée et confie que cela lui a fait du bien.

Hétéro, mais fervente alliée LGBTI, **Catherine** porte souvent un sac à dos arc-en-ciel. Elle a déjà été prise à partie par

des groupes de jeunes, ce qui est particulièrement délicat, car elle est malvoyante. Catherine signale qu'elle a déjà failli être frappée lors d'une manifestation de la Manif pour tous, et que sa famille la rejette à cause de son militantisme.

## RACISME ET ANTISÉMITISME

**Sharon** et sa compagne sont bouleversées : cela fait plusieurs mois qu'un couple de voisin-es retraité-es les abreuve d'attaques lesbophobes et antisémites. Des croix gammées ont été dessinées sur leurs biens et elles ont subi des vols, dégradations et insultes (« sales gouines », bras d'honneur, etc.).

La malveillance va jusqu'à la diffamation, avec une plainte déposée contre Florence pour des propos inventés. Très fragilisée, Florence a risqué le pire

lors d'un accident du travail et a fait une tentative de suicide.

**Henrique** commence à paniquer en rentrant chez lui, un soir, à Paris : une jeune femme le suit, y compris lorsqu'il se met à courir. Alors qu'il tente vainement d'obtenir l'aide de la police, elle le rattrape et se moque de lui, en parodiant son accent étranger d'un ton efféminé. Elle raille la peur qu'il a eue et le fait qu'il n'est pas un « vrai homme », car tout cela n'était qu'une « blague ».

Au Cap d'Agde, **Marcos** et son compagnon profitent de la zone naturiste. Quand Marcos veut aller aux toilettes, des agents de sécurité jugent qu'il n'a pas la tête de la clientèle. On refuse de vérifier que Marcos est membre du club : insulté (« ta gueule, sale nègre », « sale pédé »), il est immobilisé, frappé et expulsé *manu militari*. Il se retrouve nu en pleine rue, avec une grave fracture à la jambe et un pied désaxé, blessures dont il devrait garder des séquelles.

**Rémi** est un homme de 50 ans qui vit dans l'Isère. Il a travaillé comme enseignant dans une fondation catholique, qui se donne pour vocation d'aider des jeunes en difficulté sociale. L'un de ses collègues était particulièrement pesant, avec des humiliations quotidiennes sous forme de brimades, injures et blagues gayphobes. « T'aimes pas les femmes, toi ! », raillait ce collègue en public. Rémi n'est, d'ailleurs, pas gay. Alors qu'il aidait un jeune dans une situation délicate, ce collègue associant sans cesse homosexualité et pédocriminalité a fait courir une rumeur d'agression sexuelle. Le même individu le surnommait « Jeffrey Epstein », car Rémi est juif. Outre le harcèlement gayphobe et antisémite qu'il a subi, Rémi tient à signaler des lacunes dans la prise en charge des jeunes. Malgré ses alertes en interne, rien n'a été fait après des faits de racisme et de sexisme. L'encadrement n'est pas

correctement formé et une intervention de la Licra a été refusée. Éreinté par la situation, il a fini par tomber dans une lourde dépression (« Mentalement, il m'a saturé »), et n'a pas renouvelé son contrat à la fin d'un long arrêt de travail. Aujourd'hui, Rémi hésite à porter plainte, mais ne se sent pas l'énergie de supporter la procédure. Pourtant, cette situation le tarade, car il songe aux jeunes migrant-es LGBTI qu'il a croisé-es dans cette structure, particulièrement vulnérables, qui vivent un harcèlement similaire. Les jeunes qui se rebellent sont menacé-es par la direction d'être expulsé-es du territoire. En outre, il estime que certain-es jeunes sont neuroatypiques, sans que leur prise en charge en tienne compte – les médecins refusent désormais d'intervenir sur place. « Je pense que ça peut pousser au suicide », craint-il : « Je sens le drame arriver. » ▲

**Anais et Yasmine** se sont installées dans le Vaucluse. Malheureusement, leur voisin rejette absolument la présence d'un couple lesbien, et celle d'une femme d'origine maghrébine, avec des propos explicitement lesbophobes et racistes. Mairie et gendarmerie sont au courant, mais n'apportent pas de réponse sérieuse.

### DIFFICULTÉS PROPRES AUX MIGRANT-ES

**Amata** est une femme de 27 ans, qui nous indique être lesbienne, mais n'avoir pas fait son coming out, ni auprès de sa famille ni de son entourage. Elle n'est pas née en France, et précise que sa famille est d'une culture très traditionnelle. Amata ressent une pression permanente, car on lui parle régulièrement de « trouver l'homme de sa vie » ou de mariage.

Réfugié syrien, **Hilal** a 30 ans. Il suit une formation de cuisinier, et subit les coups d'un collègue syrien, également auteur de violences verbales. Un autre collègue marocain a voulu le frapper, mais quelqu'un est heureusement intervenu. Hilal se dit « très fatigué ».

**Yaya** a fui le Sénégal en raison des répressions dont souffrent les personnes LGBTI. En France, il a déposé une demande d'asile, au titre de laquelle on lui réclame des « preuves de son homosexualité ».

### PRÉCARITÉ PARALYSANTE

Gay de 44 ans, **Mickaël** est régulièrement insulté par son frère, qui l'a aussi menacé avec un couteau et un cutter. Ce frère est alcoolique et a un trouble psychiatrique non pris en charge. Il vit avec leur mère, qui minimise ces violences. Mickaël n'a pas de domicile fixe et n'a plus de papiers, si bien qu'il ne peut pas porter plainte.

**Youssef** a 49 ans et doit vivre chez sa mère, car il est dans une situation de grande précarité et en formation. Son voisin homophobe a décidé de lui faire vivre un enfer. Youssef ne peut pas déménager et ne veut d'ailleurs pas céder : « Sa haine de qui je suis ne peut pas aboutir. »

Originaire de Guadeloupe, **Francis** a fui en Métropole en raison de sérieuses menaces sur sa vie et d'arnaques l'ayant laissé ruiné. Hanté par ce qu'il a vécu, il doit bientôt quitter les services psychiatriques franciliens où il est hébergé, mais se demande comment il fera avec les quelques aides financières dont il dispose et qui lui permettent à peine de vivre.

**Quentin et Franck** sont en couple. Ils vivent avec un handicap mental, dans la précarité. Au sein d'un foyer d'hébergement breton, on leur interdit de partager la même chambre et on leur demande d'éviter les marques d'affection publiques. Certains travailleurs sociaux sont ouvertement homophobes.

### DIFFICULTÉS EN DÉTENTION

**Sam** a émigré d'un petit pays d'Afrique. Incarcéré en France, il a fait son coming out et se fait insulter par un autre détenu. C'est un ami de Sam qui nous contacte, craignant que la situation dégénère rapidement.

**Félix** est sexagénaire et a besoin d'un fauteuil roulant. Il est incarcéré dans le sud de la France, où il est la cible de violences quotidiennes. Son affabilité lui vaut d'être traité de « pédé » par des codétenus. Il a aussi subi des coups et un viol.

**Stéphanie**, détenue dans la région toulousaine, raconte la difficulté d'entamer une transition depuis la prison. Le service

médical la mégenre (« c'est pervers, de changer de genre ») et refuse d'accompagner sa transition, allant jusqu'à annuler d'office ses rendez-vous avec des spécialistes. On lui refuse également un colis de vêtements, et l'administration réclame soudain une expertise : toutes ces tracasseries la « tuent à petit feu ».

Détenu en Provence, **Rayan** vit un enfer depuis que son codétenu l'a outé par vengeance après avoir dérobé ses courriers. Il se fait cracher dessus, insulter (propos racistes et gayphobes), et craint d'aller se doucher, de peur que les mains aux fesses déjà subies ne dégènèrent en viol. Son hygiène et son moral sont au plus bas.

**« VU QUE JE SUIS HANDICAPÉE, JE SUIS INFANTILISÉE. »**

### EN MARGE

**Mourad** a accepté les avances d'un jeune homme lui proposant des relations tarifées. La rencontre s'est bien passée, mais deux jours plus tard, cet homme est revenu et l'a menacé de mort, ligoté, frappé, et lui a volé de l'argent. Mourad culpabilise énormément : « Je suis vieux, gros, laid, je dors avec un appareil respiratoire. Et pourtant, je n'ai vu aucune mimique de répulsion chez lui, j'ai eu l'impression, à défaut d'être aimé ou apprécié, d'être de retour dans le monde des humains. Je n'avais plus de sexe depuis dix ans. »

**Serge** a 70 ans. Il est en fauteuil roulant à la suite d'une amputation, et termine de purger une peine de prison. Il a vécu heureux avec un homme pendant quelques années, mais n'a plus de nouvelles de celui-ci depuis son incarcération. Il nous appelle pour faire part de sa solitude. ▲



## PRISONNIÈRE DANS L'HOSTILITÉ

Certains groupes de personnes LGBTI sont à peu près invisibles dans nos témoignages – par exemple, les travailleur·ses du sexe, les résident·es d'Ehpad ou les personnes SDF. Également dans cet angle mort, les détenu·es contactent très peu SOS homophobie, même si un chapitre spécifique leur avait été consacré dans l'édition 2020 de ce *Rapport*. La parole s'est sensiblement libérée sur ce point, cette année, et plusieurs signalements nous sont parvenus, mais uniquement d'hommes cis et de femmes trans en transition dans des établissements masculins. Il en ressort de grand·es blocages et difficultés, émanant d'un personnel de surveillance, médical ou administratif peu sensibilisé aux questions LGBTI. Les témoignages reçus font état de violences verbales, d'inaction, voire de malveillance : plusieurs appelant·es soupçonnent qu'on intervient sur le courrier entrant ou sortant, certain·es détenu·es trans sont mégenré·es, etc. Vivre une relation en prison est difficile : Serge nous raconte avoir connu un couple d'hommes qui a pu se pacser en prison, mais que l'administration a ensuite séparés.

La parole de ces populations porte difficilement : elles n'ont souvent pas les moyens de faire appel à un·e avocat·e, n'ont pas toujours accès aux mails et redoutent de faire figurer le nom de l'association sur une enveloppe. À titre d'exemple, les appels à notre ligne d'écoute sont facturés par

l'administration pénitentiaire, qui pourrait pourtant inscrire le numéro sur une liste gratuite. Difficile, dans ces conditions, de faire appel aux associations comme l'Observatoire international des prisons, au Défenseur des droits ou au Contrôleur général des lieux de privation de liberté.

À ces violences institutionnelles, s'ajoutent celles de codétenu·es, entre insultes, brimades et violences physiques, notamment sexuelles, épée de Damoclès pour beaucoup de personnes LGBTI enfermées avec leurs agresseur·ses. Les personnes qui nous ont contacté·es vont souvent très mal : plusieurs nous disent avoir tenté de se suicider, une autre ne se lave plus, etc. Rejetée par ses camarades, une mineure trans a rencontré des difficultés lors des cours, pourtant nécessaires à sa socialisation et réinsertion. Marginalisé·es au sein de structures où la surpopulation et les mauvaises conditions sanitaires sont régulièrement condamnées, les personnes LGBTI des lieux de privation de liberté restent largement en dehors des radars.

Des progrès sont possibles : incarcérée en Charente-Maritime, Sylviane a pu entamer sa transition de genre avec l'aide d'un personnel « très gentil » et de psy « formidables ». Pour sa sécurité, elle ne porte des vêtements féminins (fournis par l'administration) que dans sa cellule individuelle, ce qui lui convient pour le moment. C'est aussi grâce au soutien d'une association qu'elle a pu s'en sortir. Elle a déjà des projets, qu'elle entend mettre en œuvre à sa libération. ▲

UN REGARD SUR...

# FAMILLES LGBTI ET DISCRIMINATIONS

## DIX ANS APRÈS LE MARIAGE POUR TOUS-TES : ENJEUX ET DÉFIS DES FAMILLES LGBTI EN FRANCE

2023 a été l'année du dixième anniversaire du mariage pour tous-tes, avancée majeure pour les droits de la communauté LGBTI. La loi bioéthique du 2 août 2021 est venue renforcer ces droits, en donnant accès à la PMA aux femmes seules et aux couples de femmes. Malgré cela, les slogans entonnés par la Manif pour tous en 2013 (fraîchement recyclée en Syndicat de la famille) résonnent encore tristement (« Un papa, une maman. On ne ment pas aux enfants »), mais aussi les interviews de ses manifestant-es (« Ça fait partie du mal, parce que ça ne va pas dans le sens de l'amour qui a été voulu par Dieu »), ou encore : « C'est contre nature », que s'est depuis réapproprié avec humour la communauté LGBTI. Dix ans plus tard, ce discours LGBTIphobe qui a agressé, malmené, terrifié, isolé les personnes LGBTI ne semble pas si loin, au regard des régressions sociales concernant par exemple les droits des familles LGBTI en Italie ou les lois « anti-LGBTI » en Hongrie et Roumanie. En ce sens, le rapport 2023 de l'ILGA-Europe<sup>1</sup> révèle ainsi que la violence envers les personnes LGBTI en Europe a atteint son pic le plus élevé depuis une décennie. Pour analyser la situation des familles LGBTI en France, aussi bien d'un point de vue social et politique que d'un point de vue juridique, nous nous sommes rapproché-es de Flora Bolter, chercheuse, politiste et codirectrice de l'Observatoire LGBTI+ de la Fondation Jean-Jaurès, et de Clélia Richard, avocate et militante au sein de l'APGL, afin de bénéficier de leurs visions d'expertes et de militantes.

## LA PAROLE À... FLORA BOLTER

Politiste et experte des politiques publiques, codirectrice de l'Observatoire LGBTI+ de la Fondation Jean-Jaurès.

**En une décennie, il y a eu pas mal de nouveautés pour les familles LGBTI. Qu'en pensez-vous ?**

Le mariage pour tous-tes en 2013 a créé une ouverture dans le droit à faire famille pour les personnes LGBTI. Là où le pacs<sup>2</sup>, institué par la loi du 15 novembre 1999, admettait le droit des personnes LGBTI à avoir un projet de vie commune, acceptant ainsi les couples LGBTI, il conservait un tabou sur les familles LGBTI. Le pacs était une petite avancée, une continuité sur le chemin de la suppression de

la pénalisation qu'avait permis la loi de 1982 portée par Robert Badinter. Une dépénalisation en matière de rapport à la norme sociale, afin d'accepter l'existence des personnes LGBTI, sans pour autant reconnaître qu'iels doivent avoir les mêmes droits. La loi pour le mariage pour tous-tes, qui a tout simplement suivi le changement social et culturel qui s'était opéré au sein de la société, a, elle, permis la sécurisation du lien d'attachement entre parents et enfants au sein des familles LGBTI, et donc conduit à rétablir, au moins en partie, une égalité de droits fondamentaux. Enfin, la loi bioéthique de 2022 a aussi permis au droit d'aller de l'avant, parfaissant ainsi la reconnaissance sociale des couples et familles LGBTI.

1. ILGA-Europe (2023). *Annual Review*, 20 février. Disponible [en ligne](#).

2. Le pacte civil de solidarité (pacs) est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe. Il permet d'organiser la vie commune du couple.

**Comme vous le savez, la vague de LGBTI-phobie et le courant réactionnaire qui ont émergé après 2013 ont laissé des traces et suscité encore peur et angoisse au sein de la communauté LGBTI. Quelle est votre analyse de la situation ?**

Disons que, si l'on veut emprunter un concept psychologique, 2013 a permis à une frange de la société d'aller du déni au rejet des personnes LGBTI. Tant qu'ils restaient invisibles, iels étaient toléré-es, mais dès lors que le mariage pour tous-tes a mis la communauté LGBTI au centre du débat, il n'était plus possible de rester dans le déni. Malgré la violence de cette réaction, ce temps reste indispensable pour permettre à la société de s'ouvrir réellement vers l'autre. Enfin, il faut imaginer que ces groupes réactionnaires, qui sont de mieux en mieux organisés, peuvent à l'avenir s'attaquer à la reconnaissance des personnes et familles LGBTI au lieu de lutter pour pénaliser l'homosexualité. Ainsi, à l'instar des autres conservateurs et conservatrices en Europe et dans le monde, iels pourraient se focaliser sur la « propagande LGBTI », les droits des personnes trans et des familles homo et transparentales, et revenir ainsi sur leur reconnaissance sociale.

**Pensez-vous que la situation que l'on observe en Italie serait possible en France dans les prochaines années ?**

Il est important de dire que l'Italie n'est jamais passée par la reconnaissance sociale des droits des personnes LGBTI (familles comprises), contrairement à la France. Il n'est cependant pas impossible que les partis ultra-conservateurs visent à affaiblir les droits et acquis des familles LGBTI, par le prisme de la protection des enfants, à l'instar de la loi de 1942, qui avait permis de discriminer et de réprimer les personnes LGBTI. Le risque du retour identitaire de ces partis est également important, sous forme de refus des « idéologies dégénérées<sup>3</sup> » venant d'autres pays. Cette menace serait d'autant plus grande si ces idées venaient à infuser par capillarité dans des courants conservateurs plus modérés. Les questions qui se posent ensuite sont : est-ce que les mouve-

ments militants sont pleinement conscients de ces risques et prêts à se mobiliser ? Est-ce que les partis progressistes en sont conscients ? Et parviendront-ils à s'unir ?

**Concernant l'adoption pour les couples LGBTI, quelle est votre analyse de la situation actuelle ?**

C'est une question complexe quant à l'analyse, mais relativement simple quant au constat : les couples LGBTI sont victimes de discrimination dans les procédures d'adoption. Il faut savoir que la sanctuarisation des questions relatives à la famille – c'est-à-dire de faire du « qui peut faire famille ? » une question d'expertise et de refuser de l'aborder dans le débat politique – complique les choses.

On pourrait comprendre la logique derrière la priorisation d'avis d'experts pour l'intérêt de l'enfant ; seulement, on constate que la formation sur les questions des familles LGBTI et des identités de genre est très limitée, aussi bien au sein du corps des travailleurs sociaux que des psychologues spécialisés-es. De plus, une vision traditionnelle et normative de la famille – considérant que les couples LGBTI feraient de moins bons parents que les couples hétéros – est bien établie au sein du réseau d'aide à l'enfance. À titre d'exemple, Jean-Marie Muller, président du Conseil de famille des pupilles de l'État de la Meurthe-et-Moselle, avait déclaré à l'AFP en avril 2018 : « On n'a rien contre les couples de même sexe, mais tant qu'on aura des couples jeunes, stables, avec un père et une mère, on les privilégiera. » Enfin, il est à noter que plusieurs centres d'aide à l'enfance sont aidés par des institutions religieuses, ce qui complique davantage la situation pour les couples LGBTI désireux d'adopter. ▲

3. « Idéologies dégénérées » : Flora Bolter entend ici que les conservateurs identitaires considèrent que les idées progressistes et égalitaristes venant des grandes démocraties occidentales sont des idéologies « dégénérées ».

# LA PAROLE À...

## CLÉLIA RICHARD

Avocate et militante au sein de l'APGL  
(association des parents gays et lesbiens).

### Pour vous, avocate, les discriminations faites aux familles LGBTI sont plus concrètes et quotidiennes ou anecdotiques ?

Les discriminations sont bien concrètes et réelles. Elles sont mêmes « structurelles ». Le mariage pour tous·tes et la PMA pour toutes ont permis certains acquis mais, malgré cela, les couples et familles LGBTI n'ont toujours pas accès au droit commun. De fait, plusieurs droits leur sont refusés *de facto*, comme la filiation, la présomption de paternité, ou encore la possession d'état (réunion de faits permettant d'établir la filiation d'une personne avec un parent dont elle indique être le fils ou la fille). D'autres situations sont encore plus complexes, comme les transparentalités et les coparentalités, qui ne sont quasiment pas prises en charge par les textes, et nécessitent un travail d'expertise et d'écriture des magistrat·es afin de préserver les droits des enfants issu·es de ces familles.

### Vous avez parlé des acquis liés aux lois de 2013 et de 2022. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Ces lois ont permis de sécuriser et d'insérer les familles LGBTI dans la République, mettant ainsi fin au « deux poids, deux mesures ». Cette reconnaissance légale des familles LGBTI reste une avancée importante, permettant leur protection, malgré le travail qu'il reste à mener.

### On a pu discuter avec Flora Bolter sur les discriminations des couples LGBTI dans les procédures d'accès à l'adoption. Qu'en pensez-vous ?

Effectivement, les couples LGBTI sont discriminés si on les compare aux couples hétéronormés. Cependant, les personnes célibataires sont, selon moi, les plus discriminées dans les procédures d'adoption. L'une des discriminations les plus saillantes est le nonaccès aux droits communs pour les couples LGBTI qui, par un moyen ou

un autre, ont pu accéder à la parentalité, rendant chaque étape de la reconnaissance de la parentalité des deux parents particulièrement éprouvante.

### Avec la montée en puissance du mouvement conservateur en Europe et dans le monde, pouvons-nous vivre la même chose qu'en Italie actuellement ?

L'Italie a ses particularités, à commencer par le fait qu'il n'y a jamais eu de réelle reconnaissance légale des familles LGBTI, et donc pas de protection associée, à cause du vide juridique actuel. Effectivement, le risque que, après 2027, les familles LGBTI soient visées existe. Cependant, les situations déjà constituées, aussi bien pour le mariage pour tous·tes que pour les actes de naissance d'enfants issu·es de familles LGBTI, ne sont pas attaquables. Par ailleurs, l'un des angles d'attaque pourrait être la pénalisation des GPA (gestations pour autrui), y compris pour les cas déjà constitués, ainsi que la transparentalité. Il est important que les militant·es restent engagé·es, vigilant·es et mobilisé·es face à ces attaques possibles. Il serait aussi important, que les premier·ères concerné·es par la transparentalité participent à définir par elleux·mêmes les différents cadres qui les concernent avant tout. Enfin, il est essentiel de mettre en place une définition législative de la famille qui soit inclusive, pour mettre fin aux discriminations existantes. Cela permettrait l'accès au droit commun des familles LGBTI et viendrait parfaire leur protection. ▲

**« IL EST ESSENTIEL  
DE METTRE EN PLACE  
UNE DÉFINITION LÉGISLATIVE  
DE LA FAMILLE  
QUI SOIT INCLUSIVE,  
POUR METTRE FIN  
AUX DISCRIMINATIONS  
EXISTANTES. »**

**«IL FAUT IMAGINER QUE CES GROUPES RÉACTIONNAIRES, QUI SONT DE MIEUX EN MIEUX ORGANISÉS, PEUVENT À L'AVENIR S'ATTAQUER À LA RECONNAISSANCE DES PERSONNES ET FAMILLES LGBTI.»**

UN REGARD SUR...

## LA PRÉCARITÉ

POUR UNE PRISE EN COMPTE DES PROBLÈMES DE PAUVRETÉ  
DANS LA VIE DES PERSONNES LGBTI

Lorsque l'on parle de pauvreté et/ou de précarité, l'angle est bien souvent celui d'une analyse de classe, de genre et de race<sup>1</sup>. Ainsi, il est rarement question des problèmes spécifiques de pauvreté que peuvent subir les personnes LGBTI. À l'occasion des manifestations contre la réforme des retraites, le collectif des inverti-e-s a apporté un peu de lumière sur les effets spécifiques que celle-ci aura sur le futur des personnes LGBTI.

Qu'est-ce que la précarité ? Pour reprendre la définition donnée par Joseph Wresinski, fondateur du mouvement ATD Quart Monde : « La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer des responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible<sup>2</sup>. »

Grâce à la prise en compte du contexte Précarité dans le traitement des cas recensés sur l'année 2023, quelques données importantes ressortent. Le contexte Mal de vivre est lié à la précarité dans 33 % des cas, et le contexte Famille et entourage dans 26 % des cas. Dans 23 % des cas, la situation de précarité s'ajoute à une situation de handicap, et dans 11 % des cas à une situation de migration. Ces contextes sont essentiels à intégrer dans l'analyse de la précarité : ils parti-

cipent à la rendre encore plus complexe à appréhender. Enfin, l'agression physique de la victime est une manifestation des LGBTIphobies dans 21 % des cas du volet Précarité, alors qu'elle ne représente que 11 % dans la totalité des cas de 2023.

L'enjeu de la sécurité est majeur chez les personnes LGBTI. Bien souvent, la peur de perdre la protection de leur famille et/ou de leur emploi les empêche de faire leur coming out, de vivre leur vie pleinement. En particulier, les jeunes qui vivent dans des familles LGBTIphobes doivent se cacher afin que leurs parents ne les excluent pas. Outre les violences psychologiques et physiques, c'est aussi la peur de se faire virer de chez soi, de perdre sa pension alimentaire,

**« C'EST LA FIN  
DE MA VIE... »**

de perdre contact avec sa famille. Comment se construire un futur lorsque l'on est viré-e de chez nos parents, lorsque notre famille refuse tout contact avec nous ? Il faut ainsi attendre une indépendance financière, qui tarde parfois à venir, pour pouvoir être libéré-e de ce poids. Pour les personnes trans notamment, la révélation de la transidentité dans le cadre professionnel peut mener à un rejet de la part des collègues et de la direction, voire à un licenciement ou une fin de contrat ; la même chose peut arriver aux personnes LGBTI dans leur ensemble, outées ou faisant leur coming out volontairement. Comment retrouver ensuite un emploi, alors même que les personnes

1. Telle que définie par Colette Guillaumin dans *L'Idéologie raciste*, la race est le produit du racisme, l'enfermement de l'individu-e dans la couleur de peau, plutôt que la couleur de peau comme facteur du racisme. Nous utilisons donc une définition strictement sociologique, qui définit le processus de racisation (on parle alors de personne racisé-e).

2. Définition contenue dans l'avis adopté par le Conseil économique, social et environnemental les 10 et 11 février 1987, sur la base du rapport « Grande pauvreté et précarité économique et sociale » de Joseph Wresinski.

trans sont souvent discriminées à l'embauche ? Quand on est demandeur-se d'asile, il faut rendre des comptes sans cesse sur son orientation sexuelle et/ou amoureuse ou son identité de genre, et vivre dans des conditions difficiles en attendant un titre de séjour.

On peut qualifier l'expérience des violences que peuvent vivre les personnes LGBTI de « totale », au sens que lui donne le sociologue François Dubet<sup>3</sup> : il n'y a pas d'extérieur à l'homophobie, à la transphobie, et plus généralement aux LGBTIphobies, car tous les espaces dans lesquels vivent les personnes LGBTI, de la famille à l'école, en passant par les lieux de loisirs, sont susceptibles d'être des lieux de marginalisation ou de harcèlement. En 2015, la Banque mondiale écrit ainsi que « les personnes LGBTI sont (vraisemblablement) surreprésentées dans les 40 % des personnes les plus pauvres », du fait des barrières à l'éducation, à l'emploi et aux enjeux de santé mentale prégnants<sup>4</sup>. Les conséquences sont nombreuses : mal de vivre, rejet de sa propre identité, exclusion de son foyer ou de son emploi, perte des repères, obligation de se mettre en danger pour survivre, etc. La perte de la sécurité financière amène d'autres violences, physiques et psychologiques, qui contribuent à affaiblir les victimes et à renforcer des situations complexes. La précarité est une conséquence et en même temps un facteur de renforcement des violences et des discriminations.

Par exemple, les travailleur-ses du sexe trans, *a fortiori* ceux qui sont en migration, vivent des situations de marginalisation extrême, et les politiques publiques ne les aident pas à sortir de la pauvreté<sup>5</sup>.

Pourtant, aujourd'hui, les enjeux de pauvreté chez les personnes LGBTI sont rarement étudiés. Le plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ (2023-2026) ne fait ainsi aucune mention des situations de précarité auxquelles peuvent être confrontées les personnes LGBTI. Dans un pays où il est de plus en plus difficile de percevoir des aides sociales et de sortir de la pauvreté, il est urgent de prendre en compte l'ensemble des situations qui poussent et confinent à la pauvreté. Et pour cela, il est nécessaire dans un premier temps d'obtenir des données et de mener des études, afin de comprendre les situations et besoins spécifiques des personnes LGBTI. ▲

---

3. Voir : François Dubet, *Pourquoi moi ? L'expérience des discriminations*, 2013.

4. Sogit Task Force et Dominik Koehler (2015). « LGBTI people are (likely) over represented in the bottom 40 % ». 3 août (en anglais). Disponible [en ligne](#).

5. Voir, à ce sujet, les travaux du STRASS (Syndicat du travail sexuel en France), d'ACCEPTESS-T ou encore du ICRSE (Comité international pour les droits des travailleurSES du sexe en Europe). Disponible [en ligne](#).

---

**« PENDANT DEUX ANS, JE VAIS DEVOIR  
RESTER AVEC MES PARENTS,  
CAR JE NE POURRAI PAS ALLER  
AU BOULOT OU À L'ÉCOLE SANS EUX... »**

# TÉMOIGNAGES

**Sarah** a été jetée dehors par sa famille lorsque cette dernière a appris qu'elle était lesbienne. Elle venait de peine d'avoir 18 ans. Elle dort « à droite, à gauche », parfois dans la rue, et les parents de sa petite amie refusent de l'héberger. Personne ne peut l'aider dans sa famille. Au moment où elle contacte SOS homophobie, elle exprime son souhait de sortir de cette situation précaire avant de commencer une formation professionnelle.

**Jean-Marc** n'a plus de contact avec sa famille depuis la révélation de son homosexualité. Sans travail, il survit en étant parfois logé dans des centres d'hébergement. Il décrit un quotidien difficile, dans lequel il se fait régulièrement agresser. Compte tenu de son âge, il n'a pas réussi à être pris en charge par des associations comme Le Refuge. Il souhaite quitter la région parisienne pour obtenir un logement et trouver du travail. Dans le futur, il souhaiterait créer une association qui viendrait en aide aux jeunes LGBTI en situation de précarité.

Outé par un cousin il y a un an et rejeté par toute sa famille, **Ben** se trouve dans une situation complexe. Il a dû arrêter ses études, ses parents refusant de l'aider et de payer son loyer, et a dû trouver un emploi. S'il a d'abord réussi à trouver du travail et à s'installer avec son copain, celui-ci l'a quitté récemment « sans aucune explication » et il a perdu son travail dans la foulée. Il doit donc aujourd'hui tout reconstruire, sans famille et sans repères.

**Hervé** et son mari vivent dans un logement social et ont toujours « pris des précautions », afin « d'éviter les problèmes ». Pourtant, depuis quatre ans, leur situation s'est dégradée à cause d'un voisin

homophobe, qui les agresse en permanence. Il a fallu que la situation se répète à de nombreuses reprises pour que la police accepte de prendre leur plainte. Mais rien ne change. Depuis une agression physique, les deux hommes se sentent perdus. Leur bailleur ne les aide pas du tout, et la tentative de médiation que celui-ci a lancée n'a pas amélioré la situation.

**Maxime** vient de se faire jeter dehors par son père, après que celui-ci l'a surpris avec un autre homme. Il n'a que 23 ans et est totalement désemparé.

**Françoise** nous évoque la situation difficile de son amie **Anne**, qui a été reniée par sa famille après qu'elle a découvert sa transidentité. Françoise l'accueillait, mais, vivant dans un hébergement communautaire, elle n'en a plus le droit. Le Refuge de leur ville étant complet, on leur a proposé de se tourner vers SOS homophobie. La jeune femme n'a pas beaucoup de soutien et déclare être en grande solitude. Elle aimerait venir vivre à Paris.

À la suite d'un accident de voiture en 2022, **Fred** vit dans une maison familiale inhabitée dans une petite ville. Régulièrement agressé, travailleur indépendant et sans ressources depuis son accident, il est complètement désespéré. Il a coupé les ponts avec plusieurs ami·es qui ne comprenaient pas sa situation, et d'autres personnes de son entourage, dont sa mère, qui a toujours été homophobe à son égard. Du fait d'une forte demande dans sa région, il n'a pas réussi à trouver d'aide auprès des associations.

**Arthur**, sur le point de finir ses études, rencontre des difficultés financières. Ayant grandi dans une famille conservatrice et homophobe, il a décidé de couper les ponts avec ses parents. Il est logé par ses grands-parents paternels, mais en attendant de retrouver du travail, il n'a aucun revenu.



**V**enu en France à 16 ans et demi comme réfugié politique, dans les années 1970, **Antoine** a aujourd'hui 63 ans et est isolé du fait de sa grande précarité. Sa famille n'a jamais accepté son identité. L'ami avec lequel il a vécu pendant 18 ans est mort en 2000, et lui a fait une donation au dernier vivant, ce qui a entraîné un litige avec sa fille, qui lui reproche la mort de son père. Il vit aujourd'hui dans un bungalow qui tombe

en ruines, avec une retraite très faible, une allocation pour adulte handicapé qui va bientôt se terminer et un traitement lourd pour plusieurs maladies. Il a une assistante sociale et une aide à domicile, mais son quotidien reste difficile, et sa faible retraite l'empêche de se permettre un nouveau logement. Il a déjà tenté de se suicider. Passionné par la littérature et par la chanson française, il aimerait se produire sur scène avant de mourir. ▲

Il souhaite pouvoir gérer lui-même son accès à la santé, mais a déjà épuisé les possibilités gratuites, notamment pour avoir un psychologue.

**Elsa** a annoncé sa non-binarité et son souhait d'utiliser des pronoms féminins à ses parents, mais ceux-ci l'ont violemment rejetée. Elle n'est pas majeure et ses parents menacent de quitter leur religion par sa faute, ce qui engendre une énorme anxiété chez elle. Elle doit commencer un CAP mais, comme elle est dépendante financièrement de ses parents en attendant de trouver un emploi, elle redoute le fait de devoir attendre deux ans avant de quitter le domicile familial.

**Abdel** est dans une situation de détresse psychique et sociale. Il est reconnu travailleur handicapé, avec une pathologie peu soignable, et vient d'être licencié pour la troisième fois. Il précise avoir été licencié pour des raisons homophobes et handiphobes les fois précédentes. De plus, sous le coup d'une OQTF (obligation de quitter le territoire français), il risque d'être expulsé vers son pays de naissance, alors qu'il a fait ses études en France et ne veut pas y retourner. Il n'a pas réussi à trouver d'aide, malgré plusieurs demandes auprès de nombreuses associations. Il cherche un logement pour pouvoir se reconstruire. ▲

# LA PAROLE À... LE COLLECTIF LES INVERTI.E.S

## Pouvez-vous présenter rapidement le collectif, son origine et ses revendications ?

Les inverti.e.s est un collectif trans-pédé-gouine marxiste créé en septembre 2022, avec pour objectif d'affirmer que les luttes LGBTI ne sont pas seulement des luttes sociétales, mais bien des luttes sociales. Nous prôtons donc cette position dans les luttes LGBTI, et avons également une intervention LGBTI dans les luttes sociales, féministes et antiracistes.

## Quels sont les effets de la réforme des retraites pour les personnes LGBTI ?

La réforme des retraites est nuisible pour l'ensemble de la population, car elle nous oblige à travailler plus longtemps (accélération du passage à 43 annuités) et plus tardivement (report de l'âge de départ à 64 ans), mais avec des conséquences spécifiques pour les LGBTI. Le fait de travailler plus longtemps et tardivement dégrade nos conditions de santé ou nous oblige à partir avant d'avoir toutes nos annuités, et donc à réduire nos pensions. Face à ces régressions, nous n'avons pas les mêmes possibilités de nous reposer sur le cadre familial (aide à domicile, accueil dans le foyer, financement de l'hébergement en Ehpad, etc.), car la retraite peut être synonyme d'isolement pour beaucoup de LGBTI à cause du rejet de leur famille ou de la privation d'avoir pu construire la leur. Le monde du travail peut aussi être un environnement hostile pour les LGBTI : discriminations à l'embauche ou à la promotion (particulièrement pour les personnes trans, dont un tiers sont exclues de l'emploi), carrières hachées (à cause du VIH/sida, des parcours de transition ou désormais des parcours de PMA), harcèlement au travail (qui peut également être un facteur de parcours professionnel instable). Toutes ces difficultés se répercutent sur les retraites : il peut ainsi être très difficile d'obtenir une retraite à taux plein, et cela nous contraint souvent à nous contenter d'une pension à taux réduit. Les femmes sont également fortement touchées à cause des inégalités salariales, des temps partiels

imposés ou des professions dévalorisées, ce qui touche donc doublement les couples de lesbiennes.

## Quelle(s) leçon(s) tirez-vous des manifestations contre la réforme des retraites ?

Les manifestations contre la réforme des retraites ont été l'occasion de montrer que les LGBTI sont particulièrement légitimes à prendre en main les questions sociales. Nous ne sommes pas une classe à part du reste des travailleur·ses, et sommes également concerné·es par des questions comme les retraites, mais aussi les salaires, les services publics ou la sécurité sociale, avec des caractéristiques particulières. Ces dernières permettent d'avoir un point de vue et d'être force de proposition pour des améliorations des politiques publiques qui puissent être bénéfiques pour tous·tes. Le Pink Bloc était l'un des cortèges les plus combatifs et festifs, avec de plus en plus de manifestant·es au fur et à mesure du mouvement social. Il a également été salubre pour de nombreuses personnes LGBTI, qui nous ont confié leur soulagement de trouver un espace où iels pouvaient faire entendre leur voix. Les LGBTI ont pleinement pris leur place dans la mobilisation, et ont montré qu'on ne pouvait pas faire l'impasse sur nos thématiques.

## Comment les politiques publiques devraient-elles prendre en compte les spécificités des besoins des personnes LGBTI ?

De la même manière que l'on observe de plus en plus les conséquences spécifiques que va avoir une nouvelle réforme sur les femmes dans les études d'impact, il est impératif de faire un travail similaire pour les conséquences spécifiques sur les LGBTI. L'une des principales difficultés de ce travail réside dans le peu de chiffres que nous avons sur les spécificités sociales que nous rencontrons. La plupart du temps, ce sont des associations communautaires, comme SOS homophobie, qui font ce travail, alors que nous aurions également besoin de ressources publiques afin de mettre en lumière la précarité accrue que rencontrent nos communautés. ▲



# LE DROIT FRANÇAIS FACE AUX LGBTIPHOBIES

## LA LGBTIPHOBIE, UNE CIRCONSTANCE AGGRAVANTE

Avec la loi du 18 mars 2003, l'homophobie, la biphobie et la transphobie deviennent des circonstances aggravantes de certaines infractions, telles que le meurtre ou les violences, c'est-à-dire qu'elles alourdissent la peine encourue. Par exemple, le meurtre sans circonstance aggravante est puni de trente ans d'emprisonnement, alors que le meurtre d'une personne en raison de son orientation sexuelle et/ou amoureuse ou identité de genre – à l'époque, le texte parlait d'identité « sexuelle » – est puni de la prison à vie.

Depuis 2003, la loi pénale a été plusieurs fois modifiée pour mieux adapter et aggraver les peines relatives aux infractions commises contre les personnes en raison de leur orientation sexuelle et/ou amoureuse ou identité de genre. Ainsi, en 2004, la peine pour les injures homophobes ou biphobes est aggravée. Elle ne sera aggravée qu'en 2012 pour

la transphobie. Puis, avec la loi du 27 janvier 2017, la référence à l'identité « sexuelle » est remplacée par la notion d'identité « de genre », et les peines de toutes les infractions, et non plus seulement certaines, sont aggravées.

C'est l'article 132-77 du Code pénal qui définit la circonstance aggravante de LGBTIphobie. Il prévoit que la peine maximale d'emprisonnement soit relevée « lorsqu'un crime ou un délit est précédé, accompagné ou suivi de propos, écrits, images, objets ou actes de toute nature qui soit portent atteinte à l'honneur ou à la considération de la victime ou d'un groupe de personnes dont fait partie la victime à raison de son sexe, son orientation sexuelle ou identité de genre vraie ou supposée, soit établissent que les faits ont été commis contre la victime pour l'une de ces raisons ».

Malheureusement, les infractions ne sont toujours pas aggravées en raison des « caractéristiques génétiques de la victime ». Pourtant, cela permettrait de mieux prendre en compte les violences subies par les personnes intersexes.

QUAND LA PEINE ENCOURUE D'UNE INFRACTION SANS CIRCONSTANCE AGGRAVANTE EST DE...	LA PEINE EST PORTÉE, EN CAS D'HOMOPHOBIE OU DE TRANSPHOBIE, À/AU...
trente ans de prison	de la prison à vie
vingt ans de prison	trente ans de prison
quinze ans de prison	vingt ans de prison
dix ans de prison	quinze ans de prison
sept ans de prison	dix ans de prison
cinq ans de prison	sept ans de prison
moins de cinq ans de prison	double de la peine encourue

Même si l'on dit que toutes les infractions sont aggravées en cas de LGBTIphobie, certaines ne le sont pas, soit parce qu'elles sont, en elles-mêmes, la manifestation d'une haine

anti-LGBTI, et il n'est donc pas nécessaire de les aggraver, soit parce que leur peine est prévue par la loi sur la presse de 1881, soit parce que la loi ne prévoit pas de peine de prison.

INFRACTION	PEINE ENCOURUE	ARTICLE
Discrimination (refus d'un bien, d'un service, d'un emploi, etc.)	Trois ans de prison	225-1 du Code pénal
Thérapie de conversion	Deux ans de prison	225-4-13 du Code pénal
Discrimination par un-e agent-e public-que	Cinq ans de prison	432-7 du Code pénal
Diffamation publique, injure publique, provocation publique à la haine, à la violence ou à la discrimination en raison de l'orientation sexuelle ou identité de genre publique homophobe	Un an de prison	24, 32 et 33 de la loi du 29 juillet 1881
Diffamation non publique, injure non publique, provocation non publique à la haine, à la violence ou à la discrimination en raison de l'orientation sexuelle ou identité de genre publique homophobe	1 500 euros d'amende	R625-7, R625-8 et R625-8-1 du Code pénal

## LES DISCRIMINATIONS PUNIES PAR LA LOI

Constitue une discrimination LGBTIphobe toute distinction opérée entre des personnes physiques en raison de leur orientation sexuelle et/ou amoureuse ou de leur identité de genre, réelle ou supposée.

La discrimination n'est sanctionnée que dans certains cas :

- le refus de fournir un bien ou un service ;
- l'entrave à l'exercice d'une activité économique ;
- la discrimination à l'embauche ;
- la discrimination au travail.

Les discriminations peuvent être commises par un-e agent-e public-que (personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public). Elles sont plus sévèrement punies que la discrimination classique quand elles consistent en :

- le refus du bénéfice d'un droit reconnu par la loi : par exemple, le cas d'un maire refusant de célébrer un mariage entre personnes de même sexe ;
- l'entrave à l'exercice d'une activité économique, qui peut se manifester par un retard manifeste et délibéré dans la façon de

traiter une demande : par exemple, exiger des formalités inutiles.

Pour venir en aide aux victimes, la loi reconnaît la légalité du « testing », c'est-à-dire un moyen d'investigation sous forme d'expérimentation en situation réelle destinée à démontrer une situation de discrimination, en vue de faciliter la charge de la preuve.

Malgré ces dispositions, les sanctions pénales sont rares, car il faut démontrer que la personne mise en cause pour discrimination a eu la volonté de discriminer, ce qui est une preuve très difficile à apporter. Néanmoins, en droit du travail (quand la discrimination consiste, par exemple, en un licenciement), la preuve est plus facile à apporter, parce qu'il suffit d'éléments laissant penser à une discrimination. Cela permet d'obtenir plus facilement des indemnités, mais pas de peine d'amende ou de prison.

**Pour plus d'informations, consultez le Guide pratique contre les LGBTphobies édité par SOS homophobie sur : [sos-homophobie.org/guide-pratique](http://sos-homophobie.org/guide-pratique). ▲**

---

# REMERCIEMENTS

---

SOS homophobie tient tout particulièrement à remercier

---

Les associations et personnes extérieures à SOS homophobie qui ont participé à ce rapport, et tout particulièrement :

Mathias Chaillot  
L'association Gare ! (SNCF)  
Malin Björk  
Flora Bolter  
Clélia Richard  
Le collectif les inverti·e·s

---

Ainsi que

Les établissements scolaires et leur personnel qui ont accueilli les intervenant·es de SOS homophobie.  
L'ensemble de nos partenaires associatifs.  
Les organisateurs et organisatrices de salons, conférences et événements auxquels SOS homophobie a participé.

---

Tous·tes les membres de SOS homophobie pour leur formidable investissement, ainsi que les donateur·rices et sympathisant·es de l'association.

---

Toutes les victimes et témoins, pour la confiance qu'ils nous accordent en nous transmettant leurs témoignages, qui permettent d'alimenter ce *Rapport sur les LGBTIphobies*.



---

## SOS homophobie

14, rue Abel  
75012 Paris

---

### Directeurices de la publication

Joël Deumier,  
coprésident de SOS homophobie  
Véronique Godet,  
coprésidente de SOS homophobie

### Directeurices de la rédaction

Audrey Gourjon  
Mathilde Quantin  
Ugo Ziccarelli

### Membres de la commission

Arnaud Gagnoud  
Benjamin Vodant  
Clémence Fouques  
Clément Demeure  
David Malazoué  
Guillaume Pinchard  
Isabelle Arnaud-Cisson  
Jade Tourron  
JD Consuegra Fontalvo  
Jérôme Férec  
Jonathan Dahan  
Mahé Bandeira  
Manu  
Marine Da Cunha  
Mathieu Massimi  
Michel Combes-Rey  
Nicolas Baouaya  
Nicolas Certes  
Dr Nina-Maria Fronhofer  
Sylvain Rimbault  
Thibaud Jeandel  
Vincent Machado  
Yacine Smaili

### Autres membres SOS homophobie

Baptiste Garreau  
(commission Soutien juridique)

## Maquette

Conception et réalisation : Erwan Coutellier  
Relecture et correction : Camille Lefèvre

## Couverture

Conception et réalisation : Erwan Coutellier

## Impression

Centr'Imprim  
rue Denis Papin  
36100 Issoudun

ISBN : 978-2-917010-45-7

EAN : 9782917010457

Publication de SOS homophobie,  
association loi 1901  
Dépôt légal à parution  
Parution : mai 2024  
© SOS homophobie  
Tous droits réservés





# RAPPORT SUR LES LGBTIPHOBIES 2024

En 1997, paraissait le premier *Rapport sur l'homophobie* de notre association, trois ans après la création de la ligne d'écoute. Depuis, chaque année, cet ouvrage recense et analyse les témoignages qui nous sont quotidiennement adressés. Cette 28<sup>e</sup> édition souligne la difficulté qu'ont les personnes LGBTI à vivre leur vie sans LGBTIphobies.

En 2023, SOS homophobie a reçu 2 085 témoignages de LGBTIphobies via ses pôles d'écoute et de soutien aux victimes (ligne téléphonique anonyme, chat/écoute, formulaire de témoignage). Cela représente 2 377 cas – le changement méthodologique, nous amenant à compter un cas pour plusieurs contextes, ne permet pas de procéder à une comparaison fidèle avec les années précédentes. L'interface d'aide en ligne de SOS homophobie a enregistré 8 151 visites en 2023 et a permis aux utilisateur·rices d'accéder à des informations juridiques ou des contacts d'autres associations spécialisées, en fonction de leur situation particulière.

Malgré l'avancée de ces dernières années en matière de droits, SOS homophobie constate un climat délétère, les LGBTIphobies s'immiscant dans tous les domaines de la vie : la haine persiste en ligne (23 %) comme dans la vie réelle, avec les agressions quotidiennes dans les lieux publics (10 %), les interactions difficiles avec les commerces et services (11 %), et les situations de LGBTIphobies dans les sphères privée (8 %) comme professionnelle (6 %). Les personnes trans sont particulièrement touchées par une transphobie affichée et revendiquée politiquement. Par l'étude des situations LGBTIphobes, de l'actualité et des tendances observées, les bénévoles de SOS homophobie proposent une capture, non exhaustive, des LGBTIphobies en France et une idée de ce qu'implique le fait d'être LGBTI aujourd'hui.

SOS homophobie reste plus que jamais mobilisée pour construire une société inclusive, riche de sa diversité.

## SUIVRE NOTRE ACTUALITÉ

[www.sos-homophobie.org](http://www.sos-homophobie.org)



## NOUS CONTACTER

[www.sos-homophobie.org/nous-contacter](http://www.sos-homophobie.org/nous-contacter)

SOS homophobie  
14, rue Abel  
75012 PARIS

